



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-095

PUBLIÉ LE 11 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-11-001 - 01-SGAR - arrêté portant approbation du SRDEII de la région Occitanie (schéma + annexes) (269 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-11-001

01-SGAR - arrêté portant approbation du SRDEII de la région Occitanie (schéma + annexes)

01- arrêté portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la région Occitanie.

- stratégie régionale pour l'emploi et la croissance

Deux volets métropolitains adoptés par les conseil des métropoles de Toulouse et de Montpellier Méditerranée métropole.



Secrétariat général pour les
affaires régionales

PREFET DE REGION OCCITANIE

Arrêté portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Occitanie

Le Préfet de la Région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4251-12 à L. 4251-20,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment son article 8,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 2 et 3,

Vu l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les avis exprimés sur le projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) présenté par le conseil régional d'Occitanie dans le cadre de la concertation avec les métropoles de Montpellier méditerranée et de Toulouse et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la région,

Vu les conclusions de la conférence territoriale de l'action publique convoquée par le conseil régional le 15 décembre 2016,,

Considérant l'adoption par le conseil régional les 2 février et 24 mars 2017 du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, et celles des conseils des métropoles de Toulouse et de Montpellier méditerranée, respectivement les 22 et 29 mars 2017, approuvant les orientations du SRDEII intégrant les volets métropolitains et formant, ensemble, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Considérant que le « schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et que son contenu est conforme aux dispositions de l'article L 4251-13 du CGCT,

Considérant que le schéma dans ses dispositions préserve les intérêts nationaux,

Considérant le respect de la procédure d'élaboration du schéma,

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales.

A R R E T E

Article 1^{er}: Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, adopté par le conseil régional d'Occitanie, avec les deux volets métropolitains, adoptés par les conseils des métropoles de Toulouse et de Montpellier méditerranée, annexés au présent arrêté, est approuvé.

Article 2: Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation peut être consulté à la préfecture de région Occitanie- secrétariat général pour les affaires régionales, dans les préfectures de la région, ainsi qu'au siège du conseil régional de la région Occitanie.

Ledit schéma est mis à disposition du public sur les sites Internet de la préfecture de la région Occitanie.

Article 3: Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

11 MAI 2017



Pascal MAILHOS

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de la région Occitanie
1 place Saint-Etienne
31 038 Toulouse cedex 9
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s)

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- Un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Toulouse.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans le cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.

**SCHÉMA RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION- SRDEII DE
LA RÉGION OCCITANIE**

Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

Avec un PIB de 152 milliards d'euros en 2013, soit 7,2 % du PIB national, la région s'affiche comme la 4^{ème} région la plus riche de France.

Généralisant la plus forte croissance économique à l'échelle de l'Hexagone, elle se positionne comme une région leader dans plusieurs domaines : elle détient ainsi les premières places en matière d'effort de R&D (3,7 %), de fréquentation touristique française (54 millions de nuitées), de production d'énergies renouvelables (22 % de la consommation d'énergie finale et près de 50 % de la consommation régionale d'électricité) et de taux de création d'entreprises (15,2 %).

La région compte 616 800 établissements en 2014 dont 95 % emploient moins de 10 salariés. Les très petites entreprises (TPE) et les PME de moins de 50 salariés composent ainsi l'essentiel du tissu économique.

La Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance adoptée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée après une large concertation, au plus près des territoires, constitue une démarche globale en matière de recherche et enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme, de culture et d'agriculture pour les cinq années à venir dont les grands enjeux sont les suivants :

- Relever le défi de l'emploi dans la région la plus attractive de France ;
- Déployer l'innovation sous toutes ses formes et la performance économique dans tous les territoires ;
- Apporter aux jeunes, aux salariés, aux entreprises et aux demandeurs d'emploi des compétences adaptées à une société et une économie en mouvement ;
- Préparer les emplois du futur dans une région ouverte sur le monde ;
- Installer une gouvernance partagée et une culture de l'évaluation.

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), conformément à la Loi, constitue l'un des trois piliers de cette Stratégie, avec le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Le SRDEII vise à agir sur l'emploi par stimulation de l'activité économique. Il fixe les orientations stratégiques qui permettront, notamment, aux entreprises industrielles, artisanales, du tourisme, comme aux exploitations agricoles, de voir le jour, croître, évoluer et se différencier à l'international, notamment par le soutien à l'innovation. L'articulation de ce schéma avec les priorités et actions du CPRDFOP et du SRESRI contribuera à réaliser toutes les synergies utiles et à éviter que les jeunes, les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi ne se trouvent face à des lacunes ou redondances pour l'accompagnement de leurs projets.

Le SRDEII définit les priorités régionales et actions à conduire, dont découleront de nouveaux dispositifs d'intervention, directs et indirects, en faveur de l'activité économique et

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

des entreprises dans tous les domaines et à tous les stades de leur développement, en particulier l'innovation et l'internationalisation.

Le SRDEII définit également les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, ayant en vue de favoriser les dynamiques de transition du tissu économique régional vers les activités et emplois de demain : transitions numérique, écologique, énergétique et vers de nouveaux modèles qui sont autant de nouvelles façons d'entreprendre et de créer des richesses.

Aussi, afin de répondre par son action économique aux grands enjeux de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, la Région a identifié quatre orientations en matière d'appui au développement économique, de soutien aux entreprises, aux filières, aux territoires :

1. Soutenir l'investissement et l'emploi

La Région souhaite soutenir l'investissement pour le lier à l'emploi en région et faire en sorte que la création de richesse bénéficie à l'ensemble du territoire régional, ses jeunes, ses salariés et entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Auprès des entreprises, la Région apportera une réponse adaptée à la préoccupation majeure que constitue le financement de leurs projets, en ayant recours à une chaîne complète d'ingénierie financière, qu'il s'agisse, à titre d'exemples, d'apporter les fonds nécessaires à la création d'une entreprise, d'intervenir sur des projets de croissance par le renforcement des fonds propres, de renforcer l'accès au financement bancaire par des dispositifs de garantie, ou encore de participer directement au capital d'entreprises régionales.

Les instruments financiers se basent sur des financements remboursables *in fine* par les entreprises : il s'agit donc de mettre en place des fonds pérennes, répondant aux besoins permanents des entreprises sur notre territoire. Ils concourent fortement, par l'effet de levier auprès des organismes de financement privés, au renforcement et au développement des firmes du territoire en termes d'activité et d'emplois, tout en leur apportant une souplesse financière.

La croissance des entreprises représente un enjeu majeur en termes de création de richesses et d'emplois. Aussi, la Région accompagnera les entreprises régionales dans leur croissance en termes de chiffre d'affaires, de parts de marchés, d'effectif, de structuration et de performance globale, pour les aider à franchir le cap de la PME ou celui de l'Entreprise de Taille Intermédiaire. Des entreprises financièrement plus solides et pérennes s'organisent également mieux et sont plus enclines à se développer à l'international. Un tel accompagnement devra inclure la montée en compétences de leurs salariés, le développement de leur stratégie, le financement de leurs investissements productifs, le cofinancement des projets immobiliers notamment. Cela implique également de stimuler l'excellence industrielle et de préparer l'usine du futur.

En matière touristique, la Région portera son effort sur la qualification et la compétitivité de des entreprises et filières régionales - avec notamment une politique d'innovation autour de la digitalisation. Elle agira pour la structuration et la professionnalisation des acteurs touristiques, sachant qu'un schéma particulier à ce secteur, le SRDTL, sera élaboré en 2017.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Pour l'ensemble des acteurs économiques, la Région s'attachera à assurer une bonne visibilité et une simplification de l'accès à l'information sur les aides régionales.

Autre enjeu important : celui de la transmission/reprise d'une entreprise pour lequel l'accompagnement des cédants et des repreneurs a montré ces dernières années qu'il multipliait les chances de succès de la reprise de l'entreprise. Outre des actions à portée plus générale de sensibilisation à l'entrepreneuriat et au *repreneuriat*, la Région sensibilisera le cédant à anticiper la transmission de son entreprise et l'accompagnera dans la qualification de son projet de transmission. En parallèle, elle détectera et accompagnera le repreneur dans la qualification de son projet pour enfin lui proposer des aides financières dédiées à ses premiers développements.

La Région animera un réseau des opérateurs et des partenaires pour rendre plus lisible et professionnaliser le système d'appui régional aux créateurs et repreneurs.

L'artisanat et le commerce de proximité contribuent à la répartition équilibrée des activités sur le territoire régional. La Région soutient la filière d'artisanat d'art, s'engage à relancer l'activité des entreprises du BTP et accompagne les entreprises artisanales dans leurs adaptations aux évolutions du marché. Par ailleurs, elle soutient la revitalisation des commerces en centre-bourgs pour maintenir les populations et les emplois en milieu rural.

La Région souhaite :

- renforcer les filières industrielles majeures telles que l'aéronautique, le spatial, les systèmes embarqués, les industries agroalimentaires, les éco-industries (eau-énergie renouvelable notamment), la santé, le numérique, le nautisme,
- soutenir les filières à enjeu local (notamment bois, textile, céramique, granit, cuir) et exploiter les atouts de ses ports de commerce ainsi que ses capacités d'intermodalités et de logistiques pour attirer des entreprises sur son territoire,
- structurer les filières émergentes en région (e-santé, silver-économie, robotique et drones, biochimie et chimie verte, automobile et ferroviaire, audiovisuel et animation).

La Région entend également poursuivre la valorisation de ces filières d'excellence régionales sur la scène européenne et internationale ; dans ce cadre, les relations transfrontalières en cours au niveau institutionnel avec les Régions espagnoles (Catalogne, Aragon) constitueront un levier privilégié d'action pour favoriser les échanges commerciaux et l'émergence de projets.

La Région entend également valoriser et financer les industries culturelles et créatives, parties prenantes du développement économique, qui contribuent à l'attractivité régionale et sont porteuses d'emplois et de compétences à forte valeur ajoutée.

La Région dispose d'atouts qui contribuent également à la compétitivité des entreprises dont la promotion sera renforcée dans les années à venir : ses ports de commerce ainsi que ses capacités d'intermodalité et de logistique.

Dès janvier 2016, la Région a pris des mesures fortes pour relancer l'activité du BTP en engageant plus de 800 M€ de travaux d'investissement public régionaux (routes, gares, lycées..) et en facilitant l'accès de sa commande publique aux PME régionales. Au-delà de ce plan d'urgence, la Région veut mettre en place dès 2017 un véritable contrat de filière pour le BTP sur l'ensemble du territoire régional autour des thématiques suivantes : commande publique, économie et innovation, formation professionnelle, environnement et développement durable. Ainsi des engagements seront pris pour favoriser les bonnes

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

pratiques dans la commande publique, renforcer une offre de formation de qualité incluant la promotion de l'apprentissage, soutenir les entreprises engagées dans la performance énergétique des bâtiments et renforcer la structure financière des entreprises.

En parallèle, la Région doit veiller à anticiper les mutations économiques, entendues comme les mouvements et tendances mondiales lorsqu'elles mettent en tension certains secteurs ou modèles économiques dont l'adaptation se révèle difficile. Veille, prévention dans les territoires et réactivité en matière d'accompagnement des entreprises en perte de vitesse ou en difficulté seront les actions à conduire, en étroite collaboration avec le Commissaire au Redressement Productif et le réseau des unités territoriales de la DIRECCTE.

La Région souhaite soutenir l'ensemble des acteurs des filières agricoles et agroalimentaire moteurs de l'agriculture régionale (exploitations agricoles, entreprises agroalimentaires, organisations professionnelles agricoles, interprofessions, organismes de conseil, organismes de gestion des signes de qualité...). Sa diversité et sa richesse sont des atouts pour la Région Occitanie à préserver et à renforcer. Toujours dans ce but, le dynamisme de l'innovation et sa diffusion doit être renforcé (stations expérimentales, recherche, lycées agricoles...).

Aussi, la Région concentrera son action sur les priorités suivantes :

- L'ingénierie financière : de l'identification du besoin à la solution du financement ;
- La croissance de l'entreprise : de la TPE à la PME, de la PME à l'ETI ;
- La transmission et la reprise d'entreprise : d'une cession anticipée à une reprise réussie ;
- L'artisanat et le commerce ;
- Le développement des filières ;
- La prévention et le traitement des difficultés,
- L'agriculture : de la terre au produit ;
- L'agriculture : du produit au consommateur.

2. Innover dans tous les territoires

L'innovation revêt de multiples formes : il peut s'agir de nouveaux produits, services, procédés industriels mais aussi de nouveaux modes d'organisation managériale et sociale, ou de démarches territoriales.

Véritable source de différenciation, elle contribue à la compétitivité et à la croissance des entreprises sur leur marché et peut aller jusqu'à créer de nouveaux marchés, sources de richesses et d'emplois sur le territoire. En outre, l'élan nécessaire aux grandes transitions de l'économie, numérique, écologique et énergétique, consiste à mobiliser tous les ressorts de l'innovation dans ces domaines, à hybrider les technologies et croiser leurs applications sur divers marchés (voir la 3ème orientation stratégique).

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, première région française en matière d'effort de recherche et développement (dépenses rapportées au PIB : 3,7 %) est dotée d'un potentiel et d'une dynamique de R&D uniques en France sur des domaines de spécialisation reconnus, relevant notamment de la « Stratégie de spécialisation intelligente » définie conjointement avec l'Union Européenne : agriculture, agroalimentaire, aéronautique, eau, énergies renouvelables et chimie verte, santé et biotechnologie, numérique et industrie.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

La Région entend transformer sa position de leader en matière de R&D en activité économique sur l'ensemble du territoire en intervenant principalement dans ces domaines.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de structurer graduellement l'écosystème d'innovation dense et animé déjà présent, et de rendre plus lisibles et visibles auprès des entreprises les dispositifs et les interactions entre les différents acteurs de la recherche. La culture de la collaboration et la mise en réseau des partenaires sont autant d'atouts pour réunir des fonds et des compétences, principaux vecteurs de performance.

La Région accompagnera les PME régionales dans l'élaboration de leur stratégie d'innovation et apportera son soutien aux projets individuels innovants ainsi qu'aux démarches d'innovation collaborative. Cette dernière représente un atout pour le tissu de PME régionales qui peuvent assurer leur montée en gamme grâce à des partenariats pérennes avec laboratoires d'excellence ou grands groupes, autour de projets de R&D soutenus par la Région, l'Etat ou l'UE. La Région soutiendra également les lignes pilote et les démonstrateurs préindustriels ainsi que l'accès au marché des innovations. Enfin, elle facilitera l'accès aux marchés publics des PME innovantes.

Enfin, la Région souhaite également développer l'innovation au cœur des territoires en s'appuyant notamment sur les infrastructures d'accueil des activités économiques et les Maisons de la Région. Elle apportera son appui aux initiatives locales et diffusera une culture de l'innovation dans les territoires. De nombreux projets de démonstration territorialisée d'innovation voient le jour et peuvent jouer le rôle de vitrine et d'agrégateur d'une demande que l'offre de produit-service, en cours de maturation, peine à rencontrer. L'ingénierie territoriale, partagée entre acteurs locaux et la Région, pourra conduire à terme ces projets de démonstrateurs.

Sur l'espace littoral la Région innove et porte une nouvelle ambition avec le Plan littoral 21. 50 ans après le plan Racine, il s'agit de prendre en compte les projets de développement portés par les acteurs de cet espace à très forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour l'accompagner dans une nouvelle étape de son développement et doter la région d'une politique maritime intégrée.

La Région désire préserver et renforcer les fortes interactions qui existent entre son agriculture et son territoire. Dans cette finalité, la Région participera à l'émergence de projets agricoles et alimentaires à enjeu local. De plus, la notoriété des produits régionaux doit profiter à l'ensemble des territoires.

Aussi, la Région déclinera son action sur la base des quatre priorités suivantes :

- L'innovation : de l'idée au projet, du projet au marché ;
- Le Plan Littoral 21 ;
- Le développement des territoires ;
- L'agriculture : de la terre au territoire.

3. Créer les activités de demain et les développer à l'échelle mondiale

Les startups, ces jeunes sociétés innovantes qui visent à devenir les grandes entreprises de demain, sont désormais reconnues comme les acteurs moteurs de l'innovation et de la transformation de l'économie. Elles sont reconnues comme crédibles, attractives en tant qu'employeur, comme partenaire, comme objet d'investissement, comme fournisseur.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Créativité, agilité, proximité et excellence. Tels sont les adjectifs qui qualifient le mieux la dynamique régionale initiée en faveur des startups. Il s'agit de détecter et d'accompagner « autrement » ces jeunes entreprises innovantes, généralement en hyper croissance et à fort potentiel de croissance (coaching, dating express, lean Startup notamment). Outre un écosystème performant qui sait s'adapter au nouveau profil des créateurs, la Région doit mettre en œuvre des outils financiers et de suivi dédiés aux besoins de ces nouvelles entreprises. Car désormais une « bonne startup » n'est pas forcément la plus ingénieuse technologiquement, mais la plus efficace commercialement. De l'idée à la première levée de fonds, des problématiques de validation du marché jusqu'à la conclusion du premier contrat, toute une palette de dispositifs et d'aides régionales doit jaloner le parcours du startupper afin de lui faire franchir les étapes.

Forte d'une dynamique entrepreneuriale avérée et dans l'objectif de favoriser et structurer un écosystème autour des startups, la Région a pour ambition de créer deux « Cités des Startups », l'une à Toulouse l'autre à Montpellier, qui rassembleront les fonctions de pépinière, d'hôtel d'entreprises, de lieu de foisonnement et de frottement pour l'innovation et de fablabs autour des principaux acteurs régionaux. Ainsi, la Région souhaite favoriser et structurer un écosystème dédié à l'accompagnement de ces jeunes entreprises innovantes afin de détecter, accompagner et accélérer les projets de startups.

Au-delà de ces objectifs de structuration et d'accompagnement, la Région entend également attirer des talents à travers cet écosystème riche et prometteur. En effet, bien que les startups françaises poursuivent généralement leur développement hors de France, les fondateurs et managers s'appuient en tout premier lieu sur leur équipe localisée en France. Pour un emploi créé à l'international, plus de deux emplois sont créés en France (Baromètre EY/France Digital 2016). Autant d'emplois et d'opportunités pour la Région à prendre en compte.

La Région accompagnera également les démarches d'innovation ouverte qui visent notamment à améliorer et à favoriser les relations entre les grands groupes et les startups pour gagner en compétitivité. Cette démarche permettra également de transformer la vision de l'innovation dans les entreprises tout en offrant de nouveaux débouchés. Les grands groupes qui doivent perpétuellement accélérer leur transformation ont tout intérêt à collaborer avec les start-up qui bousculent l'ordre établi.

La Région poursuit par ailleurs la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'accompagnement des créateurs qui s'articule autour de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et au repreneuriat, du renforcement de la qualification des projets de création et de l'accompagnement de la jeune entreprise.

Pour ce faire, elle anime et coordonne le réseau des opérateurs et partenaires de la création/reprise d'entreprises pour rendre lisible et professionnaliser le système d'appui régional aux créateurs et repreneurs et pour organiser un processus d'accompagnement garant d'une qualité homogène permettant au porteur de projet d'avancer dans un environnement parfois complexe.

La Région poursuivra son soutien à l'Economie sociale et solidaire (ESS) : cette approche entrepreneuriale, qui met la rentabilité au service de l'utilité sociale et l'économie au service de l'humain, participe au développement économique de tous les territoires, avec équité et durabilité en mettant à disposition de ces entreprises les leviers nécessaires à leur

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

développement : qualité de l'accompagnement, qualité des outils financiers, outils de détection et d'accélération, en étant attentive à leur pérennité, notamment en veillant à la question du renouvellement générationnel des salariés à l'horizon 2020.

Identifiée comme leader au niveau national en matière de développement de l'ESS, la Région souhaite rassembler largement les acteurs économiques autour de cette priorité en coordonnant leurs actions sur l'ensemble du territoire et en multipliant les actions de promotion de l'ESS qui essaient cette approche entrepreneuriale chez les jeunes comme les moins jeunes pour susciter des vocations.

L'avenir de notre économie se définit dans les grandes transitions qui permettront de relever les défis globaux : numérique, écologique, énergétique.

Aussi, la Région interviendra en vue d'acculturer les TPE/PME aux enjeux de la transition numérique et les accompagnera dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie numérique et dans leurs projets de numérisation.

L'objectif de transition vers une économie circulaire inscrit dans la Loi et intégré dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets sera porté par une politique régionale soucieuse de stimuler les performances économiques tout en utilisant moins de ressources, de rechercher et créer de nouvelles possibilités de croissance économique, d'assurer la sécurité d'approvisionnement en ressources essentielles, de limiter les incidences de l'utilisation des ressources sur l'environnement et d'inciter les industriels à renforcer et à diffuser les bonnes pratiques d'économie circulaire à l'échelle de leur secteur.

Par ailleurs, le champ des énergies renouvelables est également un réservoir d'innovation et d'emplois. La Région a ainsi fixé le cap d'un territoire à énergie positive en 2050, ce qui actionnera un véritable levier de croissance pour les entreprises régionales, notamment sur les domaines innovants (éoliens offshore flottants, réseaux intelligents, hydrogène, etc.). Cette opportunité doit se traduire par le soutien de l'innovation et le développement des investissements, la mise en réseau des entreprises et l'adaptation de l'offre de formations.

Les activités de demain, portées par les entreprises régionales, doivent s'étendre hors des frontières : le développement à l'international, véritable relai de croissance pour les entreprises, conduit sur la durée à une hausse de leur chiffre d'affaires, de leurs performances et de leur masse salariale. L'export est un axe de développement endogène pour le tissu économique régional et l'esprit de conquête des marchés est rendu d'autant plus utile que la croissance reste très modérée en zone Euro.

La Région s'attachera à renforcer les atouts compétitifs régionaux notamment en matière d'éducation et de capital humain, de recherche et d'innovation, d'infrastructures, de qualité de vie et de croissance verte, de patrimoine naturel et culturel, atouts qui rendent aujourd'hui la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée attractive auprès de la population, des investisseurs et des entreprises.

La Région prévoit de définir une stratégie régionale d'attractivité dont la finalité est la promotion du territoire en vue d'attirer des entreprises exogènes. Pour ce faire, elle bâtit une stratégie de promotion de ses filières d'excellence et de ses écosystèmes et construit un plan de prospection d'investisseurs exogènes. La prospection, l'accueil et la consolidation d'investisseurs étrangers sont des enjeux majeurs pour renforcer l'économie régionale et créer des emplois. Cette démarche valorisera les atouts de la région : tissu économique,

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

écosystème d'innovation, compétences des hommes et des femmes, qualité de vie, offre foncière, infrastructures portuaire, de fret et de logistique.

La Région soutiendra les actions de promotion de l'offre régionale à l'international sur les salons internationaux qu'elle aura identifiés. Elle vise à renforcer sa visibilité internationale en proposant des événements économiques d'envergure internationale sur son territoire et à développer ses coopérations internationales.

La Région sensibilise les TPE/PME à l'export dès leur création et les accompagne dans la construction de leur stratégie à l'export en mettant à leur disposition des outils d'information de qualité sur les marchés, une maîtrise des contraintes techniques, réglementaires et financières.

Elle incite ces entreprises à se rapprocher, à « chasser en meute » pour peser sur des marchés de plus grande envergure (européens et internationaux). En effet, hormis le cas de marchés de niche, les PME connaissent certaines difficultés à accéder aux marchés internationaux, et la mise en place de partenariats leur permet d'être concurrentielles en termes financier, logistique et technologique.

Par ailleurs, le développement export constitue un relai de croissance essentiel pour les entreprises et conduit sur la durée à une hausse du chiffre d'affaires, des performances, du nombre d'employés et des salaires. Le rôle de la Région est d'accompagner les entreprises dans la construction d'une stratégie export de long terme.

Enfin, la Région sera garante d'une cohérence et d'une coordination des acteurs publics de l'attractivité régionale et de l'export.

Le renouvellement des agriculteurs est un enjeu régional majeur. Afin d'y répondre, la Région Occitanie souhaite travailler en partenariat avec les acteurs de l'installation et de la transmission pour adapter l'accompagnement sur ces thématiques. De plus, l'image du métier d'agriculteur et son attractivité doivent être renforcées.

.Aussi, la Région déclinera son action sur la base des priorités suivantes :

- La création et le développement de startups ;
- La création d'entreprise : de l'entrepreneur à l'entreprise ;
- L'économie sociale et solidaire : l'efficacité économique au service de l'utilité sociale ;
- La transition numérique ;
- Les transitions écologique et énergétique dans l'entreprise ;
- L'export et l'attractivité ;
- L'agriculture : renouvellement des agriculteurs en Occitanie.

4. Piloter en partenariat, évaluer, simplifier

La Région, responsable du développement économique, entend fédérer les dynamiques et compétences de tous les partenaires, en tenant compte des renouvellements que prévoit la Loi, afin que l'ensemble des interventions soient rendues aussi lisibles qu'accessibles, sans lacunes ni redondances entre acteurs publics.

La Région, dont le rôle de stratège économique est renforcé et qui détient une compétence exclusive en termes d'aides aux entreprises, assurera le pilotage d'un partenariat étendu pour la mise en œuvre d'une action de proximité au bénéfice de tous les porteurs de projets.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Dans ce partenariat, tous les échelons territoriaux auront leur place, chacun selon ses compétences, ainsi que, notamment, les réseaux consulaires dont l'organisation territoriale pourra être mise à contribution. A l'appui d'une gouvernance territorialisée, une présence de la Région elle-même sera organisée dans un maillage adapté aux réalités économiques de terrain.

Par ailleurs, la Région souhaite s'engager dans une démarche de simplification voulue non seulement par les porteurs de projets et les chefs d'entreprises mais aussi par l'écosystème économique. Il devient en effet nécessaire, au vu du nombre d'aides et d'interventions aux entreprises proposées tous partenaires confondus, de procéder à cet exercice de simplification des dispositifs d'intervention.

Enfin, l'évaluation de la mise en œuvre de l'action économique avec des résultats à mi-parcours sont un gage de qualité pour assurer un pilotage efficace. Cette évaluation permettra également de s'adapter aux évolutions du monde économique et de se repositionner, si besoin est, avec réactivité.

La gouvernance de l'action économique est une priorité de la Région.

Ethique Economique et Eco-conditionnalité des Aides

La Région prévoit que les aides aux entreprises soient sujettes à des critères d'éligibilité et modalités d'intervention incluant une combinaison d'incitations et de conditionnalités en termes d'environnement, d'égalité de traitement (en particulier entre les femmes et les hommes), de conditions de travail et d'éthique financière.

Réduction de l'empreinte environnementale et sobriété énergétique

L'entreprise aidée doit être à jour au regard de la réglementation environnementale notamment les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration ou à autorisation.

Pour les demandes d'aide à la Région pour un programme d'investissement matériel ou immobilier, l'entreprise devra au minimum lancer une démarche relative à l'*efficacité énergétique* ou démontrer que cela a déjà été fait.

L'efficacité énergétique peut être définie comme l'ensemble des technologies et pratiques permettant de diminuer la consommation d'énergie tout en maintenant un niveau de performance finale équivalent.

La démarche efficacité énergétique a pour objectif de :

- * Connaître, suivre et maîtriser les consommations d'énergie,
- * Diminuer les coûts d'exploitation et le poste énergie,
- * Améliorer les installations (confort, rendement...),
- * Engager une démarche de développement durable,
- * Anticiper les futures réglementations.

Si l'entreprise souhaite aller plus loin et réaliser un diagnostic énergétique approfondi, elle pourra être soutenue par la Région pour ce faire.

Pour les demandes d'aide à la Région pour un programme d'innovation, l'entreprise devra au minimum lancer au choix :

- une démarche efficacité énergétique
- une démarche économie circulaire

Concernant l'économie circulaire, il s'agit d'un bilan global quantitatif des flux de production de l'entreprise.

L'économie circulaire se traduit notamment par l'éco-conception et l'éco-innovation, les nouveaux modèles économiques (comme le réemploi au titre de l'économie de la fonctionnalité, le social business...), l'écologie industrielle et territoriale («les déchets des uns deviennent les matières premières ou sources d'énergie des autres»), la réutilisation et le recyclage des déchets, la valorisation de la biomasse et le développement de l'économie de proximité et les circuits courts.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Si l'entreprise souhaite aller plus loin et réaliser un diagnostic économie circulaire approfondi, elle pourra être soutenue par la Région pour ce faire.

Lutte contre les discriminations

Par sa pratique responsable, citoyenne et respectueuse des valeurs humaines, l'entreprise aidée par la Région s'engagera à agir contre toute forme de discrimination dans le travail (qu'elle soit liée au sexe, à l'âge, au handicap, à l'origine ethnique, à l'activité syndicale, etc.).

Par ailleurs, lors de l'analyse des demandes d'aides, une attention particulière sera portée sur le niveau d'innovation sociale de l'entreprise au-delà de l'exigence réglementaire, notamment lorsque l'entreprise a mis en place un CE alors qu'elle n'y est pas obligée, qu'elle a engagé une démarche d'intéressement aux résultats pour ses salariés, qu'elle prévoit des dispositions particulières pour le maintien et l'intégration des personnes en situation de handicap, qu'elle a ouvert son capital aux salariés, qu'elle a consenti des efforts en matière d'intégration de seniors etc.

La Région a identifié l'égalité femmes-hommes comme un enjeu majeur et transversal. En dépit d'un dispositif législatif conséquent, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes peine à devenir réalité. La Région entend développer une culture de l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes. Aussi, elle agira pour favoriser, développer et diffuser l'égalité professionnelle et la mixité entre les femmes et les hommes qu'elle considère comme une des clés de la performance et de la créativité des entreprises.

Conditions de travail

Par ailleurs, la Région portera un soin particulier à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises. Elle favorisera la prévention qui constitue un véritable défi de tous les jours à relever par les entreprises pour éviter les accidents du travail, travailler dans de bonnes conditions et contribuer à l'efficacité de la production et du service. En matière d'aides, cela se traduira par une interrogation de l'Inspection du Travail, systématique et étendue à l'ensemble du territoire, pour s'assurer de la conformité de l'entreprise au droit du travail et vérifier qu'elle est à jour de ses obligations. Il s'agira d'une conditionnalité administrative dans l'instruction des demandes et aussi, souvent, d'une incitation par l'octroi ou le versement des aides.

Ethique financière

La Région sera particulièrement attentive dans sa politique d'attractivité territoriale ; elle s'assurera que les montages financiers présentés par les entreprises exogènes au territoire respectent une éthique financière. Dans toutes ses interventions, la Région aura des exigences fortes en matière de transparence financière (structuration du sociétariat, montages financiers, etc.)

Les aides publiques accordées aux entreprises sous forme de subventions ou d'avances remboursables doivent apparaître incitatives au regard de leur structure financière : elles visent à maintenir une capacité d'endettement au sein de l'entreprise et/ou à alléger ses charges de structure pour lui permettre d'engager dans des conditions financières plus favorables et/ou plus rapidement un programme d'investissement. L'incitativité financière s'apprécie au regard des données comptables de l'entreprise sur les trois derniers

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

exercices : niveau de capacité d'autofinancement par rapport au montant du programme engagé, trésorerie disponible et capacité d'endettement, montant des dividendes versés et servant uniquement à la rémunération des actionnaires au regard de l'aide publique sollicitée, niveau de rémunération des dirigeants compte tenu à la fois des salaires perçus et des dividendes distribués. Les dividendes versés dans un objectif de remboursement de la dette senior d'une société holding créée dans le cadre d'une reprise d'entreprises peuvent répondre à une logique d'incitativité.

Toutes ces conditions et ces incitations seront mises en application pour l'octroi des aides individuelles aux entreprises.

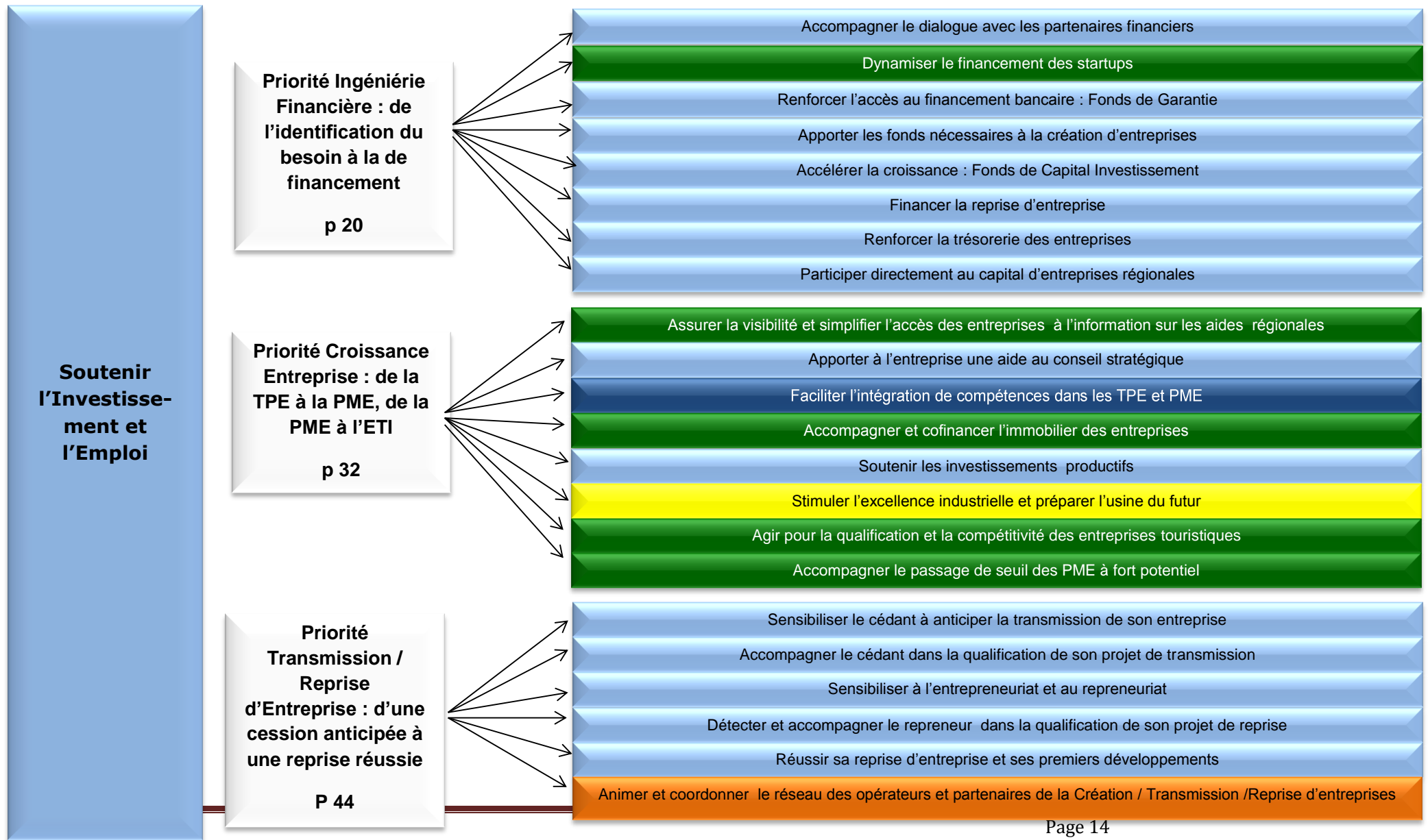
Lutte contre les conditions de travail indécentes et respects des accords commerciaux de l'Union Européenne

La Région entend que les entreprises qu'elle soutiendra soient tout particulièrement vigilantes lorsqu'elles opèrent à l'étranger, directement, au travers de filiales, ou au travers de relations contractuelles, à ne pas violer des conditions d'un travail décent, comme il est souligné dans l'objectif 8 du Programme de Développement Durable pour 2030 de l'ONU. La même attention devra être portée sur le strict respect des accords commerciaux ou d'associations de l'Union Européenne.»

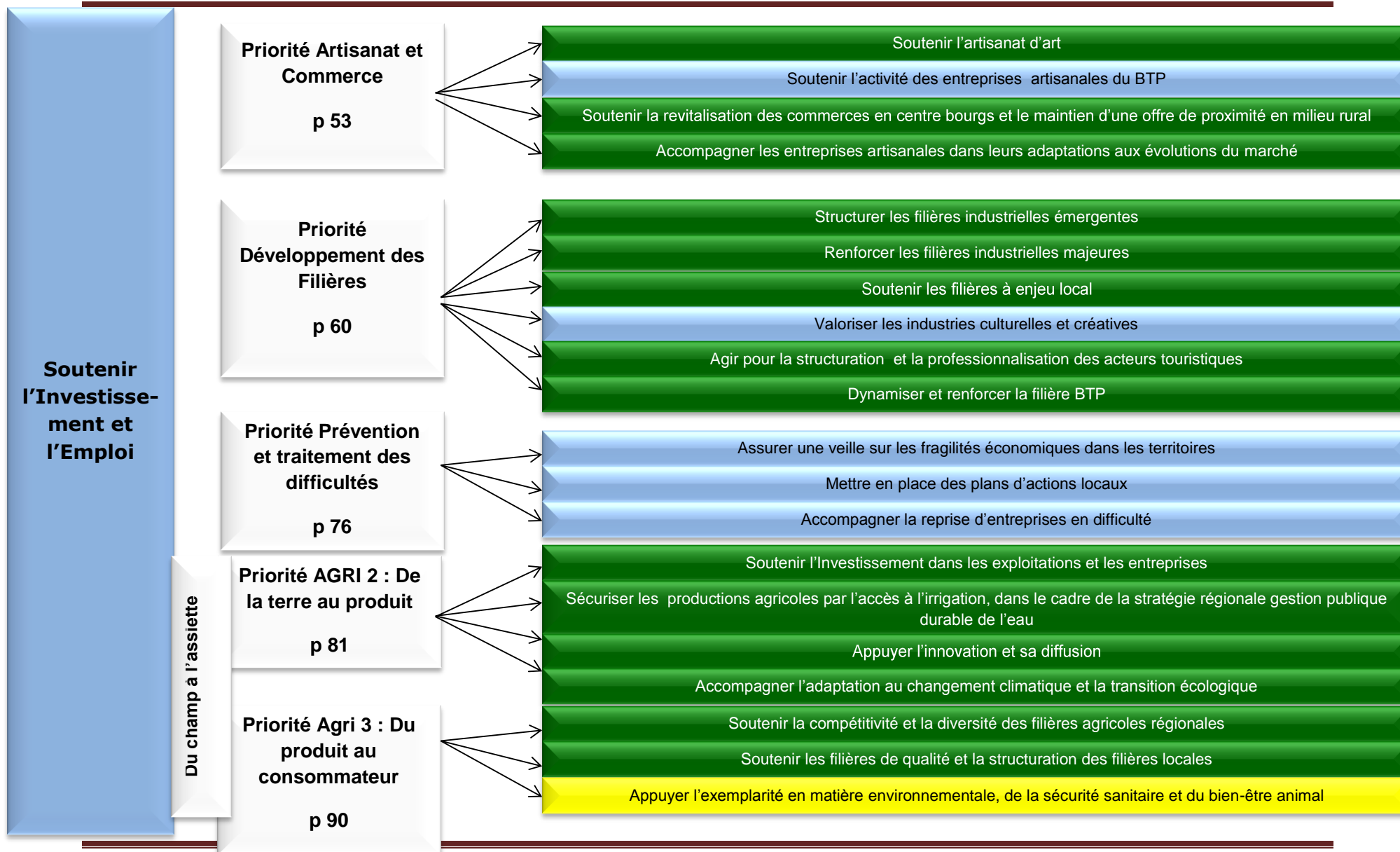
Synoptique SRDEII

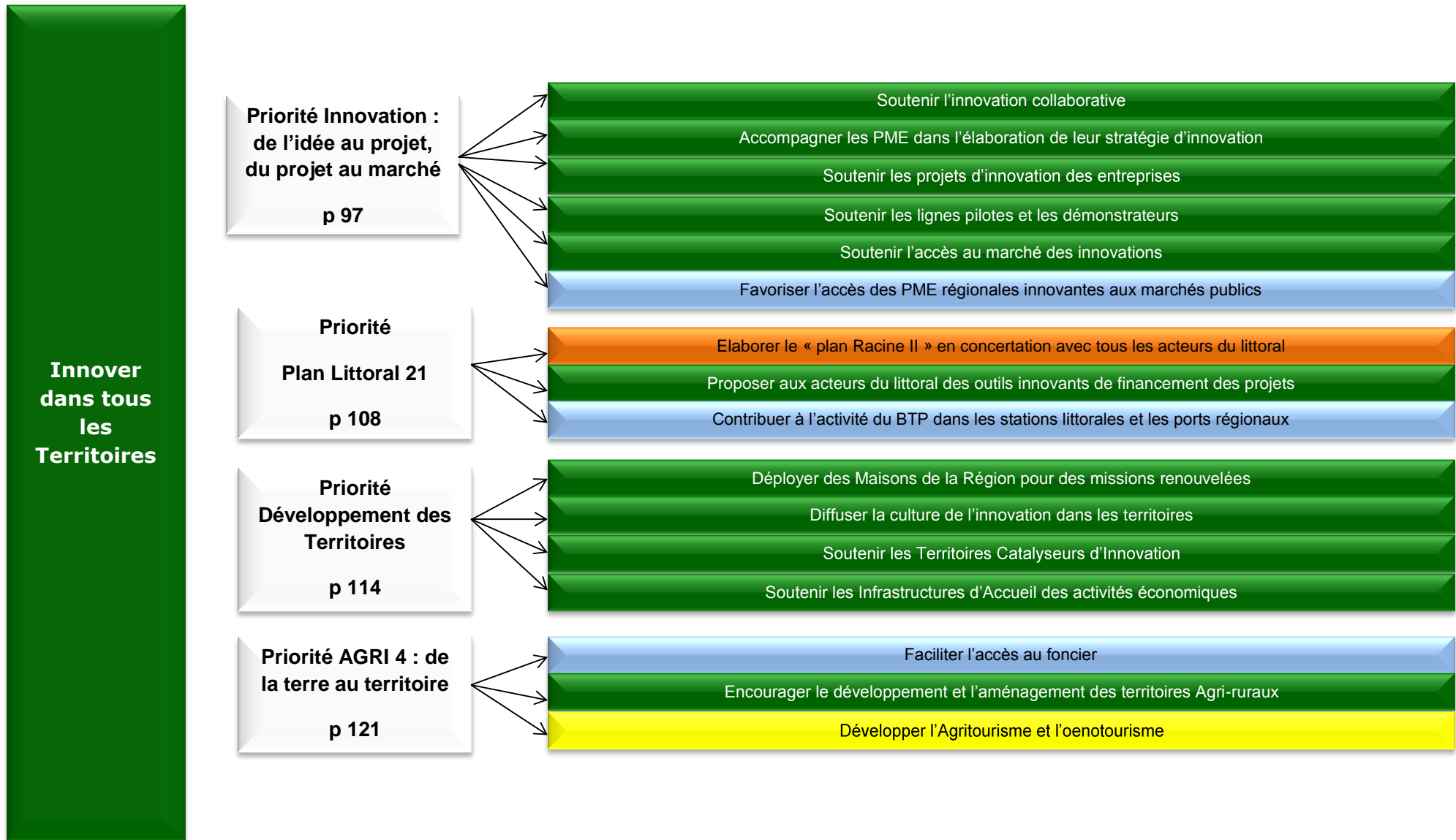
Orientations – Priorités - Actions

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

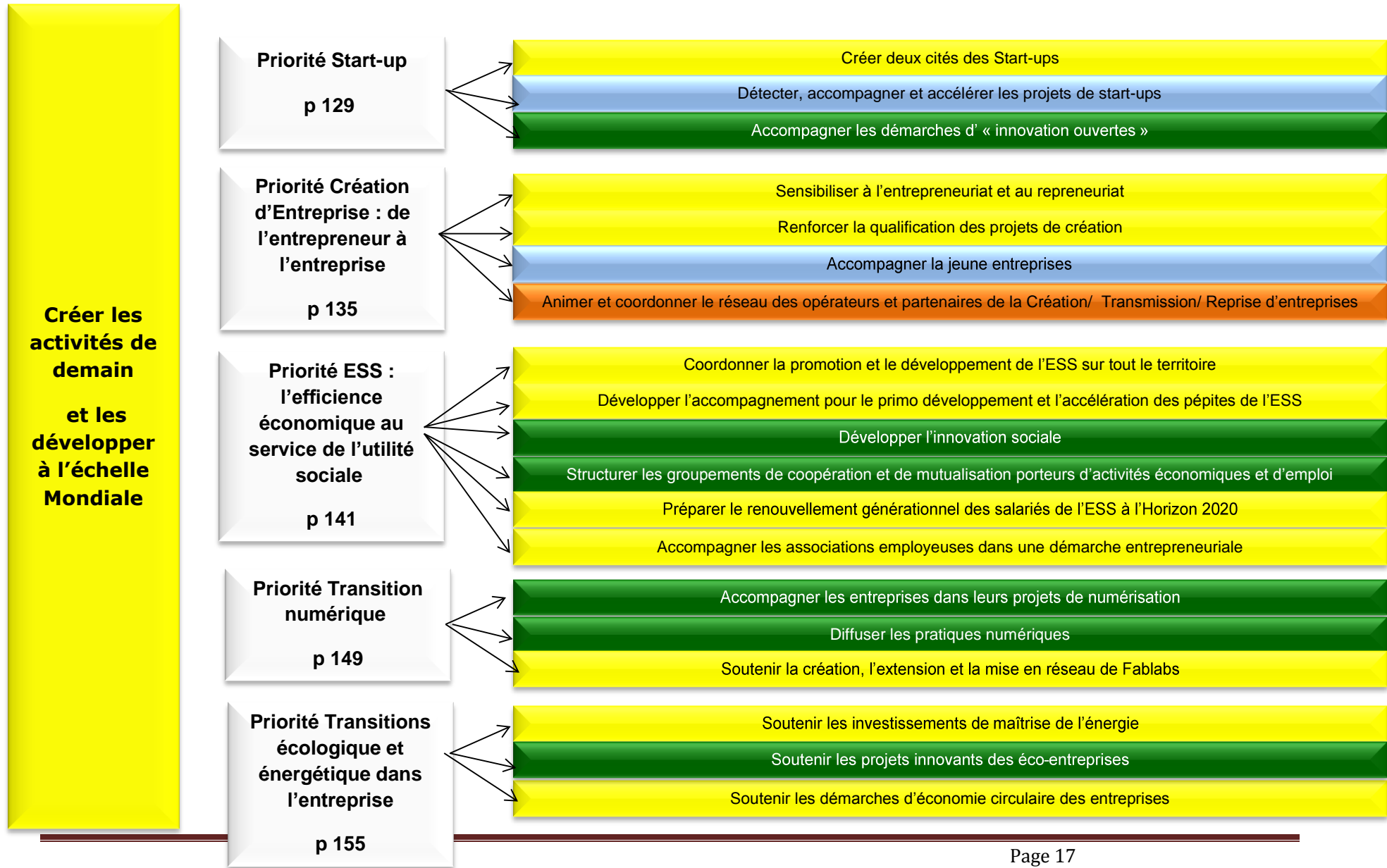


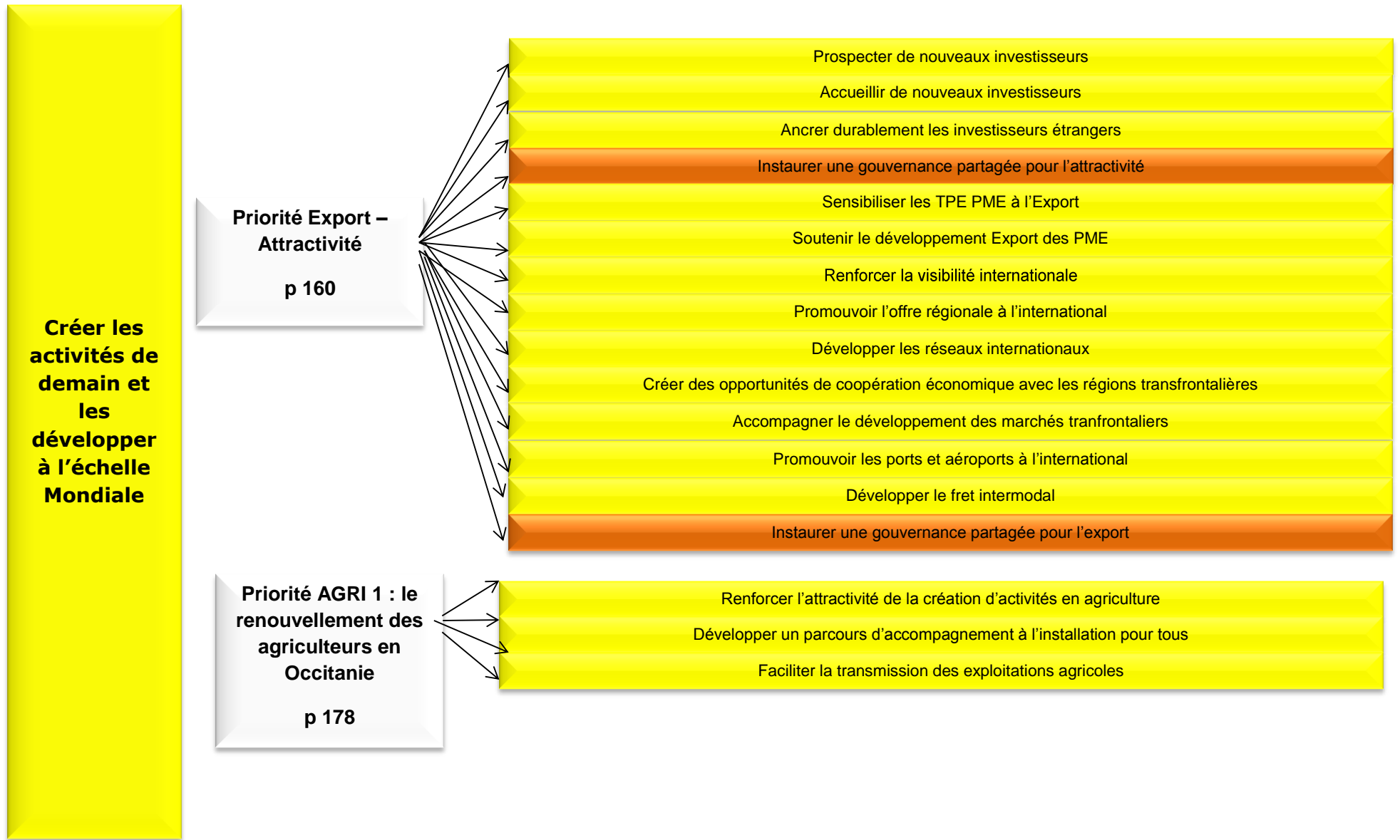
Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

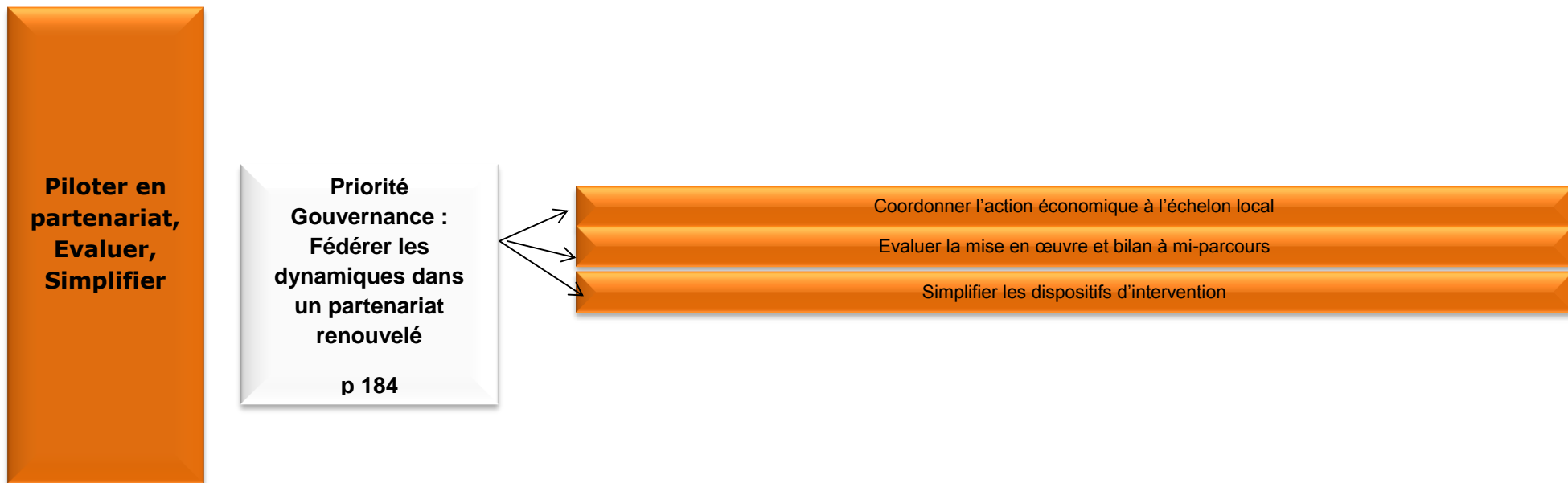




Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance







Ethique Economique et Eco-conditionnalité des Aides

SRDEII – ORIENTATION : Soutenir l'Investissement et l'Emploi

PRIORITE *Ingénierie financière : de l'identification du besoin à la solution de financement*

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

Le développement de notre tissu économique passe par la possibilité donnée aux entreprises de financer plus facilement leurs projets et de consolider leur structure financière. L'accès au financement est un enjeu fort pour favoriser le potentiel d'innovation et de croissance mais aussi pour garantir un meilleur taux de pérennité des jeunes entreprises. L'accès au crédit bancaire ou au financement du haut de bilan est souvent complexe :

- réticence à ouvrir son capital pour les entreprises familiales, autocensure parfois pour solliciter un prêt, capacité à bien évaluer ses besoins de financement, à bien communiquer sur son projet auprès des partenaires financiers,
- contraintes réglementaires pesant sur les financeurs (Bâle II, respect des règles liées aux Aides d'Etat, ...), aversion ou réticences au risque.

En région Occitanie, les principaux constats sur l'accès des entreprises au financement sont les suivants :

- une défaillance de marché sur le financement bancaire des TPE-PME comme sur le financement du haut de bilan, notamment pour les TPE-PME et les entreprises innovantes en phase d'industrialisation de leurs produits et de lancement commercial ;
- le besoin d'appuyer les compétences financières dans les entreprises en leur apportant une meilleure culture financière visant à renforcer, notamment, leur communication financière vis-à-vis de leurs partenaires ;
- le besoin d'assurer un continuum de l'offre de financement pour que les entreprises disposent à chaque stade de leur développement d'un outil ad hoc répondant à leur problématique de financement (de l'amorçage à la transmission/reprise, en passant par le risque, le financement de la croissance ou du rebond).

Lors des ateliers thématiques du 7 juin 2016 et dans les contributions rédigées par plusieurs parties prenantes, d'autres enjeux ont également été identifiés :

- assurer l'articulation et la complémentarité entre l'offre publique et privée du financement des entreprises ; faire porter par les fonds soutenus par les pouvoirs publics une part de risque plus importante (conditions de remboursement différenciées, avance remboursable en cas de succès...);
- accroître la visibilité de l'offre de financement et la faire connaître aux entreprises ;
- mailler le territoire de « tiers de confiance » de proximité, capables de valider un accompagnement financier de premier niveau permettant de donner du crédit à un projet ;
- doter le territoire de nouveaux outils pour accompagner les phases les plus délicates de la vie des entreprises : rebond, reprise par les salariés, intermédiation sur le financement participatif ;
- adapter les dispositifs à certains secteurs (ESS, artisanat, secteur coopératif, secteur culturel,...) et certaines typologies de besoins ;
- conforter et développer les solutions en matière d'amorçage ;
- favoriser le primo-développement des TPE, qui ont des besoins modestes (inférieurs à 25 K€);

- développer des instruments financiers pour accompagner les ETI qui ne peuvent bénéficier par ailleurs d'aides directes que sur des investissements très ciblés (innovation, première implantation ...);

2) ACTEURS ET PARTENARIAT

Les instruments d'ingénierie financière sont par définition mis en œuvre par des organismes financiers professionnels, sélectionnés par la Région.

Elle entend notamment fédérer autour de sa politique de financement :

Bpifrance, IRDI/SORIDEC, établissements financiers privés, établissements bancaires, Fonds Européen d'Investissement, Banque Européenne d'Investissement, associations de prêts d'honneur, URSCOP, ADIE, France Active, Initiative France, Caisse des Dépôts, ...

3) INTERVENTION DE LA REGION :

Les études ex-ante réalisées sur les deux ex-territoires de LR et de MP en 2015 et 2016 estiment la défaillance du marché en matière de financement de la dette des entreprises entre 2 470 M€ et 2 750 M€ et de financement des fonds propres entre 88 M€ et 737 M€ pour l'ensemble de la région Occitanie.

Les micro-entreprises (0 à 9 salariés), qui représentent près de 96% des entreprises régionales, éprouvent de réelles difficultés à accéder aux financements. Même si un certain nombre d'institutions spécialisées dans les micro-prêts existent, leur capacité d'intervention reste limitée. Les banques se montrent réticentes à financer cette catégorie d'entreprises de par l'insuffisance de leur cote de solvabilité et leur potentiel de développement trop limité. Les cautions personnelles exigées par les banques sont en outre importantes.

Les PME (10 à 250 salariés) démontrent un fort besoin de financement auprès des banques sur des prêts MLT. Si elles semblent bien accompagnées sur leur problématique court terme, elles expriment la difficulté des banques à financer l'ensemble de leurs besoins, notamment dans un contexte de redémarrage de leurs projets d'investissement auxquels le secteur bancaire tarde à répondre.

En matière de fonds propres, il existe un enjeu de renforcement des fonds propres des entreprises pour asseoir leur développement.

Les outils déployés dans le cadre du SRDEII 2016-2021 visent à contribuer à la croissance de l'investissement et de l'innovation. Ils concourent fortement par l'effet de levier auprès de l'action privée au renforcement et au développement des firmes du territoire en termes d'activité et d'emplois, tout en leur apportant une flexibilité financière.

Dans cette optique, les principaux axes d'intervention de la Région dans le déploiement ou le renforcement d'instruments financiers seront les suivants :

1) Accompagner le dialogue avec les partenaires financiers pour accroître les chances de succès des porteurs de projet, en mixant accompagnement et financement

2) Dynamiser le financement des start-ups par le déploiement de nouveaux outils d'investissements en fonds propres

3) Renforcer l'accès au financement bancaire : Fonds de garantie

4) Apporter les fonds nécessaires à la création d'entreprises à leur démarrage et première phase de croissance, en sécurisant les plans de financement.

5) Accélérer la croissance : Fonds de Capital Investissement

Pour accompagner financièrement le primo-développement des TPE et les passages de seuil des PME

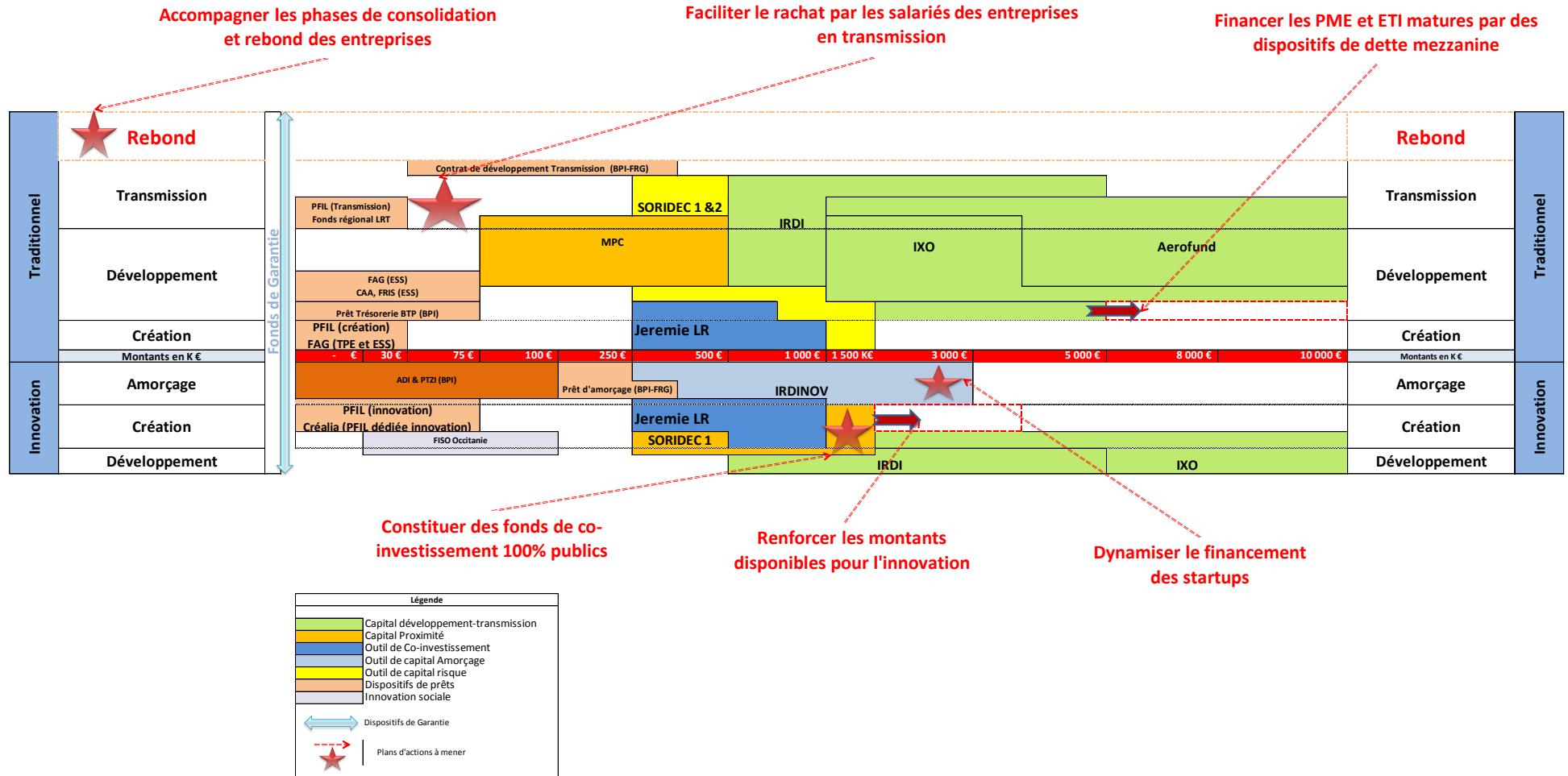
6) Financer la reprise d'entreprises par des mécanismes de prêts d'honneur et garanties d'emprunts, en facilitant notamment les possibilités de transmission aux salariés

7) Renforcer la trésorerie des entreprises en agissant sur les problématiques de trésorerie et en accompagnant notamment les phases de rebond

8) Participer directement au capital d'entreprises régionales pour ancrer durablement des entreprises pivots sur les territoires ou accompagner le portage de projets innovants en vue de développer une filière émergente.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Mapping Outils Financiers Région OCCITANIE/Pyrénées Méditerranée en fonction de la typologie de l'opération et de la fourchette d'intervention



ACTION Apporter les fonds nécessaires à la création d'entreprises

OBJECTIFS :

Développer le marché régional du capital-risque pour accompagner les entreprises en création.

Diminuer le taux de défaillance des entreprises en création par un système combinant financement et accompagnement.

Accompagner les entreprises souhaitant mobiliser le financement participatif dans la réalisation de leurs campagnes (intermédiation, développement de la communication, etc.).

CIBLES

TPE/PME de tous secteurs d'activité en phase de création

INTERVENTION DE LA REGION

- Abonder les Fonds de prêts d'honneur, permettant d'accroître les fonds propres des créateurs et de faire levier sur les prêts bancaires ;
- Mobiliser la Garantie d'emprunt bancaire ;
- Constituer un fonds de capital-risque ;
- Financer des Aides au conseil stratégique ;
- Accompagner les campagnes de financement participatif s'inscrivant dans un plan de financement global (expertise, labellisation, mentorat).

PARTENARIATS

IRDI/SORIDEC Gestion, Bpifrance, établissements financiers privés, autres partenaires publics, industriels, associations de prêts aux entreprises (France Active, Initiative France)

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des organismes financiers

Effet de levier sur les financements privés afin d'accompagner des projets plus risqués.

INDICATEUR

Nombre d'entreprises bénéficiaires et montant des prêts accordés

Taux de pérennité des entreprises créées

ACTION Accélérer la croissance : fonds de capital investissement

OBJECTIFS :

Renforcer la structure financière des entreprises ayant passé le cap de la création et financer leur phase de primo-développement

Développer le marché régional du capital-développement pour accroître les possibilités d'accompagnement du développement des PME et des ETI régionales.

CIBLES

Bénéficiaires :

TPE-PME ayant dépassé le stade de la création (donc ayant généralement entre 3 et 7 ans) et entamant un premier cycle de croissance,

PME/ETI plus matures engageant un nouveau cycle de développement

Projets : Réalisation d'investissements structurants, développement de nouveaux marchés notamment à l'export, financement du besoin en fonds de roulement de croissance, réalisation d'opérations de croissance externe.

INTERVENTION DE LA REGION

- Renforcer l'offre de financement disponible au profit des entreprises par la dotation de Fonds de prêts d'honneurs
- Constituer un nouveau fonds de capital-développement, fonds de dette mezzanine (de type obligations convertibles en actions) pour permettre d'intervenir au sein d'entreprises matures sur des tickets d'intervention supérieurs à 5 M€
- Soutenir les capitaux-risqueurs patients (notamment ceux qui interviennent en titres coopératifs et :ou titres associatifs)

PARTENARIATS

Initiative France, France Active, FEI, Banque Européenne d'Investissement, Caisse des Dépôts, IRDI/SORIDEC Gestion, sociétés de capital-investissement, établissements financiers privés.

CONDITIONS DE REUSSITE

Effet de levier auprès des investisseurs privés.

INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées et montant des fonds privés complétant le soutien public aux entreprises

ACTION *Accompagner le dialogue avec les partenaires financiers*

OBJECTIFS :

Accompagner les entreprises régionales dans la mobilisation des outils financiers, leur apporter une culture financière et renforcer leur communication financière pour les aider à mieux dialoguer avec leurs partenaires financiers, bas et haut de bilan : viabilité du projet, cohérence financière, outils de communication financière.

Favoriser l'émergence d'accélérateurs combinant conseil et financement : préparation spécifique sur l'écosystème financier et les mécanismes des investisseurs.

CIBLES

Bénéficiaires :

TPE-PME industrielles ou de services en recherche de fonds propres (première levée de fonds) ou de financement de la dette.

Projets : création d'entreprises innovantes et/ou à fort potentiel de développement ; lancement des phases d'industrialisation ou de commercialisation de produits innovants ; développement de programmes d'investissements stratégiques ; financement du besoin en fonds de roulement des TPE-PME de croissance ; opérations de croissance externe ou de reprise d'entreprises par effet de levier.

INTERVENTION DE LA REGION

- Financer sous forme d'avances remboursables et/ou de subventions les entreprises afin de leur permettre de réaliser une levée de fonds.
- Leur permettre de réaliser un diagnostic stratégique et financier afin qu'elles disposent d'un business plan clair, cohérent et argumenté.
- Prendre en charge les missions de coaching auprès des dirigeants afin de leur inculquer les méthodes d'approche appropriées et leur aider à mieux appréhender les enjeux et les points clés des opérations financières et/ou capitalistiques associées.
- Intervenir sous forme d'opérations collectives auprès des accélérateurs combinant conseil et financement.

PARTENARIATS

Réseau des pépinières, Incubateur, Chambres consulaires, Madeeli, Synersud, Transferts, Associations de financement des entreprises, Bpifrance, établissements financiers et sociétés de capital investissement.

CONDITIONS DE REUSSITE

Capacité à coordonner les acteurs de l'accompagnement pour œuvrer conjointement dans la sélection et le suivi des entreprises aidées levant des fonds.

INDICATEUR

Nombre de dossiers accompagnés.

ACTION *Dynamiser le financement des start-ups*

OBJECTIFS :

Développer le marché régional du capital-risque pour accompagner les start-ups dans les premières phases critiques de leur vie en fonds propres ou quasi fonds-propres.

Constituer grâce à l'effet de levier régional des fonds privés puissants capables d'investir de « gros tickets » qui répondent aux besoins de financement des start-ups.

Permettre l'industrialisation et la commercialisation de produits, services et procédés issus de projets de Recherche et Développement financés par les pouvoirs public dans une logique de parcours.

Drainer les capitaux privés en région Occitanie sur les projets de création et de développement des jeunes entreprises innovantes par un partage de risque avec la puissance publique.

Promouvoir l'action des business angels pour dynamiser leurs interventions dans les entreprises régionales.

CIBLES

Bénéficiaires : TPE-PME innovantes à fort potentiel de croissance

Projets : Création d'entreprises innovantes à fort potentiel de développement, lancement des phases d'industrialisation lancement de nouveaux produits ou services

INTERVENTION DE LA REGION

- Constituer de nouveaux véhicules financiers confiés en gestion à des sociétés de gestion agréées par l'AMF dédiés au financement de l'amorçage, au financement de l'innovation.
- Constituer de fonds de co-investissement 100% publics à travers les fonds de fonds FOSTER TPE-PME
- Mettre en œuvre des conventions d'objectifs avec les associations de business angels.

PARTENARIATS

IRDI/SORIDEC Gestion, Bpifrance, Initiative France, France Angels, autres établissements financiers privés, Etat (Fonds National d'Amorçage), autres partenaires publics, industriels.

CONDITIONS DE REUSSITE

Démonstration de la défaillance de marché de l'offre de financement pour justifier l'intervention publique et élargir la capacité d'intervention des fonds privés pour les diriger vers les entreprises en création.

Capacité à générer un effet de levier des financements privés et à mobiliser les organismes de financement.

INDICATEURS

Nombre de start-ups financées.

ACTION Financer la reprise d'entreprises

OBJECTIFS :

Lutter contre la disparition d'entreprises faute de repreneurs

Faciliter la transmission-reprise d'entreprises, dont le processus est généralement moins risqué que celui de la création d'entreprises

Donner les moyens aux salariés de pouvoir reprendre leur entreprise lors du départ à la retraite du dirigeant, ou dans certains cas de figure suite à une liquidation judiciaire

CIBLES

Bénéficiaires

Repreneurs d'entreprises personnes physiques ou morales

TPE-PME de tous secteurs d'activité, comptant au moins 5 salariés

Projets

Projets de reprise d'entreprises par des personnes physiques ou morales, y compris les projets de reprise par les salariés d'entreprises

INTERVENTION DE LA REGION

- Garantir l'emprunt bancaire lié au rachat des parts sociales ou du fonds de commerce lors d'une transmission d'entreprise
- Développer à l'échelle régionale le fonds de prêts d'honneur dédié à la transmission-reprise, permettant d'accroître les fonds propres des repreneurs et de faire levier sur les prêts bancaires
- Créer un fonds d'investissement en haut de bilan permettant le rachat par les salariés des parts des entreprises en transmission et/ou la relance d'activité sur des bases assainies dans le cas d'une reprise.

PARTENARIATS

Urscop, Initiative France, Caisse des Dépôts, Bpifrance, établissements bancaires, établissements financiers privés.

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des organismes financiers afin de générer un effet de levier
Incitation des financeurs privés à accompagner des projets plus risqués.

INDICATEURS

Nombre de transmissions et nombre de reprises aidées.

ACTION *Participer directement au capital d'entreprises régionales*

OBJECTIFS :

Participer au capital d'entreprises commerciales régionales par achat direct de parts de capital afin d'accompagner leur création et/ou leur développement

Permettre l'ancrage durable d'entreprises pivots sur le territoire, maintenir et développer les emplois

Accompagner le portage de projets innovants par des Startups en vue de développer une filière émergente

CIBLES

Bénéficiaires :

PME et ETI industrielles et de services

Projets :

Projets générateurs d'emplois présentant des pratiques reconnues en matière de dialogue social, d'environnement, de RSE et d'ancrage durable sur le territoire régional.

INTERVENTION DE LA REGION

- Intervenir directement au capital des entreprises avec un plafond de 33% seule ou conjointement avec une ou plusieurs autres régions, et dans une limite de 50% (ou 3M€) de part publique du capital de ces entreprises.

PARTENARIATS

Bpifrance, EPCI, établissements financiers privés, autres partenaires publics.

CONDITIONS DE REUSSITE

Définition d'une doctrine d'intervention lisible et sécurisée pour éviter les effets d'aubaine et certaines situations à risque.

INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées, répartition des territoires et filières.

ACTION Renforcer la trésorerie des entreprises

OBJECTIFS :

Renforcer la solidité financière des entreprises par la mise en place d'outils financiers spécifiques, notamment en matière de soutien à la trésorerie.

Permettre aux entreprises ayant connu une baisse d'activité passagère ayant entraîné des pertes d'exploitation, de renforcer leurs fonds propres et quasi-fonds propres afin d'accéder aux nouveaux marchés qui s'ouvrent à elles.

Accompagner certaines phases de rebond des entreprises notamment après une identification précise des causes des difficultés.

CIBLES

Bénéficiaires

TPE du secteur du BTP (bâtiment, travaux publics) dans un premier temps, d'autres secteurs ensuite, confrontées à des difficultés structurelles de trésorerie.

TPE-PME de tous secteurs d'activité en phase de rebond (c'est-à-dire ayant connu des aléas conjoncturels mais dont les fondamentaux sont sains) et présentant des perspectives favorables sur leurs marchés.

Projets: Structuration financière des entreprises, consolidation pour les entreprises ayant connu des aléas conjoncturels mais présentant des perspectives favorables sur leurs marchés.

ACTION REGIONALE

- Renforcer la trésorerie des TPE : développer des mécanismes de prêts apportant une réponse structurelle aux difficultés de trésorerie en transformant des concours court terme en prêt à moyen terme.
- Accompagner des phases rebond : constituer un nouveau véhicule financier afin d'intervenir en fonds propres ou quasi fonds propres dans les entreprises concernées.

PARTENARIATS

Bpifrance, France Active, établissements bancaires, établissements financiers privés.

CONDITIONS DE REUSSITE

Incitation des financements privés à accompagner des projets plus risqués.

INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées

Montant des prêts et/ou fonds versés

ACTION Renforcer l'accès au crédit : fonds de garantie

OBJECTIFS :

Faciliter l'accès des TPE-PME au financement bancaire, dans un contexte où l'offre de garantie reste sous-dimensionnée au regard des besoins d'accès au crédit bancaire des entreprises.

Inciter les établissements financiers à financer des dossiers plus complexes ou plus risqués grâce à un partage du risque.

Accroître dans certains cas le montant financier engagé par les établissements financiers grâce à la garantie publique.

Réduire les garanties personnelles sollicitées par les banques auprès des dirigeants ou faciliter la bonification des taux d'intérêt.

CIBLES

Bénéficiaires

TPE-PME industrielles ou de service, artisanat de production, tourisme, énergies renouvelables, transport, BTP, ESS

Projets : Créations d'entreprises, lancement des phases d'industrialisation ou lancement commercial, projets complexes ou financièrement risqués nécessitant une contre-garantie importante pour faciliter l'accès au crédit bancaire, investissements structurants, financement du BFR, développement à l'international, réalisation d'opérations de croissance externe, opérations de reprise par LBO

INTERVENTION DE LA REGION

- Mettre en place d'un fonds de garantie de premières pertes de portefeuille (garantie plafonnée sur un portefeuille de prêts à construire dans un délai défini, par le ou les intermédiaires financiers sélectionnés).
- Mettre en place un fonds de garantie offrant un meilleur effet levier et élargissant le champ d'application de celui en vigueur.
- Développer ou renforcer les fonds de garantie dédiés aux entreprises de l'ESS ainsi qu'aux micro-entreprises en phase de primo-développement

PARTENARIATS

Bpifrance, FEI, BEI, établissements bancaires, établissements financiers privés, France Active, associations de prêts aux entreprises.

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobiliser les organismes financiers notamment pour accompagner des projets plus risqués.

INDICATEURS

Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une garantie et montants des prêts obtenus.

PRIORITE CROISSANCE ENTREPRISE : de la TPE à la PME, de la PME à l'ETI

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le PIB de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée était de 152 milliards d'euro en 2013 (INSEE), soit 7,2 % du PIB national. Elle est la 4ème région la plus riche de France.

La région compte 616 800 établissements en 2014, dont 95 % emploient moins de 10 salariés. Les très petites entreprises (TPE) et les PME de moins de 50 salariés composent ainsi l'essentiel du tissu économique. Les entreprises de plus de 200 salariés concentrent 24,5 % des effectifs, contre 29 % en moyenne nationale. Le secteur de l'artisanat est, quant à lui, très important avec 136 705 établissements et 349 826 actifs (INSEE, 2013) (cf. section 11.1.1).

Si la région Occitanie / Pyrénées Méditerranée est marquée par la présence de grandes filières industrielles structurées qui, contrairement à ce que l'on peut observer sur le reste de la France, continuent à créer des emplois, la production de valeur ajoutée et la création d'emploi sont toutefois en premier lieu tirés par les activités de services, et plus particulièrement par les activités non productives (69 % de l'emploi régional). Les activités du commerce, de l'artisanat, du médico-social, et de l'économie sociale et solidaire sont notamment très présentes. Les transports et la logistique avec notamment les ports régionaux dans lesquels la Région a développé une stratégie logistico-portuaire sont également des atouts pour le développement de l'emploi notamment dans les filières industrielles et les filières d'import-export portuaire.

Enfin, l'agriculture et l'agro-alimentaire représentent près de 160 000 emplois. Cette dynamique du secteur présentiel est notamment liée à la forte attractivité résidentielle de la région.

investissement dans les ports régionaux mettant en œuvre une stratégie logistico portuaire

Par ailleurs, avec 14 milliards € de consommation touristique soit 10 % du PIB régional, 108 000 emplois et 1,42 milliard d'€ investissements chaque année, le tourisme est un pan majeur de l'économie de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au 2ème rang derrière l'agriculture et l'agroalimentaire. Par sa richesse et sa grande diversité, le patrimoine naturel et culturel représente l'un des premiers facteurs d'attractivité de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. En ce sens, il constitue un enjeu économique fort et en matière d'aménagement du territoire.

Différents enjeux se dégagent des constats dressés :

- **Un manque de visibilité de la part des entreprises sur l'offre de financement/d'accompagnement**

Les opportunités de soutien demeurent encore insuffisamment connues des entreprises. Il y a un besoin de cartographier de manière lisible et visible pour les entreprises l'ensemble de l'offre d'accompagnement et de financement à l'échelle de la nouvelle région dans le cadre du nouveau schéma de développement économique, de façon à atteindre l'ensemble des entreprises sur tout le territoire régional.

L'extension géographique de la région, qui couvre désormais 13 départements, couplée à la création de nouveaux dispositifs d'accompagnement, renforcent cette nécessité d'organiser une communication claire et pertinente à destination des entreprises.

• La simplification des dispositifs d'aide et d'accompagnement

Les dispositifs d'aides publics d'accompagnement des entreprises ont démontré leur utilité et leur efficacité. Les entreprises expriment cependant un besoin de plus de simplicité dans leur mobilisation (allègement des formalités et procédures, numérisation de l'accès aux aides).

• Des problématiques persistantes d'accès au financement pour les entreprises régionales

La construction d'un continuum de l'offre de financement et d'accompagnement des entreprises est un défi régional. Il apparaît important en particulier sur trois cibles : la jeune entreprise innovante, la transmission des TPE et petites PME et le passage du seuil PME/ETI (situation de haut de bilan et bas de bilan à différencier). La meilleure articulation et complémentarité possible entre une offre publique et une offre privée de financement des entreprises est à rechercher pour combler les manques en matière de financement des entreprises régionales.

• L'amélioration de la performance des entreprises, et tout particulièrement des entreprises industrielles, via notamment le déploiement du plan Usine du Futur

L'amélioration de la performance de l'outil de production constitue un enjeu majeur pour le maintien de la dynamique industrielle sur le territoire régional. L'enjeu est à la fois celui du rattrapage de compétitivité, compte tenu du faible taux d'équipement des usines régionales et celui de la conquête du marché mondial des équipements qui outilleront l'usine de demain. La compétitivité de l'industrie régionale passera par la qualité des outils de production, leur modernité, la robotisation, la construction de nouveaux modèles industriels et la transformation des processus de production, l'innovation pour développer l'offre et monter en gamme, la réactivité face aux besoins des clients dans une meilleure prise en compte de l'environnement et des travailleurs.

Pour créer les emplois de demain, il importe de déployer le programme « usine du futur » en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée avec comme double objectifs de remettre l'investissement et l'homme au cœur de la dynamique de croissance des entreprises et accompagner les PME/ETI souhaitant développer un projet d'excellence industrielle

En matière touristique, il s'agira principalement d'agir en faveur de la compétitivité des entreprises et des filières régionales, et par l'impulsion d'une politique d'innovation forte notamment autour de la digitalisation.

2) PARTENARIATS :

Les acteurs de l'accompagnement du développement de l'entreprise sont nombreux et nécessaires au maillage du territoire :

- ✓ Les agences de développement économique
- ✓ Les réseaux consulaires
- ✓ Bpifrance
- ✓ Pôle Emploi
- ✓ L'Etat
- ✓ CETIM
- ✓ Cea Tech

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation des politiques publiques de soutien aux investissements stratégiques des entreprises, la Région et l'Etat partagent les informations et coordonnent leurs dispositifs de financement au sein des Comités du Référent Unique Investissements (RUI).

3) INTERVENTION DE LA REGION

Face aux enjeux internationaux et à la recherche permanente de compétitivité sur les marchés, la Région veut soutenir la dynamique économique en permettant aux entreprises de réussir leur croissance, source de créations d'emplois et de rayonnement du territoire. Ainsi, la Région veut répondre aux défis suivants :

- Accentuer la visibilité de l'offre de financement et d'accompagnement des entreprises,
- Faciliter l'accès de l'ensemble des entreprises du territoire, de la TPE à l'ETI, aux outils financiers,
- Mailler le territoire régional d'un réseau de développeurs permettant à la fois d'accompagner les entreprises au plus près de leur activité et de leur problématique et de qualifier, valider leurs projets de développement
- Simplifier les dispositifs d'aides directes aux entreprises autour de trois objectifs :
 - Accélérer le processus d'instruction des demandes d'aides
 - Adapter les différentes aides aux besoins des entreprises et à leur typologie
 - Alléger les procédures

Sur la base de ces enjeux, **la Région conduira des actions pour :**

- **Assurer la visibilité et simplifier l'accès des entreprises à l'information sur les aides régionales :**
 - En créant une information claire et lisible des aides régionales à destination des entreprises
 - En favorisant les liens et échanges entre les porteurs de projets et les réseaux d'accompagnement
 - En permettant aux acteurs du territoire de s'approprier les orientations stratégiques et les dispositifs d'intervention de la Région
- **Apporter à l'entreprise une aide au conseil stratégique :**
 - En l'aidant à structurer ses axes de développement et les leviers de croissance en vue d'organiser notamment les passages de seuils
 - En lui permettant une mise en réseau adaptée à son environnement et ses problématiques pour l'accompagnement et le financement
- **Faciliter l'intégration de compétences dans les TPE et PME :**
 - En permettant aux entreprises de recruter les profils adaptés à ses évolutions
 - En favorisant la structuration des équipes d'encadrement
- **Accompagner et cofinancer l'immobilier des entreprises :**
 - En facilitant ce type d'investissement, gages de compétitivité et de croissance, à la demande des EPCI
 - En favorisant le maintien et le développement des emplois sur le territoire
- **Soutenir les investissements productifs :**

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

- En permettant l'ancrage territorial de projets créateurs d'emplois
 - En participant à la modernisation de l'appareil productif, source de compétitivité sur les marchés internationaux
 - En accélérant le processus de passage de seuils des entreprises
- **Stimuler l'excellence industrielle et préparer l'usine du futur :**
 - En sensibilisant les chefs d'entreprises à la prospective industrielle
 - En favorisant l'intégration de pratiques environnementales vertueuses dans les cycles de production
 - En développant l'amélioration constante des conditions de travail, vecteur de performance et d'engagement sociétal des entreprises
- **Agir pour la qualification et la compétitivité des entreprises touristiques :**
 - En améliorant la performance de l'économie touristique dans un environnement fluctuant et concurrentiel
 - En accompagnant l'adaptation des entreprises et des acteurs aux évolutions du marché y compris l'ouverture à l'international.
- **Accompagner le passage de seuil des MPE à fort potentiel**
 - En leur proposant un accompagnement renforcé sur l'ensemble des leviers permettant le passage de seuil : (conseil, financement, formation).

ACTION Assurer la visibilité

et simplifier l'accès des entreprises à l'information

OBJECTIFS :

- Conforter la Région dans son rôle de chef de file du développement économique.
- Informer, orienter, mettre en réseau les porteurs de projets et les acteurs du développement économique.
- Améliorer la visibilité de l'action régionale en faveur du développement économique.
- Permettre aux acteurs de proximité de relayer sur le terrain la politique régionale.

CIBLES

Bénéficiaires : acteurs du développement économique tels que porteurs de projets, chefs d'entreprise, collectivités territoriales, partenaires, chambres consulaires, ...

Projets :

- Mettre à disposition un site internet régional propre au développement économique, porté par la Région et relayer l'info économique sur les réseaux sociaux Région

- Utiliser les moyens de communication issus du numérique pour :

- Informer les acteurs sur les actions et dispositifs régionaux mis en œuvre.
- Valoriser les entreprises/groupements régionaux qui mettent en œuvre des démarches soutenues par la Région
- Favoriser la mise en réseau des porteurs de projets et des acteurs.
- Animer le développement économique, créer des synergies et développer des partenariats.
- Envisager un numéro vert pour l'accueil, l'orientation et l'information des entreprises

ACTION REGIONALE

Alimentation des moyens de communication suivants : le site internet régional dédié au développement économique qui centraliserait l'ensemble des thématiques liées à l'entreprise, les réseaux sociaux qui relaient l'information économique.

PARTENARIAT

Etat, EPCI, agences de développement économique, organismes consulaires, organismes interprofessionnels, Bpifrance, centres de recherche...

CONDITIONS DE REUSSITE

Contenus de qualité, de sources fiables et mis à jour régulièrement.

Implication des services et des partenaires extérieurs pour « remonter » l'information économique.

Lien étroit avec la direction de la communication.

INDICATEURS

- Nombre de visiteurs et de pages vues (site internet).

ACTION *Apporter à l'entreprise une aide au conseil stratégique*

OBJECTIFS :

Développer la dimension stratégique des projets des entreprises, sécuriser leur faisabilité technique, financière et commerciale dans une approche globale pouvant couvrir notamment la structuration financière, l'innovation, l'export, adaptation de l'appareil productif, organisation et facteurs humains, numérisation, transition écologique, etc.

CIBLES

Bénéficiaires : TPE/PE/PME et ETI

Projets :

- Prestations externes de conseil revêtant un caractère réellement stratégique pour le développement de l'entreprise notamment dans le cadre de l'usine du Futur.
- Accompagnement de l'entreprise dans la formalisation de son projet de développement et de son besoin de conseils externes

ACTION REGIONALE

- Subvention directement à l'entreprise pour les prestations de conseil
- Subvention aux acteurs de l'accompagnement : chambres consulaires, MEDEF, CGPME

PARTENARIATS

Agences de développement économique, Bpifrance, Pôle Emploi, ARACT, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Forte implication territoriale des réseaux d'accompagnement

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises accompagnées dans la démarche de dimensionnement de leurs projets de développement
- Nombre d'entreprises bénéficiant de l'aide régionale

ACTION Faciliter l'intégration de compétences dans les TPE et PME

OBJECTIFS :

- favoriser l'intégration de compétences nouvelles et renforcer la structuration de l'encadrement dans les TPE et PME
- accompagner les mutations structurelles, organisationnelles et technologiques au sein des entreprises.

CIBLES

Bénéficiaires : TPE – PME régionales

Projets :

- Prestations d'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines permettant d'anticiper les évolutions de profils professionnels, des besoins de formation et de leur mode d'organisation.
- Créations de fonctions d'encadrement nouvelles liées à la mise en place d'un projet de développement stratégique.
- Mise à disposition ponctuelle d'experts issus de grands groupes au sein des PME.
- Mise en place d'actions permettant l'intégration de demandeurs d'emplois qualifiés au sein des TPE pour développer de nouveaux projets (dispositif ARDAN)
- Actions de formation des salariés via les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, spécifiquement liés à un programme de développement stratégique de l'entreprise l'engageant dans un passage de seuil.

ACTION REGIONALE

Subventions directes aux entreprises pour les prestations de conseil ou la création de fonction nouvelles

Subvention aux OPCA pour la mise en œuvre de programmes de formation spécifiques

Déploiement d'un dispositif de type ARDAN

Accompagnement de programmes du type « Pass Compétences »

PARTENARIATS

- IPST-CNAM, Pôle Emploi, Organismes Consulaires, Initiative LRMP, MADEELI, Rézopep, URSCOP, SYNERSUD
- Midact,
- Etat (Direccte), ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Bonne coordination des actions emploi, formation et développement économique entre la Région et ses partenaires.

ACTION Accompagner et cofinancer l'immobilier d'entreprises

OBJECTIFS :

Favoriser l'installation, le maintien, le développement d'entreprises sur le territoire régional en diminuant le coût de la vente, de la location-vente ou du crédit-bail de locaux à usage industriel, artisanal ou de service à l'industrie.

Permettre aux entreprises de se planter ou de se développer en région dans des locaux suffisamment adaptés pour augmenter leur productivité et faciliter l'accroissement de leurs effectifs.

CIBLES

Bénéficiaires : entreprise d'exploitation (hors opérations revêtant un caractère strictement patrimonial), Etablissements Publics à Compétence Intercommunale (EPCI), Sociétés d'Economie Mixte ou sociétés commerciales de promotion immobilière à capitaux mixtes. Les bénéficiaires finaux doivent impérativement être des entreprises au sens communautaire du terme.

Projets :

Acquisition, aménagement, construction et/ou extension de bâtiments, hors unités urbaines de Toulouse et Montpellier (hormis, au cas par cas, pour les projets à fort impact en termes d'emplois et s'inscrivant dans les filières prioritaires de la politique industrielle régionale).

ACTION REGIONALE

- Subvention directement à l'entreprise ou via des opérateurs relais (SEM, Crédits bailleurs, EPCI, etc.) qui devront la rétrocéder à l'entreprise en réduction de loyer.
- Avance remboursable à l'entreprise.

PARTENARIATS

Conformément aux dispositions de Loi NOTRe, qui confie l'exclusivité de la compétence en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise aux communes et EPCI, la Région ne participera au financement de ces opérations qu'en complément et dans des conditions précisées par une convention passée avec l'EPCI compétent.

La participation de la Région sera modulée en fonction de la capacité contributive du territoire.

CONDITIONS DE REUSSITE

Accompagnement des EPCI pour l'élaboration et la mise en œuvre des régimes d'aides. Instruction conjointe Région / EPCI des dossiers de demande d'aide.

INDICATEURS

Nombre de créations d'emplois liés aux projets immobiliers soutenus

ACTION Soutenir les investissements productifs

OBJECTIFS :

- Améliorer la performance globale des entreprises
- Accompagner le franchissement de seuils pour les TPE et les PME
- Favoriser l'ancrage des entreprises dans le territoire régional
- Soutenir la création d'emplois pérennes liés aux investissements soutenus

CIBLES

Entreprises régionales de la TPE à la Grande entreprise :

- relevant des secteurs de l'industrie, service à l'industrie et aux entreprises, artisanat de production et autres services de toutes les filières régionales et locales
- intégrées dans une démarche collective ou en forte croissance

PROJETS :

Projets d'investissement stratégiques sur 2 à 3 ans créateur d'emploi conduisant à un gain de performance significatif et, le cas échéant, à un franchissement de seuil pour l'entreprise se traduisant par :

- Investissements immatériels ou de matériels de production,
- Augmentation du besoin en fonds de roulement
- Recrutements notamment de fonctions nouvelles et d'encadrement
- Investissement relatif pour la réduction de l'empreinte environnementale
- Investissement pour la réduction de la consommation d'énergie
- Utilisation d'énergie renouvelable
- Investissement pour la numérisation

ACTION REGIONALE

Soutien aux projets de développement des entreprises par voie de subvention ou avance remboursable en fonction du risque induit par l'investissement, de la taille de l'entreprise et de sa situation financière notamment.

PARTENARIATS

EPCI, Agences régionales, CCI, CRMA, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Forte mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement.

INDICATEURS

Nombre d'emploi créés

ACTION Stimuler l'excellence industrielle et préparer l'usine du futur

OBJECTIFS :

- Améliorer la performance industrielle des PME et ETI et augmenter leur compétitivité, envisagées de manière globale en termes de modernisation et d'automatisation de l'appareil productif, du respect accru de l'environnement, du développement du numérique et de l'amélioration du processus industriel et des conditions de travail

CIBLES

Entreprises régionales :

- relevant des secteurs de l'industrie, service à l'industrie et aux entreprises, artisanat de production et autres services relevant prioritairement des domaines de spécialisation intelligente d'Occitanie
- ou structurantes pour l'économie régionale ou intégrée dans une démarche collective ou en forte croissance

PROJETS

Investissement stratégiques sur 2 à 3 ans créateur d'emploi conduisant à un gain de performance significatif se traduisant par :

- Investissements immatériels ou de matériels de production,
- Augmentation du besoin en fonds de roulement
- Recrutements notamment de fonctions nouvelles et d'encadrement
- Investissement relatif pour la réduction de l'empreinte environnementale
- Investissement pour la réduction de la consommation d'énergie
- Utilisation d'énergie renouvelable
- Investissement pour la numérisation

ACTION REGIONALE

- Soutien aux projets de développement des entreprises par voie de subvention ou avance remboursable en fonction du risque induit par l'investissement, de la taille de l'entreprise et de sa situation financière notamment
- Intervention sous forme de subvention auprès de structures intermédiaires chargées d'accompagner les entreprises
- Organisation de manifestations ou d'évènements ayant pour objectif la promotion de ce sujet
- Organisation et animation d'un comité régional de coordination dédié à l'industrie du futur

PARTENARIATS

EPCI, Agences régionales, Direccte, Consulaires, BPIFrance, pôle et cluster du territoire, CETIM, Cea Tech, Alliance pour l'Industrie du futur ...

CONDITIONS DE REUSSITE : mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement

INDICATEURS : Nombre d'emploi créés

ACTION Agir pour la qualification et la compétitivité des entreprises touristiques

OBJECTIFS :

- Améliorer la performance de l'économie touristique dans un environnement fluctuant et concurrentiel
- Accompagner l'adaptation des entreprises et des acteurs aux évolutions du marché y compris l'ouverture à l'international.

CIBLES

Bénéficiaires :

Entreprises touristiques publiques et privées, groupements d'entreprises

Projets :

1 Accompagner la compétitivité des entreprises en agissant sur :

- La montée en gamme
- La qualification de l'offre
- L'internationalisation
- L'innovation

2 Impulser une dynamique collective à travers une politique de clusters / clubs d'entreprises :

- Structuration des démarches collectives d'envergure régionale
- Soutien au programme d'actions

3. Ingénierie financière

- Inscrire les entreprises touristiques dans les dispositifs d'intervention de la Région
- Faire connaître l'intervention régionale auprès des entreprises, des prescripteurs et des partenaires régionaux

4. Prospection d'investisseurs

- Identification de l'offre (besoins des entreprises en matière d'investissement) et de la demande (profils et produits recherchés par les investisseurs)
- structurer un bouquet de service régional à destination des investisseurs

ACTION REGIONALE

Les modalités d'intervention seront définies plus précisément dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

PARTENARIATS

BPI, Etat, EPCI, CDC, organismes consulaires, organismes professionnels, agences de développement...

ACTION Accompagner le passage de seuil des entreprises à fort potentiel

OBJECTIFS :

- Accélérer et sécuriser le franchissement de seuils pour les TPE et les PME régionales à fort potentiel
- Favoriser l'ancrage de ces entreprises dans le territoire régional
- Favoriser l'émergence de PME de grande taille ou d'ETI dans le tissu économique régional

CIBLES

Entreprises régionales de la TPE à la PME relevant des secteurs de l'industrie, service à l'industrie et aux entreprises à fort potentiel de développement du fait de la technologie maîtrisée, de leur modèle économique ou de leur positionnement sur leur marché.

PROJETS :

- Prestations externes de conseil revêtant un caractère réellement stratégique pour le passage de seuil (recrutement, export, statuts juridiques, structuration financière, etc).
- Projets d'investissement liés à un développement ambitieux
- Formation du personnel nécessaire pour accompagner le passage de seuil de l'entreprise

ACTION REGIONALE

Identification des entreprises à fort potentiel

Soutien à l'Agence Régionale de développement pour la mise en place d'un accompagnement individualisé des entreprises identifiées

Aide au conseil par voie de subvention

Soutien aux projets de développement des entreprises par voie de subvention ou avance remboursable en fonction du risque induit par l'investissement, de la taille de l'entreprise et de sa situation financière notamment.

Soutien aux OPCA mettant en œuvre un plan de formation permettant de répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise liés à un passage de seuil (Cf CPRDFOP).

PARTENARIATS

Agences régionales, OPCA

CONDITIONS DE REUSSITE : mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement.

INDICATEUR

Nombre d'emploi créés

PRIORITE TRANSMISSION / REPRISE D'ENTREPRISE : *d'une cession anticipée à une reprise réussie.*

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

La transmission d'entreprise constitue un enjeu fort pour le territoire régional. Dans les 5 prochaines années, plus de 3 000 dirigeants seront âgés de 55 ans et plus, dont 90 % de dirigeants de PME. Faute de repreneur ou de transmission réussie, ces entreprises risquent de disparaître entraînant par voie de conséquences la suppression de nombreux emplois et la déperdition de savoir-faire. Ces chiffres montrent l'importance de la transmission dans la stabilité économique. Mais le fait de transmettre une entreprise reste une démarche complexe et longue, en particulier du fait de l'âge élevé des dirigeants actuels en activité et de la forte dépendance aux chefs d'entreprises qui persiste en l'absence d'équipe dirigeante plurielle.

La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue aux seules régions la compétence d'accompagnement et de conseil avant la création ou la reprise d'une entreprise et pendant les 3 années suivantes (effet au 01/01/17) plaçant la Région au centre des politiques d'accompagnement à la création d'entreprises (tant en termes de contenus qu'en modalités de financement). Cette nouvelle répartition des compétences n'est pas sans conséquences en termes de financement de l'accompagnement à la création et transmission d'entreprises. En effet, le retrait des financements départementaux, le transfert de compétences de l'Etat (NACRE...) ainsi que le recentrage des dispositifs de Pôle Emploi sur l'émergence de projets, ont des conséquences importantes sur les budgets des structures du réseau d'accompagnement avec un possible ajustement, voire une remise en cause de leurs missions.

Par ailleurs, le rapport de la Députée Fanny Dombre Coste (juillet 2015) fait de la transmission-reprise un enjeu fort et essentiel pour les années à venir et contribue à initier des pistes d'actions à venir sur cette thématique. Ces initiatives s'inscrivant sur le plan national devront s'articuler avec les politiques régionales.

Les clefs de la réussite d'un projet de cession et de reprise d'entreprise :

La cession d'entreprise fait partie intégrante, au même titre que créer ou développer, du cycle de vie de celle-ci. Quels que soient la taille ou le type de l'entreprise, sa cession est un acte de gestion qui ne s'improvise pas pour assurer sa pérennité. Les conséquences de la transmission d'une entreprise sont multiples (changement de vie du cédant, impact sur son patrimoine, pérennisation de l'entreprise, avenir des salariés, ...) et ne laissent pas place à l'improvisation. Elles méritent une réflexion préalable et anticipée, une préparation rigoureuse et un accompagnement du cédant.

Pour le cédant, le succès d'une cession d'entreprise « bien préparée » repose sur :

- la sensibilisation amont et anticipée à cette problématique,
- des conseils juridiques, fiscaux, patrimoniaux,
- l'évaluation du « juste » prix de son entreprise,
- la recherche d'un repreneur,
- la négociation du prix de cession,
- l'accompagnement du repreneur dans son projet.

Reprendre une entreprise peut se révéler plus intéressant que de créer de toute pièce son activité (une opérationnalité immédiate, l'existence d'une clientèle, l'acquisition d'un savoir-faire, bénéficier de l'expérience, du réseau et du soutien du cédant...) La reprise d'entreprise est un projet complexe.

Pour le repreneur, le succès d'une reprise réussie repose sur :

- la sensibilisation au repreneuriat, que ce soit chez les jeunes, les seniors ou les salariés,

- la recherche d'une entreprise à reprendre,
- le diagnostic et l'évaluation du « juste » prix de l'entreprise à reprendre,
- des formations techniques ou en lien avec les « métiers » de dirigeant.
- des conseils juridiques, fiscaux, financiers, juridiques,
- le financement de la reprise,
- la négociation et la conclusion de l'acte de reprise,
- le démarrage de l'activité et la capacité à devenir dirigeant,
- les premiers développements suite à la reprise.

Consciente de ces enjeux, la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée s'est investie de longue date sur le champ de la transmission-reprise d'entreprise, cette thématique figurant parmi les principales orientations stratégiques des schémas régionaux de développement économique des deux anciennes régions. Malgré cela, de nombreuses entreprises continuent à fermer faute de repreneurs.

La Région devra :

- Développer l'esprit du repreneuriat, que ce soit en création/reprise, auprès de nouveaux publics (jeunes)
- Améliorer la lisibilité du système d'appui régional aux créateurs et repreneurs
- Animer tout le réseau des opérateurs régionaux, pour fédérer, coordonner les actions et aider le porteur de projet à avancer dans un environnement complexe.
- Disposer de statistiques, d'une base de données pour la mise en réseau des cédants et des repreneurs
- Articuler les aides accordées aux entreprises et le suivi des repreneurs, à travers les dispositifs d'intervention appropriés (en fonction des cibles, du secteur d'activité, de la zone géographique...)

2) PARTENARIATS :

Pour réussir dans son projet de transmission ou de reprise d'entreprise, le porteur de projet a besoin de partenaires. La Région fait en sorte que les différents intervenants soient coordonnés. Le Réseau régional de l'accompagnement est composé de plus de nombreuses structures professionnelles qui sont là pour conseiller, orienter, former les cédants et les repreneurs et le cas échéant financer leur projet de transmission reprise:

- les chambres consulaires : CCI, CMA, CA
- les agences régionales
- les boutiques de gestion
- les organisations professionnelles : FFB, CGPME etc.
- les acteurs de l'économie sociale et solidaire : CRESS, union des SCOP, AIRDIE, ADIE, couveuses et coopératives etc.
- les partenaires financiers : bpiFrance, les réseaux de prêts d'honneur (Initiative France et Réseau entreprendre) et de garantie (France Active), les SCR (MPC, Iès)
- les organismes de formation
- les cabinets privés (comptable, notaire, fiscaliste, consultants etc.)

3) INTERVENTION DE LA REGION :

Face à ces enjeux la Région conduira des actions pour :

Sensibiliser le cédant à anticiper la transmission de son entreprise

Il s'agit de sensibiliser le plus tôt possible les entrepreneurs à la transmission de leur entreprise et de favoriser la transmission dans toutes ses dimensions (fiscale, sociale, patrimoniale, humaine etc.) et ce grâce à un accompagnement collectif et de qualité avec des structures d'accompagnement dédiées.

Accompagner le cédant dans la qualification de son projet de transmission

Outre l'accompagnement des cédants dans la recherche de leur futur repreneur, notamment parmi leurs salariés, il s'agit de qualifier le projet de cession par une évaluation juste et raisonnée.

Sensibiliser à l'entrepreneuriat et au repreneuriat

Détecter et accompagner le repreneur dans la qualification de son projet de reprise

L'objectif est d'accompagner le repreneur dans sa recherche de l'entreprise à reprendre et dans la qualification du projet de reprise.

Réussir sa reprise d'entreprise et ses premiers développements

Animer et coordonner le réseau des opérateurs et partenaires de la transmission et reprise d'entreprise :

Il s'agit :

- de rendre plus lisible le système d'appui régional aux repreneurs,
- de professionnaliser le système d'appui régional à la transmission/reprise et organiser un processus d'accompagnement, garant d'une qualité homogène en tout point du territoire,
- d'animer un dispositif de collaboration des opérateurs régionaux, pour fédérer, coordonner les actions et aider le porteur de projet à avancer dans un environnement complexe : comités, événements...

ACTION Sensibiliser le cédant à anticiper la transmission de son entreprise

OBJECTIFS :

Sensibiliser le plus tôt possible les entrepreneurs à la transmission de leur entreprise

Favoriser la transmission dans toutes ses dimensions : humaine, fiscale, sociale, patrimoniale, managériale etc.

CIBLES

Bénéficiaires : TPE PME PMI de tous les secteurs d'activité

Projets :

- Forums uniquement dédiés à la transmission reprise d'entreprises
- Programmes d'accompagnement des cédants (entretien collectif, individuel), via des interlocuteurs du quotidien du dirigeant (exemple : comptable de l'entreprise)

ACTION REGIONALE

- Subvention aux structures d'animation et d'accompagnement de niveau régional (ou local pour une expérimentation) pour des opérations ciblées. Il s'agit par exemple d'expérimenter des actions pilotes à l'anticipation par secteur d'activité, par zone géographique, par taille d'entreprises.
- Créer une base de données référençant les cédants potentiels afin de pouvoir les alerter directement sur cette problématique. Cette base de données pourrait être gérée par la Région.

PARTENARIATS

Chambres consulaires, agences régionales, organisations professionnelles, URSCOP, l'ordre des experts comptables etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

Forte mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement prescripteurs

INDICATEURS

Nombre de dirigeants sensibilisés

ACTION Accompagner le cédant dans la qualification de son projet de transmission

OBJECTIFS :

Accompagner directement ou indirectement les cédants dans la qualification de leur projet de transmission

Accompagner les cédants dans la recherche de leur futur repreneur.

Contribuer au passage de relais réussi entre le cédant et le repreneur.

CIBLES

Bénéficiaires

TPE/PME de tous les secteurs d'activité en phase de transmission

Projets :

- Actions individuelles et collectives en direction des cédants (exemples : diagnostiquer l'entreprise, diffuser l'information de la mise en vente, mise en relation avec des consultants spécialisés sur le plan juridique, fiscal, patrimonial, trouver ou identifier un repreneur...)
- Etudes pour évaluer l'entreprise à céder, nécessitant des compétences spécifiques en matière juridique, fiscale, patrimoniale etc.
- Donner les moyens au cédant de former le futur repreneur sur le marché concerné et son métier de futur dirigeant.

ACTION REGIONALE

- Financer les partenaires de la région (chambres consulaires, organisations professionnelles, réseau d'accompagnement...) pour la mise en place d'actions individuelles ou collectives à destination des cédants
- Aides directes à l'entreprise à céder (subventions pour aide au conseil, au recrutement par la prise en charge d'une partie du salaire du futur repreneur etc.)
- Financer la gestion et le suivi d'une bourse d'opportunités

PARTENARIATS

Chambres consulaires, agences régionales, organisations professionnelles, URSCOP, l'ordre des experts comptables etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

Forte mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement prescripteurs

INDICATEURS : Nombre de projets de cession qualifiés

ACTION Sensibiliser à l'entrepreneuriat et au repreneuriat

OBJECTIFS :

Développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre.

Favoriser le rapprochement de l'école (cycle secondaire et universitaire) et du monde professionnel notamment en envoyant des ambassadeurs de l'entrepreneuriat (réussites exemplaires locales ou nationales) dans les écoles et les universités. Cela doit contribuer à faire évoluer les représentations entrepreneuriales.

Encourager des publics ciblés (les jeunes, les femmes, les salariés, les demandeurs d'emplois....) à réaliser leurs ambitions créatrices d'activités.

Sensibiliser au repreneuriat, une autre façon d'entreprendre.

CIBLES

Bénéficiaires: Jeunes (lycéens, étudiants) / Femmes / Demandeurs d'emplois/ Salariés en entreprises etc.

Projets :

- Programmes de formation dédiés à l'entrepreneuriat à intégrer dans le cursus scolaire et renforcer la présence des entreprises dans le milieu scolaire
- Evènements type « startup week end » dans les lycées, les universités, les entreprises
- Passerelles entre le réseau des acteurs de l'accompagnement à la création et le rectorat
- Programmes d'accompagnement individuel des salariés, des demandeurs d'emplois, par une démarche de « parrainage »

ACTION REGIONALE

- Subvention aux structures d'animation et d'accompagnement au niveau régional (ou local pour une expérimentation) pour opérations ciblées.
- Appel à projets notamment lorsque l'action de sensibilisation est portée par une structure privée sur une période limitée.

PARTENARIATS

Agences régionales (dont réseaux des pépinières...), AFE, chambres consulaires, Universités (Labex entreprendre, Pépité...), Rectorat, Associations, Réseau des boutiques de gestion, Clubs d'entreprises, Réseau Entreprendre, Pôle Emploi...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation collective des partenaires publics et privés autour de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et au repreneuriat

INDICATEUR : Nombre de lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emplois sensibilisés.

ACTION *Détecter et accompagner le repreneur dans la qualification de son projet de reprise*

OBJECTIFS :

Accompagner les repreneurs dans la qualification de leur projet de reprise

Accompagner les repreneurs dans la recherche de l'entreprise à reprendre.

CIBLES

Bénéficiaires :

Repreneurs d'entreprise (salariés, apprentis, personnes physiques, personnes morales etc.)

Projets :

- Outil commun régional qui permet de qualifier le projet de reprise : évaluation de la capacité entrepreneuriale, diagnostic économique, financier et économique du projet de reprise
- Programmes d'accompagnement d'actions individuelles ou collectives à destination des repreneurs d'entreprise (bourse d'opportunité, qualification du projet, formation, conseil et coaching individuels, mise en relation avec des cédants potentiels, mise en relation avec des consultants spécialisés notamment dans les domaines financiers, juridiques, fiscaux etc.)

ACTION REGIONALE

- Subvention aux structures d'animation et d'accompagnement de la région (chambres consulaires, organisations professionnelles, réseau d'accompagnement ...) pour la mise en place d'actions individuelles ou collectives à destination des repreneurs d'entreprise
- Financer les partenaires pour la mise en place d'un outil commun régional qui permet de qualifier le projet de reprise
- Bourse d'opportunités

PARTENARIATS

Chambres consulaires, agences régionales, organisations professionnelles, URSCOP, l'ordre des experts comptables etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

Forte mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement prescripteurs

INDICATEURS

Nombre de projets de reprise qualifiés

ACTION Réussir sa reprise d'entreprise et ses premiers développements

OBJECTIFS :

Lutter contre la disparition d'entreprises faute de repreneurs
Optimiser l'accès aux crédits bancaires pour les repreneurs
Proposer des aides financières dédiées exclusivement à la reprise d'entreprise et à ses premiers développements pour sécuriser sa mise en activité.
Favoriser la reprise d'entreprise en milieu rural et dans les secteurs en tension

CIBLES

Bénéficiaires

Repreneurs d'entreprise (personnes physiques, personnes morales etc.) de tous secteurs d'activité hors professions libérales et TPE PME PMI ayant fait l'objet d'une reprise

Projets

- projets de reprises d'entreprises par des personnes physiques ou morales, notamment pour des cibles identifiées (jeunes, salariés, apprentis...), implantées sur des zones géographiques spécifiques (zones rurales...) ou positionnées sur des secteurs d'activités en tension (bâtiment, service à la personnes...) ou fortement capitalistique (industrie...)

ACTION REGIONALE

Financer le projet de reprise et ses premiers développements

- Abonder les fonds de prêts d'honneur locaux et développer à l'échelle régionale le fonds de prêts d'honneur dédié à la transmission reprise, permettant d'accroître les fonds propres des repreneurs et faire levier sur les prêts bancaires.
- Garantir l'emprunt bancaire lié aux investissements matériels et immatériels, rachat des parts sociales ou d'un fonds de commerce par exemple.
- Soutenir le financement du rachat du fonds de commerce ou des parts sociales pour des cibles, des zones géographiques spécifiques ou des secteurs d'activités en tension, soutien aux investissements matériels et immatériels post-reprise pour sécuriser la mise en activité : par exemple pour la mise en place d'outils de gestion, réorganisation RH (notamment en cas de croissance externe), pour développer un nouveau marché ou un nouveau produit, l'accroissement du BFR, les frais de lancements commerciaux, rachat par croissance externe etc.

Accompagner la post-reprise et la croissance externe

PARTENARIATS

Chambres consulaires, agences régionales, organisations professionnelles, URSCOP, l'ordre des experts comptables, BpiFrance etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

Dispositifs simples, accessibles et impliquant la structure d'accompagnement « terrain », adaptés à la taille et à l'ambition du projet

INDICATEURS Nombre d'entreprises aidées et nombre d'emplois sauvegardés et créés
Nombre d'entreprise reprise par le(s) salarié (s).

ACTION *Animer et coordonner le réseau des opérateurs et partenaires de la création et de la reprise d'entreprises*

OBJECTIFS :

Rendre lisible et accessible le système d'appui régional aux créateurs et repreneurs, Professionnaliser le système d'appui régional à la création/reprise et organiser un processus d'accompagnement, garant d'une qualité homogène.

Fédérer les opérateurs, coordonner leurs actions et aider le porteur de projet à avancer dans un environnement souvent complexe

CIBLES

Bénéficiaires : opérateurs accompagnant les projets de création/transmission/reprise : chambres consulaires, agences régionales, acteurs de l'économie sociale et solidaire (CRESS, union des SCOP, AIRDIE, ADIE, couveuses et coopératives), Boutiques de gestion, partenaires financiers (BPI, réseaux de prêts d'honneur et de garantie, SCR), organismes de formation, cabinets privés (comptable, notaire, fiscaliste, consultants etc.)

Projets :

Actions d'animation du réseau de partenaires à travers l'organisation/animation d'un comité de pilotage, de comités techniques régionaux et départementaux, de groupes de travail thématiques etc., l'organisation des rencontres régionales annuelles des acteurs de la création reprise d'entreprise à la Région. Il s'agit aussi de participer à des événements extérieurs (par exemple Salon des Entrepreneurs Paris) pour promouvoir la région au plan national en tant que « terre d'accueil des entrepreneurs » et identifier hors région des repreneurs susceptibles de s'implanter localement.

Gestion d'un centre de ressources régional comprenant :

un guide régional à destination des référents et des porteurs de projet,

un site Internet avec un annuaire des opérateurs, un agenda régional des réunions d'informations et événements, newsletter, extranet de ressources documentaires (avec par exemple des fiches techniques et sectorielles de AFE/CDC).

un site Internet : interface de consultation des offres d'entreprises à reprendre sur la région, classées par secteur d'activité et par département.

Un dispositif de formations des référents des partenaires : stages proposés chaque année sur des thématiques d'accompagnement retenues (mesures fiscales, entrepreneuriat féminin...)

ACTION REGIONALE

- Subvention avec cofinancements à prévoir sur certaines actions mutualisées (formations, outils AFE etc.)

PARTENARIATS

Agences régionales, Etat, AFE, BpiFrance etc

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des acteurs publics et privés en charge de l'accompagnement à la création-reprise entreprise sur l'ensemble du territoire régional.

INDICATEUR

Nombre d'événements organisés dans le cadre de l'animation

PRIORITE ARTISANAT – COMMERCE

1 – DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Présentes tant en milieu urbain que rural, les activités du commerce et de l'artisanat constituent un facteur d'équilibre économique et social et contribuent à la répartition harmonieuse des activités sur le territoire régional. Porteuses d'emplois stables et non délocalisables, productrices de richesses redistribuées sur les territoires elles apportent des réponses pérennes aux questions de l'emploi.

Avec plus de 137 000 établissements, l'artisanat représente plus de 30 % des entreprises de la Région Occitanie (hors Agriculture) et 345 383 actifs (chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, apprentis et salariés dont 193 931 salariés) soit près de 20 % de la population active.

Sur les 10 dernières années le secteur de l'artisanat est sur un rythme de croissance annuel de 2.6% en nombre d'entreprises. 96 % de ces entreprises ont moins de dix salariés. Ce secteur couvre 250 métiers.

Le secteur du commerce quant à lui représente près de 20% des emplois salariés en Occitanie.

L'artisanat subit de façon différenciée les impacts de la crise et de la globalisation des échanges, tel le secteur du bâtiment qui connaît un ralentissement économique et une concurrence très rude qui s'internationalise.

Les entreprises de l'artisanat doivent s'adapter à l'ère numérique notamment dans leur processus de production et de commercialisation.

On observe aussi que l'innovation dans l'artisanat permet, en priorité, de s'adapter aux évolutions du marché, de se différencier de la concurrence et de répondre aux besoins de la clientèle. Pour des entreprises de très petites tailles le développement de l'innovation, qu'elle soit commerciale ou organisationnelle nécessite d'intégrer de nouvelles compétences au sein des entreprises. Il s'agit également pour ces entreprises d'attirer et de former de nouveaux talents en recrutant des jeunes et en leur proposant des postes motivants.

Enfin, le développement vers l'international peut constituer un relai de croissance pour certaines activités artisanales, notamment celles reposant sur des savoir-faire d'excellence parfois reconnus au niveau international.

Le maintien de la vitalité commerciale des centre-bourgs et centre-villes constitue également un enjeu primordial dans une région qui se caractérise par une grande majorité de communes de très petite taille. 61 % communes de notre région ont moins de 500 habitants contre 55 % au niveau national. 77 % des communes ont moins de 1 000 habitants et seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants (Population DGF 2012). Cet enjeu est d'autant plus prégnant que plus de 47 % des communes de la région représentant 1,13 million d'habitants et totalisant 40 264 km² sont situées **en zones de massifs** et 36% des communes représentant plus de 808 000 habitants et totalisant près de 33 000 km² sont situées **en zones de montagne**.

La région s'organise autour de **215 bassins de vie¹ lesquels sont** constitués d'une « **ville-centre** » qui assure une fonction de polarité ou de centralité. Au sein même du périmètre de chacun des bassins de vie (qu'ils soient urbains ou ruraux) et autour de leur ville-centre, des communes peuvent également jouer le rôle de pôle de services intermédiaires et de

^{1 1} L'INSEE définit la notion de « Bassin de Vie » comme « *le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* ».

proximité. Ces communes rurales (dont périurbaines) qui remplissent la fonction de **villes-centres** et leurs EPCI doivent, dans un contexte de capacités financières contraintes pouvoir offrir des services de centralité qui intègrent un minimum d'offre commerciale pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles. Les communes rurales ont quant à elles toutes besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en maintenant une offre de proximité.

Par ailleurs, s'agissant des villes moyennes le taux de vacance commerciale est en constante augmentation en France depuis 15 ans. Un rapport récent de l'IGF et Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable indique qu'en 2015 plus de la moitié des centres villes des agglomérations de taille moyenne affichait un pourcentage moyen de commerces vides supérieur à 10 %, contre seulement 6% en 2001. Cette progression semble avoir affecté l'ensemble des centres villes au niveau national et en Occitanie certaines agglomérations affichent des taux de vacance supérieurs à 15 %.

Si le développement exagéré des surfaces commerciales en périphérie a indéniablement des impacts sur le tissu commercial traditionnel des centres-villes, l'évolution des structures de consommation (Baisse de la part des revenus allouée aux biens de consommation courant au détriment de celle allouée au logement, transports et services), l'émergence de nouvelles de nouvelles valeurs de consommation (circuits courts, commerce équitable, agriculture biologique) et le développement de nouveaux modes de consommation liés à la montée du e-commerce sont les données essentielles à intégrer pour assurer la pérennité de l'activité commerciale dans les centre-ville.

Il s'agit donc :

- de maintenir en milieu rural une offre de proximité vitale pour le maintien des populations et des emplois et indispensable au tourisme rural.
- de redynamiser et rendre attractifs les centres villes et centres bourgs, garants de la cohésion économique et sociale des territoires, en accompagnant le commerce traditionnel dans l'adaptation de son offre aux évolutions des modes de consommation.

2- PARTENARIATS

L'accompagnement du commerce et de l'artisanat se fera en partenariat avec les principaux acteurs régionaux du secteur : les organismes consulaires (CRMA, CCIR), les organisations professionnelles, comme la FFB, la FRBTP, la CAPEB ou l'UPA mais également avec les Centres de Transfert (CRITT), les communes et EPCI, Bpifrance, l'Europe, l'Etat, PFILs, sociétés de cautionnement.

3- INTERVENTIONS DE LA REGION

La Région interviendra à titre individuel pour soutenir la dynamique de création/reprise d'entreprises artisanales ou commerciale avec des fonds de prêts d'honneur ou des garanties d'emprunt (Cf Priorités « Création » et « Reprise »).

Elle conduira également des actions pour :

- **Soutenir l'Artisanat d'Art**
 - En soutenant des plans d'actions de la filière cohérents et cordonnés à l'échelle régionale,
 - En soutenant les projets des entreprises de ce secteur

- **Soutenir l'activité des entreprises artisanales du BTP**
 - En améliorant de l'accès des PME régionales à la commande publique
 - En soutenant la trésorerie des entreprises contractantes de marchés avec la Région
 - En renforçant la structuration financière des PME
 - En accompagnant les investissements matériels et immatériels des TPE-PME

- **Soutenir la revitalisation des commerces en centre-bourgs et le soutien d'une offre de proximité en milieu rural**
 - En soutenant les opérations collectives innovantes contribuant à adapter l'offre des commerces traditionnels et dynamiser les centres-bourgs ou centres villes,
 - En soutenant les investissements de modernisation des entreprises commerciales et artisanales,
 - En cofinçant, avec les communes les plus rurales les projets de construction ou réhabilitation d'espaces multi-services de première nécessité.

- **Accompagner les entreprises artisanales dans leurs adaptations aux évolutions du marché :**
 - En soutenant les capacités d'innovation de la phase d'étude à la réalisation.
 - En soutenant également la montée en compétences
 - En soutenant les démarches collectives menées à travers des structures de coopération (groupement d'employeurs, coopérative de moyens et d'action commerciale) ou des groupements professionnels.

ACTION Soutenir la filière Artisanat d'Art

OBJECTIFS :

Faire de la filière Artisanat d'Art et de ses 5 000 entreprises en Occitanie un levier de développement territorial économique, culturel, patrimonial et touristique

Assurer la transmission et la pérennisation des savoir-faire des métiers d'art et des entreprises du secteur.

1) CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires :

Entreprises du secteur de l'artisanat d'art, associations d'artisans d'art, EPCI et organismes professionnels ou consulaires.

Projets :

- Actions de promotion et de valorisation des métiers d'art et des savoirs faire (Actions de sensibilisation auprès des jeunes, salons, manifestations, développement d'outils mutualisés numériques, etc.)
- Actions de professionnalisation des artisans (Développement commercial, adaptation aux évolutions des marchés, administratif, juridique, RH)
- intégration de compétences nouvelles dans l'entreprise
- Investissements matériels notamment ceux nécessaires à l'intégration des technologies numériques dans l'entreprise

2) ACTIONS REGIONALES

- Aide aux conseils et à l'investissement individuel
- financement des programmes d'actions collectives

3) PARTENARIATS

Europe, CRMA et le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, CCI, Institut National des Métiers d'art, Offices de Tourisme, centres de recherche, syndicats professionnels des métiers d'arts, Rectorat.

4) CONDITIONS DE REUSSITE

DEMARRAGE RAPIDE :

1^{er} trimestre 2017 : Accompagnement de la CRMA dans la mise en œuvre d'un programme d'actions de soutien à la filière sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Région.

ACTION Soutenir l'activité des entreprises artisanales du BTP

OBJECTIFS :

Soutenir la filière BTP

Créer des emplois non délocalisables répartis sur l'ensemble du territoire

CIBLES –

Bénéficiaires : Entreprises artisanales du BTP

Projets :

- Amélioration de l'accès des PME régionales à la commande publique
- Soutien à la trésorerie des entreprises contractantes de marchés avec la Région
- renforcement de la structuration financière des PME
- investissements matériels et immatériels des PME

ACTION REGIONALE :

- Faciliter l'accès des PME régionales à la commande publique de la Région : Pré-information des entreprises sur les appels d'offres Région, allotissement des marchés, favoriser les variantes, etc...
- Soutien à la trésorerie des entreprises contractantes de marchés avec la Région : mise en place d'avances, réduction des délais de paiement, garantie à première demande
- Elaboration de contrats de filière avec le secteur du bâtiment et travaux publics
- Appui à la transmission des entreprises du secteur du BTP
- Développement d'une plate-forme régionale d'information de mise en ligne des marchés sur le territoire
- Constitution d'un fonds de prêt de Trésorerie en partenariat avec BPI France
- Financement des investissements matériels ou immatériels (cf Fiche action Ecoprox)
- Soutien financiers aux opérations de promotion et valorisation des métiers du bâtiment
- Favoriser les groupements d'entreprises

PARTENARIATS : Chambres des métiers, Organisations professionnelles du Bâtiment, Pôle Emploi, Maisons de l'emploi, Départements, BPI France, Banques,

DEMARRAGE RAPIDE :

Plan BTP : 1^{er} trimestre 2017 : Mise en œuvre du Prêt Trésorerie Bpifrance à tout le secteur du BTP sur l'ensemble du territoire.

2017 : contrat de filière

ACTION Soutenir la revitalisation des commerces en centres-bourgs et le maintien d'une offre de proximité en milieu rural

OBJECTIFS :

- 1 - Dynamiser et rendre attractif le tissu commercial et artisanal des centres villes et centres-bourgs
- 2 - Pérenniser les activités commerciales et artisanales de première nécessité en milieu rural

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires :

- Entreprises commerciales et artisanales de proximité, Association de commerçants ou artisans, communes, EPCI.

Projets :

- Opérations collectives en faveur du maintien et du développement du commerce et de l'artisanat en centres-bourgs ou centres villes (ex. actions de communications, manifestations, participation à des salons...)
- Travaux visant à améliorer l'attractivité des points de vente (rénovation vitrines, aménagement, signalétique, accessibilité, desserte, etc.)
- investissements de modernisation des entreprises commerciales et artisanales y compris numérisation
- Equipements de véhicules destinés au commerce itinérant en milieu rural
- Construction, réhabilitation d'espaces multi-services de première nécessité en milieu rural
- Démarches innovantes contribuant à dynamiser les centre-bourg ou centre villes (Management de Centre – Villes notamment)

ACTION REGIONALE

- *Subvention pour les entreprises*
- *Subventions aux EPCI engagés dans des opérations collectives d'animation ou d'actions collectives en faveur des centre –bourgs*

PARTENARIATS : Etat, EPCI, communes, organismes consulaires, organismes professionnels, BPI

CONDITIONS DE REUSSITE

Coordination et forte implication territoriale des réseaux d'accompagnement

INDICATEURS

Nombre d'opérations financées

ACTION *Accompagner les entreprises artisanales dans leurs adaptations aux évolutions du marché*

OBJECTIFS :

- Maintenir la performance de l'artisanat régional dans un environnement fluctuant et concurrentiel
- Adapter les savoir-faire aux évolutions du marché : encourager les démarches innovantes (environnementales, commerciales, organisationnelles, de process, de mutualisation...) et l'ouverture à l'international.

1) CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires :

Entreprises artisanales, groupements d'entreprises

Projets :

- investissements matériels et immatériels (conseils, faisabilité commerciale,)
- Dépenses liées à un développement export (participation à des salons, traductions de documents commerciaux, etc)
- Dépenses liées à un recrutement du 1^{er} salarié ou au recours à une prestation de groupement d'employeur
- intégration de compétences nouvelles dans l'entreprise
- démarches individuelles ou collectives d'innovation sociale, environnementale commerciale, ou organisationnelle.
- développement de prototypes, prestations de fablab

2) MODALITES - d'intervention

Appels à projets

Accompagnement individuel : subvention, garanties

3) PARTENARIATS

BPI, Pôle Emploi, CNAM, organismes consulaires, organismes professionnels, agences de développement.

4) CONDITION DE REUSSITE : qualité de la sensibilisation des artisans aux enjeux de marché

5) INDICATEUR : nombre d'entreprises artisanales accompagnées

PRIORITE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX

400 855 entreprises sont présentes en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en 2015 dont 96,2% de moins de 10 salariés (contre 95,2% national). Le tissu économique est en effet dominé par les TPE et petites PME de moins de 50 salariés (Insee, 2013) avec également une plus faible concentration des effectifs dans les entreprises de +200 salariés (24,5 % en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée contre 29 % au niveau national) au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés.

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est la 7ème région industrielle de France métropolitaine. A elles seules les filières industrielles de la région représentent avec leurs 216 000 salariés dans l'industrie, 13% de l'emploi en région (DIRECCTE LRMP, 2016) et 6,9% de l'emploi en France métropolitaine.

Depuis 2011, on constate un inversement de la tendance avec une évolution positive de l'emploi industriel en région : hausse de 1,1 point de la part de l'industrie régionale par rapport à l'industrie française. Les filières d'avenir au sein de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont été classées en trois grandes catégories pour une meilleure lisibilité de la structuration et des enjeux de l'industrie régionale.

Les filières structurées présentent aujourd'hui une masse critique et un fort potentiel d'attractivité de la région. Disposant de stratégies de développement qui leurs soient propres, elles sont largement inscrites dans des logiques nationales ou européennes. Les quatre principales en Région sont :

L'industrie agroalimentaire :

les IAA (hors commerce de gros et artisanat) génèrent un chiffre d'affaires de plus de 8 milliards d'euros avec 2 500 établissements et 27 000 salariés. Les IAA représentent 4,7% du CA des IAA en France et 22% du CA manufacturier régional.

Le secteur est constitué de 1 500 entreprises dont 85% ont moins de 20 salariés. La Région abrite ainsi de grands noms des IAA : ANDROS, CEMOI, SODIAAL, St MAMET, ARTERRIS, MENGUY'S, POULT... mais surtout une multitude de PME réparties sur l'ensemble de la Région ce qui confère aux IAA un rôle en terme d'aménagement du territoire.

Les IAA disposent par ailleurs d'un sourcing régional s'appuyant sur une surface agricole utile égale à la moitié du territoire (47%). Elles offrent une large gamme de produits différenciés et bénéficiant d'une image de terroir positive, grâce notamment à 250 de signes officiels de qualité et au rayonnement de la bannière « Sud de France ».

Dans ce contexte, les IAA prennent une place prépondérante dans la nouvelle Région : l'excellence et la complémentarité des produits alimentaires régionaux en sont renforcées, notamment à l'export, grâce au dynamisme des PME regroupées en majorité au sein de l'AREA et de Coop de France.

La nouvelle Région se positionne comme leader sur plusieurs filières et devra entretenir l'image de qualité et terroir (250 signes officiels de qualité), et cela notamment à destination de la population touristique.

L'essor de la filière IAA repose sur une politique commune de soutien à l'innovation (sous toutes ses formes) et à la mutualisation, en collaboration avec les pôles de compétitivité Agri Sud Ouest Innovation et Qualimed.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

La Région consacre plus de 5 millions d'euros par an pour soutenir l'industrie agroalimentaire et gère les crédits Feader spécifiques au secteur agroalimentaire.

L'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués : la région Occitanie concentre plus de 1 000 établissements représentant 90 000 emplois salariés soit ¼ des effectifs français, et un potentiel universitaire et de recherche unique de 8 500 chercheurs et 16 500 étudiants. Le seul secteur de la sous-traitance aéronautique représente un Chiffre d'affaire annuel de plus de 6 milliards d'euros. La demande des compagnies aériennes est estimée à près de 30 000 exemplaires (avions passagers et cargo) sur les 20 années représentant un marché de près de 4 600 milliards de dollars et chaque pays essaie aujourd'hui de capter cette croissance du marché pour sa propre industrie. La concurrence entre avionneurs ne s'appréciera pas simplement sur la qualité de leurs offres, mais aussi sur leur capacité à monter en cadence (ramp-up) dans ce contexte de croissance très forte du marché. Les avionneurs doivent donc pouvoir faire évoluer leurs outils industriels. Les acteurs du secteur aéronautique doivent aussi être accompagnés vers une diversification de leurs activités pour limiter leurs expositions et saisir des opportunités d'autres marchés. La filière aéronautique va de plus être confrontée à des évolutions extrêmement structurantes pour son activité. En tout premier lieu, se dégagent l'augmentation du coût de l'énergie et la difficulté des économies développées à assurer une croissance stable. Mais d'autres facteurs sont à prendre en compte comme l'intégration de technologies de ruptures, les impacts environnementaux, voire la redistribution des échanges commerciaux. La recherche d'emplois pérennes et localisés sur notre territoire implique un double accompagnement de ces filières. La filière spatiale est aussi à un moment charnière. Les fondamentaux de l'industrie sont aujourd'hui bouleversés sur l'ensemble de la chaîne de valeur du spatial. Les entreprises et notamment régionales font preuve de résilience et d'agilité en continuant d'innover et il convient de les accompagner dans la durée. La filière systèmes embarqués de par sa transversalité doit faire face aux mêmes enjeux que l'aéronautique et le spatial mais aussi transformer les enjeux de la filière numérique et des autres filières du transport telles que l'automobile et le rail pour aller vers plus d'intelligence connectée (IoT, M2M, Big data, Cybersécurité, Composants stratégiques, Véhicule autonome,). Ces filières s'appuient par ailleurs sur la base industrielle de défense en région, qui lui est historiquement dédiée et dont le financement dual a permis aux PME de se déployer sur les marchés dans le domaine civil (réalité augmentée, cockpit du futur, propulsion électrique, imagerie, photonique). Enfin, au-delà du marché de la construction d'aéronefs, la maintenance aéronautique représente un enjeu majeur pour la filière aéronautique avec une croissance de 4,5 % l'an. La MRO civile ("Maintenance, repair and overhaul" ou en français "maintenance, réparations et entretien") mondiale représente un marché de 67 milliards de dollars en 2015. C'est un secteur fragmenté, en mutation, qui est traversé de mouvements de restructurations, de consolidations et d'externalisations. Si le n°1 mondial est le chinois Haeco, l'Europe et les Etats-Unis dominent ce marché avec Air France Industries/KLM et Delta Airlines Techops. Dans le même temps, la filière française tire son épingle du jeu dans un environnement toujours plus demandeur de nouvelles technologies : méga-données (big data) appliquées à la maintenance prédictive ou impression 3D pour la fabrication et la réparation de pièces.

La filière spatiale régionale concentre un quart des effectifs européens du secteur et la moitié des effectifs nationaux et la région est leader européen dans le domaine des télécommunications matérialisée par la présence des deux constructeurs Thales Alenia Space et Airbus Defence & Space. Le secteur subit de fortes secousses avec la concurrence frontale des acteurs privés du numérique qui introduisent des approches

disruptives dans l'organisation industrielle du domaine (design to cost) et dans ses innovations. Dans le domaine des lanceurs par exemple, challengé par la concurrence, de nouveaux concepts de lanceurs dont le « réutilisable » apparaissent. Dans le domaine des satellites, les deux français ADS et TAS ont réalisé un tiers des commandes d'un marché mondial qui a été divisé par deux et dans lequel la concurrence sera plus vive demain avec l'arrivée de nouveaux acteurs.

La filière numérique : La filière numérique en Occitanie regroupe 16 500 entreprises et 63 000 salariés pour un Chiffre d'Affaires annuel de 10 à 12 Milliards d'Euros. La région compte deux clusters numériques : Digital Place et FrenchSouth Digital mais aussi un nombre conséquent d'associations (La Mêlée, Push star, ...) et incubateurs/accélérateurs publics et privés. Le territoire s'illustre également pour ses 2 métropoles French Tech (Toulouse et Montpellier) autour desquelles la dynamique French Tech se poursuit avec les 14 réseaux thématiques labellisés en juillet 2016. A noter également, la présence de l'association IOT Valley qui regroupe et fédère des entreprises et start-up spécialisées dans l'Internet des Objets. Elle ambitionne de faire de Toulouse et la région Occitanie le leader européen et mondial en matière d'IOT. Cette association soutenue par la Région. Ainsi, la filière numérique représente une filière d'avenir, mais également l'avenir des filières.

La santé : la région Occitanie concentre près de 680 entreprises et 19 000 emplois. Cette filière s'appuie sur plus de 60 centres de recherche et se caractérise par une forte concentration des entreprises, moyens de recherche et formation à proximité des deux métropoles. La région est couverte, en partie, par deux pôles de compétitivité (Cancer Bio Santé couvrant les ex-régions Midi-Pyrénées et Limousin ainsi que Eurobiomed couvrant les ex-régions PACA et ex-Languedoc-Roussillon). Il est à noter la présence d'une association, Biomed Alliance, issue de la fusion de deux associations (Biomedical Alliances et Biomeridies) couvrant l'intégralité de la Région. Afin de favoriser la création d'entreprises dans le domaine de la santé, la Région peut s'appuyer sur la présence d'incubateurs publics, de pépinières (Prologue Biotech, Cap Alpha, le centre Pierre Potier, etc.) et d'hôtels d'entreprises spécialisés dans le domaine. En association avec la dynamique French Tech des deux métropoles (Toulouse et Montpellier), chacune d'entre elle a obtenu la labélisation de 14 réseaux thématiques dont celui de métropole Health Tech (BioTech, MedTech, e-santé). De plus, impulsé par Montpellier Méditerranée Métropole, le projet Montpellier Capital Santé vise à mobiliser l'écosystème de la santé pour développer des projets d'envergure et faire rayonner Montpellier à l'échelle européenne. La Région Occitanie est un acteur majeur du secteur du Bien-être et notamment de la cosmétique naturelle et biologique. Elle affiche de nombreux points forts : richesse en matières premières, savoir-faire cosmétique et activités de services, de nombreux établissements thermaux. Ainsi le secteur des cosmétiques et du bien-être regroupe l'ensemble des producteurs de produits de soins, de beauté destinés à nettoyer, soigner, à entretenir et à embellir les parties externes du corps humain. Le terme bien-être regroupe aussi les acteurs liés, comme les établissements thermaux et de soins, les services de remise en forme ou de beauté.

La filière Santé est une filière d'avenir, considérée comme étant une des filières allant jouer le rôle de relai de croissance pour la Région.

Les éco-industries (eau-énergie-environnement) : le territoire régional dispose du plus fort potentiel d'expertise scientifique et économique dans le domaine de l'eau, reconnu en France. L'essentiel de cette force de frappe est mobilisé au sein du Pôle de compétitivité

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Eau et des clusters WSM et Swelia. En appui au développement économique et rural, la Région s'est engagée sur une gestion durable et concertée de l'eau visant à assurer l'accès à une eau de qualité à ses habitants, ses entreprises, ses agriculteurs et ses touristes. La filière regroupe 400 entreprises et 10 000 emplois.

La Région est également caractérisée par des gisements importants d'énergie renouvelables. Le vent particulièrement est une ressource dont l'exploitation déjà importante (500 MW fin 2015) promet de l'être encore plus dans les années qui viennent. L'énergie solaire est également une ressource évidemment présente avec des taux d'ensoleillement privilégiés et des sites expérimentaux comme THEMIS. Il faut noter également que certains centres de maintenance se trouvent sur le territoire et plusieurs établissements également (Cie du Vent, Vestas, Quadran, EDF Énergies nouvelles, Urba Solar, Techsol). Il s'agit donc de conforter et de développer cette filière qui représente plus de 1 500 emplois directs. Un des points forts du territoire est la présence du pôle de compétitivité Derbi installé à Perpignan qui permet de labelliser des projets de recherche et développement portés par les entreprises membres.

La Région a également l'ambition, en lien avec les activités du Pôle Mer Méditerranée, de développer les énergies marines renouvelables et de soutenir les produits et services pour les activités et les aménagements du littoral durables (dont l'éolien offshore flottant) avec le lancement de deux fermes pilotes au large de Gruissan et Leucate.

La filière nautique compte 550 entreprises, globalise 2 800 emplois (+ 3 500 emplois induits) et un chiffre d'affaires de 282 millions d'euros (+ 358 M€ induits). Ce tissu est essentiellement constitué de PME et TPE, dont la plupart est très liée au territoire, aux équipements, infrastructures et foncier disponibles au sein des ports (de plaisance, commerce, pêche) et zones d'activité du littoral. Rappelons qu'en matière d'implantation, le littoral de la Région Occitanie présente suffisamment d'atouts pour accueillir des chantiers qui viendraient renforcer cette filière. La filière regroupe 45 métiers différents spécialisés dans des domaines de compétences très divers, allant de savoir-faire traditionnels en matière de sellerie, voilerie, ébénisterie, aux technologies les plus modernes en matière de capteurs et d'électronique.

L'économie touristique : avec 14 milliards € de consommation touristique soit 10 % du PIB régional, 108 000 emplois et 1,42 milliard d'€ investissements chaque année, le tourisme est un pan majeur de l'économie de la région Occitanie Pyrénées – Méditerranée au 2ème rang derrière l'agriculture et l'agroalimentaire. Par sa richesse et sa grande diversité, le patrimoine naturel et culturel représente l'un des premiers facteurs d'attractivité de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. En ce sens, il constitue un enjeu économique fort et en matière d'aménagement du territoire.

Pour ce secteur il s'agira principalement d'agir en faveur de la compétitivité des entreprises et des filières régionales, et par l'impulsion d'une politique d'innovation forte notamment autour de la digitalisation.

En parallèle, on distingue les filières dites émergentes. Elles représentent un certain nombre d'entreprises, d'organisme de recherche et de dynamiques collectives positionnés sur un thème d'avenir pour la société (ex. le développement durable, le développement de la robotique et la diffusion du numérique). La filière des industries créatives et culturelles, qui rassemble les activités de création et de production d'œuvres, s'inscrit dans ce groupe. La

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée est la troisième région de France métropolitaine pour le poids des emplois culturels dans l'emploi total.

D'autres filières régionales, telle que la filière du cuir, ne possédant pas la même masse critique que les précédentes ou les mêmes perspectives de marché mais représentent en revanche un fort enjeu territorial. Il s'agit des filières dites territoriales qui permettent de renforcer l'emploi local et d'y créer des dynamiques d'innovation ou de mutualisation cohérentes.

Énergie nucléaire, démantèlement et traitement des déchets industriels : avec 220 000 salariés, la filière nucléaire est le troisième employeur industriel de France. En Occitanie, ce sont 20 000 emplois directs qui sont répartis sur quatre sites : Tricastin, Marcoule, Narbonne et Golfech. Le site de Marcoule où sont regroupés les trois opérateurs EDF, CEA et Areva concentre des moyens techniques et logistiques ainsi que des savoir-faire uniques dans les domaines de la fabrication, du traitement et du recyclage des combustibles nucléaires. Adossées à ces grands groupes, des dizaines de PME et TPE constituent un vivier de compétences et d'innovation.

Le secteur de l'énergie vit de profondes mutations qui ont un impact sur la filière nucléaire, en particulier avec de nouveaux défis que la Région entend accompagner, qu'il s'agisse de reconversions ou des évolutions post Fukushima qui imposent le renforcement de la sûreté des bâtiments nucléaires, avec le plan Grand Carénage d'EDF, dont les investissements pourraient créer 5 000 emplois en région.

Au-delà des emplois, les chantiers de rénovation et de démantèlement du nucléaire constituent une nouvelle opportunité de développement international pour le savoir-faire concentré à Marcoule. En effet le seul démantèlement des centrales hors-d'usage est un marché mondial estimé à 220 milliards d'Euros.

Il s'agit pour la Région Occitanie d'accompagner localement, avec les services de l'Etat notamment, les mutations économiques du territoire, par la formation professionnelle et par l'appui aux TPE/PME innovantes du secteur, en lien avec les donneurs d'ordre tels qu'EDF.

L'accompagnement de la Région se fera dans le cadre de l'engagement Région énergie positive de couvrir 100% des besoins par les énergies renouvelables. Ce scénario qui propose un mix énergétique fondé sur les énergies renouvelables et la sobriété énergétique devra prendre en compte les enjeux liés à la reconversion de la filière industrielle et des emplois.

Plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés lors des concertations concernant les filières en région.

Concernant les filières structurées

Le maintien des positions de leaders établies, notamment par le développement de l'innovation et la valorisation des atouts des entreprises régionales sur les marchés mondiaux, constitue l'enjeu principal.

Le développement de la fertilisation croisée pour aller vers une diversification des marchés

Dans une conjoncture économique difficile, les entreprises cherchent des relais de croissance : l'innovation grâce à la fertilisation croisée est incontestablement un formidable vecteur de développement à terme.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Plus particulièrement, la concertation a permis pour chaque grande filière structurée d'identifier les défis suivant :

L'industrie agroalimentaire :

- ⇒ Garantir les meilleurs débouchés à la production agricole régionale (optimiser le sourcing régional) avec pour finalité de soutenir la création de filière territorialisée à forte valeur ajoutée
- ⇒ le renforcement de la politique d'innovation (technologique et non technologique) notamment au travers de projets collaboratifs et orientée souvent vers des préoccupations actuelles de la société : la santé par l'alimentation, le recours à des solutions énergétiques alternatives, autres circuits de distribution alternatifs... ou à des défis technologiques : bioéconomie, réduction des intrants, procédés plus naturels...
- ⇒ consolider le potentiel économique par l'excellence gastronomique des produits régionaux, notamment à l'international. Cela passe par l'accroissement de l'image de marque des produits régionaux par une plus grande segmentation des marchés et la mise en valeur marketing du terroir associé, au travers notamment des structures coopératives.
- ⇒ l'amélioration continue de la performance industrielle par des gains de productivité récurrents (via la modernisation des outils industriels mais aussi par des solutions organisationnelles) et par l'identification de nouveaux gisements de performance (réduction/valorisation des déchets...)
- ⇒ la mutualisation progressive de moyens et méthodes entre PME sur une même problématique (achat, logistique, réglementation, démarches commerciales...) pour gagner en compétitivité
- ⇒ une politique d'exportation plus performante basée sur des démarches de prospection ciblées et suivies dans la durée (au-delà de la participation à un salon)
- ⇒ réconcilier le consommateur avec une alimentation saine et durable face aux récentes crises sanitaires qui affectent et discréditent la filière

Les filières aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués doivent :

- ⇒ répondre aux exigences des avionneurs en termes d'augmentation des cadences et de baisse des coûts. L'enjeu, qui s'inscrit plus généralement dans la dynamique de l'usine du futur, consiste à permettre aux entreprises de dégager des marges de manœuvres importantes afin d'atteindre et dépasser les standards de production de leurs principaux concurrents internationaux, et de permettre d'étendre leurs débouchés aux marchés les plus exigeants (précision technologique, taux de qualité, taux de livraison à l'heure, etc).
- ⇒ s'adapter à l'évolution de la stratégie des avionneurs vers une innovation incrémentale, dans l'attente du lancement de nouveaux programmes (innovation de rupture).
- ⇒ se préparer aux défis technologiques principaux que sont :
 - l'avion plus électrique : au-delà de la propulsion, la filière doit s'attacher à développer les systèmes auxiliaires tels que les commandes de vol ou l'activation des trains d'atterrissage. Le passage à l'énergie électrique offre un débouché supplémentaire aux technologies de l'informatique et de l'électronique tels que le contrôle commande ou le contrôle santé. En parallèle la question de la mise à disposition de l'énergie doit aussi être traitée. C'est un des objectifs d'ailleurs du projet HYPOR, territoire hydrogène porté la Région.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

- fabrication additive : cette technologie qui permettra entre autre l'optimisation de la matière, la suppression des outillages, la fabrication de pièces complexes nécessite des investissements importants aussi bien matériels qu'immatériels. La Région souhaite assister la chaîne de sous-traitance aéronautique régionale dans l'appréhension de cette révolution technologique et d'accompagner les choix industriels que doivent faire les entreprises. Les efforts sur la question des matériaux ne doivent pour autant être uniquement dédiés à cette technologie. Ainsi les composites de "2e génération" ne doivent pas par exemple être oubliés.
 - avion communicant : il s'agit principalement de traiter de l'intégration de moyens de gestion de l'énergie, de communication, de traitement de l'information.
- ⇒ être en capacité de mettre en œuvre les exigences réglementaires, telles que le règlement européen REACH sur les substances chimiques et en particulier l'interdiction du Chrome VI utilisé pour protéger de la corrosion.
- ⇒ poursuivre le travail en cours sur l'évolution des relations entre le principal donneur d'ordre et ses fournisseurs et sous-traitants. Il faudra ainsi reconnaître les "firmes pivots" en région et soutenir leur développement.

Spécifiquement, la filière spatiale devra relever les défis :

- ⇒ des satellites de communication: il s'agit pour les acteurs de la filière de retrouver le leadership européen que leur contestent les Allemands et les Anglais aujourd'hui, notamment en soutenant la R&T inscrite sur la feuille de route du Cospace,
- ⇒ de l'observation de la terre : sur l'amont les enjeux sont de préparer technologiquement et financièrement la prochaine génération des satellites français de très haute précision.
- ⇒ de l'émergence de projets disruptifs associant les domaines spatial et numérique pour un meilleur soutien au déploiement du secteur des applications spatiales (constellations, nano-satellites, observatoire de la donnée spatiale notamment).
- ⇒ navigation par satellite : le programme Galileo trouve une matérialisation concrète en Région Occitanie dans le cadre d'une expérimentation Rail /Gnss destinée à démontrer les réelles perspectives des technologies de géolocalisation par satellite. En effet les acteurs du ferroviaire cherchent des solutions innovantes pour avancer traiter la problématique de la faible rentabilité des lignes régionales et aborder la maintenance prédictive des infrastructures et des matériels roulants.

Le numérique

- ⇒ Structurer la filière grâce à la mise en place d'un Comité Stratégique de Filière Régional qui permettrait également de consolider l'écosystème régional. Cette instance réunissant les secteurs public et privé de la filière numérique régionale a pour vocation :
 - d'établir un diagnostic partagé de la filière sur l'ensemble des volets innovation, accès aux marchés, international, financement, emploi, formation, etc. Ce diagnostic permettra d'acquérir une meilleure connaissance des enjeux et points de blocage au développement de la filière ;
 - de poursuivre et renforcer les relations entre acteurs publics et privés pour favoriser l'innovation, la création de valeur et d'emploi ;
 - d'établir un plan d'actions au bénéfice des entreprises.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

- ⇒ il convient d'apporter un point d'attention sur le financement des start-ups du numérique : développer les aides après la phase incubateur-pépinière (accélérateur), mise en œuvre d'outils adaptés à leur modèle de croissance, accessibilité des fonds d'investissement pour répondre aux besoins récurrent de haut de bilan, favoriser l'identification d'investisseurs, faciliter la lisibilité des différents offres disponibles (voir Priorité Start-ups);
- ⇒ Aider l'ensemble de la filière numérique à se développer pour qu'elle apporte notamment des solutions efficaces aux entreprises du territoire, et qu'elle développe des marchés à forte valeur ajoutée (logiciel, image, jeux, ...).
- ⇒ Encourager et soutenir les démarches d'open innovation : améliorer et favoriser les relations grands groupes (et collectivités) / start-up, décloisonner les processus linéaires de création de valeur pour en multiplier l'efficacité, transformer la vision de l'innovation dans les entreprises tout en offrant de nouveaux débouchés.
- ⇒ Prendre en compte et dynamiser une réelle stratégie « Données numériques » à l'échelle du territoire : au sein des entreprises, de nombreux projets voient le jour autour de l'exploitation des données (Big data) dont les objectifs vont d'une simple optimisation des performances à une transformation profonde des modèles d'affaires. La visualisation et l'utilisation des données devient un enjeu associé à l'efficacité du pilotage. La possibilité d'une prise de décision en temps réel et l'enrichissement des données habituelles par de nouvelles sources de granularités plus fines permettent d'ajuster la relation continue avec le client, de concevoir des produits et services affinés en fonction du profil et des besoins. La valorisation et l'exploitation de ces données peuvent trouver de multiples usages dans les entreprises : amélioration des processus, maintenance prédictive des machines, économies d'énergie, régulation des flux... Le big data aura un impact tout particulièrement sur les acteurs de l'Internet des Objets mais pas uniquement ; faisant de cette thématique un des défis majeurs de la filière numérique. Par ailleurs, l'hybridation des données au-delà de la filière elle-même est une source potentielle de création de valeur pour les entreprises du territoire. Plus spécifiquement, poursuivre voire accentuer l'accompagnement du développement de l'IOT Valley

La santé :

- ⇒ Le financement des entreprises : aides adaptées au modèle de croissance des start-ups, fonds d'investissement pour répondre aux besoins récurrent de haut de bilan, favoriser l'identification d'investisseurs
- ⇒ Le maintien de l'ancrage régional de la filière : combler le manque d'entreprises de taille intermédiaire structurantes pour la filière ainsi que d'entreprises de production
- Le vieillissement de la population nécessite une structuration globale de la Silver Economie en lien avec le numérique et la R&D en oncologie peut permettre de multiplier les passerelles avec l'ex-région Languedoc-Roussillon. La région est couverte, en partie, par deux pôles de compétitivité (Cancer Bio Santé couvrant les ex-régions Midi-Pyrénées et Limousin ainsi que Eurobiomed couvrant les ex-régions PACA et Languedoc Roussillon). Il est à noter la présence d'une association, Biomed Alliance, issue de la fusion de deux associations (Biomedical Alliances et Biomeridies) couvrant l'intégralité de la Région. Afin de favoriser la création d'entreprises dans le domaine de la santé, la Région peut s'appuyer sur la présence d'incubateurs publics, de pépinières (Prologue Biotech, Cap Alpha, le centre Pierre Potier, etc.) et d'hôtels d'entreprises spécialisés dans le domaine. En association avec la dynamique French Tech des deux métropoles (Toulouse et Montpellier), chacune d'entre elle a obtenu la labélisation de 14 réseaux thématiques dont celui de métropole Health Tech (BioTech, MedTech, e-santé). De plus,

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

impulsé par Montpellier Méditerranée Métropole, le projet Montpellier Capital Santé vise à mobiliser l'écosystème de la santé pour développer des projets d'envergure et faire rayonner Montpellier à l'échelle européenne. La filière Santé est une filière d'avenir, considérée comme étant une des filières allant jouer le rôle de relai de croissance pour la Région.

Les éco-industries (eau-énergie-environnement) :

- ⇒ Répondre à l'enjeu stratégique majeur de la ressource en eau : du fait de ses compétences et de sa couverture géographique à cheval sur trois grands bassins versants (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne au nord du département de la Lozère), la Région Occitanie a décidé de se placer en garante d'une véritable solidarité interbassins de partage et de gestion durable et économe de la ressource en eau (notamment avec le projet Aquadomitia).
- ⇒ Au travers de son Service Public Régional de l'Eau (SPRE), elle veillera ainsi à sécuriser l'approvisionnement en eau de ses populations, mais aussi de celui d'un grand nombre d'activités économiques qui en dépendent (industrie, agriculture, tourisme, ...), tout en assurant la préservation de ses milieux aquatiques.
- ⇒ Répondre aux donneurs d'ordre public et privé sur les enjeux majeurs du changement climatique, de la gestion des risques et des contraintes industrielles
- ⇒ Faciliter la création d'offres intégrées permettant aux entreprises du territoire d'être compétitives sur les marchés internationaux

La filière nautique :

- ⇒ Promouvoir le secteur du multicoque de grand voyage qui est un segment de l'industrie nautique sensiblement moins impacté par la crise que l'ensemble des autres productions. C'est un secteur tourné vers l'exportation à plus de 70% où la production d'unités de plus de 15 mètres reste en croissance (+7% à l'export). Il vise des cibles à fort pouvoir d'achat : Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne ...
- ⇒ Renforcer les liens avec les stratégies et positionnement des 66 ports, dont 3 ports de commerce en créant les connexions entre le tissu d'entreprises qui constitue l'offre technique et les savoir-faire.
- ⇒ Accompagner les entreprises vers les nouveaux métiers liés à l'évolution des modes de consommation de la plaisance (multipropriété, offres innovantes...)

Concernant les filières émergentes, les besoins sont différents de ceux des filières structurées historiquement autour de grands acteurs. Le renforcement de la performance et compétitivité des entreprises des filières émergentes nécessitent un accompagnement spécifique dans la construction de partenariats pérennes, l'accès aux grands groupes ainsi que dans des mutualisations efficaces.

2) PARTENARIAT

Les acteurs de l'accompagnement des entreprises et des filières sont nombreux et nécessaires au maillage du territoire : 12 pôles de compétitivité, 14 clusters

Les réseaux d'appui aux entreprises complètent l'accompagnement : Madeeli, Transferts LR, Synersud, les chambres consulaires, etc.

Les Comités Stratégiques de Filières Régionaux sous pilotage Etat-Région constituent les instances partenariales principales de consultation des acteurs privés et de coordination des actions publiques en faveur des filières industrielles.

3) INTERVENTIONS DE LA REGION

Face à ces enjeux la Région met en œuvre et coordonne une politique d'accompagnement économique qui consistera à :

- **Structurer les filières industrielles émergentes**

En accompagnant les démarches collectives de structuration des acteurs.

- **Renforcer les filières industrielles majeures**

En accompagnant les entreprises vers l'innovation et les démarches nécessaires de diversification.

- **Soutenir les filières à enjeu local**

En accompagnant les entreprises dans les adaptations aux mutations qui les affectent.

- **Valoriser les industries culturelles et créatives**

- **Agir pour la structuration et la professionnalisation des acteurs touristiques**

- **Dynamiser et renforcer la filière du BTP.**

Dans certains cas, la Région établira **des plans d'action spécifiques**, de manière à programmer son action sur une base pluriannuelle, de manière plus lisible pour les entreprises et organismes de structuration et animation des filières. Par exemple, concernant **la filière aéronautique, espace et systèmes embarqués, l'Etat et la Région** renouvelleront leur engagement au profit de la filière par la contractualisation d'un nouveau plan ADER, plan spécifique d'Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de sous-traitance. Le **plan ADER 4** permettra d'adapter le soutien à la filière aux nouveaux enjeux (mutations technologiques : avion plus électrique, fabrication additive ; cadences de production ; concurrence internationale ; enjeux environnementaux). De même concernant les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région engagera un contrat de filière avec ses acteurs.

ACTION Structurer les filières industrielles émergentes

OBJECTIFS :

Permettre aux filières émergentes d'élaborer des partenariats pérennes, d'accéder aux grands groupes et de mettre en place des mutualisations efficaces

CIBLES

Bénéficiaires :

Clusters en création, TPE PME

Projets :

Partenariats d'entreprise dans des filières nouvelles visant à mutualiser certaines fonctions, monter des projets innovants ou préparer la création des clusters

ACTION REGIONALE

- Création de comités de filières, initiés et animés par la Région, réunissant les acteurs existants sur le territoire, développant une expertise sur la thématique, déjà organisés ou en cours de structuration
- Financement d'actions collectives de mutualisation de fonctions
- Financement d'actions collectives de création de clusters

PARTENARIATS

L'Etat en région. Des accords de coopération pourront également s'établir avec des acteurs privés afin de favoriser l'accès aux grands groupes

DEMARRAGE RAPIDE : Coopération avec EDF sur un accélérateur « Cleantech », dédié aux technologies propres, sur le site d'Aramon (30)

ACTION Renforcer les filières industrielles majeures

OBJECTIFS :

- **Maintenir les positions de leaders établies, notamment par le développement de l'innovation et la valorisation des atouts des entreprises régionales sur les marchés mondiaux**
- **Développer la fertilisation croisée pour aller vers une diversification des marchés**

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires : pôles de compétitivité et clusters

- *Projets* : Développement d'outils et de services d'accompagnement des entreprises vers la diversification nécessaire et affermir la stratégie R&D des entreprises, dans une démarche continue d'innovation sous toutes ses formes. Les structures financées devront présenter des actions pertinentes pour le territoire et devront s'inscrire dans les filières d'excellence soutenues par la Région : l'aéronautique, le spatial, les systèmes embarqués, les IAA, la santé, le numérique, les équipements viti-vinicoles, les énergies renouvelables, l'eau notamment.
- Les structures intervenant dans des secteurs identiques ou proches devront envisager des rapprochements ou devront mener des actions complémentaires

MODALITES d'intervention

- *Subvention d'animation pour les pôles de compétitivité*
- *Subvention d'actions collectives pour les pôles et les clusters*

PARTENARIATS

Lien renforcé avec les Comités Stratégiques de Filières, pilotés par des industriels, avec le soutien de la Région et l'Etat, ainsi que des acteurs structurants pour le territoire.

DEMARRAGE RAPIDE : En 2017, dans un objectif d'harmonisation du soutien de la Région aux pôles et aux clusters, des critères d'intervention seront redéfinis permettant notamment de mesurer l'impact des actions dans le tissu économique régional et leurs pertinences dans la dynamique territoriale.

ACTION Soutenir les filières à enjeu local

OBJECTIFS :

- Consolider, sur les territoires marqués par la présence de filières traditionnelles, le tissu économique local
- Améliorer les performances des entreprises
- favoriser les mutualisations et partenariats entre les entreprises à l'échelle d'un territoire

CIBLES

Bénéficiaires

- Association d'entreprises, Etablissements consulaires, Organismes professionnels, entreprises

Projets

- Démarches collectives en faveur des filières locales, orientées sur l'innovation, l'adaptation aux marchés, la digitalisation, la gestion des ressources humaines et la formation
- Actions de Formations / GPECT
- manifestations pour la promotion et la valorisation d'entreprises, favorisant la commercialisation de leur production, l'échange sur leur métier ou la création de partenariat.

ACTION REGIONALE

- Financement des démarches collectives
- Soutenir l'organisation de manifestations

PARTENARIATS

Etat – Organismes consulaires – Groupements d'entreprises – Agences régionales de développement, ...

ACTION Accompagner les industries créatives et culturelles

OBJECTIFS :

- Accompagner le développement des industries culturelles et créatives, porteuses d'emplois et de compétences à forte valeur ajoutée sur le territoire.
- Développer l'emploi dans ce secteur à forte croissance présent sur l'ensemble du territoire

CIBLES

Bénéficiaires : dans le secteur des ICC (notamment les filières du livre, du cinéma et de l'audiovisuel, des musiques enregistrées, jeu vidéo,...), les TPE ou PME actives sur le territoire régional et des structures de droit public ou privé de l'ICC.

Projets :
- projets de création/ développement/transmission/reprise des entreprises
- projets de structuration des filières des ICC

ACTIONS REGIONALES

Action individuelles :

1. Aides aux entreprises adaptées au secteur de l'ICC.
2. Conventions entre la Région et l'IFCIC pour faciliter l'accès des entreprises régionales aux prêts bancaires (ex : fonds garantie IFCIC) et engager le dialogue avec la CDC (ex : projet de fonds national de garantie locative ...)
3. Appui via des fonds d'aide mis en place dans le cadre des Contrats de filière Région-CNL, CNV, CNC et évolution éventuelle des dispositifs (numérisation, structuration,...)
4. Accompagnement des entreprises pour lesquelles un potentiel de développement international est mis en évidence (ex : aides aux déplacements internationaux, formation ...)

Actions collectives :

5. Programme annuel d'actions collectives : les projets inter-filières, l'appui à l'innovation et à la transition numérique dans le secteur des ICC, la mutualisation.

PARTENARIAT

- Professionnels, les événements professionnels de grande envergure...
- Les structures de formation
- Les agences régionales en charge du livre, du cinéma et du spectacle vivant
- Les 4 chaînes de télévision locale et 1 régionale ; 101 radios associatives
- Les acteurs publics et institutionnels, la Caisse des dépôts, bpifrance, l'IFCIC

CONDITIONS DE REUSSITE

- Concertation régulière avec les professionnels des différentes filières
- Partenariats avec des organismes tels que le CNV, CNC ou CNL ; conseil national du numérique, comité stratégique du numérique, Conseil supérieur de l'audiovisuel

INDICATEURS

- Développement de l'emploi et du CA des entreprises.
- Réussites à l'export.

ACTION Agir pour la structuration et la professionnalisation des acteurs touristiques

OBJECTIFS :

- Améliorer la performance de l'économie touristique dans un environnement fluctuant et concurrentiel
- Accompagner l'adaptation des acteurs aux évolutions du marché y compris l'ouverture à l'international.

CIBLES

Bénéficiaires :

Acteurs publics et privés du tourisme

Projets :

Veille et prospective des mutations, ingénierie de projet, accompagnement des territoires et des réseaux

ACTIONS REGIONALES

- **Une mission stratégique d'observation, de veille et prospective et d'évaluation au service de la performance de la politique régionale**

La raréfaction des fonds publics et la spécificité du tourisme, qui reste une compétence partagée, justifient le développement des actions liées à l'observation de l'activité avec une consolidation à l'échelle régionale. Plus largement la mise en place d'un dispositif d'intelligence économique permettant d'étudier les événements et tendances sur les marchés et dans les destinations concurrentes, les mutations actuelles avec l'arrivée de nouveaux opérateurs de l'économie collaborative sera organisée afin d'ajuster les objectifs, les actions et dispositifs régionaux. Ce soutien prendra différentes formes et sera mis en cohérence avec le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFOP) et décliné dans le SRDTL qui sera adopté au début deuxième semestre.

- **Un triptyque Ingénierie-mise en réseau-formation au service des filières et des territoires**

La performance du tourisme régional est intrinsèquement liée à celle de ses acteurs. Le développement d'une ingénierie de projet sera coordonné par la Région avec la mise en place d'outils techniques au service des acteurs (outils méthodologiques, ateliers techniques,...).

L'accompagnement des territoires et des réseaux, plus particulièrement des filières touristiques (Tourisme Associatif et Social, entreprises de sports et pleine nature, thermalisme et bien-être, économie de la montagne, plan littoral 21,...) sera développé.

PARTENARIATS

BPI, Etat, EPCI, CDC, organismes consulaires, organismes professionnels, agences de développement...

ACTION Dynamiser et renforcer la filière BTP

OBJECTIFS :

- Accentuer la demande par une politique volontaire d'achat public et d'incitation à la rénovation écologique des bâtiments
- Améliorer la compétitivité des entreprises par l'accompagnement, la formation et l'innovation
- Renforcer la trésorerie des entreprises par des prêts moyen-terme

CIBLES

Bénéficiaires

- Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics

ACTION REGIONALE

Elaboration et signature d'un contrat de filière Bâtiment et Travaux Publics comprenant 26 mesures prioritaires à mettre en œuvre (Commande Publique, Economie et Innovation, Emploi et Formation, Transition Ecologique et Energétique) dont :

- Facilitation pour l'accès aux marchés publics des TPE/PME régionales et lutte contre le dumping social
- Eco-chèques pour la rénovation énergétique des habitats
- Prêt de trésorerie BTP avec Bpifrance.

PARTENARIATS

Fédérations professionnelles (FRB, FRTP, CAPEB), Bpifrance, ...

DEMARRAGE RAPIDE :

Prêt Trésorerie Bâtiment lancé dès 2016

PRIORITE PREVENTION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTES

4) DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

Certains territoires de la région Occitanie sont confrontés à des restructurations industrielles répétées affectant l'ensemble d'un secteur d'activités prédominant sur le territoire ou les principaux employeurs du territoire, conduisant à une fuite des actifs, une perte des compétences, une augmentation du chômage et une précarisation de l'emploi.

On peut notamment distinguer :

- **Les territoires structurellement fragiles**, du fait de la conjonction de plusieurs de ces facteurs :
 - Enclavement lié à un déficit d'infrastructures (route, rail, numérique, etc.) ;
 - Forte dépendance vis-à-vis d'une seule entreprise ou d'une mono activité ;
 - Présence d'industries à faible valeur ajoutée ou dont l'activité est en forte concurrence internationale ;
 - Faiblesse de services au public et aux entreprises ;
 - Déficit d'offre de formation.
- **Les territoires confrontés à des restructurations industrielles répétées** affectant soit un ou plusieurs des principaux employeurs du territoire, soit l'ensemble d'un secteur d'activités prédominant sur le territoire ont pour effet :
 - Une fuite des actifs et une perte des compétences ;
 - Une fragilisation de la population, caractérisée par une augmentation du chômage et une précarisation de l'emploi ;
 - La baisse des recettes fiscales (TVA, CFE, revenu fiscal/habitant) ;
 - À terme, l'émergence et la multiplication de friches industrielles.

Les restructurations industrielles ont des impacts sur les territoires qui vont bien au-delà des seuls emplois supprimés au sein d'une usine qui a fermé. En particulier en milieu rural, où souvent une ou deux entreprises « pivots » constituent le moteur économique du territoire, les conséquences de leur disparition sur le réseau de sous-traitance locale et sur la demande locale en direction du secteur de l'économie présentielle peuvent rapidement conduire à la dévitalisation du territoire.

L'enjeu pour ces territoires est de pouvoir anticiper suffisamment tôt les mutations à venir pour se donner les moyens de rebondir avant que ne survienne un sinistre et inciter suffisamment tôt les acteurs économiques locaux à s'engager sur des voies de diversification les salariés sur des formations pouvant déboucher sur des reconversion en attente avec les besoins futur du territoire.

L'enjeu est également en cas de sinistre de pouvoir rapidement mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens permettant au territoire de surmonter la crise.

5) ACTEURS ET PARTENARIAT

Etat (SGAR, Commissaires au Redressement Productif -CRP), BANQUE de France, réseaux bancaires, DRFIP, URSCOP, réseau des PFIL, sociétés de capital-risque, organismes consulaires, Agences régionales de Développement, EPCI

6) INTERVENTION DE LA REGION :

Dans ces territoires la Région interviendra :

- **En assurant une veille sur les fragilités économiques dans les territoires**

Menée en partenariat avec les services de l'Etat (SGAR, CRP et unités territoriales des DIRRECTE) et les acteurs locaux elle sera destinée à anticiper et prévenir toute crise. Dans ce cadre les Maisons de la Région constitueront le point d'interface entre le niveau local et le niveau régional.

Par ailleurs le partenariat noué avec les Commissaires au Redressement Productif sera resserré.

- **En mettant en place des plans d'actions locaux**

En partenariat avec l'Etat et les acteurs socio-économiques et publics locaux des plans d'actions locaux pourront, sur la base d'un diagnostic partagé du territoire, mobiliser l'ensemble des dispositifs d'intervention que ce soit en matière de développement des entreprises ou de formation des salariés. Ils définiront le périmètre d'intervention et identifieront un nombre restreint d'opérations ciblées à impact économique direct. Ils doivent permettre un repositionnement économique du territoire déterminant pour sa redynamisation et le regain de son attractivité.

- **En accompagnant la reprise d'entreprise en difficulté**

En mobilisant ses partenaires opérationnels et ses dispositifs d'intervention pour accompagner les projets de reprise d'entreprises difficulté considérées comme pivots sur leur territoire dont la viabilité aura été expertisée, partagée et validé par un comité d'expert.

La Région étudiera les possibilités d'apporter un soutien à la restructuration des entreprises en difficulté si celle-ci est fondée sur un plan réaliste, cohérent et de grande envergure et validé par les salariés ou leurs représentants dans la limite du cadre fixé par la réglementation européenne relative aux aides aux entreprises en difficulté. En effet, La loi Notre permet désormais aux Régions d'accorder des aides aux entreprises en difficulté lorsque la protection des intérêts économiques et sociaux de la population l'exige. Ces aides sont toutefois strictement réglementées par la Commission Européenne.

ACTION Assurer une veille sur les fragilités économiques dans les territoires

OBJECTIFS :

- *Anticiper les mutations économiques pouvant fragiliser les territoires*

CIBLES

- **Territoires confrontés à des restructurations industrielles répétées** affectant soit un ou plusieurs des principaux employeurs du territoire, soit l'ensemble d'un secteur d'activités prédominant sur le territoire ont pour effet :
 - Une fuite des actifs et une perte des compétences ;
 - Une fragilisation de la population, caractérisée par une augmentation du chômage et une précarisation de l'emploi ;
 - La baisse des recettes fiscales (TVA, CFE, revenu fiscal/habitant) ;
 - À terme, l'émergence et la multiplication de friches industrielles.
- **Territoires structurellement fragiles**, du fait de la conjonction de plusieurs de ces facteurs :
 - Enclavement lié à un déficit d'infrastructures (route, rail, numérique, etc.) ;
 - Forte dépendance vis-à-vis d'une seule entreprise ou d'une mono activité ;
 - Présence d'industries à faible valeur ajoutée ou dont l'activité est en forte concurrence internationale ;
 - Faiblesse de services au public et aux entreprises ;
 - Déficit d'offre de formation.

ACTION REGIONALE

- Mise en place d'un dispositif de veille et d'observation des territoires structurellement fragiles ou confrontés à des restructurations répétées en lien avec les acteurs locaux et les services de l'Etat :
 - identification des entreprises « pivot » pour le territoire
 - mise en alerte et mobilisation de l'ensemble des partenaires en cas de difficulté repérée
 - Coordination avec la mission du Redressement productif

PARTENARIATS

Maison de la Région, Agences Régionales de Développement - Etat (SGAR – Direccte – préfectures) EPCI — Organismes Consulaires – CESER, ...

ACTION *Mettre en place des plans d'action locaux*

OBJECTIFS :

Donner aux territoires fragilisés par des restructurations industrielles répétées les moyens de rebondir

Sécuriser la pérennité des entreprises présentes sur les territoires fragiles

CIBLES

Acteurs économiques des territoires structurellement fragiles ou confrontés à des restructurations industrielles répétées (Entreprises, collectivités locales, consulaires, etc)

PROJETS :

- Diagnostics locaux élaborés et partagés par l'ensemble des acteurs locaux du territoire, des services de l'Etat et de la Région
- Actions collectives de dynamisation des entreprises du territoire (adaptation aux évolutions du marché, marketing, design, etc.)

ACTION REGIONALE

- Soutien par voie de subvention aux structures locales maître d'ouvrage des diagnostics locaux
- Soutien par voie de subvention aux structures porteuses des actions collectives de dynamisation des entreprises.

PARTENARIATS

Maison de la Région, Agences Régionales de Développement - Etat (SGAR – Direccte – préfectures) EPCI — Organismes Consulaires, ...

ACTION Accompagner la reprise d'entreprise en difficulté

OBJECTIFS :

Permettre à des entreprises en situation de difficulté mais disposant d'un savoir-faire avéré, de marchés identifiés et de réelles possibilités de rebond d'être reprise par un investisseur extérieur ou un groupe de salariés de l'entreprise sur la base d'un projet dont la viabilité aura été expertisée, partagée et validé par un comité d'expert.

CIBLES

Porteurs de projets, quels qu'ils soient (investisseurs, salariés, entreprise)

PROJETS

Reprise d'une entreprise, pivot pour son territoire (impact emploi, sous-traitance locale, fiscalité locale, etc) et en situation de difficulté.

ACTION REGIONALE

Identification des projets, au sein du comité du redressement productif (CRP)

Soutien aux opérateurs d'appui à la reprise d'entreprise membre du réseau entreprendre (CCI, CM, Urscoop) susceptibles d'accompagner la formalisation du projet

Expertise et partage de la viabilité du projet par un comité d'expert (Consulaires, Commissariat au Redressement Productif, Agences régionales de développement économique)

Intermédiation avec le Tribunal de Commerce et administrateur judiciaire pour adapter la durée de remise des offres aux TC au temps de formalisation du projet de reprise (SGAR)

- Prêt d'honneur au porteur(s) de projet (Réseau des Pfils)

- *Soutien au financement des actifs repris (A débattre??)*

5) PARTENARIATS

Commissaire au redressement Productif (SGAR) , URSCOP, réseau des CCI, Pfils du réseau initiatives et Entreprendre, MPC, agences régionales, ...

DU CHAMP A L'ASSIETTE

PRIORITE AGRI 2 : *de la terre au produit*

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

L'agriculture régionale se caractérise par une grande diversité de productions, de milieux, mais aussi de modes de valorisation et de commercialisation. Cette diversité est un atout majeur, qu'il s'agit donc de préserver voire de renforcer (nouvelles filières, export...).

Afin de soutenir le développement des filières régionales, la ferme Occitanie doit poursuivre sa modernisation afin d'adapter les outils de productions aux différents enjeux: modernisation des ateliers de production, amélioration de leur performance économique, environnementale, amélioration des conditions de travail et pour l'élevage des conditions sanitaires. Répondre à ces enjeux nécessitent d'accompagner les exploitations dans leur adaptation continue et raisonnée, tout en diversifiant les moyens d'accompagnement, notamment par l'introduction d'instruments financiers adaptés.

Le maintien et le développement de la qualité, des volumes, des emplois et la diversification des productions passent souvent par un accès à l'irrigation, et ce d'autant plus que les changements climatiques produisent déjà leurs effets. L'irrigation en agriculture est une assurance qualité et revenu (volumes). Des besoins en eau sont identifiés partout en région dans chaque territoire et pour chaque filière. L'irrigation agricole peut également jouer d'autres rôles sociétaux : fonction coupe-feu, diminution de la chaleur en été. L'eau est une ressource naturelle qui doit donc être partagée et gérée collectivement et durablement.

L'adaptation des exploitations nécessite aussi des évolutions de pratiques culturales. L'innovation est ainsi un moyen de répondre à des objectifs de triple performance économique, sociale et environnementale. Elle est aussi indispensable pour préparer l'agriculture régionale de demain pour laquelle la ferme Occitanie doit être exemplaire en matière de durabilité. En agriculture, l'innovation repose sur la recherche appliquée, l'expérimentation, mais aussi les agriculteurs eux-mêmes. Sa réussite résulte du partage, de la mise en relation des connaissances et de leur transfert. La formation et le conseil aux agriculteurs sont donc indispensables pour favoriser l'adaptation des pratiques, et particulièrement nécessaires pour la filière élevage (filière pour laquelle la montée en compétence présente encore des marges de progrès, qui seront source de meilleurs résultats économiques, notamment dans les zones de montagne).

Enfin, l'adaptation aux évolutions climatiques et aux attentes de la société vis-à-vis du monde agricole, nécessite la mise en place d'une approche globale de la recherche-expérimentation, de sa production à sa diffusion la plus large : variétés résistantes à la sécheresse ou aux maladies, nouveaux itinéraires techniques, production de biomasse, de protéines, développement des énergies renouvelables sur les exploitations, intensité agro-écologique, stockage de carbone...

ACTEURS ET PARTENARIAT

L'ensemble des acteurs des filières (exploitations et entreprises, organisations professionnelles agricoles, organismes de développement, de conseil...), mais également de la recherche, des stations expérimentales, des lycées agricoles, les agences régionales de

transfert et d'innovation, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements... sont partenaires des actions de développement des compétences, de création de références, et de diffusion de l'innovation.

INTERVENTION DE LA REGION

Soutenir l'investissement dans les exploitations et les entreprises

Améliorer l'accès à l'irrigation

Accompagner le développement de l'innovation et sa diffusion

Afin de compléter cette action, se reporter à la priorité du SRDEII suivante :

→ Actions de la priorité *Innovation : de l'idée au projet, du projet au marché*

Afin de compléter cette action, se reporter aux priorités du SRESRI² suivantes :

→ Actions de la priorité 2 *Renforcer le transfert de la recherche de l'orientation stratégique* 3

→ Actions de la priorité 3 *Appuyer les parcours de valorisation et d'innovation de l'orientation stratégique* 3

Accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique de l'agriculture

² Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), l'un des trois piliers de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance avec le SRDEII et le CPRDFOP

ACTION 1 : Soutenir l'investissement dans les exploitations et les entreprises

OBJECTIFS

- Renforcer la compétitivité des exploitations
- Encourager la modernisation et l'innovation
- Préserver l'activité agricole dans les territoires difficiles (zone de montagne, défavorisée)
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des productions, pratiques agricoles et conditions de travail
- Soutenir également les fonctions sociétales des exploitations, souvent le principal garant de la richesse sociale, environnementale et patrimoniale de nos territoires ruraux

CIBLES

Exploitations agricoles et acteurs des filières agricoles régionales (élevage, apiculture, fruits et légumes, oléiculture, PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), châtaignes, truffes, viticulture...). Pour les actions spécifiques du secteur élevage : groupements pastoraux et Associations Syndicales Autorisées (ASA) de travaux...

ACTION REGIONALE

- Poursuivre la mise en œuvre du plan de soutien aux investissements des exploitations PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) des PDR, notamment en faveur de la modernisation, de l'innovation, de la valorisation, de la transformation, du regroupement (CUMA), des conditions de travail, de l'adaptation des produits à la demande, de la prise en compte de l'environnement
- Promouvoir une approche de l'investissement s'inscrivant dans une stratégie globale de l'exploitation, permettant que l'investissement améliore de façon durable la situation économique, environnementale, sanitaire et/ou sociale de l'exploitation
- Soutenir les structures collectives (CUMA, groupements d'employeurs, services de remplacement) : aides aux investissements, à la création de services...
- Soutenir les pratiques extensives, le pastoralisme : ouverture du milieu, équipements, eau
- Promouvoir de nouvelles formes de financement de l'agriculture :
 - Instruments financiers adaptés aux besoins du secteur : garantie bancaire, prêt, capital...
 - Contribuer au développement d'outils de financement complémentaires des exploitations-: le micro-crédit, les financements participatifs...

PARTENARIATS

Etat, collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements, agences de l'eau, FranceAgriMer. Organisations professionnelles agricoles : syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France...

CONDITIONS DE REUSSITE

Bonne coordination des différents financeurs, modalités de mises en œuvre adaptées, animation

INDICATEURS

Nombre d'exploitations mobilisant les différents dispositifs, Effet levier des outils financiers

DEMARRAGE RAPIDE : PCAE d'ores et déjà opérationnel et début du lancement des outils financiers complémentaires en 2017

ACTION 2 : Sécuriser les productions agricoles par l'accès à l'irrigation, dans le cadre de la stratégie régionale de gestion publique durable de l'eau

OBJECTIFS

- Sécuriser et régulariser les productions agricoles, développer des cultures et des filières à forte valeur ajoutée, garantir l'autonomie fourragère et offrir des possibilités de diversification par l'accès à la ressource en eau
- Réduire ou atténuer la pression de prélèvements agricoles dans les territoires où les ressources sont contraintes, minimiser l'impact de l'irrigation sur les milieux aquatiques
- Concilier développement économique agricole et préservation de la ressource en eau
- Anticiper le changement climatique

CIBLES

Exploitations agricoles, Structures collectives d'irrigation (Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation...), Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et réseaux/canaux agricoles : collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements (syndicats mixtes ouverts...) sociétés concessionnaires des ouvrages hydrauliques...

ACTION REGIONALE

- Mettre en place une stratégie régionale pour la gestion de l'eau, avec un volet « irrigation »
- Soutenir les investissements et actions permettant de réaliser des économies d'eau et de réduire la pression des prélèvements agricoles sur les milieux aquatiques ou soulager la ressource en eau : modernisation et optimisation des ouvrages hydrauliques existants, substitution et compensation des prélèvements, équipements et matériels économes en eau dans les exploitations et réseaux, accompagnement des acteurs à l'évolution et à l'adaptation des pratiques...
- Accompagner les investissements et actions permettant de sécuriser les productions agricoles face au changement climatique lorsque la ressource en eau est disponible : création de ressource et réseaux économes en eau
- Soutenir les actions visant une gestion économe de l'eau et répondant à l'enjeu de changement climatique : actions de R&D sur les variétés résistantes à la sécheresse, sur les techniques et process économes en eau...
- Soutenir l'innovation en matière de gestion de l'eau

PARTENARIATS

Etat, Agences de l'Eau, profession agricole, collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements (Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), syndicat de gestion de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant...), acteurs de l'environnement...

CONDITIONS DE REUSSITE

Anticiper les procédures règlementaires, Accompagner les acteurs à l'adaptation des pratiques, Favoriser le dialogue entre les acteurs à toutes les échelles

INDICATEURS

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Linéaires de réseaux/canaux modernisés, Volumes d'eau économisés ou substitués grâce aux travaux et équipements, Nouvelles surfaces agricoles irriguées

ACTION 3 : Appuyer l'innovation et sa diffusion

OBJECTIFS

- Soutenir les projets innovants permettant le développement de la triple performance économique, sociale et environnementale de l'agriculture régionale
- Favoriser le rapprochement entre les acteurs de la recherche et le secteur agricole
- Détecter l'innovation dans les exploitations agricoles et les entreprises
- Soutenir la diffusion de l'innovation le plus largement possible sur tout le territoire régionale
- Accompagner les exploitations dans l'évolution de leurs pratiques par le conseil et la formation

CIBLES

Exploitations agricoles, forestières et entreprises agroalimentaires. Organismes de recherche-expérimentation (centres de recherche, centres techniques, stations d'expérimentation, lycées agricoles, ...), pôle de compétitivité, agence régionale de l'innovation. Structures de développement agricole, de conseil technique et de formation

ACTION REGIONALE

- Assurer l'adéquation et la cohérence des actions par une gouvernance régionale associant les professionnels agricoles, les acteurs de la recherche et les financeurs
- Financer les projets collectifs innovants associant différents partenaires (agriculteurs, chercheurs, techniciens, entreprises du secteur agroalimentaire) permettant une innovation interactive et ascendante [en lien avec l'action *Soutenir l'innovation collaborative* de la priorité *Innovation : de l'idée au projet, du projet au marché* du SREDII et l'action 2 de la priorité 3 *Appuyer les parcours de valorisation et d'innovation* de l'orientation stratégique 3 du SRESRI³]
- Accompagner les actions de recherche-expérimentation et acquisition de références technico-économiques notamment sur les pratiques agro-écologiques, en particulier les travaux pour le développement de l'agriculture biologique, et l'adaptation face au changement climatique [en lien avec les deux actions de la priorité 2 *Renforcer le transfert de la recherche* de l'orientation stratégique 3 du SRESRI]
- Soutenir les actions de diffusion de l'innovation et transfert des connaissances auprès des agriculteurs [en lien avec l'action 3 de la priorité 3 *Appuyer les parcours de valorisation et d'innovation* de l'orientation stratégique 3 du SRESRI]
- Accompagner la formation des agriculteurs vers une évolution de leurs pratiques, en lien avec les résultats issus de la recherche-expérimentation
- Accompagner l'innovation au sein des exploitations agricoles et des entreprises [en lien avec les actions de la priorité *Innovation : de l'idée au projet, du projet au marché* du SRDEII]
- Promouvoir le Partenariat Européen à l'Innovation pour une agriculture productive et durable (PEI Agri)
- Renforcer le développement d'un conseil technique, économique adapté et performant

³ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), l'un des trois piliers de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance avec le SRDEII et le CPRDFOP

PARTENARIATS

Etat, collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements, agences de l'eau, FranceAgriMer, acteurs de la recherche-expérimentation, agence régionale de l'innovation, pôle de compétitivité [en lien avec l'action 1 de la priorité 3 *Appuyer les parcours de valorisation et d'innovation* de l'orientation stratégique 3 du SRESRI]

Organisations professionnelles agricoles : syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France...

CONDITIONS DE REUSSITE

Bonne coordination et animation de l'ensemble des acteurs

Intégration de la profession agricole dans la définition des lignes directrices de recherche-expérimentation pour assurer la capacité de transfert des recherches sur le terrain

Mise en place de passerelles entre recherche agricole et autres secteurs, par exemple sur le numérique

Information et promotion des différents dispositifs d'aide existants

INDICATEURS

Nombre de projets collectifs innovants et d'actions de recherche-expérimentations accompagnés

Nombre d'opérations de diffusion financées et nombre d'exploitations bénéficiant de cette diffusion

Part de la population agricole « cible » bénéficiant de formation en lien avec des pratiques innovantes

Part de la population agricole « cible » bénéficiant d'un « conseil collectif »

ACTION 4 : Accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique de l'agriculture

OBJECTIFS

- Améliorer la performance énergétique et écologique des exploitations afin de lutter contre le changement climatique
- Permettre aux structures agricoles d'anticiper les risques du changement climatique (sécheresse, maladie, ...)
- Adapter les pratiques et les structures agricoles aux futurs effets du changement climatique

CIBLES

Exploitations agricoles, Acteurs de la filière agriculture biologique

ACTION REGIONALE

L'accompagnement des exploitations agricoles vers la mise en place de pratiques innovantes, compétitives et durables

- Développer l'agriculture biologique : recherche-expérimentation, soutien des conversions à l'agriculture biologique et accompagnement de la structuration de filières
- Accompagner le changement de pratiques par la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en lien avec les enjeux eau et biodiversité,
- Développer l'autonomie alimentaire et protéique régionale : R&D, soutien aux investissements des agriculteurs, soutien à la création/au développement des outils industriels et amélioration des équipements...
- Favoriser les échanges entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle par l'intégration de modules bio dans les formations agricoles notamment, le développement de lieux d'échanges et de partage d'expérience entre agriculteurs et en favorisant les démarches de certification environnementale de niveaux II et III et l'émergence de l'innovation à partir du terrain dans le cadre de démarches collectives « bottom-up »
- Favoriser les partenariats recherche-expérimentation/filières
- Soutenir les démarches de valorisation commerciale collective,
- Soutenir le développement de cultures issues de l'innovation et de l'excellence environnementale

Le soutien des investissements permettant le changement de pratiques dans les filières agricoles et les territoires

- Soutenir la modernisation des exploitations en lien avec le changement de pratiques agricoles
- Soutenir les investissements des opérateurs d'aval en lien avec la structuration de filières régionales
- Soutenir la valorisation de la biomasse et des coproduits, favoriser la bioéconomie et le développement de l'économie circulaire

La préservation de la ressource en eau et la qualité de l'eau

- Soutenir les actions contribuant à la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, les fertilisants et nitrates : pratiques plus économes en fertilisants azotés, valorisation des pratiques agro-écologiques, mise aux normes des exploitations d'élevage nouvellement entrées en zone vulnérable...
- Accompagner les actions permettant de réduire la pression des prélèvements agricoles sur la ressource en eau : économie d'eau, substitution des prélèvements, évolution des
- Accompagner les actions de sécurisation des productions agricoles face aux changements climatiques par un accès à l'irrigation lorsque la ressource est disponible : création de ressource et réseau économes en eau...

Le développement de nouvelles variétés et de modes de conduite permettant de résister à la sécheresse et aux maladies

- Soutenir la recherche-expérimentation
- Encourager l'autoproduction de protéines et les filières locales d'approvisionnement en aliments

PARTENARIATS

Etat, collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements, agences de l'eau, FranceAgriMer. Organisations professionnelles agricoles : syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France... Organismes de recherche et d'expérimentation
Actions en lien avec :

- le Schéma Régional Biomasse sur le développement des énergies renouvelables en agriculture / filières agricoles
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en faveur de la biodiversité
- le Schéma Régional Climat-Air-Energie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique
- le Plan Régional d'action en faveur de l'Economie Circulaire

CONDITIONS DE REUSSITE

Concertation avec les professionnels, Information/formation, Valorisation des pratiques, Favoriser les approches globales

INDICATEURS

Augmentation des surfaces converties au bio et sous démarches de certification environnementale, Nombre d'actions de recherche expérimentation et d'innovation relatives à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et à l'adaptation des modes de conduites, Nombre d'actions de diffusion et de conseil auprès des agriculteurs, Volume d'acquisition de matériel d'exploitation à meilleure performance environnementale ; Nombre de m³ d'eau économisés par an, nombre d'hectares convertis au goutte à goutte

DU CHAMP A L'ASSIETTE

PRIORITE AGRI 3 : *du Produit au Consommateur*

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Avec 164 000 emplois, 72 000 exploitations agricoles, plus de 7 000 entreprises agro-alimentaires et 21,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les filières agricoles et agro-alimentaires forment un secteur économique de premier plan pour la Région (plus d'emplois que le tourisme ou l'aéronautique). L'agriculture représente 6% des emplois régionaux, et 14 % avec l'agro-alimentaire.

Avec 5,7 millions d'habitants et 54 000 nouveaux venus chaque année, la Région bénéficie d'un énorme potentiel de consommation. Pour autant, les liens entre la production, la transformation, et la consommation locales sont à renforcer tant dans la relation amont-aval entre producteurs et transformateurs que dans l'information auprès du consommateur. Le développement des filières et débouchés locaux représente une opportunité à concrétiser.

En parallèle, les consommateurs sont de plus en plus exigeants et attentifs à la qualité, à l'origine et aux modes de productions de leur alimentation. Avec 240 signes officiels de qualité et d'origine venant qualifier la spécificité des produits régionaux, l'agriculture régionale se doit d'apporter des garanties aux consommateurs, et de se créer ainsi des débouchés valorisants.

L'agriculture produit des richesses, des emplois locaux, des produits et paysages renommés, qui à ce jour ne sont pas assez ressentis dans le revenu moyen par actif agricole dans la région, qui reste inférieur de 37% à la moyenne nationale.

Enfin, les attentes des consommateurs régionaux en matière d'alimentation de proximité, notamment au sein des établissements publics ou d'enseignement, nécessite une attention particulière et un accompagnement dédié des filières dans leurs structurations pour répondre aux besoins de l'achat public comme privé.

ACTEURS ET PARTENARIAT

Les acteurs professionnels agricoles (interprofession, organismes de gestion des signes de qualité, organismes de développement...), les agences régionales de développement et de promotion, l'Etat, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements, les acteurs de la distribution... seront associés à la mise en œuvre de ces actions.

INTERVENTION DE LA REGION

Soutenir la compétitivité et la diversité des filières agricoles régionales

Afin de compléter cette action, se reporter aux priorités du SRDEII suivantes :

- Actions de la priorité *Ingénierie financière* : de l'identification du besoin à la solution de financement
- Actions de la priorité *Croissance entreprise* : de la TPE à la PME, de la PME à l'ETI
- Actions de la priorité *Innovation* : de l'idée au projet, du projet au marché
- Actions de la priorité *Export et Attractivité internationale*

Soutenir les filières de qualité et la structuration des filières locales

Afin de compléter cette action, se reporter aux priorités du CPRDFOP⁴ suivantes :

- *Priorité 1 Créer un lien direct avec les employeurs dans les filières porteuses et spécifiques de l'économie régionale*
 - Actions 2 et 3
- *Priorité 2 Répondre aux besoins des employeurs et des entreprises au plus près des territoires*
 - Actions 4 et 7
- *Priorité 3 Développer l'alternance*
 - Action 8

Une Région pionnière et exemplaire pour l'excellence de sa production alimentaire

⁴ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), l'un des trois piliers de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance avec le SRDEII et le SRESRI

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

ACTION 1 : Soutenir la compétitivité et la diversité des filières agricoles régionales

OBJECTIFS

- Consolider la diversité des filières agricoles et le potentiel économique des entreprises agroalimentaires
- Favoriser le maintien et le développement d'un tissu d'entreprises agroalimentaires capables d'offrir un débouché aux filières agricoles, que ce soit de proximité ou à l'export.
- Stimuler les initiatives individuelles et collectives répondant aux enjeux et opportunités de la filière agroalimentaire
- Soutenir la création de nouvelles filières (énergie, alimentation animale, engraissement...) afin de mieux valoriser les productions locales
- Encourager les relations amont-aval pour améliorer le partage de la valeur ajoutée des acteurs de la chaîne alimentaire
- Accélérer l'adaptation structurelle des filières régionales, pour renforcer la compétitivité des entreprises, la conquête de marché, la création de valeur ajoutée partagée et la pérennité des exploitations
- Stimuler l'évolution au sein de l'entreprise : forger une vision stratégique d'entreprise et le contrôle de gestion, agir sur les moyens de production, s'organiser pour conquérir les marchés

CIBLES

Exploitations agricole, entreprises agroalimentaires et acteurs des filières agricoles et agroalimentaires

ACTION REGIONALE

- Favoriser la structuration du lien amont-aval dans les filières
- Encourager le développement de filières territorialisées (production/transformation) et la coopération entre filières : soutien à des projets d'animation par appels à projets, conditionnement de certaines aides aux investissements/études de marché à l'intégration d'acteurs d'autres filières
- Soutenir les investissements permettant de développer de nouvelles filières alimentaires ou non alimentaires (biomasse)
- Soutenir les initiatives collectives portées par les partenaires permettant aux entreprises de progresser sur les enjeux et opportunités de la filière agroalimentaire
- Accompagner les entreprises agroalimentaires dans leurs investissements matériels et immatériels y compris le recrutement de compétences et les conseils externalisés, sur la base d'un Projet Stratégique d'Entreprise (PSE) à 3 ans, en mobilisant plusieurs modes d'intervention : subvention, avance remboursable, instruments financiers (*boîte à outils à partir de plusieurs dispositifs permettant un accompagnement personnalisé de l'entreprise*)

[Ensemble de cette action régionale en lien avec les actions des priorités *Ingénierie financière, Croissance entreprise : de la TPE à la PME, de la PME à l'ETI, Innovation : de l'idée au projet, du projet au marché, Export et Attractivité internationale* du SRDEII]

PARTENARIATS

Etat, collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements ; AREA Occitanie, Coop de France, FFL, interprofessions,

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

consulaires, agences régionales (économie, innovation), pôles de compétitivité et clusters ;
Coopératives, entreprises d'aval

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des réseaux d'accompagnement, Partager la veille, l'innovation et retours d'expériences

INDICATEURS

Nombre d'emplois concernés, nombre d'emplois créés, nombre de contrats d'objectifs

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

ACTION 2 : Soutenir les filières de qualité et la structuration des filières locales

OBJECTIFS

- Développer la valeur ajoutée des filières locales
- Renforcer la notoriété et l'image des produits et des territoires régionaux
- Développer la consommation locale afin d'offrir des débouchés aux productions locales

CIBLES

Exploitations agricoles, entreprises agroalimentaire, acteurs des filières agricoles et agroalimentaires, Grand public (consommateurs et citoyens)

ACTION REGIONALE

- Développer l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des lycées
- Accompagner les agriculteurs et les opérateurs dans la structuration de filières locales : outils de mise en relation, de regroupement de l'offre, de transformation et de commercialisation
- Soutenir ou mettre en place un plan de communication grand public, avec l'aide des filières, pour inciter à consommer régional notamment à travers la mise en place de salons, le développement de la marque régionale et des boutiques Sud de France
- Soutenir la structuration et la communication des filières sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : études de marché, communication...
- Mise en place d'une segmentation de la marque régionale pour mettre en évidence les produits sous SIQO
- Développer les compétences commerciales individuelles ou collectives des exploitants : formation, implication dans le produit et sa commercialisation force commerciale partagée/aidée, développement des compétences gestion et commerce...
- Encourager et structurer la commercialisation de proximité par le développement de points de vente collectifs

PARTENARIATS

Etat, collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements, organismes de gestion, IRQUALIM, agences régionales de développement économique ; Organisations professionnelles agricoles : syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France...

CONDITIONS DE REUSSITE

Clarté de la communication sur les atouts régionaux des produits, qualité de l'offre, cohérence des messages et valeurs partagées par les partenaires

INDICATEURS

Volumes de produits sous SIQO, Nombre de produits référencés Sud de France, nombre de boutiques sous licence Sud de France, Nombre de filières locales structurées, Volumes en approvisionnement local dans les cantines des lycées et plus globalement dans l'achat public, % de consommation local dans les paniers des ménages de la Région (enquêtes) + image et connaissance des produits régionaux

ACTION 3 : Une Région pionnière et exemplaire

pour l'excellence de sa production alimentaire

OBJECTIFS

- Conserver et renforcer la confiance des consommateurs dans les produits agricoles régionaux
- Réconcilier le consommateur avec les produits agroalimentaires régionaux sains et durables, et faire de notre région un pilote dans ce domaine
- Renforcer l'ancrage territorial des produits agroalimentaires, facteur de confiance auprès des consommateurs
- Anticiper les attentes des consommateurs en matières environnementale et sanitaire

CIBLES

Acteurs des filières agricoles et agroalimentaires (dont entreprises de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles)

ACTION REGIONALE

- Inciter les agriculteurs à s'engager en filière sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) notamment en agriculture biologique
- Soutenir les projets collaboratifs de filières territorialisées, recours à l'approvisionnement local ou régional issues d'une agriculture différenciée de qualité et/ou de pratiques biologiques
- Accompagner les démarches collectives visant à renforcer la responsabilité sociétale des entreprises et des exploitations, la prévention des risques, permettant d'anticiper les attentes des marchés et des consommateurs en matière de sécurité alimentaire
- Accompagner les entreprises de transformation dans leur démarche d'amélioration de leur process visant à une maîtrise sanitaire allant au-delà de la norme
- Anticiper les attentes des consommateurs en matières environnementale et sanitaire : encourager et accompagner la limitation des phytosanitaires et intrants, l'adaptation des pratiques agricoles et la préservation de la biodiversité
- Soutenir les projets collectifs renforçant la traçabilité au sein de la chaîne alimentaire, améliorant la qualité intrinsèque des matières premières achetées et des produits transformés
- Soutenir prioritairement les projets de développement d'entreprises de transformation et commercialisation de produits agricoles qui s'inscrivent dans une démarche environnementale, renforcent la traçabilité, la gestion qualitative, la formation et qualification de ses salariés
- Soutenir les actions collectives de formation professionnelle des acteurs de l'agroalimentaire

PARTENARIATS

Etat, collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements. Organisations professionnelles agricoles : syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France...

CONDITIONS DE REUSSITE

Implication des multiples acteurs sur ces problématiques transversales environnementales et sanitaires, Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux de la qualité / prévention / traçabilité

INDICATEURS

Nombre d'agriculteurs inscrits dans des démarches qualité, Nombre d'entreprises de transformation engagées dans des démarches environnementales ou qualité (RSE, ISO, HACCP...)

SRDEII – ORIENTATION : Innover dans tous les Territoires

PRIORITE INNOVATION :

de l'idée au projet, du projet au marché

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX

L'innovation est un processus de création de nouveaux produits, services, procédés industriels mais aussi de nouveaux modes d'organisation managériale, sociale.

Elle contribue à renforcer durablement le potentiel de croissance de l'entreprise, sa compétitivité.

La création et le développement des entreprises innovantes représentent un enjeu en matière d'attractivité de relai de croissance sur le territoire et de maintien /développement de l'emploi. L'innovation est en effet un des principaux leviers de différenciation pour créer de nouveaux marchés ou gagner des parts sur des marchés existants. A ce titre, c'est un véritable propulseur d'une stratégie à l'export puisqu'elle permet aux PME d'offrir un produit différenciant sur le marché international en particulier vis-à-vis de la concurrence des pays bas coût.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dispose **d'un potentiel et d'une dynamique de recherche et développement unique en France**, sur des domaines de spécialisation reconnus, relevant notamment de la « Spécialisation intelligente » définie conjointement avec l'Union Européenne : agriculture, agroalimentaire, aéronautique, eau, énergies renouvelables et chimie verte, santé et biotechnologie, numérique et industrie.

Elle est la **1^{ère} région de France pour les dépenses de R&D rapportées au PIB** (3.7% en 2014). Elle compte près de 33 559 chercheurs, dont 12 855 dans le secteur public en 2013 (INSEE), se positionnant au 3^{ème} rang des régions françaises. En volume de dépenses de R&D, elle est la 3^{ème} région de France (5 649 M€, INSEE-SIES), et 6^{ème} région au plan européen. La région compte plus de 230 000 étudiants inscrits en 2013-2014, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est d'ailleurs légèrement supérieure à la moyenne nationale avec 27,3% en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée contre 27,1% en France métropolitaine en 2013.

Néanmoins, la part de la recherche privée de la R&D bien qu'en progression est toutefois légèrement en deçà de la moyenne nationale. Les idées innovantes n'arrivent donc pas assez à pénétrer le marché.

Au regard du potentiel de recherche et développement, les performances en matière d'innovation régionale doivent se concrétiser sur les marchés, dans une offre différenciée pouvant s'affirmer à l'international.

Par ailleurs, la région bénéficie **d'un écosystème d'innovation dense et animé** tout au long de la chaîne de l'innovation et quelle que soit la forme d'innovation. Si ce réseau d'accompagnement de l'innovation se structure graduellement, les acteurs de la recherche, les structures d'interface et les dispositifs restent encore mal connus. Les entreprises les perçoivent comme complexes et soulignent la nécessité de rendre plus lisibles et visibles les compétences existantes.

Enfin, les concertations thématiques de juin 2016 et les contributions rédigées par les partenaires économiques ont permis d'identifier d'autres enjeux :

- **les passerelles entre le monde de la recherche et les entreprises sont à promouvoir, en particulier s'agissant des TPE et PME.** Si la Région Occitanie est la 3^{ème} région française au niveau du nombre de chercheurs, il convient de renforcer et multiplier les passerelles entre le monde de la recherche et les entreprises, en particulier les TPE et PME qui n'embauchent que peu de doctorants n'étant pas toujours à même de s'engager sur du long terme à cause de marchés incertains dans la durée.
- **L'adéquation entre les temps de la recherche et de l'entreprise peut être améliorée, ce qui appelle une meilleure communication entre les acteurs sur les contraintes respectives de chacun concernant le temps de la recherche et celui du marché.**
- **renforcer la capacité de travail en réseau**, notamment pour entraîner les entreprises peu familiarisées avec la R&D collaborative.
- Renforcer l'économie reposant sur les **filières d'avenir structurées, émergentes ou à enjeux territorial** (cf. priorité Développement des Filières)
- Une offre de financement à compléter (amorçage/capital risque)

2) PARTENARIATS :

Les acteurs de l'innovation sont nombreux et nécessaires au maillage du territoire :

- ✓ 15 pôles de compétitivité
- ✓ 2 SATT
- ✓ 2 incubateurs
- ✓ 10 Plates-formes technologiques
- ✓ 8 CRITT et CDT
- ✓ IRT, organismes de recherche (CEA, CNRS, etc) et universités
- ✓ Les réseaux d'appui aux entreprises

3) INTERVENTION DE LA REGION

La Région doit transformer sa position de leader **en matière de R&D** en activité économique sur le territoire, y compris dans les secteurs à faible intensité technologique. Cela suppose d'élargir le cercle des entreprises innovantes mais aussi de favoriser l'industrialisation et la mise sur le marché des innovations.

L'innovation est en majeure partie déclenchée par des travaux de recherche et développement, mais ces travaux ne sont pas une condition suffisante à un système d'innovation performant. La capacité des entreprises à innover dépend également des facteurs suivants :

- accès aux financements ;

- perspectives de commercialisation ;
- environnement réglementaire (coûts, mais aussi normalisation et standardisation, politique de concurrence) ;
- disponibilité du capital humain adapté (formation).

Les PME occupent une place importante dans ce processus, puisqu'elles permettent la prise de risque que des grandes entreprises n'auront peut-être pas voulu prendre. Un tissu de PME innovantes garantit aux grandes entreprises un potentiel de partenaires et fournisseurs contribuant à leur propre valeur ajoutée.

L'action publique en soutien à l'innovation est nécessaire pour atteindre un niveau optimal d'innovation. En effet, les entreprises ne captent pas systématiquement la totalité du rendement de leur effort de recherche (risque d'échec).

Sur la base de ces enjeux, **la Région conduira des actions pour** :

- **Soutenir l'innovation collaborative :**

- En aidant les PME dans une montée en gamme venant en soutien de leurs conquêtes des marchés. L'innovation reste en effet le meilleur facteur de différenciation. Pour ce faire, la collaboration inter-entreprises, PME-Grands groupes, ou encore entre les PME et les laboratoires publics d'excellence métropolitains constitue un levier privilégié. Ces mêmes collaborations favorisent l'ancrage sur le territoire de l'activité et de l'emploi, car les partenariats noués au cours de projets de R&D collaborative soutenus par la Région sont pérennes le plus souvent et donnent lieu à des coopérations durables ;
- Ces projets collaboratifs contribuent à resserrer les liens entre entreprises et universités, et contribuent notamment à l'insertion dans le monde professionnel de jeunes diplômés et doctorants au sein du tissu régional,
- De la même façon, l'action des SATT AxLR et TTT contribue à la stimulation exploitation et l'essaimage de projets de la recherche publique, après maturation,
- enfin, de telles collaborations permettent de faire participer à l'écosystème régional de l'innovation des TPE-PME éloignés des métropoles et parfois peu familiarisées à la gestion d'un programme de R&D. Les réseaux de diffusion de l'innovation servant de relais à cette action régionale, favorisent en effet l'émergence de projets sur tout le territoire ;
- A cet effet, la Région mettra en œuvre des appels à projets collaboratifs rattachés aux thèmes de spécialisation intelligente.

Elle fournira un appui aux actions de soutien à la recherche collaborative notamment dans les AAP nationaux et européens, en mutualisant / coordonnant les structures de valorisation de la recherche ;

- Elle soutiendra le développement de plateformes collaboratives au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de lignes pilotes et démonstrateurs dans les entreprises ;
- Elle favorisera l'open innovation ;
- Elle renforcera la place des fédérations professionnelles, des syndicats professionnels, des entreprises et unités de recherche dans les instances de gouvernance de l'écosystème de développement économique et d'innovation, ce qui permettrait une meilleure prise en considération des contraintes respectives de chacun ;

- **Accompagner les PME dans l'élaboration de leur stratégie d'innovation**
- **Soutenir les projets d'innovation des entreprises :**
 - en accompagnant l'émergence, la faisabilité des projets innovants et le financement des entreprises ;
 - en accompagnant les entreprises dans leur démarche d'industrialisation et de commercialisation des projets ;
- **Soutenir les lignes pilote et les démonstrateurs**
- **Soutenir l'accès au marché des innovations**
- **Favoriser l'accès des PME régionales innovantes aux marchés publics**

ACTION Soutenir l'innovation collaborative

OBJECTIFS :

Collaborations des TPE, PME et ETI régionales entre elles et avec les laboratoires publics sur des projets innovants, proches du marché

CIBLES

Bénéficiaires: TPE, PME, ETI, Grands Groupes, laboratoires publics (cf. action du SRESRI relative aux projets collaboratifs) ; organisme de diffusion et d'accompagnement de l'innovation

Projets :

- Innovation collaborative portée par une entreprise rassemblant plusieurs partenaires ou sous-traitants (entreprises entre elles ou participation de laboratoires publics)
- Pilotes industriels, centres de ressources technologiques

ACTION REGIONALE

- Accompagner et financer les investissements immatériels de R&D des entreprises et des laboratoires liés aux projets collaboratifs innovants
- Lancer des appels à projets collaboratifs en lien avec les thématiques S3 et des concours pour les idées innovantes.
- Développer des pilotes industriels, les centres de ressources technologiques sur l'ensemble du territoire et en faciliter l'accès aux entreprises.
- Financer des ressources humaines de haut niveau pour coordonner l'ingénierie d'un projet innovant (accélération de la gestion des contrats, réalisation des travaux par des ingénieurs, etc.)
- Développer la reconnaissance et la valorisation de l'implication des scientifiques dans les actions de développement économique en créant des outils d'incitation aux chercheurs (cf fiches actions SESRI)
- Organiser des visites d'entreprises dans les laboratoires

PARTENARIAT

Pôles de compétitivité, Agences régionales de développement économique et d'innovation, Organismes de recherche, clusters, RDT/RDI, SATT, réseaux consulaires,...

CONDITIONS DE REUSSITE

Priorités liées à la SRI/SI ; forte implication territoriale des réseaux d'accompagnement

INDICATEURS

Nombre de projets collaboratifs des TPE-PME ; effet de levier sur l'innovation privée

DEMARRAGE RAPIDE : lancement dès 2017 des appels à projets collaboratifs sur l'ensemble du territoire

ACTION Accompagner les PME

dans l'élaboration de leur stratégie d'innovation

OBJECTIFS :

- Détecter l'innovation sur tout le territoire régional pour tout type d'innovation et d'entreprise
- Faire émerger les idées et concrétiser la démarche d'innovation
- Valider la faisabilité des projets d'innovation
- Valoriser les idées et projets exemplaires en région pour agréger les dynamiques

CIBLES

Bénéficiaires: TPE, PME – porteur de projet

Projets :

- Accompagnement de l'entreprise /porteur de projet dans la formalisation de son projet d'innovation et le financement des études de faisabilité
- Sensibilisation et accompagnement des entreprises/porteurs à la protection de l'innovation et à la gestion de projet

ACTION REGIONALE

- Regroupement des réseaux régionaux d'appui à l'innovation
- Subvention au réseau régional d'appui à l'innovation:
 - Formation des acteurs du réseau à l'émergence, la détection et à la formalisation du projet d'innovation
 - Coordination des actions du réseau
 - Développement des outils au service du réseau (caractérisation de l'innovation, procédure d'accompagnement...)
- Subvention aux entreprises/ porteurs pour le financement d'études de faisabilité et le financement de la recherche d'antériorité de brevets
- Création d'un évènement dédié à l'innovation (semaine de l'innovation, conférence...)

PARTENARIAT

Organismes de recherche, réseau régional d'appui à l'innovation, agence régionale de développement, ...

CONDITION DE REUSSITE

Forte implication territoriale des réseaux d'accompagnement.

INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées dans le montage et la faisabilité de leur projet d'innovation. Nombre de formations réalisées à l'aide d'outils mutualisés à l'échelle du réseau régional d'appui à l'innovation

ACTION Soutenir les projets d'innovation des entreprises

OBJECTIFS :

- croissance de l'entreprise par l'innovation dans le cadre d'une stratégie globale de développement
- déploiement de l'innovation sous toutes ses formes dans les entreprises régionales
- montée en gamme des PME régionales par le biais de projet innovant en vue de les préparer à des projets collaboratifs
- diversification du tissu industriel régional par l'innovation et hybridation technologique et innovation d'usage

CIBLES

Bénéficiaires :

- TPE/PME/ETI/Grands Groupes

Projets :

- Accueil et accompagnement des entreprises innovantes pour réaliser leur projet : hébergement, conseils, mutualisation d'outils (fablab, plateforme technologique).
- Information et augmentation du nombre d'entreprises vers les dispositifs régionaux, nationaux et européens de soutien à l'innovation (montage de projets).
- Créer les conditions favorables aux innovations inter-filières.
- Grands projets industriels de R&D à fort impact emploi et de développement territorial

ACTION REGIONALE

- Aides directes à l'entreprise (subvention, avance remboursable, prêt d'honneur, prêt à taux zéro, garantie).
- Soutenir le fonctionnement des structures d'accueil, d'accompagnement et de mise en réseau pour l'émergence et le montage de dossier.
- Mettre en place à titre expérimental des appels à projets pour les innovations sociales et organisationnelles.
- Ateliers de formation et séminaires pour les dirigeants d'entreprise

PARTENARIATS

- Bpifrance, IRDI, Pôles et clusters, Incubateurs, Pépinières, Caisse des Dépôts, des structures du Réseau régional d'appui à l'innovation, structure mutualisée de recherche, organismes de formation, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Bonne coordination de l'ensemble des acteurs

INDICATEURS : Nombre d'entreprises financées

Nombre de formation et séminaire organisés pour les dirigeants d'entreprise

ACTION *Soutenir les lignes pilote et les démonstrateurs*

OBJECTIF :

Accélérer la mise en production puis sur le marché d'une innovation (produit ou procédé) tout en limitant les risques (effets de changement d'échelles, de volume de production, financiers) inhérents à l'industrialisation d'un produit, dans le but de garantir un avantage concurrentiel à l'entreprise.

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires :

Entreprises
Collectivités territoriales
Acteurs du transfert technologique

Projets :

Ligne de pilote et/ou ligne de production
Démonstrateur / Plate-forme mutualisée
Démonstrateur territorial
Acceptabilité / Appropriation d'un nouveau moyen de production
Protection de l'Innovation

ACTION REGIONALE

Financer des investissements liés aux différents volets de l'industrialisation.
Soutenir la maîtrise d'œuvre publique pour les démonstrateurs territoriaux

PARTENARIATS

Pôles, clusters, structures du Réseau régional d'appui à l'innovation, Etat et collectivités, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Priorité aux PME/ETI, aux sous-traitants de grand donneur d'ordre pour des projets (innovants) maximisant des retombées industrielles en Région.

INDICATEUR

Nombre de projets débouchant sur une industrialisation et une mise sur le marché

ACTION Soutenir l'accès au marché des innovations

OBJECTIFS :

- Favoriser la transformation des innovations en retombées économiques pour les entreprises et pour le territoire régional
- Proposer un accompagnement spécifique dédié à la mise sur le marché de produits ou services innovants

CIBLES

Bénéficiaires : TPE / PME / ETI

Projets d'innovation : Tout type d'innovation commercialisable

a) Accompagnement des entreprises via des actions collectives et prestations d'accompagnement individuel proposées par le réseau régional d'appui à l'innovation, comprenant un accompagnement expert en :

- ✓ Stratégie commerciale
- ✓ Stratégie d'industrialisation
- ✓ Marketing
- ✓ Intelligence économique (propriété intellectuelle, études de marché...)

b) Professionnalisation du réseau régional d'appui à l'innovation sur le volet marketing et commercialisation

c) Financement de prestations immatérielles aux PME

ACTION REGIONALE

- Subvention aux structures du réseau portant ces actions collectives
- Subvention aux PME faisant appel à des prestations de conseil pour la commercialisation et l'industrialisation des innovations (stratégie commerciale et marketing/ design, Pitch investisseurs, contrôle qualité, amélioration du processus)

PARTENARIATS

Réseau régional d'appui à l'innovation, agence régionale de développement économique, clusters, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Cibler les besoins précis des PME en phase de commercialisation et industrialisation

Mobilisation de l'offre régionale privée au profit des PME

INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées

ACTION Favoriser l'accès des PME régionales innovantes aux marchés publics

OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès des TPE et PME offrant des solutions innovantes aux marchés publics
- Soutenir les expérimentations innovantes territorialisées

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires : TPE, PME, ETI

Projets :

- Sensibilisation et information des collectivités (acheteurs publics) et les entreprises à l'achat d'innovation (hors marché ou *via* des partenariats d'innovation)
- Acculturation des collectivités au travail collaboratif en pensant « cahier des charges fonctionnel » et non « technique »
- Identification des besoins des collectivités (acheteurs publics) et favoriser les rencontres (*sourcing*) entre collectivités et entreprises innovantes.
- Création d'une plateforme régionale (espaces collaboratifs), à destination des collectivités (acheteurs publics), alimentée par les entreprises proposant des solutions à expérimenter.

ACTION REGIONALE

- Financer les entreprises innovantes
- Accompagner les collectivités (acheteurs publics) en finançant des études d'opportunité, de faisabilité et de sécurisation juridiques dans le cadre d'un futur achat d'innovation
- Former et sensibiliser les acteurs publics et les entreprises à l'achat innovant au travers d'actions collectives

PARTENARIAT

Chambres consulaires, réseau régional d'appui à l'innovation, agences régionales, pôles de compétitivité, cluster, réseaux des pépinières et d'incubateurs, UGAP, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Réceptivité des collectivités locales

INDICATEUR

Nombre de PME innovantes retenues sur des marchés publics de la Région

PRIORITE PLAN LITTORAL 21

I- DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le Plan Littoral 21 s'exerce en priorité sur le territoire des communes classées au titre de la loi littoral. Sur ce territoire se concentrent une très forte densité d'entreprises et une forte activité économique mesurable avec les chiffres suivants :

- Trois ports de commerce : Sète-Frontignan, Port-Vendres et Port La Nouvelle ; dont le port de Sète-Frontignan qui pointe au 9^{ème} rang des ports français ;
- 66 ports de plaisance (maritimes, lacustres et fluviaux) qui représentent 27 000 anneaux. Parmi eux Port Camargue, la plus grande marina d'Europe.
- Un chiffre d'affaires de 630 M € dans la filière nautique avec 1 800 entreprises et 6 250 emplois ; un savoir-faire reconnu dans la conception et la fabrication de multicoques de grand voyage ;
- La 1^{ère} flottille de pêche de Méditerranée, 5 ports de pêche, 70 points de débarquement, 95% de la production halieutique en Méditerranée française et 10% de la production conchylicole nationale avec 530 exploitations (Thau et Leucate) ;
- La 1^{ère} région de France pour le Kitesurf avec 15000 pratiquants, 120 acteurs économiques, 1000 emplois ; 12 champions du monde, 1^{ère} région de France pour la formation de Kitesurf ;
- Une forte dynamique du secteur des énergies marines renouvelables avec deux projets de fermes pilotes d'éoliennes flottantes installées d'ici 2020-2021 au droit de Gruissan et de Leucate / Barcarès ; 350 emplois créés pour les fermes pilotes, environ 3000 emplois dans la perspective de la construction des fermes commerciales à l'horizon 2025 ;
- 150 formations aux métiers de la mer, 2 lycées de la mer à Sète et Canet en Roussillon.

Les enjeux de l'emploi et de la croissance bleue sont au cœur du Plan Littoral 21. L'économie maritime est en rapide évolution ; l'enjeu pour la Région est de profiter de ce mouvement pour prendre en main la Méditerranée et consolider un important gisement d'emplois.

Les filières émergentes de l'économie maritime et l'innovation doivent être au centre des priorités : éolien flottant, énergies marines renouvelables, biodiversité, pêche et aquaculture qui doivent sans cesse s'adapter ; industrie du nautisme.

Le poids des habitants et du tissu économique et industriel de la nouvelle région est un atout pour que la région devienne une région maritime reconnue pour son tissu économique, ses capacités d'innovation et ses infrastructures portuaires multimodales.

L'enjeu du Plan Littoral 21 est de créer une filière de l'économie maritime et de la croissance bleue qui concerne à la fois les gestionnaires des infrastructures portuaires piliers indispensable de l'économie, ceux des espaces naturels et marins ainsi que le tissu des entreprises présentent sur ce territoire ou travaillant en lien avec l'économie maritime.

II- PARTENAIRES

Le Plan Littoral 21 a la caractéristique très différente du Plan Racine des années 60 d'associer pleinement tous les acteurs et partenaires du littoral.

Le Parlement de la mer avec ses 200 membres socioprofessionnels et ses 50 élus du littoral est notamment le lieu de l'émergence de cette concertation.

Pour la mise en œuvre du Plan Littoral 21 la Région a recherché un partenariat majeur avec l'Etat d'une part, la Caisse des Dépôts et Consignations d'autre part. Un partenariat fort a été mis en place avec l'objectif que le Plan Littoral 21 se décline sous la forme d'un contrat de projet entre ces trois partenaires.

La démarche du Plan Littoral 21 est participative dans une logique « bottom-up » : il s'agit d'une co-construction avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations sur la base du recensement des projets auprès des collectivités, chambres consulaires et acteurs de l'économie littorale et maritime.

III- INTERVENTIONS DE LA REGION

Les interventions de la Région se mettront en place autour des quatre objectifs suivants :

- **Elaborer le « Plan Racine II » en concertation avec tous les acteurs du littoral**
- **Proposer aux acteurs du littoral des outils innovants de financement des projets**
 - Innovation dans les filières de l'économie maritime.
 - Aquaculture et diversification et valorisation des productions halieutiques (conchyliculture en mer, pêche de nouvelles espèces, stockage de poissons, pécaturisme.)
 - Création d'une filière régionale sur l'éolien offshore flottant (quai PLN, développement de nouvelles formations, fabrication, assemblage, installation).
 - Développement de la filière nautique (localisation des activités, thématisation : spécialisation par bassin d'activités).
 - Innovations de rupture (domaine littoral de la 3S, projets collaboratifs...)
- **Contribuer à l'activité du BTP dans les stations littorales et les ports régionaux**
 - Requalification (renouvellement) et développement des stations littorales.
 - Accompagnement global pour la modernisation et le développement des stations (espaces publics, ports).
 - Requalification de l'immobilier de loisirs (bâtiments à énergie positive...)
 - Les équipements et services pour la mise en tourisme.
 - Gestion des espaces littoraux, lagunaires et marins (aménagement, préservation, renaturalisation...)
 - Lutte contre l'érosion du trait de côte (érosion, relocalisation des activités et de l'habitat, submersion marine, gestion des lagunes).
 - Eco-conception des ouvrages (récifs artificiels, qualité environnementale des ports, génie écologique...)

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

- Préservation et valorisation de la biodiversité et des écosystèmes lagunaires et marins (sentiers sous-marins, sentiers pédestes, voies vertes...)
- Construction de l'identité maritime de la région (phares, plages, identité visuelle qui fait le lien entre tous les espaces littoraux, intérieure et extérieure)
 - Valorisation du patrimoine maritime (fouilles archéologiques, phares, redoutes, tours génoises, chantiers des barques traditionnelles et voiles latines).
 - Qualité et identité paysagère du littoral (entrées de ville, front de mer, espaces littoraux. Edition de guides prescriptifs)
 - Affirmation de l'identité maritime de l'Occitanie (éducation, expositions et conférences...)

La Région mettra en place les outils suivants :

- Guichet unique : groupe d'experts pour le suivi de chaque projet ;
- Ingénierie financière ; la recherche de financements au travers de tous les outils financiers régionaux, nationaux et européen sera l'un de axe majeur de la valeur ajoutée apportée par le Plan Littoral 21 ;
- Innovation réglementaire ; le partenariat avec l'Etat et le caractère très contraint du territoire concerné par la loi littoral place l'enjeu de la levée des freins réglementaires comme l'un des atouts identifiés dans le PL21.

ACTION *Elaborer le « Plan Racine II » en concertation avec tous les acteurs du littoral*

OBJECTIFS : Dès le lancement du Plan Littoral 21 l'Etat et La Région se sont attachés à rencontrer les acteurs de territoires littoraux afin de prendre en compte au plus près la vision du littoral par les acteurs de terrain, les projets du territoire et les freins à la mise en œuvre de ces projets.

La caractéristique de l'élaboration et de la mise en œuvre du PL21, démarche du 21^{eme} siècle est de proposer aux acteurs locaux une vision de l'avenir du littoral et de la partager dans la construction des projets.

CIBLES

Bénéficiaires: Communes, EPCI, Départements, acteurs socioéconomiques, entreprises, centres de recherche, membres de l'assemblée du parlement de la mer...

Projets :

- Animation d'un groupe de travail du parlement de la mer : Plan Littoral 21
- Equipe d'intervention Etat/Région/Caisse des Dépôts et Consignation auprès des porteurs de projet (guichet unique)

ACTION REGIONALE

Mobilisation des dispositifs Région pour l'accompagnement des projets :

- Accompagnement des collectivités et des associations
- Aides aux entreprises (SRDEII)
- Soutien de la RetD collaborative

PARTENARIAT

Etat
Caisse des Dépôts et Consignation

CONDITIONS DE REUSSITE

Capacité de l'équipe d'intervention d'apporter une plus-value dans l'élaboration la mise en œuvre des projets.

Mobilisation des acteurs du littoral dans le groupe de travail parlement de la mer

INDICATEURS

Nombre de dossier du PL21

ACTION Proposer aux acteurs du littoral des outils innovants de financement des projets

OBJECTIFS : Dans le cadre du Plan Littoral 21, des outils de financements innovants vont être recherchés et mis en œuvre afin d'aider les projets structurants pour le littoral.

Différents leviers d'ingénierie financière sont aujourd'hui identifiés au niveau aux niveaux régional, national et européen et pourront être actionnés selon les projets ou types de projets.

Le lancement du troisième volet du Programme d'Investissement d'Avenir, le Plan Juncker ou encore les instruments financiers en lien avec les fonds européens sont ces leviers qui pourront être actionnés.

CIBLES

Bénéficiaires Communes, Communauté de Communes et d'agglomération ; Société d'économie mixte et autres acteurs publics, acteurs privés.

Projets :

- Recherche et/ou création d'outils financiers à mettre en œuvre dans le cadre du PL21
- Mise en place de montages financiers autour des projets identifiés dans le PL21

ACTION REGIONALE

- Accompagnement à l'ingénierie financière
- Aide au montage de dossiers
- Actions de lobbying auprès des instances européennes et nationales pour mettre en place les mécanismes financiers appropriés

PARTENARIAT

Etat
Caisse des Dépôts et Consignations
Commissariat Général à l'Investissement
Banque européenne d'Investissement

CONDITIONS DE REUSSITE

Partenariat avec la Caisse des Dépôts pour identifier les bons leviers à rechercher et démarches concertées de lobbying auprès des différentes instances et organismes intervenant pour la mise en œuvre de mécanismes financiers.

INDICATEURS

Des plans de financements bouclés permettant la réalisation des opérations

ACTION Contribuer à l'activité du BTP dans les stations littorales et les ports régionaux

OBJECTIFS : L'un des axes prioritaires du Plan Littoral 21 est d'accompagner la mutation des stations touristiques littorales, que ce soit leurs infrastructures ou la rénovation de l'habitat.

Le PL 21 a donc pour ambition de faciliter l'émergence et le financement de projets portés par les collectivités publiques notamment qui génèreront autant de marchés de travaux et donc de chantier qui contribueront au *Plan Marshall BTP*.

CIBLES

Bénéficiaires: Communes, Communauté de Communes et d'agglomération ; Société d'économie mixte et autres acteurs publics.

Projets :

- Accompagnement global pour la modernisation et le développement des stations
- Requalification de l'immobilier de loisirs
- Les équipements et services pour la mise en tourisme.

ACTION REGIONALE

- Mise en place d'un accompagnement individuel des projets ;
- Accompagnement à l'ingénierie de projet
- Financement directe du projet ;

PARTENARIAT

Etat
Caisse des dépôts et Consignations

CONDITIONS DE REUSSITE

Signature d'un contrat de projet engageant l'Etat au côté de la Région pour la mise en œuvre de ce Plan Littoral 21.

INDICATEURS

Montant des travaux mis en œuvre

Nombre d'emplois liés à ces chantiers

PRIORITE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

I. DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Fort d'un territoire régional de plus de 72 000 km², 2^{ème} plus grande région de France, équivalent à un pays tel que l'Irlande, composé de 269 EPCI au 1^{er} janvier 2016 et de 160 au 1^{er} janvier 2017, dont deux métropoles, la Région Occitanie se doit de relever le défi d'un développement innovant, durable, partagé et équilibré de l'ensemble de son territoire.

La Région peut s'appuyer sur des infrastructures de qualité avec la présence d'aéroports internationaux, le TGV et ses projets d'extension, et l'ouverture sur la Méditerranée via ses ports de commerce. Elle bénéficie d'un cadre de vie de qualité et d'un patrimoine naturel qui contribuent également à cette attractivité.

Au total, les espaces de la région sont marqués par une ruralité qui, à l'exception des aires urbaines de Toulouse et Montpellier, constitue un enjeu économique essentiel.

En effet, face à une métropolisation accrue à l'échelle mondiale, les espaces ruraux, mais aussi péri-urbains, sont confrontés à des transitions économiques et environnementales, à des mutations sociologiques qui font de l'innovation un élément essentiel du développement rural.

Mais si la métropolisation prend de l'ampleur, toutes les villes, petites et moyennes notamment, ne se développent pas de la même manière, et certaines stagnent voire déclinent. En effet, ce sont les agglomérations urbaines aujourd'hui qui sont les lieux de concentration de l'activité, bien intégrées dans une logique d'inter connectivité à une échelle nationale, européenne voire mondiale, dans une dynamique de coopération et de concurrence.

Dans ce contexte, deux enjeux apparaissent centraux : celui du développement et celui de la proximité, établissant une série de défis à relever dans une logique de projets, permettant d'établir des relations constructives avec l'ensemble des partenaires sur le territoire.

La Région souhaite insuffler l'innovation au cœur des territoires en s'appuyant notamment sur les infrastructures d'accueil des activités économiques et les Maisons de la Région. Elle apportera son appui aux initiatives locales et diffusera une culture de l'innovation dans tous les territoires. L'ensemble des composantes du territoire régional, des espaces métropolitains à l'hyper ruralité, du littoral à la montagne, doivent entrer dans une logique gagnant-gagnant : la fertilisation économique fonctionne dans les deux sens car les territoires ont des atouts et intérêts qui servent leur développement respectif et une croissance commune.

Dans le même souci de performance globale, la stratégie régionale d'attractivité sera mise au service des dynamiques territoriales, pour leur développement exogène : promotion, prospection et accueil d'investisseurs ciblés, partagés, professionnalisés.

Au total, la Région vise un développement harmonieux, en commun, basé sur la complémentarité des territoires et ainsi d'éviter la logique d'homogénéisation, les doublons,

les surconsommations d'espaces, les dépenses inefficaces. C'est à partir de cette logique d'échange qu'il faut penser les dynamiques territoriales.

II. PARTENAIRES

La Région rassemblera autour d'elle l'ensemble des partenaires économiques que sont les EPCI, les deux Métropoles, les Départements, les Parlements de la Mer et de la Montagne, les Services de l'Etat, les réseaux consulaires, les syndicats, les pôles de compétitivité et clusters, acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, via une gouvernance territoriale à instaurer dès 2017. Un réseau régional de développeurs économiques locaux sera constitué dans ce but, fonctionnant comme une plateforme régionale, gage d'un développement équilibré et partagé.

Dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, les deux métropoles ont un rôle particulier et sont invitées à inscrire leur stratégie comme un volet du schéma régional. Au sein du SRDEII, expression de la politique de développement économique régionale, le volet métropolitain représente une contribution cruciale et fait l'objet d'une élaboration conjointe. En effet, les deux métropoles concentrent en leur sein plus de 30% de la population régionale.

Pour garantir un développement harmonieux de tous les territoires, des relais de proximité de l'action régionale seront confortés ou constitués. Ils œuvreront en matière de développement économique, d'innovation, d'emploi et de formation professionnelle. La Région accompagnera la montée en compétence des acteurs locaux sur les champs susmentionnés.

Cela nécessitera une adaptation des activités des agences régionales en fonction des filières et des typologies d'accompagnement, afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans les partenariats constitués autour de la Région.

Dans cet esprit, les agences régionales doivent contribuer au réseau de développeurs économiques à instaurer pour offrir un portefeuille de service cohérent et de haute qualité à tous les acteurs économiques, en mobilisant chaque partenaire pour la mission la plus adaptée dans le contexte local. Ce réseau, fonctionnant comme une plateforme régionale, entend intégrer les compétences et moyens des présences régionales au niveau local, des réseaux consulaires, des EPCI, etc., en coopération avec les unités territoriales de la DIRECCTE notamment.

. INTERVENTIONS DE LA REGION

La Région doit susciter l'innovation territoriale et toutes les initiatives novatrices présentant un potentiel d'activité et d'emploi d'intérêt régional.

A cet effet, elle entend conduire les actions suivantes :

- **Déployer des Maisons de la Région pour des missions renouvelées**

Dès 2017, une installation progressive de maisons régionales dans au moins chaque chef-lieu départemental est prévue. Sur un territoire vaste (13 départements), l'accent est mis sur la proximité de l'action régionale, et la mission économie-emploi-formation sera au cœur de ces maisons.

L'agence régionale, en lien avec les services régionaux, pourra :

- Accueillir tout porteur de projet individuel, l'orienter sur les bons dispositifs d'aide et l'aider dans le montage de son dossier,
- Plus spécifiquement sur les thématiques d'aménagement de zones d'activités et immobilier collectif, l'agence en collaboration avec les services de la Région interviendront en conseil sur tout projet d'aménagement de zone ou d'immobilier collectif.

Les EPCI pourront s'appuyer sur les services de l'Agence régionale de développement économique et notamment leurs antennes au sein des futures maisons de la Région.

- **Diffuser la culture de l'innovation dans les territoires**

La Région utilisera les ressources de plateformes numériques collaboratives afin de diffuser les besoins et les expérimentations et explorera de nouveaux domaines d'innovation, afin d'identifier des niches de développement, basé sur la spécificité d'un territoire par exemple ou toutes initiatives à caractère novateur ou inhabituel pour le territoire. Elle encouragera également sur les territoires la mise en réseau des acteurs de l'innovation et des entreprises.

- **Soutenir les territoires catalyseurs d'innovation**

En leur permettant de tester le déploiement, d'une technologie innovante ou d'un service innovant, de démonstrateurs de grande échelle en vue de répondre à des problématiques de développement local spécifiques et stratégiques pour le territoire ou d'offrir de nouveaux services.

- **Soutenir les infrastructures d'accueil des activités économiques**

La Région s'attachera à garantir sur l'ensemble du territoire une offre immobilière et foncière de qualité destinée à la création, l'implantation ou au développement d'entreprises en soutenant les EPCI dans leurs projets d'investissement et en consolidant un réseau des infrastructures d'intérêt régional.

ACTION Déployer les Maisons de la Région pour des missions renouvelées

OBJECTIFS :

Renforcée dans ses compétences, la Région installe des Maisons de la Région pour agir en proximité sur un territoire vaste.

Les Maisons de la Région auront notamment un cœur d'actions en matière d'économie, d'emploi, de formation et d'orientation. Des développeurs économiques de l'Agence régionale y seront implantés progressivement à compter du 1^{er} janvier 2017.

D'autres missions incombent à ces Maisons : la présence régionale en proximité par l'information du public, la rencontre avec les partenaires, la valorisation de l'action régionale et d'autres politiques y seront déployées, comme la politique en matière d'autocars interurbains et scolaires.

CIBLES

Bénéficiaires : usagers de la formation et de l'orientation, de l'économie et de l'emploi, les territoires, les entreprises, les partenaires institutionnels, associatifs etc.

Projets : soutien et aide aux projets des entreprises.

ACTION REGIONALE

Les Maisons de la Région ont plusieurs missions mais concernant l'économie, les équipes de l'Agence régionale sur les territoires assureront =

- l'accueil des entreprises, premier conseil et diagnostic,
- l'aide au montage de projets, orientation vers les dispositifs de soutien pertinents (Région/Etat/Europe),
- l'accompagnement au montage de dossiers,
- la coordination des acteurs locaux

PARTENARIAT

Tous les partenaires du monde l'économie, de la formation, de l'orientation

CONDITIONS DE REUSSITE

Territorialisation de l'action régionale, visibilité de l'action en proximité

INDICATEURS

Présence dans les maisons et lien avec les entreprises, les territoires...

ACTION *Diffuser la culture de l'innovation dans les territoires*

OBJECTIFS :

Sensibiliser à l'Innovation et à son potentiel de développement des entreprises du territoire les moins bien armées pour en tirer profit.

Contribuer à la performance des entreprises du territoire

CIBLES

Bénéficiaires : Lycéens / étudiants / porteurs de projets / TPE / PME

Projets :

- Sensibiliser les bénéficiaires à la culture de l'Innovation sous toutes ses formes et à l'entrepreneuriat, notamment par la création ou le renforcement de passerelles entre étudiants, chercheurs et entreprises,
- Renforcer la lisibilité et la visibilité des acteurs et des dispositifs de soutien à l'Innovation par un maillage territorial et une proximité de l'offre.
- Développer le réseau des acteurs de l'accompagnement de l'innovation avec les interfaces de la recherche (chargés de valorisation et acteurs des centres de ressources techniques)

ACTION REGIONALE

Subvention des structures du Réseau régional d'appui à l'innovation sur la base d'un plan d'actions contractuel incluant l'animation territoriale, par bassins d'emplois, regroupant les acteurs de l'Innovation.

PARTENARIATS

Pôles de compétitivité, agence régionale de développement économique, réseaux de pépinières et d'incubateurs, rectorat, structures interprofessionnelles, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation du réseau régional d'appui à l'innovation

INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées individuellement
Nombre d'entreprises/étudiants/porteurs de projets participant à des réunions de sensibilisation

ACTION Soutenir les territoires catalyseurs d'innovation

OBJECTIFS :

- Soutenir les dynamiques d'innovation, de croissance et d'emploi à l'échelle d'un territoire
- Tester à l'échelle de territoires pilotes le déploiement, en lien avec les usages attendus, d'une technologie innovante ou d'un service innovant, de démonstrateurs de grande échelle.
- Mettre les territoires en capacité de répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés

CIBLES

Collectivités territoriales, groupements de collectivités (EPCI)

Entreprises prioritairement PME et/ou ETI

Structures européennes de coopération territoriales telles que les groupements européens de coopération territoriales (GECT)

PROJETS

Projets d'expérimentation d'applications ou de technologies innovantes permettant de répondre à des problématiques de développement local spécifiques et stratégiques pour le territoire ou d'offrir de nouveaux services à l'échelle de ce territoire, en particulier dans le domaine de la santé humaine et animale, des transports durables, des nouvelles mobilités, de l'intermodalité, de la production d'énergie renouvelable et du stockage des innovations vertes, de l'agroalimentaire, du numérique, des smart-grids, des applications collectives, des TIC, de la silver économie, de la médiation patrimoniale et culturelle, de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie collaborative et de l'économie touristique, de la prévention des risques et de la sécurité des personnes.

ACTION REGIONALE

Seront accompagnés :

- Les dépenses de R&D des entreprises liées au développement d'une technologie innovante ou d'un service innovant et à son expérimentation sur un territoire pilote permettant de tester, à l'échelle du territoire, le déploiement, en lien avec les usages attendus.
- Les dépenses des collectivités nécessaires au bon déploiement de l'expérimentation sur le territoire.

PARTENARIATS

EPCI, pôle et cluster du territoire, Agence régionale de développement économique, Direccte, bpifrance, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Partenariat fort entre les entreprises et les territoires

INDICATEUR : Nombre de démonstrateurs territoriaux

ACTION Soutenir les infrastructures d'accueil des activités économiques

OBJECTIFS :

Garantir sur l'ensemble du territoire régional une offre immobilière et foncière de qualité destinée à la création, l'implantation ou au développement d'entreprises

CIBLES

Bénéficiaires : Entreprises de toutes tailles des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et de l'artisanat de production

Projets :

- Construction, extension requalification de Zones d'activités économiques
- Construction, extension réhabilitation d'Hôtels, pépinières d'entreprises, espaces de travail collaboratif

ACTION REGIONALE

- Finalisation des aménagements et commercialisation des PRAE
- Financement des projets d'extension et requalification des ZIR / Appui à la commercialisation des ZIR
- Soutien des projets d'aménagement de ZA contribuant au renforcement des Bourg Centres
- Financement des projets de Construction, extension réhabilitation d'Hôtels, pépinières d'entreprises pouvant notamment intégrer des espaces de travail collaboratifs

PARTENARIATS

EPCI, Agences Régionales de Développement, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mise en place de stratégies cohérentes, concertées à l'échelon des bassins d'emploi, de définition des besoins et de hiérarchisation des projets.

INDICATEURS

Créations nettes d'emplois sur les infrastructures accompagnées

PRIORITE AGRICOLE 4 : de la terre au territoire

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Plus de la moitié du territoire d'Occitanie / Pyrénées - Méditerranée est située en zone rurale. L'agriculture régionale, adaptée à la diversité de ses territoires tant ruraux que péri-urbains, doit s'adapter à une démographie en évolution forte et rapide, qui va faire passer la Région de la 4ème population française à la 3ème d'ici 2020.

En zone urbaine, l'agriculture est soumise à plusieurs sortes de pressions : consommation foncière par extension des villes (habitat, activités, infrastructures), mitage, rétention foncière spéculative (la valeur moyenne du foncier agricole a augmenté de 157 € par an et par hectare sur la période 2007-2014)...près de 10% de terres sont artificialisées chaque année. Ces évolutions réduisent le potentiel de production et augmentent les risques de conflits d'usages entre agriculteurs et habitants.

Dans des zones plus rurales, la question du foncier se pose également pour maintenir une dynamique agricole face à des problèmes de déprise, d'enfrichement (17% des friches nationales sont sur l'ex territoire LR), d'absence et multiplicité des propriétaires fonciers ou encore par le fort développement des investissements résidentiels à la campagne, qui soustraient des centaines d'hectares à l'agriculture (maisons avec quelques hectares autour, rarement loués à des agriculteurs).

La question du foncier est fortement liée aux questions d'installation et de renouvellement des générations et pose des questions sociétales plus larges : entretien des paysages, risque incendies, résilience face aux changements climatiques...

Par ailleurs, les incertitudes et difficultés croissantes sur les marchés internationaux pour les principales filières agricoles (lait, viande, fruits et légumes, et même céréales), combinées à une demande croissante de la part des consommateurs de produits locaux, de qualité, de liens avec les producteurs, encouragent l'émergence de projets visant à une relocalisation et une territorialisation des systèmes alimentaires.

Le maintien de l'activité agricole permet d'entretenir les espaces naturels, les paysages, de lutter contre l'imperméabilisation des sols... C'est un facteur de développement économique et d'attractivité des territoires qu'il est primordial de préserver.

PARTENARIATS

Les organisations professionnelles agricoles, les interprofessions, les collectivités, les exploitations, les opérateurs de l'aménagement foncier (SAFER, Terres de Lien) et les entreprises ainsi que les agences de développement régionales sont les partenaires privilégiés de la Région dans la mise en œuvre de programmes locaux pour le développement de l'agriculture.

INTERVENTION DE LA REGION :

Faciliter l'accès au foncier

Encourager le développement et l'aménagement des territoires agri-ruraux

Développer l'agritourisme et l'œnotourisme

Afin de compléter cette intervention :

cf. actions Agir pour la structuration et la professionnalisation des acteurs touristiques (priorité croissance entreprise) et Agir pour la qualification et la compétitivité des entreprises touristiques (priorité développement des filières) du SRDEII

ACTION 1 : Faciliter l'accès au foncier

OBJECTIFS

- Préserver les terres agricoles face à une urbanisation croissante
- Maintenir l'activité agricole sur des zones en déprise et reconquérir les friches
- Accroître la compétitivité des entreprises agricoles notamment par un travail de restructuration foncière
- Favoriser la mobilisation du foncier pour le développement d'activités bioéconomiques (agriculture, agroalimentaire et forêt)
- Maintenir le potentiel de production et favoriser le renouvellement des générations en agriculture en facilitant l'accès au foncier dans le cadre de création reprise d'exploitation agricole

CIBLES

Collectivités territoriales, structures économiques collectives, propriétaires fonciers et forestiers, exploitations agricoles, candidats à l'installation

ACTION REGIONALE

- Favoriser l'accès au foncier en facilitant le portage foncier par des structures collectives, permettant de disposer de temps entre la disponibilité du foncier et la capacité des repreneurs à s'installer, faciliter l'acquisition foncière (fonds foncier, instruments financiers)
- Faciliter la mobilisation du foncier dans le cadre de la création d'activité et de la transmission des exploitations en encourageant la restructuration foncière pour limiter les zones en friches et avoir des ilots cultureux économiquement cohérents pour une agriculture compétitive
- Promouvoir l'animation foncière pour des territoires agricoles dynamiques et participer au maintien du potentiel de production ou à la relocalisation de cultures
- Accompagner la protection et la gestion du foncier agricole en accompagnant la réflexion sur les territoires pour mettre en place des outils de protection du foncier

PARTENARIATS

Collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements, agence de l'eau, BRL. Organisations professionnelles agricoles : les opérateurs foncier (SAFER, Terres de lien), syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France... Acteurs du Comité Régional Installation Transmission (CRIT), l'instance de concertation de la profession agricole, animée par la Région et l'Etat : Chambre Régionale d'Agriculture, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, syndicats agricoles (JA, FRSEA, MODEF, Coordination Rurale, Confédération Paysanne), banques, Airdie et Midi Pyrénées Active, les représentants régionaux des filières agricoles...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mise en place de moyens d'animation locale nécessaire, Favoriser la complémentarité des acteurs. Transfert d'informations et la mise en réseau sont deux leviers pour la réussite de ces actions, Communication sur les dispositifs existants et mis en place

INDICATEURS

Nombre d'ha restructurés, Nombre d'ha portés par une structure collective, Nombre d'ha accompagnés par des outils financiers pour faciliter l'acquisition foncière, Nombre de collectivités ou structures économiques collectives ayant porté un projet foncier et nombre d'ha accompagnés, Nombre d'installation ayant bénéficié d'un dispositif régional facilitant l'accès au foncier

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

ACTION 2 : Encourager le développement et l'aménagement des territoires agri-ruraux

OBJECTIFS

- Conserver des actifs sur son territoire
- Entretenir les milieux ouverts garant de l'attractivité du territoire (nouveaux arrivants, tourisme, activités récréatives : ballade, chasse, cueillette...)
- Réduire les risques naturels (incendies, inondations, érosion...)
- Préserver les espaces à forte valeur environnementale
- Offrir aux habitants une agriculture de proximité favorisant les circuits courts

CIBLES

Collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements, structures économiques collectives

ACTION REGIONALE

- Encourager une approche globale des dynamiques de développement rural incluant les différents secteurs d'activités (agriculture, tourisme, filière bois, voir artisanat et services dans un objectif de diversification), en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux des territoires concernés
- Accompagner la mise en synergie des différents acteurs des territoires sur des objectifs partagés
- Favoriser la réflexion des territoires et la mise en œuvre de programme d'actions sur:
 - ⊖ Aménagement de l'espace agricole et forestier par la reconquête de friches et la restructuration foncière, l'aménagement des espaces soumis aux risques naturels (inondation, incendie, érosion...)
 - ⊖ Structuration et développement des filières économiques du territoire pour la filière bois, circuits courts et de proximité, agritourisme et approvisionnement des structures collectives (coopératives viticoles, fruits et légumes...)
 - ⊖ Création d'activités sur le territoire : installation, transmission d'exploitations agricoles, pluriactivité, espaces-test agricoles...
- Encourager l'animation pour la mise en place d'investissements collectifs permettant la mutualisation des moyens pour répondre aux enjeux des territoires

PARTENARIATS

Collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements. Organisations professionnelles agricoles : les opérateurs foncier (SAFER, Terres de lien), syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France...

CONDITIONS DE REUSSITE

Coordination et animation des acteurs sur les territoires pour favoriser le partage des objectifs, des méthodes, mutualisation les moyens, Transfert vers les territoires des opérations pilotes innovantes réussies, Information et promotion des dispositifs d'aide

INDICATEURS

Nombre d'agriculteurs installés, Nombre d'hectares réutilisés, Nombre de structure économique créées ou renforcées, Nombre de partenaires impliqués

ACTION 3 : Développer l'agritourisme et l'œnotourisme

OBJECTIFS

- Valoriser les produits agricoles grâce à l'attractivité des territoires
- Faire profiter les territoires de la notoriété des produits

CIBLES

Exploitations agricoles, entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements. Acteurs du tourisme

ACTION REGIONALE

- Structurer les acteurs de l'agritourisme/œnotourisme : développer l'ancrage territorial des projets, renforcer les partenariats entre monde agricole et acteurs du tourisme via des stratégies territoriales ou collectives, professionnaliser les acteurs en vue d'une montée en gamme [en lien avec l'action *Agir pour la qualification et la compétitivité des entreprises touristiques* du SRDEII et l'action *Agir pour la structuration et la professionnalisation des acteurs touristiques* du CPRDFOP⁵]
- Accompagner les exploitations agricoles et les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles dans la diversification de leurs activités vers des activités non agricoles
 - Promouvoir et qualifier l'offre produits agritouristiques
 - Qualifier l'offre en s'appuyant sur des marques et des labels qualités reconnus
 - Soutien à la promotion des produits et aide à la réalisation d'évènements (Agences régionales avec marque ombrelle Sud de France...)
- Valoriser l'ensemble des filières agritouristiques
- Elaborer des outils touristiques numériques (circuits, applications...)

PARTENARIATS

Organisations professionnelles agricoles : syndicats agricoles, FRCUMA, interprofessions, CER France, chambre régionale d'agriculture, fédération des groupements d'employeurs, services de remplacement, Coop de France...Collectivités compétentes en matière de tourisme. Agences régionales de développement économique et acteurs du tourisme (Offices du tourisme, comités départementaux de tourisme, labels...) [en lien avec les actions de la priorité *Export et Attractivité internationale* du SRDEII]

CONDITIONS DE REUSSITE

Visibilité des produits, animation auprès des partenaires

INDICATEURS

⁵ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), l'un des trois piliers de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance avec le SRDEII et le SRESRI

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Nombre de territoires ou de filières engagés dans des démarches agritouristiques, Nombre de projets engagés dans ces démarches

SRDEII – ORIENTATION : Créer les Activités de Demain et les Développer à l'Echelle Mondiale

PRIORITE START-UP

7) DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

La Région est la première région de France pour les dépenses de R&D rapportées au PIB (3.7% en 2014). Par ailleurs, selon l'observatoire parisien Trendeo, Toulouse est - derrière Paris - la deuxième ville française en nombre de sociétés et d'emplois créés par les startups avec 78 startups identifiées entre 2014 et 2016 et quasiment 1 300 emplois créés sur cette même période. De son côté, Montpellier, deuxième métropole de la région, est la ville française où les start-ups représentent la plus grande part de l'économie locale : elle recense 1,9 start-up pour 10 000 emplois locaux. Au regard de ces chiffres et du potentiel de recherche et développement, les performances en matière d'innovation doivent se concrétiser sur les marchés dans une offre différenciée pouvant s'affirmer à l'international.

Cette exigence est accrue pour les Start-ups, jeunes entreprises à fort potentiel, qui se situent dans une phase à haut risque, en développement d'un produit ou service, en validation technologique ou d'un modèle économique en rupture. Elles doivent pénétrer rapidement et fortement le marché, souvent à l'échelle internationale. En effet, intégrer une dimension internationale s'inscrit aujourd'hui directement dans l'ADN d'une startup et la vision de ses gérants. Pour les projets innovants et de haute technologie, c'est un moyen de gagner de nouveaux clients rapidement, d'accélérer la croissance de l'entreprise et de se positionner comme leader.

Il est important de ne pas oublier que la startup correspond avant tout à une vision des affaires et une méthode de fonctionnement particulière qui fait qu'elle s'écarte des entreprises dites « industrielles ou traditionnelles ». Si la start-up se caractérise par son jeune âge (on parle même de startup pour des entreprises encore à l'état de projet) et généralement par ses recherches en termes d'innovation, ces jeunes sociétés à fort potentiel de croissance se définissent également par le bousculement des habitudes et modèles dans leur domaine : la rupture. De fait, elles ont des besoins spécifiques auxquels les dispositifs dédiés aux entreprises « industrielles/traditionnelles » ne répondront pas entièrement. On ne peut attirer et accompagner une startup comme on le fait pour d'autres entreprises.

Au chapitre des besoins singuliers, les Start-ups connaissent notamment des difficultés d'accès au financement en fonds propres (capital risque, capital innovation) en phase d'amorçage et lors des premières étapes de mise sur le marché des innovations. Même si la région a démontré sa capacité à attirer des investisseurs en fonds propres, en 2014 elle a concentré près de 10 % du capital investissement en faveur du Capital innovation en France (3^{ème} région en 2014), elle doit étoffer son offre de financement.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Les métropoles de Montpellier et Toulouse, toutes deux labellisées French Tech, portent une dynamique très forte de création de Startups, ce qui constitue un atout supplémentaire pour donner à la région une attractivité accrue pour attirer et retenir les talents.

En outre, sur l'ensemble du territoire régional, le réseau d'acteurs de l'innovation est dense et se structure, même si la concertation a montré qu'il demeure insuffisamment connu et est perçu comme complexe par les entreprises, soulignant la nécessité de rendre plus lisibles les compétences existantes. La clé du succès des start-ups est bien souvent un accompagnement à haute valeur ajoutée.

Le potentiel de passerelles entre le monde de la recherche et les entreprises est encore insuffisamment exploité, vivier essentiel pour développer les startups de demain.

Les enjeux pour créer un environnement dynamique et favorable au décollage des startups seront de :

- Mettre en place une offre d'accompagnement des Startups et des jeunes pousses homogènes, proches des créateurs accessibles sur tout le territoire
 - o Marketing de l'innovation
 - o Renforcement de l'équipe dirigeante dont la fonction clé de la gestion commerciale
 - o Déploiement et test massif d'application
 - o Coaching par une équipe de mentor
 - o Business développement, partenariat
 - o Définition du produit, du client et élaboration du pitch
- Accélérer les projets et la mise sur le marché des innovations notamment pour les Startup et jeunes pousses dont le marché est immédiatement mondial,
- Faciliter l'accès aux fonds propres pour financer l'étape du pilote pré commercial et commercial et l'étape de mise sur le marché proprement dite,
- Soutenir les premiers recrutements rendus nécessaires par le défi de l'accès rapide au marché
- Accéder à des espaces d'expérimentation et de démonstration (FabLab, livinlab, démonstration) ouverts, collaboratifs avec les partenaires tant publics que privés pour faciliter l'accélération des projets innovants,
- Mobiliser les grandes entreprises et les inciter à travailler avec les écosystèmes de Startups
- Mise en œuvre de dispositifs adaptables afin de pouvoir accompagner le pivotement des startups au cours de leurs processus d'innovation et de ciblage marché.

8) Partenariat

- 15 pôles de compétitivité
- Les clusters
- French tech Toulouse et Montpellier

- Club open innovation,
- L'Alliance pour l'innovation ouverte
- Les agences régionales de développement économique
- Réseaux régionaux des pépinières et incubateurs
- Les business angels
- IRID/SORIDEC, banque, Bpifrance
- 2 SATT
- 2 incubateurs

9) INTERVENTION DE LA REGION

La région doit conserver sa position de leader en matière de création de Startups y compris dans les secteurs de faible intensité technologique.

Pour répondre aux enjeux spécifiques des startups la Région propose de :

- **Créer deux Cités des Startups** : lieux uniques à Montpellier et Toulouse afin de créer un écosystème plus favorable à leur développement, capable d'apporter toutes les solutions d'hébergement et d'accompagnement quotidien, y compris la mise en relation tous les acteurs incontournables pour faire décoller les startups
- **Détecter, accompagner et accélérer les projets de start-ups**
 - En structurant, en rendant visible et accessible un écosystème dédié à l'accompagnement de ces jeunes entreprises innovantes
 - En organisant des manifestations qui donneront l'élan collectif nécessaire à la prise de risque des « Start-upers » (concours, actions collectives, etc.). Elles permettront notamment de détecter et accompagner les jeunes entreprises développant une innovation de rupture (technologique, d'usage, sociale, organisationnelle).
 - En facilitant aux startups l'accès à l'international
 - En soutenant leurs premiers investissements (voir *PRIORITE Ingénierie Financière*)
 - En organisant une offre de services spécifique, au projet des employeurs pour les aider dans leur recrutement et accompagner le développement des compétences de leurs salariés (CPRDFOP)
- **Accompagner les démarches d'innovation ouverte**
 - Inciter les grands groupes à faire appel aux start-ups en favorisant les démarches d' « open innovation »

ACTION Créer deux Cités des startups

OBJECTIFS :

- Créer, en un lieu unique, un écosystème favorable au développement de startups. Ces deux « cités des startups » (Toulouse et Montpellier) auront pour ambition de rassembler les fonctions de pépinière, d'hôtel d'entreprise, de lieu de foisonnement et de frottement pour l'innovation, de Fablab etc.
- Rassembler au sein de ces cités des startups les acteurs régionaux les plus pertinents de l'accompagnement des entreprises innovantes en création ou en développement

CIBLES

Bénéficiaires : startups, acteurs publics et privés qui contribuent à l'accompagnement des entreprises innovantes en création ou en développement.

Projets :

- Construction ou rénovation de 2 lieux dédiés (Toulouse et Montpellier). Ces lieux regrouperont des bureaux destinés à accueillir les startups ainsi que des espaces collectifs : salles de réunions ou de réception équipées en technologies numériques et multimédia, salle de conférence, des lieux de convivialité, un showroom pour présenter les technologies, les produits réalisées par les startups.
- Accueil et accompagnement des entreprises innovantes pour réaliser leur projet : hébergement, conseils, mutualisation d'outils (fablab, plateforme technologique etc) notamment pour les startups au sein de la pépinière de chaque cité.
- Accueil des acteurs publics et privés (agences régionales, antennes locales des pôles, clusters, incubateur régional, acteurs du financement dédié à l'innovation, etc.)
- Hébergement d'un fablab pour les projets « incubés » et les startups hébergées à des fins notamment de prototypage rapide
- Accueil de l'Ecole Régionale du Numérique

ACTION REGIONALE

- Financement des investissements nécessaires (foncier, immobilier, matériels etc.)
- Soutien au développement ou à la création de pépinières, d'accélérateurs et de fablabs dans ces espaces.
- Financement du fonctionnement et de l'animation du lieu

PARTENARIATS

Agences régionales, antennes locales des pôles, clusters, incubateur régional, acteurs du financement dédié à l'innovation, French Tech Toulouse et Montpellier, startups etc.

CONDITIONS DE REUSSITE : positionnement adapté en termes d'attractivité

INDICATEURS

Nombre de startups accompagnées, nombre de personnes accueillies (public), nombre de conférences / événements organisés.

ACTION Détecter, accompagner et accélérer les projets de startups

OBJECTIFS :

Favoriser et structurer un écosystème dédié à l'accompagnement de ces jeunes entreprises innovantes

Sensibiliser les étudiants au monde des startups

Favoriser le passage de seuil : accélérer le « time to market », faciliter l'accès à la levée de fonds, à l'amorçage et au primo-développement en mobilisant les capitaux privés en région sur ces cibles d'entreprises.

Financer les startups en créant un dispositif simple, réactif, à leur image.

Faciliter l'accès à l'international.

CIBLES

Bénéficiaires: Startup de moins de 5 ans : société ayant une perspective de forte croissance, basée sur une notion de rupture (Technologie ou usage) développant une activité sur un marché nouveau dont le risque est très difficile à évaluer, nécessitant des levées de fonds importantes et visant un marché à l'international et structures d'accompagnement de cette cible. Les startups labélisées « Pass French Tech » s'inscrivent également dans cette cible.

Projets :

- Financement des structures dédiées à l'accompagnement de startup dans la durée (réseaux régionaux des incubateurs et des pépinières et leurs membres notamment, partenaires privés de l'accompagnement et de l'accélération).
- Opération d'envergure régionale et nationale contribuant à détecter et accompagner les jeunes entreprises développant une innovation.
- Création, démarrage et premiers développements sur ses marchés des startups régionales.

ACTION REGIONALE

- Aide directe à l'entreprise afin de répondre à la prise de risque (subvention, garantie...) notamment sur ses besoins immatériels difficilement couverts par d'autres sources de financement : BFR, frais de lancement commerciaux via recrutements, conseils stratégiques (aspects commerciaux, marketing etc.)
- Concours dédié et appel à projets
- Aide aux structures d'accompagnement (dont des structures privées via la mise en place d'une « labellisation »). Montage d'opérations spécifiques tels que la levée de fonds, le renforcement de l'équipe dirigeante, la création et la mutualisation d'outils de détection et d'accompagnement spécifique à ce type de profil d'entreprise (caractérisation de l'innovation, suivi et veille des risques...).
- Outils d'ingénierie financière.

PARTENARIATS

Agences régionales (dont Réseaux régionaux des pépinières et Incubateurs), Incubateurs, Pépinières, associations d'entreprises, accélérateurs privés, BpiFrance, Caisse des Dépôts, Universités (Labex, Pépite...), Business angels, IRDI/SORIDEC, Entreprises

CONDITIONS DE REUSSITE

Mise en œuvre de dispositifs réactifs (contrainte de temps spécifique au modèle startup etc.)

INDICATEURS

Nombre de startups accompagnées

ACTION - Accompagner les démarches d'innovation ouverte

OBJECTIFS :

Améliorer et favoriser les relations grands groupes/start-up pour gagner en compétitivité

Décloisonner les processus linéaires de création de valeur pour en multiplier l'efficacité.

Transformer la vision de l'innovation dans les entreprises tout en offrant de nouveaux débouchés

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires : start-up, PME, ETI et grands groupes,

Projets :

Construire un parcours d'innovation en immersion dans la GE puis dans la Start-up entre équipes projets des deux entités pour susciter des comportements innovants

Définir et mettre en œuvre de nouveaux indicateurs de mesure de l'innovation technologique et non technologique

ACTION REGIONALE

- Faciliter et accélérer le maillage grandes entreprises / start-up
- Co-construire des Concours d'idées, AMI, AAP avec les grands comptes pour créer de la valeur

PARTENARIATS

Etat, Clubs Open Innovation en région, Agences régionales de développement économique, SYNTEC, Pôles de compétitivité et clusters, Réseaux des pépinières, incubateurs, Fablabs, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des grands groupes régionaux et animation d'un réseau autour d'eux

INDICATEUR

Nombre d'actions favorisant les relations grands groupes / Startup

PRIORITE *Création d'entreprise : de l'entrepreneur à l'entreprise*

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

La Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée bénéficie d'une **dynamique entrepreneuriale avérée** qui en fait la première région française sur le taux de création d'entreprises (Insee, 2013) et la 4e région en nombre d'entreprises créées avec plus de 50 000 créations en 2015. Cette dynamique positive de création d'entreprise se caractérise par :

- une forte hétérogénéité selon les territoires : 10 % en Aveyron et Lozère, 16 % en Haute Garonne et Hérault
- un taux de survie des entreprises à 3 ans de 68% (inférieur aux tendances nationales, >80%), de 50% à 5 ans (une tendance similaire au niveau national)
- 28 % de femmes dans la création d'entreprises en région Occitanie (dont 8 % de femmes créatrices dans l'innovation)
- un écosystème de l'accompagnement et du financement de la création / reprise bien développé et structuré.
- une diminution du nombre de création d'entreprises (environ -7 %) et un net recul du nombre de création sous statut auto-entrepreneur (30%), et ce suivant les tendances nationales constatées depuis 2014. Cette baisse est particulièrement marquée dans la construction (-15%) et dans l'industrie (-13%).

La loi NOTRe fixe une nouvelle répartition des compétences qui impacte l'écosystème de l'accompagnement et du financement de la création / reprise / transmission :

- la Région dorénavant au centre des politiques d'accompagnement à la création d'entreprises
- le retrait des départements
- le transfert des compétences « Création-reprise » de l'Etat aux régions (NACRE...)
- le recentrage de Pôle Emploi sur l'émergence de projets

Les clefs de la réussite d'un projet de création :

Créer une entreprise en se donnant les chances de succès nécessite d'agir avec méthode. Par ailleurs, pour réussir un projet de création, outre le financement, une entreprise a besoin de trouver des partenaires qualifiés pour gagner en temps et en efficacité (80% de taux de survie à 5 ans pour les entreprises accompagnées). Pour transformer l'idée de création d'entreprise en un projet cohérent, le créateur doit suivre les grandes étapes suivantes:

- être accompagné dans le montage de son projet (évaluer ses motivations et ses compétences, étudier la faisabilité économique, financière, juridique et économique du projet...)
- être accompagné pour le financement du projet (haut bilan, investissement immatériel, matériel et commercial...)
- être accompagné pour son primo-développement (0 à 5 ans)

Lors de la concertation avec les parties prenantes plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés :

- La sensibilisation à l'entrepreneuriat, que ce soit dans la sphère éducative (lycéens et étudiants) ou au sein des entreprises (formation en alternance...) en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation dans le cadre du CPRDFOP
- Le maintien et le développement de la dynamique de création d'entreprises en particulier auprès de certains publics cibles (notamment les jeunes) ; dans des secteurs d'activités en tension (comme le bâtiment, les services à la personne) ; dans certains territoires
- La pérennité des activités créées et cédées, pour le maintien et le développement de l'emploi local

- L'accès au financement public et privé pour les créateurs d'entreprise tout au long de leur parcours (0-5 ans).

2) PARTENARIATS :

Créer son entreprise est toujours une aventure pleine de péripéties. Pour que l'installation ne tourne pas court, le créateur d'entreprise doit être accompagné tout au long de son parcours par un réseau professionnel, assurant un suivi de proximité avec le porteur et la jeune entreprise :

- les chambres consulaires : CCI, CMA
- les boutiques de gestion
- le réseau des pépinières et incubateurs
- les organisations professionnelles : FFB, CGPME....
- les acteurs de l'économie sociale et solidaire : CRESS, union des SCOP, AIRDIE, ADIE, couveuses et coopératives...
- les partenaires financiers : bpifrance, les réseaux de prêts d'honneur (Initiative France et Réseau entreprendre) et de garantie (France Active), les SCR (MPC, lès)
- les organismes de formation
- les cabinets privés (comptable, notaire, fiscaliste, consultants...)...

3) INTERVENTION DE LA REGION :

Face à ces enjeux la Région met en œuvre et coordonne une politique d'accompagnement économique qui s'articule autour des actions suivantes :

- **Sensibiliser à l'entrepreneuriat** : accompagnement collectif et de qualité avec des structures dédiées pour sensibiliser à l'entrepreneuriat, mutualiser les moyens et proposer des outils régionaux contribuant à donner toutes les chances de réussite aux projets de création.

- **Renforcer la qualification des projets de création** : un accompagnement individuel qualitatif (expertise/conseil/formation) pour les créateurs (faisabilité humaine, stratégique, commerciale, technique, juridique et fiscale) contribuant à la qualification du projet de création

- **Accompagner la jeune entreprise** :

- détection, accompagnement et accélération des projets de startups pour aider cette cible de jeunes entreprises à fort potentiel lors de leur création, de leur démarrage et de leurs premiers développements.

- accompagnement financier adapté à la taille de l'entreprise, au secteur d'activité et à la maturité du projet (prêt d'honneur, avance remboursable, garantie, subventions) et aux besoins des porteurs et des jeunes entreprises (haut de bilan, investissement immatériel, matériel, ressources humaines etc.)

- **Animer et coordonner le réseau des opérateurs et partenaires de la création/reprise d'entreprises** pour :

- rendre lisible en interne et avec l'extérieur le système d'appui régional aux créateurs et repreneurs,
- professionnaliser le système d'appui régional à la création/reprise et organiser un processus d'accompagnement, garant d'une qualité homogène.
- animer un dispositif de collaboration des opérateurs régionaux, pour fédérer, coordonner les actions et aider le porteur de projet à avancer dans un environnement complexe : comités, événements etc.

ACTION *Sensibiliser à l'entrepreneuriat et au repreneuriat*

OBJECTIFS :

Développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre.

Favoriser le rapprochement de l'école (cycle secondaire et universitaire) et du monde professionnel notamment en envoyant des ambassadeurs de l'entrepreneuriat (réussites exemplaires locales ou nationales) dans les écoles et les universités. Cela doit contribuer à faire évoluer les représentations entrepreneuriales.

Encourager des publics ciblés (les jeunes, les femmes, les salariés, les demandeurs d'emplois....) à réaliser leurs ambitions créatrices d'activités.

Sensibiliser au repreneuriat, une autre façon d'entreprendre.

CIBLES

Bénéficiaires: Jeunes (lycéens, étudiants) / Femmes / Demandeurs d'emplois/ Salariés en entreprises etc.

Projets :

- Programmes de formation dédiés à l'entrepreneuriat à intégrer dans le cursus scolaire et renforcer la présence des entreprises dans le milieu scolaire
- Evènements type « startup week end » dans les lycées, les universités, les entreprises
- Passerelles entre le réseau des acteurs de l'accompagnement à la création et le rectorat
- Programmes d'accompagnement individuel des salariés, des demandeurs d'emplois, par une démarche de « parrainage »

ACTION REGIONALE

- Subvention aux structures d'animation et d'accompagnement au niveau régional (ou local pour une expérimentation) pour opérations ciblées.
- Appel à projets notamment lorsque l'action de sensibilisation est portée par une structure privée sur une période limitée.

PARTENARIATS

Agences régionales (dont réseaux des pépinières...), AFE, chambres consulaires, Universités (Labex entreprendre, Pépite...), Rectorat, Associations, Réseau des boutiques de gestion, Clubs d'entreprises, Réseau Entreprendre, Pôle Emploi...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation collective des partenaires publics et privés autour de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et au repreneuriat

INDICATEUR

Nombre de lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emplois sensibilisés.

ACTION Renforcer la qualification des projets de création

OBJECTIFS :

Donner toutes les chances de réussite au projet de création en contribuant à le pérenniser dans le temps.

Apporter une réponse professionnelle, réactive et homogène **en tout point du territoire régional.**

CIBLES

Bénéficiaires: Porteurs de projets de création d'entreprise (étudiants, demandeurs d'emplois, salariés etc.

Projets :

- Evènements type forums ou salons destinés aux porteurs pour permettre en temps accéléré d'accéder au conseil pour valider leur projet (rendez-vous experts : banquiers, notaires, avocats...)
- Modules de formations aux métiers de chef d'entreprise (comptabilité, gestion, marketing, commercial, technique).
- « Parrainage » en appui du suivi par les opérateurs terrain
- Outil de caractérisation de la capacité entrepreneuriale
- Développer un outil régional de qualification du projet de création d'entreprise : diagnostic validant la faisabilité globale du projet (capacité entrepreneuriale, équipe, aspects financier, commercial, technique etc.)
- Etude de la faisabilité commerciale et technologique du projet innovant.
- Conforter le haut de bilan de la future entreprise (prêts d'honneur.

ACTION REGIONALE

Subvention aux structures d'animation et d'accompagnement au niveau régional (niveau local pour expérimentation) pour accompagner le créateur de l'idée au projet d'entreprise (formations collectives, conseil et coaching individuels, mentorat, évènements, études de marché etc.

Prêts d'honneur aux dirigeants avant création.

PARTENARIATS

Agences régionales (dont réseaux des pépinières...), Chambres consulaires, acteurs de l'économie sociale et solidaires, boutiques de gestion, associations de gestion de fonds de prêts d'honneur....

CONDITIONS DE REUSSITE

Forte mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement

Création d'un outil régional de qualification partagé, conditionnant l'octroi des aides publiques

INDICATEURS : nombre de projets de création qualifiés et évolution du taux de pérennisation à 3 et 5 ans.

ACTION *Accompagner la jeune entreprise*

OBJECTIFS :

Le suivi post création et l'appui au financement des premiers développements constituent des facteurs clés dans la pérennisation de l'entreprise créée.

Suivre et conseiller la jeune entreprise dans le démarrage de son activité et lors de ses premiers développements (0-5 ans) afin d'améliorer le taux de pérennité à 3 et 5 ans.

Assurer le financement des premiers développements de la jeune entreprise en vue de passer un seuil et de créer le premier emploi salarié.

Promouvoir les actions d'apports privés pour un partage de risque public-privé : business angels, crowdfunding, capital-risque etc.

CIBLES

Bénéficiaires: TPE et PME de moins de 5 ans.

Projets :

- Appui au démarrage assuré par les opérateurs terrains (consulaires, pépinières, acteurs de l'économie sociale et solidaire...) en vue notamment de faire le point sur l'activité de la jeune entreprise (conformité au prévisionnel, anticipation des éventuelles difficultés financières, diversification marché, réorientation de la stratégie d'entreprise, du modèle économique...)
- Mobiliser le financement participatif en faveur des jeunes entreprises.
- Premiers développements de la jeune entreprise (amorçage, accroissement du BFR, lancement de la stratégie commerciale, renforcement de l'équipe dirigeante etc.)

ACTION REGIONALE

- Financement de l'entreprise : subvention, avance remboursable, prêts d'honneur post-crédation
- Subventions aux opérateurs d'accompagnement pour leur plan d'actions de suivi post création

PARTENARIATS

Réseaux régional des pépinières et Incubateurs, FEI, Caisse des Dépôts, consulaires, Pépinières, associations de prêts d'honneur (Initiative France, Réseau Entreprendre, France Active...), IRDI/SORIDEC, Bpi France, établissements financiers privés

CONDITIONS DE REUSSITE

Dispositifs simples, accessibles et impliquant la structure d'accompagnement « terrain », adaptés à la taille et à l'ambition du projet

INDICATEURS

Nombre d'entreprises aidées et taux de pérennité à 3 et 5 ans

Nombre d'emplois créés

ACTION Animer et coordonner le réseau des opérateurs et partenaires de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises

OBJECTIFS :

Rendre lisible et accessible le système d'appui régional aux créateurs et repreneurs, Professionnaliser le système d'appui régional à la création/reprise et organiser un processus d'accompagnement, garant d'une qualité homogène.
Fédérer les opérateurs, coordonner leurs actions et aider le porteur de projet à avancer dans un environnement souvent complexe

CIBLES

Bénéficiaires : opérateurs accompagnant les projets de création/transmission/reprise : chambres consulaires, agences régionales, acteurs de l'économie sociale et solidaire (GRESS, union des SCOP, AIRDIE, ADIE, couveuses et coopératives), Boutiques de gestion, partenaires financiers (BPI, réseaux de prêts d'honneur et de garantie, SCR), organismes de formation, cabinets privés (comptable, notaire, fiscaliste, consultants etc.)

Projets :

Actions d'animation du réseau de partenaires à travers l'organisation/animation d'un comité de pilotage, de comités techniques régionaux et départementaux, de groupes de travail thématiques etc., l'organisation des rencontres régionales annuelles des acteurs de la création reprise d'entreprise à la Région. Il s'agit aussi de participer à des événements extérieurs (par exemple Salon des Entrepreneurs Paris) pour promouvoir la région au plan national en tant que « terre d'accueil des entrepreneurs » et identifier hors région des repreneurs susceptibles de s'implanter localement.

Gestion d'un centre de ressources régional comprenant :

un guide régional à destination des référents et des porteurs de projet,
un site Internet avec un annuaire des opérateurs, un agenda régional des réunions d'informations et événements, newsletter, extranet de ressources documentaires (avec par exemple des fiches techniques et sectorielles de AFE/CDC).
un site Internet : interface de consultation des offres d'entreprises à reprendre sur la région, classées par secteur d'activité et par département.

Un dispositif de formations des référents des partenaires : stages proposés chaque année sur des thématiques d'accompagnement retenues (mesures fiscales, entrepreneuriat féminin...)

ACTION REGIONALE

- Subvention avec cofinancements à prévoir sur certaines actions mutualisées (formations, outils AFE etc.)

PARTENARIATS

Agences régionales, Etat, AFE, BpiFrance, etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des acteurs publics et privés en charge de l'accompagnement à la création-reprise entreprise sur l'ensemble du territoire régional.

INDICATEUR

Nombre d'événements organisés dans le cadre de l'animation

PRIORITE ESS : l'efficacité économique au service de l'utilité sociale

DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

L'économie sociale et solidaire n'est ni un secteur d'activité, ni une typologie particulière de structure.

C'est une façon différente d'appréhender l'entreprise : mettre la rentabilité au service de l'utilité sociale, l'économie au service de l'humain.

Qu'elles soient sociétés coopératives, commerciales ou associations, 23 000 entreprises de l'ESS maillent nos territoires, urbains comme ruraux, innovent pour apporter des réponses aux besoins sociaux et environnementaux et participent à l'insertion de personnes en difficulté d'emploi (chômeurs, travailleurs handicapés, ...).

L'ESS représente un réel atout pour la région en termes de dynamique territoriale et de création d'emplois non délocalisables : sa force de résilience et sa capacité d'innovation sont avérées.

La Loi du 31/07/2014 reconnaît officiellement l'ESS et en précise les critères, qu'elle ouvre aux entreprises sous statut classique qui s'engagent à les respecter.

Cependant, cette approche entrepreneuriale, les valeurs qui y sont véhiculées et le potentiel de débouchés en termes d'emplois stables et de qualité sont encore trop peu connus et peu valorisés.

Même si elles font la preuve de leur viabilité économique, beaucoup d'entreprises de l'ESS peinent à trouver des financeurs ou des « capitaux risqués patients » sachant s'adapter à leurs modèles économiques spécifiques.

Un salarié sur 6 en région travaille aujourd'hui dans une entreprise de l'ESS ce qui représente 212 000 emplois et place la Région au 3^e rang national.

Cependant, la courbe démographique prévoit le départ en retraite d'un salarié sur 4 d'ici à 2020, ce qui représente un gisement d'emplois de 50 000 postes dont le renouvellement conditionne la pérennité de certaines structures.

La région Occitanie, identifiée comme leader au niveau national en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, entend bien conserver cette longueur d'avance. La mobilisation de ses acteurs notamment dans le cadre de la concertation, a mis en lumière les enjeux qui vont dans ce sens :

- Des acteurs de l'ESS rassemblés dans un écosystème cohérent et professionnel, lisible et visible, complémentaire et efficient
- Le développement d'actions innovantes et emblématiques pour promouvoir, encourager, développer l'ESS
- Une région pilote sur l'innovation sociale, qui apporte des réponses à des besoins sociaux et sociétaux, et qui doit irriguer l'ensemble de l'économie, que les initiatives soient portées par des entreprises de l'ESS ou des entreprises classiques.
- Une ingénierie d'accompagnement et de financement originale au travers d'outils adaptés aux modèles économiques de l'ESS et aux spécificités des territoires.

- Un renforcement des actions de sensibilisation (en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation – cf : CPRDFOP) et de formation à l'entrepreneuriat social et à l'innovation sociale, auprès des jeunes, dans les entreprises, auprès des acteurs de l'économie « classique », afin de favoriser l'interconnaissance, la transversalité et de susciter des vocations.
- Le décloisonnement des « deux mondes » économiques : l'ESS peut être un modèle inspirant pour l'économie « conventionnelle ». Inversement l'économie « conventionnelle » peut transposer ses méthodes et outils stratégiques pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

PARTENARIATS

La Région doit rassembler largement autour de cette priorité :

- d'une part, les acteurs historiques régionaux de l'ESS, accompagnateurs et financeurs.
- d'autre part, les acteurs généralistes du développement économique : *réseaux de pépinières d'entreprises*, agences régionales de développement économique, acteurs institutionnels et chambres consulaires.

INTERVENTION DE LA REGION :

Pour répondre à ces enjeux la Région engagera les actions suivantes :

- **Coordonner la promotion et le développement de l'ESS sur tout le territoire**
- **Développer l'accompagnement pour le primo développement et l'accélération des pépites de l'ESS**
- **Développer l'innovation sociale**
- **Structurer les groupements de coopération et de mutualisation porteurs d'activité économique et d'emplois**
- **Préparer le renouvellement générationnel des salariés de l'ESS à horizon 2020**
- **Accompagner les associations employeuses dans une démarche entrepreneuriale**

ACTION Coordonner la promotion et le développement de l'ESS sur tout le territoire

OBJECTIFS :

Consolider et déployer l'écosystème régional, reconnu nationalement, pour le développement de l'ESS

CIBLES

Les initiatives, portées par un ou plusieurs acteurs économiques visant à :

- organiser leurs interventions et leurs actions de façon complémentaire et mutualisée sur l'ensemble du territoire
- promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat en ESS
- développer des outils de détection et d'accompagnement de projets depuis l'émergence jusqu'au développement

ACTION REGIONALE

- Affiner la cartographie des acteurs régionaux et infrarégionaux intervenant sur l'ESS
- Favoriser l'interconnaissance, la complémentarité et la mutualisation entre acteurs en organisant tous les ans une rencontre des partenaires de l'ESS.
- Encourager le décroisement avec les acteurs de l'économie « classique » pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et irriguer les valeurs de l'ESS
- Accompagner la construction et le développement de l'ingénierie d'accueil, de détection et d'accompagnement des projets ESS sur tout le territoire (ex : Realis ; Yess Académie)
- Encourager les actions visant à promouvoir l'ESS pour susciter des « vocations » auprès des jeunes et des moins jeunes.

PARTENARIATS

- ✓ Les têtes de réseaux régionales et opérateurs de l'accompagnement et du financement de l'économie sociale et solidaire et de l'économie « classique »
- ✓ Les acteurs nationaux : Caisse des dépôts, AVISE, Comptoir de l'innovation, Agence France Entrepreneur ...

CONDITIONS DE REUSSITE

- Mobilisation des moyens nécessaires à la structuration des partenaires de l'ESS et à leur changement d'échelle (maillage du grand territoire)

INDICATEURS

- Nombre d'actions de promotion/sensibilisation à l'ESS réalisées sur le territoire

DEMARRAGE RAPIDE :

- Déploiement de la YESS Académie à l'échelon du territoire régional
- Ouverture du salon Mid'invest aux entreprises de l'ESS (dès février 2017)

ACTION Développer l'accompagnement pour le primo développement et l'accélération des pépites de l'ESS

OBJECTIFS :

- Augmenter les chances de succès des jeunes entreprises de l'ESS par un accompagnement de qualité, adapté et dans la durée sur l'ensemble du territoire régional
- Permettre le changement d'échelle dans le développement des entreprises de l'ESS à potentiel quel que soit leurs statuts

CIBLES

Les entreprises de l'ESS à fort potentiel de développement économique et de création d'emplois :

- les associations dont le modèle économique repose majoritairement sur la vente,
- les sociétés coopératives, les entreprises d'insertion, les entreprises adaptées,
- les sociétés commerciales de l'ESS

ACTION REGIONALE

- Construire une ingénierie d'accompagnement sur tout le territoire (à l'instar de REALIS) et notamment :
 - une offre d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs sociaux qui ne relèvent ni des SCOP, ni des associations, ni des Entreprises d'insertion ou adaptées
- un centre de ressources mobilisables sur tout le territoire
- Renforcer la communication sur l'offre d'accompagnement et de financement mobilisable sur le territoire pour gagner en visibilité par rapport aux accélérateurs hors territoire
- Accompagner les entreprises dans leurs phases d'accélération : donner accès aux entreprises de l'ESS à tous les dispositifs dédiés aux entreprises « conventionnelles » en matière de création, d'innovation et de croissance
- Renforcer et créer des dispositifs de financement adaptés au changement d'échelle des entreprises de l'ESS, tenant compte de leurs spécificités capitalistiques

PARTENARIATS

- ✓ Les acteurs régionaux de l'accompagnement à la création d'entreprises, « classiques » et ESS, engagés dans une démarche de soutien à l'accélération des entreprises
- ✓ Partenaires institutionnels : Europe ; Etat ; Caisse des Dépôts, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

- Mobilisation des partenaires de l'accompagnement, régionaux et locaux, pour tisser la chaîne d'accompagnement des entreprises de l'ESS

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises accompagnées

DEMARRAGE RAPIDE :

- Identification d'un premier territoire d'expérimentation dès 2017
- Première expérimentation d'un accélérateur sur 2 projets identifiés suite à la YESS Académie en mobilisant dans un premier temps tous les leviers existants, propices au changement d'échelle et en identifiant les points à combler.

ACTION Développer l'innovation sociale

OBJECTIFS :

- Conforter le leadership régional, reconnu nationalement, en matière d'innovation sociale
- Renforcer la place de l'innovation sociale comme vecteur de développement social et économique des territoires, dans toutes les entreprises, ESS ou non.

CIBLES

- Les porteurs de projets et entreprises qui développent un projet socialement innovant, quelle que soit leur étape de développement : ante-crédation ; post création ; développement

ACTION REGIONALE

- Soutenir les incubateurs d'innovation sociale régionaux dans leur développement
- Favoriser la détection de projets socialement innovants : généraliser des outils tels que la YESS Académie
- Participer à l'expérimentation d'un accélérateur d'innovation sociale (cf contribution URSCOP) (cf fiche « Accélérer le développement des pépites de l'ESS »)
- Faire rayonner le savoir-faire régional en organisant des manifestations d'envergure nationale ou internationale comme les « rencontres internationales de l'innovation sociale ».
- Créer et pérenniser les outils de financement adaptés aux projets d'innovation sociale (FISO) et ouvrir les financements dédiés à l'innovation technologique
- Soutenir et développer les actions de sensibilisation et de formation à l'innovation sociale

PARTENARIATS

- ✓ Les incubateurs d'innovation sociale ; les réseaux régionaux de pépinières
- ✓ Les agences régionales d'innovation (Transfert LR et Madeeli)
- ✓ Les acteurs nationaux du financement : Bpifrance ; Caisse des dépôts ; France Active ; Comptoir de l'Innovation ; ...

CONDITIONS DE REUSSITE

- Mobilisation d'outils financiers pour sécuriser les phases d'expérimentation/émergence en innovation sociale
- Décloisonnement innovation technologique/innovation sociale

INDICATEURS

- Nombre d'actions de sensibilisation/détection sur l'innovation sociale menées sur le territoire

DEMARRAGE RAPIDE :

- Organisation des 3^{èmes} rencontres internationales de l'innovation sociale en 2017, en région Occitanie

ACTION Structurer les groupements de coopération et de mutualisation porteurs d'activité économique et d'emplois

OBJECTIFS :

- Développer les modèles économiques fondés sur le partage des compétences et la mutualisation, portés par des groupes d'entreprises qui recherchent collectivement des réponses à leurs besoins de recrutement, de positionnement marché, de leviers de développement.

CIBLES

- Entreprises et/ou associations d'un même territoire, quel que soit leur secteur d'activité, décidant de constituer un groupement d'employeurs afin de créer des emplois mutualisés ;
- Groupes composés d'entreprises ESS, hors ESS, et d'autres organismes (formation ; recherche ; collectivités territoriales ; ...), Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), dont l'objectif est le développement de leur activité économique génératrice d'emplois sur leur territoire.

ACTION REGIONALE

- Prioriser les projets accompagnés et prescrits par un opérateur régional compétent en la matière.
- Prioriser les initiatives qui émergent des territoires ruraux.
- Financer les études permettant de valider la faisabilité économique et organisationnelle du projet et les retombées en termes d'emplois.
- Financer les premiers postes créés en CDI.
- Suivre l'évolution des projets sur 4 ans en termes d'impact sur le territoire.

PARTENARIATS

- ✓ CRGE ; CRGEA ; CRCEGEIQ : expertise en matière de GE et GEIQ
- ✓ CRESS : expertise pour promouvoir, sensibiliser, fédérer
- ✓ URIOPSS, URSCOP ; DLA ; Féd EI ; Mouvement Associatif (et ses membres) : expertise selon leurs compétences et domaine d'intervention respectifs
- ✓ Etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

- Mobilisation des prescripteurs
- Mobilisation des moyens pour un accompagnement à l'émergence/faisabilité et à la structuration

INDICATEURS

- Nombre de Groupements d'Employeurs et de pôles de coopération accompagnés

ACTION Préparer le renouvellement générationnel des salariés de l'ESS à Horizon 2020

OBJECTIFS :

Faire face aux perspectives de départs massifs à la retraite (en particulier des cadres, et des femmes) dans le champ de l'ESS et plus particulièrement dans le secteur de l'action sociale

CIBLES

- Les entreprises de l'ESS concernées par cette problématique

ACTION REGIONALE

- Affiner le diagnostic territoire par territoire : créer un axe de veille thématique prioritaire et permanent au sein de l'observatoire de l'ESS de la CRESS.
- Proposer des actions spécifiques sur ce thème lors des événements et manifestations dédiées à l'ESS en région (mois de l'ESS, Forum Régional, etc.)
- Aider les entreprises à mener des opérations de diagnostic interne (GPEC) notamment par le financement d'une aide au conseil
- Proposer des actions de formations qualifiantes à destinations des demandeurs d'emploi souhaitant intégrer ce secteur.
- Mener des actions d'informations en direction des demandeurs d'emploi et des jeunes

PARTENARIATS

- ✓ CRESS : Observatoire régional de l'ESS ; pilotage des manifestations du mois de l'ESS ; actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires et universitaires ; mobilisation des réseaux adhérents
- ✓ Têtes de réseaux de l'ESS : UDES ; MOUVES ; URSCOP ; Fédération des Entreprises d'Insertion ; Mouvement Associatif ; URIOPSS ... : remontées des besoins, actions d'informations/sensibilisation, accompagnement des entreprises
- ✓ Organismes de formation, de conseil en GPEC (notamment ARACT)
- ✓ Services de l'emploi : Pôle emploi, DIRECCTE
- ✓ Etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

- Capacité à convaincre les équipes dirigeantes d'engager des actions de GPEC et d'anticipations à 3-5 ans
- Mobilisation de moyens (aide au conseil , formation) pour accompagner les entreprises impliquées dans cette démarche

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises impliquées dans une démarche de GPEC et de formation

ACTION Accompagner les associations employeuses dans une démarche entrepreneuriale

OBJECTIFS :

- Renforcement du modèle économique des associations employeuses et de leur capacité d'adaptation aux fluctuations des financements publics.
- Professionnalisation des équipes dirigeantes dans la mise en œuvre de stratégies entrepreneuriales et de plans de développements visant à assurer leur pérennité.

CIBLES

- Les associations employeuses de l'ESS dont le modèle économique repose conjointement sur une activité générant du chiffre d'affaires et sur des ressources publiques
- Prioritairement, les associations implantées en zone rurale et dont la pérennité conditionne l'équilibre économique local.

ACTION REGIONALE

- Professionnaliser les dirigeants et/ou cadres des structures associatives sur les domaines stratégiques, financiers, managériaux, ...
- Accompagner les associations dans la mise en œuvre de modèles pertinents alliant flexibilité, adaptabilité et mutualisation ou coopération pour développer l'emploi et l'activité
- Mobiliser les outils financiers existants pour soutenir les structures s'engageant dans ces démarches.
- Soutenir les projets des pôles de coopération économique ou des groupements d'employeurs proposant des solutions pertinentes et adaptées à cette problématique sur les territoires (cf fiche action « encourager les initiatives de coopération et de mutualisation porteuses d'activité économique et d'emplois »).
- Proposer l'élaboration de clauses spécifiques dans les appels d'offres régionaux privilégiant les réponses émises par des regroupements de structures associatives.

PARTENARIATS

- ✓ Têtes de réseaux des structures associatives : MOUVEMENT ASSOCIATIF, URIOPSS, VIASSO, CRAJEP, ...
- ✓ CRGE, CRGEA
- ✓ DLA
- ✓ Opérateurs financiers de l'ESS : AIRDIE, MPA, IéS, plates-formes de financement participatif, Bpifrance, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

- Mobilisations des acteurs concernés (têtes de réseaux, structures d'accompagnement)
- Mobilisation des outils financiers existants vers ce type d'action

INDICATEURS

- Nombre de structures associatives accompagnées dans cette évolution

PRIORITE TRANSITION NUMERIQUE

L'économie contemporaine est portée par une révolution technologique : la numérisation. L'économie numérique, c'est-à-dire la production ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour inventer des produits et des procédés novateurs dans tous les secteurs de l'économie, est devenue le principal moteur de la productivité et de la croissance dans l'économie mondiale.

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

Les entreprises françaises sont relativement bien équipées en outils numériques. Les enquêtes notent cependant un déficit dans les usages associés à ces outils de base : site web, commerce électronique, usage des réseaux sociaux, etc. Ainsi, dans l'ensemble, concernant l'usage des TIC par les entreprises, le positionnement de la France se révèle très moyen, en dessous de la moyenne européenne. Le pays se situe loin derrière l'Allemagne ou la Finlande.

Ceci empêche les entreprises de tirer le meilleur parti de leur investissement de base, nuit à leur rentabilité et à leur compétitivité.

Quelques repères statistiques pour illustrer ce constat :

- Seulement 66,1% des PME Françaises sont équipées d'un site internet (contre 95,1% des entreprises finlandaises) ;
- En 2014, à peine plus de 10 % des PME françaises (en excluant le secteur financier) vendent leurs produits ou services en ligne contre 35 % des grandes entreprises ;
- De manière générale, alors que 59% des français achètent en ligne, seules 11% des entreprises vendent en ligne ;
- Les Français ont dépensé 64,9 milliards d'euros sur Internet en 2015.

Pour rappel, le tissu économique régional est dominé par les TPE et petites PME de moins de 50 salariés. En complément, il convient de rappeler que les secteurs du commerce et des services sont largement représentés et que le secteur de l'artisanat est, quant à lui, très important avec plus de 135 000 établissements et 350 000 actifs. Ce secteur de l'artisanat se révèle fragile et se trouve particulièrement confronté au défi de la transition numérique.

La production et la diffusion du numérique produisent trois effets sur l'économie :

- Le numérique permet des gains de productivité, en particulier dans le domaine du traitement, du stockage et de l'échange d'informations ;
- Le numérique favorise la formation et la croissance de nouvelles industries ;
- Le numérique pousse à l'adoption de modèles organisationnels originaux.

La numérisation ne doit donc plus être considérée comme un simple canal de communication mais comme un facteur déterminant qui impacte la manière d'aborder le lancement d'un produit, la stratégie de la marque, et même la performance de l'entreprise.

Au-delà, le traitement par le numérique des données produites au cours de l'activité économique « *Big Data* » devient en soi une nouvelle source de valeur pour les entreprises. Comme indiqué dans le rapport Fioraso consacré en 2016 à l'avenir de l'industrie spatiale en France, « *l'utilisation de ces données massives est une opportunité de croissance et bouleverse l'ordre économique établi* ». L'hybridation et le partage des données par le

numérique entre secteurs et filières doit donc permettre la création de nouveaux services et produits au profit de « *Big Users* ».

En parallèle, la transition numérique des entreprises doit permettre de réinventer l'ensemble du fonctionnement et du management interne de l'entreprise.

Ainsi, il est établi que les entreprises ayant mis en œuvre une réelle stratégie numérique ont une croissance 6 fois plus élevée que les entreprises les moins avancées. Pour autant, en mai 2016, seuls 29 % des dirigeants et 52 % des collaborateurs jugent le sujet de la transformation numérique comme stratégique ou essentiel.

La filière numérique en Occitanie compte plus de 16 500 entreprises, 62 000 salariés, et de 10 à 12 Milliards d'Euros de Chiffre d'Affaire annuel. Il s'agit d'une filière dynamique et en croissance. Il s'agit donc de faire de cette filière d'avenir, l'avenir de l'ensemble des filières de la Région Occitanie. En effet, au-delà des prestations de services qui peuvent accompagner la transition numérique des entreprises, les dynamiques d'open-innovation qui peuvent être introduites par les startups dans les grands groupes, mais également au sein de TPE et PME, peuvent accompagner le pivotement des activités vers des solutions intégrant le numérique.

Durant la concertation régionale, plusieurs défis ont été identifiés :

- Faire face au manque d'informations, de compétences et de stratégies en matière de numérique qui subsiste au sein des TPE et PME
- Faire de la transition numérique une opportunité de croissance pour les TPE et PME
- Faire de la transition numérique une opportunité de développement pour la filière numérique du territoire en développant un nouveau marché
- Faire du BIM (Building Information Modeling) en particulier, une opportunité pour le secteur du bâtiment.
- Faire de l'Open Innovation un vecteur de numérisation des TPE, PME et grands groupes du territoire.
- Faire des Fab Labs un vecteur de diffusion des pratiques numériques dans les TPE et PME

2) ACTEURS ET PARTENARIAT

Agences régionales de développement économique

Clusters du numérique

La Mêlée

French Tech Toulouse et Montpellier

Chambres consulaires

Acteurs régionaux du BTP et représentant national du Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB)

3) INTERVENTION DE LA REGION :

Les actions de la Région visent à :

- **Accompagner les entreprises dans leur projet de numérisation :**

Réalisation et mise en œuvre d'une stratégie numérique, pouvant aller jusqu'à la mise en place d'une solution « Big Data ».

- **Diffuser les pratiques numériques :**

Il s'agira d'Acculturer les TPE/PME aux enjeux de la Transition Numérique en soutenant des programmes d'animation, de sensibilisation, mutualisation et partage de bonnes pratiques autour de la transition numérique et en intégrant ces enjeux dans les programmes de formation (CPRDFOP)

- **Soutenir la création, l'extension et la mise en réseau de fablabs**

ACTION *Accompagner les entreprises dans leur projet de numérisation*

OBJECTIFS :

- Faciliter l'accès au numérique des entreprises (en particulier les TPE) qui en sont éloignées et soutenir dans ce cadre l'élaboration et la réalisation de leurs stratégies numériques afin de développer leurs activités
- Créer un « pool » de ressources facilement mobilisables par les entreprises et permettant de répondre à tous les stades et composantes de leur digitalisation

CIBLES

Bénéficiaires : entreprises hors filière numérique de production industrielles ou artisanales, ou structurantes

Projets :

➔ **Développement et réalisation d'une première stratégie numérique** s'appliquant aux volets de conception, fabrication, gestion, commercialisation de l'entreprise

➔ **Partage des bonnes pratiques** en fédérant les communautés d'entreprises ou en créant un MOOC dynamique, évolutif et adapté aux besoins des entreprises concernant les différents volets de leur digitalisation

➔ **Digitalisation de l'entreprise** (par ex : développement de nouveaux usages du numérique s'agissant notamment de logiciels de simulation ou de réalité augmentée...) :

- Besoins immatériels (augmentation BFR, masse salariale, ...) et investissements matériels liés à un projet de développement
- Besoins RH visant à intégrer de nouvelles compétences dans le domaine du numérique (responsable de la gestion des données de l'entreprise, de la sécurité, gestion des communautés en ligne par exemple...)

ACTION REGIONALE

➔ Subvention ou avance remboursable aux entreprises pour les investissements : matériels de production, immatériel HT et besoin en fonds de roulement, création de fonction nouvelle dédiée à la transition numérique

➔ Elaboration d'un répertoire d'experts certifiés sur une plate-forme dédiée

➔ Création et mise en place d'un label « expert coaching numérique »

➔ Subvention à des groupements d'employeurs spécialisés pour le développement de pool d'experts

➔ Outils de formation : plateforme de type MOOC, programmes de formation adaptés

PARTENARIATS

Agences régionales, Pôles, clusters, interprofessions, Etablissements Publics Locaux Intercommunaux, Réseaux de prescripteurs, Réseaux consulaires, Universités, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des réseaux et clusters et simplification de la chaîne de traitement des premières demandes ; actions de communication visant à fédérer les initiatives et à les faire connaître

INDICATEURS

Nombre de projets de digitalisation soutenus / Nombre d'entreprises utilisatrices des ressources mises à disposition

ACTION Diffuser les pratiques numériques

OBJECTIFS :

- Développer l'usage du numérique par l'expérimentation et la démonstration
- Renforcer les mutualisations et les échanges de bonnes pratiques, afin de faire face au manque d'informations, de compétences et de stratégies en matière de numérique qui subsiste en particulier au sein des PME.

CIBLES

Bénéficiaires : toutes entreprises, de tous secteurs y compris celles de la filière numérique (participation à des démonstrateurs)

Projets :

- Programmes d'animation, de sensibilisation, mutualisation et partage de bonnes pratiques autour de la transition numérique à l'échelle régionale
- Expérimentations, création de démonstrateurs public/privé

ACTION REGIONALE

- Soutien à des structures relais notamment dans le cadre d'appels à projets thématiques ou d'actions collectives
- Subventions à des collectivités territoriales en maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'expérimentations ou de démonstrateurs
- Mobilisation des politiques régionales sectorielles (transports, culture, tourisme...) au service du numérique par la commande publique ou par la réalisation de démonstrateurs

PARTENARIATS

Agences de développement économique, Réseau régional de médiation numérique, Autres collectivités territoriales, EPCI, Grandes entreprises publiques, Réseaux consulaires, Pôles, clusters et interprofessions, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Implication des partenaires et participation large d'une population d'entreprises régulièrement renouvelée.

INDICATEUR

Nombre de structures impliquées dans les dispositifs d'animation et/ou d'expérimentations

DEMARRAGE RAPIDE :

Montage d'une action collective à échéance 2017

Expérimentations/démonstrateurs publics : mobilisation immédiate des partenaires pour une émergence de projets à échéance fin 2017

ACTION Soutenir la création, l'extension et la mise en réseau de Fablabs

OBJECTIFS :

- Rendre accessible l'utilisation d'outils de fabrication numérique à un public varié (grand public, entreprises, artisans, chercheurs, étudiants, scolaires...).
- Mettre en place et structurer un réseau régional de fablabs.

CIBLES

Bénéficiaires : associations, collectivités et leurs groupements, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, établissements publics.

Projets :

- Création et à extension de fablabs.
- Mise en réseau au niveau régional de fablabs.

ACTION REGIONALE

- Subventions directes aux porteurs de projets pour la création ou l'extension de fablabs (dépenses d'investissement et fonctionnement).
- Subvention ou marché de prestation via la commande publique, pour l'animation d'un réseau régional.
- Financement d'actions événementielles pour l'animation du réseau.

PARTENARIATS

Agences régionales, réseaux régionaux d'accompagnement, prestataires, Fablabs existants, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Actions de communication et d'information à mener : priorité donnée à l'animation en réseau.

INDICATEURS

Nombre de fablabs soutenus

Nombre d'entreprises accueillies dans les fablabs

DEMARRAGE RAPIDE :

Appel à projets portant sur la création et l'extension de fablabs lancé à la Commission Permanente de décembre 2016.

Lancement des actions sur la constitution d'un réseau régional dès 2017.

PRIORITE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DANS L'ENTREPRISE

La Troisième révolution industrielle, basée sur la transition énergétique et les technologies numériques, fait évoluer les modes de vie, la façon de produire, de consommer, de se déplacer. Face aux défis à la fois économiques, sociaux et environnementaux de ces transitions, le tissu économique régional doit s'insérer comme moteur dans ce mouvement mondial vers une économie durable et responsable plus connectée et collaborative.

4) DIAGNOSTIC ET ENJEUX :

Pour la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée, les transitions énergétiques et écologiques représentent à la fois un défi et une opportunité.

Défi, car le solde démographique positif et les activités économiques (agriculture, industrie, tourisme saisonnier) génèrent une pression sur la gestion des ressources naturelles, telles que l'eau, et des impacts environnementaux croissants. L'augmentation de la quantité de déchets, l'aménagement de zones d'activités ou encore la construction ont en effet des conséquences sur le milieu naturel, pourtant facteur d'attractivité à préserver. Par ailleurs, la région est soumise à des aléas climatiques, telles les inondations, qui risquent de s'aggraver avec les changements climatiques et auxquels il faudra que l'ensemble des acteurs du territoire s'adaptent.

Opportunité également, car la région dispose de nombreuses ressources naturelles (soleil, vent, mer) et d'un écosystème industriel performant et innovant, capable de développer de nouvelles offres de produits et de services s'inscrivant pleinement dans ces transitions. Ainsi, la région est aujourd'hui force motrice en matière de développement des ENR et dispose encore d'un important potentiel de développement :

- La production d'énergie renouvelable (électricité et chaleur) représente 21% de la consommation d'énergie en 2015. La région se situe au 2ème rang des régions françaises pour la production d'électricité renouvelable (représentant 38% de la consommation d'électricité en 2015) : 1ère région en production photovoltaïque, 2ème région en production hydro-électrique, 3ème région en production éolienne, 4ème région en production électrique issue de la biomasse ;
- Elle est aussi la 1ère région française en potentiel de développement de l'éolien flottant en mer (les premières fermes pilotes en Méditerranée retenues par l'Etat seront développés au large de Gruissan et Leucate) ;
- Elle abrite de nombreux acteurs de l'innovation et centres de ressources pour soutenir le développement économique du secteur ;
- La région dispose de structures de formation adaptées aux enjeux des transitions en cours (tels que l'Universités de Toulouse et Montpellier, l'Insa Toulouse, Ecoles des Mines d'Albi et d'Alès, plateformes PRAXIBAT et Qualit'EnR...).

La Région a ainsi délibéré le 28 novembre 2016, pour se fixer l'ambition de devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'échéance 2050. Cette ambition implique d'agir pour la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables, à la fois sur la demande et l'offre de produits et services pour les filières des énergies renouvelables pérennes et créatrices d'emplois. Les entreprises de ce secteur doivent s'adapter aux évolutions du marché, être accompagnées pour structurer l'offre et aller toujours vers plus d'innovation.

Durant la concertation régionale, plusieurs défis ont été identifiés :

- Enjeu énergétique : maîtrise des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables, dans une perspective de gains de productivité
- Réduction des impacts environnementaux (notamment GES)
 - Innovations pour réduire les impacts environnementaux liés aux activités économiques (transport, industrie)
 - Adaptations aux changements climatiques
- Ne pas entraver la compétitivité des entreprises :
 - Accompagnement à la prise de conscience que ces transitions peuvent générer de l'activité et engendrer des bénéfices
 - Soutien au développement de nouvelles filières (ex. : construction / réhabilitation du bâtiment, produits décarbonés)
 - Soutien à l'émergence de nouveaux acteurs et au développement de nouveaux modèles économiques résilients aux enjeux climatiques
- Réduction de la précarité énergétique et la maîtrise des dépenses énergétiques
- Respecter les engagements nationaux et les transcrire au niveau régional
 - Intégrer les objectifs nationaux de la Loi TECV dans les outils de planification régionale
 - Contraintes réglementaires pour les projets d'investissement et pour l'organisation des acteurs
- Aménagement du territoire dans les deux optiques de développement économique et de préservation de l'environnement.

5) ACTEURS ET PARTENARIAT

Agences régionales de développement économique
Chambres consulaires
Pôles de compétitivité DERBI, EAU, cluster CEMATER
ADEME
ATEE
ORDIMIP

6) INTERVENTION DE LA REGION :

Pour répondre à ces multiples défis l'action de la Région consistera à :

- Soutenir les **démarches d'économie circulaire** des entreprises régionales
- Soutenir les **projets innovants des éco-entreprises**.
- **Soutenir les investissements de maîtrise de l'énergie** :
Il s'agira de favoriser la maîtrise de l'énergie dans les entreprises sa prise en compte dans les programmes de formation (CPRFOP) et par la modernisation énergétique du parc industriel régional.

ACTION Soutenir les démarches d'économie circulaire des entreprises

OBJECTIFS :

- Valoriser les projets industriels exemplaires et les bonnes pratiques, faciliter les échanges d'éco pratiques entre les entreprises à l'échelle d'un territoire
- Développer les nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité, allongement de la durée de d'usage des produits, mutualisation d'équipements ...)
- Développer les pratiques d'éco conception des entreprises régionales
- Favoriser la mutation du système productif régional vers des procédés moins impactant pour l'environnement et plus économes en ressource et favoriser une économie participative et collaborative génératrice d'emplois.

CIBLES

Bénéficiaires: TPE, PME porteur de projets

Projets :

- Prestations externes de conseil (qualification des besoins, phase d'accompagnement) visant à mettre en place notamment des démarches :
 - d'éco conception (définition d'une stratégie, réalisation d'un bilan environnemental du produit, analyse du cycle de vie des produits ...)
 - d'économie de la fonctionnalité de réutilisation et réemploi des déchets
 - d'achats responsables, de mutualisation d'équipements
 - d'écologie industrielle et territoriale
- Investissement des entreprises dans du matériel de production moins impactant sur l'environnement
- Manifestations pour la promotion et la valorisation d'entreprises

ACTION REGIONALE

- Aides directes à l'entreprise pour un programme d'investissement immatériel ou matériels de production par voie de subvention ou d'avance remboursable
- Intervention sous forme de subvention auprès des structure intermédiaire chargées d'accompagner les entreprises
- Organisation de manifestations ou événements ayant pour objectif la promotion de cette thématique ou la valorisation de savoirs faire régionaux ou de projets exemplaires

PARTENARIAT

Agence régionale de développement économique, pôles et clusters, consulaires, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Adhésion des entreprises aux enjeux environnementaux, succès de la sensibilisation en amont des projets, mobilisation des réseaux d'accompagnement

INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées

ACTION Soutenir les projets innovants des éco-entreprises

OBJECTIFS :

- Soutenir les projets innovants des éco-entreprises.

CIBLES

Bénéficiaires : TPE, PME porteur de projets

Projets :

- Innovations de produits, services ou de procédés éco-conçus concourant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement ;
- Développement ou transfert d'éco-technologies dans les PME régionales, afin de conduire à la mise sur le marché de produits et services innovants ;
- Innovation collaborative portée par une éco-entreprise rassemblant plusieurs partenaires ou sous-traitants (entreprises entre elles ou laboratoires publics)

ACTION REGIONALE

- Aides directes à l'entreprise sur un programme d'innovation ;
- Soutenir le fonctionnement des structures d'accueil, d'accompagnement et de mise en réseau pour l'émergence et le montage de dossier ;
- Réaliser des appels à projets collaboratifs et des appels à manifestation d'intérêt en lien avec les thématiques SRI et des concours pour les idées innovantes.

PARTENARIAT

Réseau régional d'appui à l'innovation, agence régionale de développement économique, pôles de compétitivité et clusters, réseaux consulaires, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Adhésion des entreprises aux enjeux environnementaux.

INDICATEURS (1 ou 2 max)

- nombre d'entreprises accompagnées

ACTION Soutenir les investissements de maîtrise de l'énergie

OBJECTIFS :

- Sensibiliser et promouvoir les économies d'énergie auprès des entreprises régionales afin de réduire leurs consommations et ainsi améliorer leurs performances globales
- Accompagner les entreprises industrielles régionales souhaitant s'engager dans une démarche d'amélioration de leurs performances énergétiques
- Favoriser la maîtrise de l'énergie dans les entreprises par la modernisation énergétique du parc industriel régional et le recours aux énergies renouvelables
- Soutenir les investissements de production d'ENR (méthanisation, géothermie, ...)
- Valoriser les savoir-faire, l'offre technologique régionale liée à la maîtrise de l'énergie ou les projets industriels exemplaires

CIBLES

Bénéficiaires: TPE, PME porteur de projets

Projets :

- Réalisation de diagnostics, d'études de faisabilité, de bilan de gaz à effet de serre concernant l'efficacité et la sobriété énergétique des installations industrielles
- Investissement des entreprises dans du matériel de production moins impactant sur l'environnement et favorisant les économies d'énergie
- Développement de la production d'ENR

ACTION REGIONALE

- Aides directes à l'entreprise pour un programme d'investissement immatériel ou matériels de production par voie de subvention ou d'avance remboursable
- Intervention sous forme de subvention auprès des structure intermédiaire chargées d'accompagner les entreprises
- Organisation de manifestations ou événements ayant pour objectif la promotion de cette thématique ou la valorisation de savoirs faire régionaux ou de projets exemplaires

PARTENARIAT

Agence régionale de développement économique, pôles et clusters, notamment DERBI et EAU, consulaires, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Adhésion des entreprises aux enjeux environnementaux, succès de la sensibilisation en amont des projets, mobilisation des réseaux d'accompagnement

INDICATEURS : Nombre d'entreprises accompagnées

PRIORITE EXPORT – ATTRACTIVITE

I - DIAGNOSTIC ET ENJEUX

L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est la 1^{ère} région française en termes de balance commerciale (9,4 milliards € en 2015), grâce au secteur aéronautique qui contribue à 68 % des exportations régionales. Elle est la 4^{ème} région exportatrice de France (55,7 milliards €, soit 12,5 % des exportations nationales en 2015). **Elle est également la 4^{ème} région d'accueil des projets d'Investissements Directs Etrangers en France** en 2015 avec pour spécificité d'attirer proportionnellement plus de projets d'implantation de centres de R&D, ce qui constitue un avantage comparatif de long terme. 900 entreprises étrangères sont implantées en région, et emploient 44 000 salariés (fin 2015).

Le capital humain de la région (2^{ème} pôle universitaire de France), le poids de sa R&D (attractif pour les centres de R&D), la présence de filières structurées à forte visibilité telles que l'aéronautique, le spatial, les biotechnologies ou la viticulture; une bonne accessibilité avec la présence de deux aéroports internationaux, le TGV et ses projets d'extension (LGV Bordeaux-Toulouse, Nîmes-Montpellier, Montpellier-Perpignan) et l'ouverture sur la méditerranée par les infrastructures portuaires de commerce (ports régionaux de Sète-Frontignan et de Port la Nouvelle, autres ports de commerces avec le port de Port Vendres et celui de Laudun L'Ardoise sur le Rhône) constituent les principaux facteurs d'attractivité de la région. La qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel (parcs naturels régionaux, sanctuaires naturels) contribuent également à cette attractivité.

L'attractivité est un axe à renforcer, notamment en raison de la Loi Notre qui donne cette compétence partagée aux Régions et aux EPCI (métropoles principalement). **Cela nécessite une meilleure coordination des acteurs** à l'échelle de la grande région pour la prospection, l'accueil, les infrastructures d'accueil et la promotion du territoire.

Au niveau de l'export, le diagnostic réalisé et la concertation font apparaître des besoins persistants chez les entreprises qui souhaitent se développer à l'international :

- **Une connaissance approfondie des marchés étrangers**, pour permettre de mieux déterminer leurs cibles et leurs marchés,
- **Une visibilité sur les acteurs et les soutiens financiers et opérationnels** dont elles peuvent bénéficier, notamment en région,
- **Un accompagnement personnalisé** et durable sur les marchés en particulier sur les pays lointains qui nécessitent une préparation renforcée, un effort soutenu dans le temps et peut déboucher sur une implantation commerciale, à terme.

La prospection, l'accueil et la consolidation d'investisseurs étrangers sont des enjeux majeurs pour renforcer l'économie régionale et créer des emplois. Les objectifs identifiés sur cet axe sont de :

- Définir une stratégie régionale d'attractivité en fonction du type de projets :
 - o Développement endogène des implantations étrangères existantes (900 entreprises en Occitanie, certaines étant stratégiques sur certaines filières),
 - o Prospection exogène d'investisseurs ciblée sur les filières porteuses et adaptées au nouveau territoire,
- Organiser la chaîne d'accompagnement pour fidéliser les acteurs existants et susciter l'intérêt de prospects,
- Assurer si possible une irrigation équilibrée du territoire, grâce à des relais locaux (métropoles, agglomérations, autres EPCI...),
- Promouvoir les filières d'excellence régionales et les atouts en matière de logistique portuaire et d'intermodalité port/Fret/fluviaire/route sur les grands salons internationaux,

- Conserver et renforcer les atouts régionaux (R&D, infrastructures, qualité de vie, formation...).

Dans la plupart des secteurs, **le développement export constitue un relai de croissance essentiel pour les entreprises et conduit sur la durée à une hausse du chiffre d'affaires, des performances, du nombre d'employés et des salaires. Le rôle de la Région est donc d'accompagner les entreprises dans la construction d'une stratégie export de long terme** qui s'appuie sur des bases solides au niveau de l'entreprise (fonds propres et ressources humaines suffisants, culture internationale, filière porteuse, produits innovants).

II - PARTENARIATS

La Région mettra en place deux instances de gouvernance pour coordonner les actions :

- un **comité stratégique Attractivité** en lien avec l'Etat, les métropoles et les EPCI volontaires, et en associant des entreprises étrangères stratégique pour le territoire. Il s'agit également d'adapter les activités des agences en fonction des filières et des typologies d'accompagnement : mise en place d'objectifs et d'un plan d'actions pluriannuel. Cela nécessite un renforcement du partenariat avec Business France (Région et agences). La Région coordonnera son action avec les métropoles et EPCI dans le cadre de son offre (infrastructures d'accueil), de la prospection et de l'accueil de projets.
- Un **comité stratégique export** : la Région doit fédérer autour d'elle tous les acteurs de l'export en région (l'Etat et ses agences, Pôles et clusters, réseaux consulaires, les 2 métropoles, les 3 syndicats patronaux, CCEF, les agences régionales, interprofessions viticoles). Il s'agit de bâtir un plan d'actions annuel sur les salons et conventions d'affaires incontournables et organiser l'offre régionale par grandes filières.

Cela nécessite une adaptation des activités des agences régionales en fonction des filières et des typologies d'accompagnement, afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans les partenariats constitués autour de la Région.

Par ailleurs le comité du Référent Unique Investissements (RUI) constitue l'instance de concertation entre la Région et l'Etat pour optimiser l'accompagnement des projets d'investissement exogènes sur le territoire Régional.

La Région et ses agences doivent également développer des réseaux à l'international sur des pays stratégiques tels que l'Allemagne, les Etats- Unis, la Chine, le Japon et les pays de la Méditerranée (porte d'entrée de l'Afrique). Cela pourrait prendre la forme de coopérations avec des régions étrangères.

III - INTERVENTIONS DE LA REGION

• ATTRACTIVITE : DE L'INTENTION A L'IMPLANTATION

La Région s'appuie sur ses agences pour :

• Promouvoir l'offre régionale à l'international :

Afin de renforcer sa visibilité internationale, la région s'appuiera sur une stratégie de promotion de ses filières d'excellence et de ses écosystèmes.

• Prospecter de nouveaux investisseurs :

Il s'agit d'une démarche proactive des agences qui vise à détecter et aller chercher de nouvelles entreprises hors région afin de les attirer sur le territoire, de renforcer les filières

stratégiques pour l'économie régionale, ou consolider l'activité économique des territoires infra régionaux :

- La prospection d'opportunité consiste à détecter les divers projets qui circulent en France mais aussi à l'étranger afin de les attirer dans notre région.
- La prospection de niche ou prospection ciblée à l'international est une démarche ambitieuse qui part des besoins ou manques du territoire et des filières et qui vise à les combler et renforcer dans notre région.

- **Accueillir de nouveaux investisseurs :**

Il s'agit de disposer d'une organisation permettant de répondre de façon efficace aux sollicitations qui parviennent aux agences de la part d'entreprises extérieures à la région, entreprises qui étudient la possibilité de s'implanter ou d'investir sur notre territoire.

- **Ancrer durablement les investissements étrangers_ :**

Des implantations ex-nihilo sont de plus en plus rares. La majorité des projets actuels relèvent davantage de l'extension d'activités existantes. La Région accompagne et suit ces investisseurs dans leurs démarches d'implantation, d'extension ou de développement (R&D, sous-traitance, approvisionnement, export...), par un éventuel soutien financier de la Région et un soutien opérationnel de ses agences.

Les activités d'accueil et surtout de prospection d'investisseurs s'appuieront sur des outils de marketing territorial qui nécessitent des moyens et des savoir-faire spécifiques.

- **EXPORT : DE L'IDEE D'EXPORTER A LA CONQUETE DES MARCHES**

L'« équipe régionale » de l'export doit relever les défis suivants :

- **Bâtir une stratégie régionale** adaptée aux enjeux différenciés des filières régionales, au-delà des 2 filières dominantes en termes d'emplois et de volume export, que sont l'aéronautique et la viticulture,
- **Adapter les outils d'accompagnement** en fonction des besoins des filières (industrie, services), des typologies d'entreprises (start-up, TPE, PME, ETI), et du besoin identifié (stratégie, formation, prospection, financement, implantation commerciale...),
- **Organiser l'action des partenaires régionaux** (dont les agences régionales) pour optimiser le soutien aux PME et éviter lacunes et redondances,
- **Poursuivre la structuration des filières d'excellence, la rendre visible** et s'appuyer sur ces dernières pour se déployer à l'international et accroître les chances de succès à l'export de nos entreprises,
- **Exploiter le potentiel du nouveau nom de la région** en termes de promotion des produits et d'attractivité internationale.

Dans cette démarche, certaines interventions paraissent incontournables :

- La Région encourage les TPE/PME à « **Pensez export** » dès leur création, en intégrant l'export dans leur stratégie par une détection et une sensibilisation accrues dans les territoires, mais aussi dans les incubateurs et pépinières d'entreprises,
- La Région accompagne les entreprises dans **la construction de leur stratégie export** et la définition d'un business plan *export*, en mettant à leur disposition les meilleurs outils d'information sur les marchés (études de marché, guide pratique des affaires), une connaissance des barrières tarifaires et non tarifaires, une maîtrise des obstacles techniques et réglementaires, en les mettant en garde sur les risques de contrefaçon ou de pillage technologique, et sur les risques de non-paiement,
- La Région intervient également pour **l'adaptation de l'organisation** dans l'entreprise en intégrant de nouvelles compétences (recrutement) ou en renforçant celles du personnel existant (formation),

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

- La Région soutient **les démarches de prospection** vers de nouveaux marchés et la promotion des produits/services, à travers des missions et des participations collectives à des salons, ainsi que le déploiement de marques à l'international,
- La Région accompagne l'entreprise dans **l'adaptation de sa capacité de production et des produits** eux-mêmes par rapport aux marchés visés,
- **La consolidation des parts de marché**, notamment à travers l'implantation commerciale à l'étranger, la création de joint-venture avec des partenaires étrangers, ou la croissance externe (acquisition) sera également accompagnée par la Région à travers son réseau de partenaires à l'étranger et des Maisons Sud de France.

Pour l'ensemble de ce parcours, l'entreprise devra sécuriser et financer sa démarche export par des outils adaptés.

A cet effet, la Région entend conduire les actions suivantes :

- **Prospecter de nouveaux investisseurs,**
- **Accueillir de nouveaux investisseurs,**
- **Ancrer durablement les investisseurs étrangers,**
- **Instaurer une gouvernance partagée pour l'attractivité**
- **Sensibiliser les TPE / PME à l'export**
- **Soutenir le développement export des PME,**
- **Renforcer la visibilité internationale,**
- **Promouvoir l'offre régionale à l'international,**
- **Développer les réseaux internationaux,**
- **Créer des opportunités de coopération économique avec les régions transfrontalières,**
- **Accompagner le développement des marchés transfrontaliers**
- **Promouvoir les ports et aéroports à l'international,**
- **Développer le fret intermodal**
- **Instaurer une gouvernance partagée pour l'export,**

Par ailleurs, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, en développant une politique internationale ambitieuse, veut :

- ✓ Renforcer le potentiel économique de la région et de ses acteurs grâce aux échanges avec les territoires étrangers. Les liens avec ces territoires se concrétisent par la signature d'accords de coopération institutionnelle. Ces partenariats multithématiques et structurés sont ciblés sur des régions à fort potentiel économique pour les PME d'Occitanie
- ✓ Agir, dans le cadre de ces partenariats, comme une tête de pont pour les acteurs du territoire en s'appuyant sur des relais (Partenaires, VIE, Maisons de la Région etc.)
- ✓ Contribuer à l'ouverture Internationale des PME régionales afin de conforter ce tissu créateur de valeur et d'emploi, par un accompagnement adapté
- ✓ Valoriser à l'international l'expertise régionale en s'appuyant sur ses filières d'excellence: aéronautique, santé, numérique, agroalimentaire...
- ✓ Dans le cadre de son ouverture à l'international, avoir une ambition forte en Méditerranée et notamment vis-à-vis de l'Afrique et d'une façon générale, positionner la Région comme un acteur de la zone méditerranéenne au profit de ses entreprises
- ✓ Attirer des investisseurs étrangers en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, conforter ainsi l'emploi sur le territoire et la possibilité pour les PME d'établir des partenariats avec ces investisseurs.

ACTION Prospecter de nouveaux investisseurs

OBJECTIFS :

Affirmer sa présence sur la carte des écosystèmes innovants à l'échelle européenne et mondiale,

Compléter la chaîne de valeur régionale sur certains segments des filières industrielles stratégiques,

Saisir les opportunités sur les projets géographiquement mobiles et les projets de niche,

CIBLES

Bénéficiaires : Investisseurs : industrie (énergie, santé, éco-industries, transports, économie numérique, industrie agroalimentaire, aéronautique en particulier MRO et aménagements intérieurs, espace), service (logistique...), financier (fonds d'investissements), centre de R&D...

Projets : implantations industrielles, services, logistique, centre de R&D, services financiers

INTERVENTION DE LA REGION

- Prospecter, via des missions ciblées avec l'appui de Business France et autres opérateurs, sur les marchés à fort potentiel,
- Développer de nouvelles collaborations entre agences de développement (en charge de l'export et de l'attractivité) régionales et étrangères sur les pays-cible,
- Favoriser des actions de coopération entre pôles / clusters régionaux et leurs homologues étrangers,
- Disposer d'un outil de veille pour la qualification et l'approche des comptes mobiles en forte croissance internationale,
- Etablir des relations avec les fonds d'investissements étrangers industriels,
- Faire converger les axes de prospection de la Région, des Métropoles et EPCI, par une déclinaison sectorielle,

PARTENARIATS

Agences régionales, Business France, Métropoles et EPCI, pôles et clusters, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Harmonisation des pratiques entre agences,

INDICATEURS

Nombre de projets prospectés, nombre de projets avec une offre, nombre de projets concrétisés

ACTION *Accueillir de nouveaux investisseurs*

OBJECTIFS :

Proposer une offre structurée aux investisseurs (infrastructure, services, ...)

Renforcer l'ancrage territorial et les collaborations entre opérateurs de l'attractivité régionale,

Assurer un accompagnement de qualité pour l'accueil et le suivi des implantations.

CIBLES

Bénéficiaires : Investisseurs dans l'industrie (énergie, santé, éco-industries, transports, économie numérique, industrie agroalimentaire, aéronautique en particulier MRO et aménagements intérieurs, espace), les services (logistique...), le secteur financier (fonds d'investissements), centre de R&D...

Projets : Infrastructures d'accueil de qualité et disponibles (zone d'activité, bâtiments, pépinières, hôtels d'entreprises, incubateurs, accélérateurs), projets d'implantation (industriels, logistiques, R&D...).

INTERVENTION DE LA REGION

- Renforcer les facteurs-clé de compétitivité (infrastructures de transport et communication, énergie, formation, ressources humaines, financement, recherche, qualité de la vie),
- Renforcer le maillage régional par une meilleure collaboration entre acteurs publics (Etat, métropoles, agglomérations, EPCI...) et leurs agences, notamment par une coordination réalisée par la Région (chef de file),
- Proposer un parcours d'accompagnement complet des investisseurs, depuis la remise de l'offre jusqu'à l'installation, coordonné par les agences,
- Disposer d'outils de financement adaptés aux projets d'implantation, en fonction de la réglementation des aides.

PARTENARIATS

Agences régionales, Business France, collectivités locales, Etat, pôles et clusters, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Bonne coordination entre acteurs publics. Capacité à investir dans les infrastructures et les services, pour conforter la compétitivité régionale

INDICATEURS

Nombre de projets nouveaux, avec une approche territoriale et sectorielle.

ACTION Ancrer durablement les investissements étrangers

OBJECTIFS :

Retenir et consolider les entreprises régionales à forte croissance, dont celles à capitaux étrangers et à forte mobilité internationale,

Améliorer la qualification de l'offre d'accueil en termes de bassins d'emplois et de compétence

CIBLES

Bénéficiaires : Entreprises stratégiques à capitaux étrangers (en nombre d'emplois, structurant pour une filière ou pour un territoire, à potentiel de développement de projets mobiles ou pas).

Projets : Développement des entreprises (investissements, R&D, approvisionnement...)

INTERVENTION DE LA REGION

- Lancer une enquête « attractivité » auprès des investisseurs étrangers en région, pour identifier leurs besoins et leurs attentes, les freins et leviers pour leur développement.
- Développer un suivi régulier des comptes clés sur les territoires afin d'accompagner dans leurs besoins de développement en région (fonciers, immobiliers, formation professionnelle, matériels, R&D, export, approvisionnement, sous-traitance, logistique...),
- Créer un livret d'accueil pour les nouveaux investisseurs, valorisant les dispositifs d'appui de la Région et de ses partenaires,
- Créer une plateforme mutualisée et dématérialisée régionale simplifiant les démarches des entreprises,
- Améliorer la qualification et les compétences en termes de bassins d'emplois, en renforçant les liens avec les acteurs de l'emploi et de la formation, tant que pour ceux en mutation économique, que ceux en tension sur certains métiers,
- Visiter les centres de décision de ces entreprises lors des missions institutionnelles à l'étranger.

PARTENARIATS

Agences régionales, Etat, Pole Emploi, acteurs de l'emploi et de la formation, Pôles et clusters, collectivités locales (EPCI et leurs agences), ...

CONDITION DU REUSSITE

Adéquation précise des dispositifs de soutien régional par rapport aux besoins des entreprises.

INDICATEURS

Nombre d'emplois maintenus et créés, nombre de projets d'extension réalisés

ACTION Instaurer une gouvernance partagée pour l'Attractivité

OBJECTIFS :

Bâtir la Stratégie Régionale d'Attractivité,

Assurer une cohérence et une coordination des acteurs publics de l'attractivité régionale (Etat, métropoles, agglos et EPCI) sous le pilotage de la Région

CIBLES

Bénéficiaires : Entreprises stratégiques dont celles à capitaux étrangers ; acteurs publics de l'attractivité en région.

Projets : Création du **Comité régional attractivité**, déclinaison régionale du Conseil national stratégique de l'attractivité, présidé par le Préfet et la Présidente de Région :

- **Composition** : Région (Présidente, VP Economie, VP attractivité, VP Tourisme) et ses agences, l'Etat (Préfet) et son agence Business France, collectivités locales représentant les 18 bassins d'emplois (2 métropoles, agglomérations, autres EPCI), 10 à 15 dirigeants d'entreprises à capitaux étrangers,
- **Missions** : coordonner l'action régionale en matière d'attractivité (plan stratégique, prospection, accueil, promotion),
- **Périodicité** : une réunion annuelle présentant le bilan de l'année précédente et proposant le plan d'actions pour l'année suivante,
- **Animation opérationnelle** : un comité technique animé par l'agence régionale pour l'attractivité et les agences territoriales (métropoles, EPCI) se réunit pour préparer le programme d'actions et faire le suivi

INTERVENTION DE LA REGION

- Faire l'inventaire des freins et des facteurs clefs de décision d'investissements en région (enquête auprès des 60 principales entreprises à capitaux étrangers),
- **Bâtir la stratégie régionale d'attractivité**, les outils pratiques et les actions concrètes à conduire, à partir de cet inventaire,
- **Coordonner l'action avec les autres acteurs de l'attractivité** (Etat, Business France, collectivités locales...),
- Diffuser les bonnes pratiques aux acteurs locaux (formation),

PARTENARIATS

Agences régionales, Etat, Business France, métropoles, agglos, autres EPCI

CONDITIONS DE REUSSITE

Bonne coordination entre acteurs publics. Mobilisation des entreprises stratégiques.

INDICATEURS Création du comité stratégique attractivité et sa pérennité.

ACTION Sensibiliser les TPE/PME à l'export

OBJECTIFS :

Détecter les TPE/PME à fort potentiel export dès leur création,

Sensibiliser les TPE/PME à l'export par des programmes de formation en commerce international et un accompagnement sur la mise en place d'un business plan export,

Soutenir la prospection des TPE/PME pour le lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché.

CIBLES :

Bénéficiaires

TPE et PME des secteurs de l'industrie, service à l'industrie, artisanat de production, IAA, ayant au moins un bilan financier

Projets :

- Formation des dirigeants sur l'approche de l'export et les techniques du commerce international,
- Mise à disposition d'outils numériques (plateforme d'information et de promotion) pour connaître les marchés et aider à prioriser les pays-cible,
- Approche d'un nouveau marché pour tester l'offre de l'entreprise (mission commerciale, test sur l'offre, suivi de contact, participation à un salon, une convention d'affaires ou congrès international en France ou à l'étranger),
- Soutien à la participation des entreprises à des salons internationaux.

ACTION REGIONALE

- Aide directe aux TPE/PME pour bâtir son plan export, démarrer sa première prospection export et participer à des salons internationaux,
- Accès gratuit à la plateforme numérique d'information des entreprises à l'export,
- Actions de sensibilisation et de détection des entreprises (visites individuelles, organisation d'un forum annuel sur l'export à Toulouse et à Montpellier)

PARTENARIATS

CCI, CRMA, pour l'animation, pôles, clusters, interprofessions, Agences régionales pour la prescription, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des réseaux consulaires sur la détection et la sensibilisation des TPE/PME

INDICATEURS

Nombre de TPE/PME détectées, nombre de TPE/PME sensibilisées

ACTION Soutenir le Développement export des PME

OBJECTIFS :

Accompagner une stratégie globale de développement à l'export (structuration du service export, consolidation des marchés) sur un ou plusieurs pays-cible.

Soutenir la prospection pour le lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché,

Accompagner une stratégie d'implantation commerciale des PME sur l'un des 7 grands pays du « grand export » (Etats-Unis, Canada, Chine Japon, Inde, Brésil, Russie)

Faciliter la prospection des PME par la mise à disposition des « Maisons Sud de France »

CIBLES

Bénéficiaires : TPE / PME des secteurs de l'industrie, service à l'industrie, artisanat de production, IAA (hors viticulture), disposant d'une expérience significative à l'export

Projets :

- Soutien aux exportateurs qui disposent d'une stratégie de développement export sur 2 ans avec une volonté de structurer l'équipe commerciale export, de prospecter de nouveaux pays et/ou de lancer un nouveau produit,
- Soutien aux exportateurs qui souhaitent s'implanter commercialement sur l'un des 7 grands pays du grand export, par un accompagnement approfondi sur 12 mois (plan d'actions à 3 ans, test sur l'offre, mission commerciale, suivi de contact),
- Mise à disposition des « Maisons Sud de France » aux TPE / PME régionales dans le cadre de leur prospection sur les pays concernés.

ACTION REGIONALE

- Aide directe aux entreprises (subvention),
- Accompagnement dans le cadre des Maisons Sud de France

PARTENARIATS

Agences régionales, CCI, CRMA, Pôles, clusters, interprofessions, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation des partenaires pour la prescription et l'aide au montage des dossiers.

INDICATEURS

Développement du chiffre d'affaires export des entreprises soutenues.

ACTION Renforcer la visibilité internationale

OBJECTIFS :

Renforcer la visibilité internationale de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la hisser au rang européen

Capitaliser et communiquer sur le positionnement stratégique de la région au cœur de l'Europe du Sud

Promouvoir les compétences et savoir-faire pour attirer des talents et des centres de décision ou de R&D

Mobiliser les réseaux régionaux et internationaux au profit de l'attractivité du territoire régional

CIBLES

Bénéficiaires : Investisseurs privés nationaux et internationaux, fonds d'investissement, réseaux d'affaires en France et à l'étranger, prescripteurs (Réseau Business France, expatriés, ambassades, consulats, médias, réseau international des CCI, Maisons de la Région)

Projets : Disposer en région d'événements économiques d'envergure internationale. Développer une communication (média, marques, ...)

ACTION REGIONALE

- **S'ouvrir à l'extérieur en vue d'un rayonnement sur les marchés mondiaux** notamment par une communication institutionnelle et promotionnelle en faisant connaître nos talents/atouts régionaux à l'international,
- **Créer un réseau d'Ambassadeurs de la Région** et prévoir des outils d'attractivité valorisant les projets exemplaires et les atouts différenciant de la région,
- **Mobiliser les réseaux régionaux et internationaux** au profit de l'attractivité du territoire régional,
- **Favoriser les synergies collaboratives** entre équipes de recherche mondiales notamment à travers les positionnements internationaux des instituts
- **Mobiliser la diaspora régionale** comme vecteur d'ouverture internationale et de promotion des atouts régionaux voire de détection et d'attraction de nouveaux talents et projets,

PARTENARIATS

Agences régionales, Business France, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

Un argumentaire réellement différenciant (marketing territorial).

INDICATEURS

Evaluation qualitative des retombées (prospects identifiés) des campagnes de promotion.

ACTION Promouvoir l'offre régionale à l'international

OBJECTIFS :

Promouvoir les produits et savoir-faire régionaux sur les grands salons / conventions d'affaires internationaux (France et étranger), avec un ticket modérateur pour les PME

Diffuser l'offre de produits régionaux à travers des outils numériques

Consolider les événements internationaux organisés en région et attirer l'organisation d'événements internationaux en région sur les filières stratégiques

CIBLES :

- TPE et PME des secteurs de l'industrie, service à l'industrie, artisanat de production, IAA, viticulture ayant au moins un bilan financier : Soutien financier à la participation des entreprises à des salons internationaux.
- Agences régionales : soutien financier pour la réalisation de stands de promotion du territoire, soutien à l'organisation des pavillons collectifs, soutien au développement d'outils numériques de promotion des produits (ex : sud-de-france.com, suddefrancefrenchwinehub.com, suddefrancefoodhub.com).
- Organismes d'événements internationaux en région : soutien financier à l'organisateur du salon pour ancrer l'événement en région et promouvoir le territoire.

ACTION REGIONALE

Aide directe aux entreprises (subvention)

Subvention de fonctionnement aux agences en contrepartie d'un programme annuel de participations à des salons choisis par la Région dans le cadre du Comité Stratégique *Export*

Subvention aux organisateurs pour l'organisation d'événements en région

PARTENARIATS

Agences régionales, CCI, Pôles, clusters, organisateurs d'événements, ...

CONDITION DE REUSSITE

Sélectivité des actions soutenues, mobilisation des acteurs dont Pôles de compétitivité et clusters, coordination efficace au sein du comité stratégique *export*

INDICATEURS

Nombre d'entreprises régionales (TPE/PME) participantes

ACTION Développer les réseaux internationaux

OBJECTIFS:

Mobiliser les réseaux régionaux et internationaux au profit de l'attractivité du territoire régional

Faciliter l'implantation de projet en provenance de ces pays ciblés grâce à des dispositifs et à des partenariats internationaux durables et fiables

CIBLES

Bénéficiaires : Entreprises régionales, investisseurs privés nationaux et internationaux, fonds d'investissement, partenaires nationaux en France et à l'international (Réseau Business France, expatriés, ambassades consulats, médias, réseau international des CCI, Maisons de la Région), partenariats internationaux de la Région, acteurs locaux engagés dans la coopération internationale...

Projets : coopérations internationales avec les régions ou pays prioritaires pour l'attractivité régionale

INTERVENTION DE LA REGION

- Cibler les pays prioritaires représentant la majorité des investissements étrangers dans la région, et ceux disposant d'entreprises stratégiques pour renforcer les filières régionales,
- Créer des outils efficaces de marketing territorial pour consolider les partenariats existants et en développer de nouveaux sur les pays stratégiques,
- Encourager des personnes-clés à promouvoir la région, grâce à la création d'un réseau d'ambassadeurs de la région et à la mobilisation de la diaspora régionale,
- Favoriser des synergies collaboratives entre équipes de recherche mondiales notamment à travers les positionnements internationaux des instituts régionaux, grâce aux chefs de files de l'Industrie du futur et les acteurs de la recherche impliqués dans des programmes mondiaux
- Associer les pôles de compétitivités et clusters pour créer des partenariats avec d'autres pôles / clusters complémentaires au niveau international,

PARTENARIATS

Agences régionales, Business France, pôles de compétitivité, instituts universitaires orientés vers la R&D, ...

CONDITION DE LA REUSSITE

Capacité à engager et à suivre ses partenariats (Région et agences)

ACTION Créer des opportunités de coopération économique avec les régions transfrontalières

OBJECTIFS :

Tirer parti du potentiel des rapports frontaliers (élargissement des marchés, accords de production, apports de capitaux, transfert de connaissance, etc.) pour mieux saisir les opportunités économiques avec la Catalogne, l' Aragon et l'Andorre.

CIBLES - bénéficiaires et projets

Entreprises, Pôles de compétitivité, clusters, Agence régionale de développement économique d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Gouvernement d'Aragon, Généralitat de Catalogne, Gouvernement d'Andorre, clusters des trois régions transfrontalières

ACTION REGIONALE

- invitation mutuelle aux grands salons, présence de pavillons Région sur les salons des partenaires transfrontaliers, rencontre de cluster, B to B, organisation de temps de rencontres sur la structuration des acteurs économiques qui permettraient de mettre en exergue la réalité de l'existant et de battre en brèche certains clichés encore fortement ancrés
- Accompagner les entreprises des bassins économiques frontaliers pour faciliter la compréhension de la réalité de l'activité économique sur le territoire et de ses possibilités
- Ces actions sont éligibles au programme européen de coopération territoriale POCTEFA.
- Etudier les possibilités d'accompagnement en lien avec les projets européens portés par l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui prévoient des actions de mise en réseau des filières et entreprises avec la Catalogne et les Baléares, et d'accompagnement des start-up (projets LINKS Up, KISS ME...)

PARTENARIAT

Gouvernement d'Aragon, Généralitat de Catalogne, ,agences régionales, Aragon Exterior, Accio, futures maison de la Région dans les départements frontaliers, CCI

CONDITIONS DE REUSSITE

Mobilisation de Madeeli, des CCI afin d'identifier les entreprises à accompagner ou à soutenir

INDICATEURS

Nombre de salons d'Occitanie accueillant des délégations de Catalogne et/ou d'Aragon et d'Andorre

ACTION Accompagner le développement des marchés transfrontaliers

OBJECTIFS :

Elargir les marchés, le développement de nouvelles possibilités commerciales pour les entreprises, frontalières notamment, grâce à l'identification des besoins en compétence ou des demandes des consommateurs des territoires voisins.

CIBLES

Bénéficiaires :

Entreprises régionales de tous secteurs, frontalières notamment

Projets :

Identification des marchés et accompagnement des entreprises

ACTION REGIONALE

- 6) Cette action pourrait être menée en collaboration avec les régions espagnoles frontalières (Catalogne, Aragon) en organisant un partage de l'information systématique.
- 7) Ces actions sont éligibles au programme POCTEFA et pourraient, le cas échéant, être financées dans le cadre des coopérations transfrontalières bilatérales faisant l'objet de conventions (Catalogne, Aragon)

PARTENARIAT

Agences régionales, Aragon exterior, Accio, CCIR, CRMA, ...

CONDITIONS DE REUSSITE

S'appuyer sur des filières et des territoires pilotes

ACTION

Promouvoir les Ports et Aéroports à l'International

OBJECTIF :

Utiliser le potentiel des ports et aéroports pour ouvrir la région vers l'Europe et l'international

CIBLES

Bénéficiaires : entreprises régionales

Projet :

- Développement des flux économiques entre la Région, l'Europe et l'international.

ACTION REGIONALE

- Accompagner les aéroports dans leur stratégie d'ouverture de liaisons aériennes vers l'Europe, l'Asie, l'Amérique, le Moyen Orient notamment en appuyant les demandes d'ouverture de droits de trafic et en favorisant les liaisons vers les hub parisiens et européens.
- Créer une instance régionale de coordination et de mutualisation des actions engagées par les partenaires du secteur aéroportuaire
- Coordonner, avec les acteurs du Tourisme, la promotion des destinations aéroportuaires de la Région Occitanie

PARTENARIAT

Aéroports, acteurs du tourisme, entreprises

Collectivités, EPCI et acteurs régionaux partenaires des plates-formes aéroportuaires

CONDITIONS DE REUSSITE

Mutualisation des moyens

Coordination des actions

INDICATEURS

Evolution du trafic des aéroports régionaux

Enquêtes sur les retombées socio-économiques des activités du secteur

Bilans des saisons touristiques (fréquentation, nuitées)

ACTION Développer le Fret Intermodal

OBJECTIFS :

Répondre aux objectifs de la Cop 21, dé-saturer le trafic routier par le report du transport de marchandises sur voie ferrée.

Sauvegarder certaines lignes ferroviaires du réseau ferré national dédiées au transport de marchandises.

Mettre en synergie les infrastructures régionales de transports (ports, voies ferrées, canal, plateformes multimodales...) et les pôles d'activités économiques par la création d'Installations de Terminales Embranchées (ITE).

NB : Enjeux identifiés dans le cadre du chantier n°9 « La relance du fret ferroviaire » de la feuille de route suite aux Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité.

CIBLES

SNCF Réseau, Entreprises ferroviaires, Entreprises concernées par les ITE

ACTION REGIONALE (exemples)

- Définir un principe d'intervention de la Région sur les projets de sauvegarde des lignes capillaires fret (taux de financement des investissements) ;
- Mettre en place des Opérateurs Ferroviaires de Proximité sur des secteurs bien identifiés : Ports de Sète et Port-La Nouvelle, ligne Colombiers - Cazouls les Béziers (Transfert loi NOTRe)... ;
- Participer au financement des ITE sur la base de critères objectifs (montant de l'investissement requis, faisabilité des trafics envisagés, impacts sur autres trafics et maintenance du réseau..)

PARTENARIAT

- Etat, SNCF Réseau, Entreprises ferroviaires, Régions limitrophes, industriels, coopératives agricoles, chargeurs, etc.

CONDITIONS DE REUSSITE

- Bouclage des plans de financement des études et travaux d'investissement sur les infrastructures ferroviaires, compatibilité avec un modèle économiquement viable quant à l'exploitation de la ligne.
- Confirmation de l'opportunité technique, économique et juridique du projet de mise en place d'un OFP
- Vérification de l'opportunité économique du projet d'ITE et sa faisabilité technique (projets souvent coûteux, plusieurs millions d'euros)

INDICATEURS

- Km de lignes régénérés , tonnes.km annuels sur les lignes sauvegardées.
- Nombre d'OFP faisant l'objet d'études préliminaires, nombre d'OFP réalisées
- Nombre d'ITE étudiées et réalisées, part modale du rail générée par ce trafic, bénéfices tirés pour l'entreprise concernée

ACTION Instaurer une gouvernance partagée pour l'export

OBJECTIFS :

Donner les orientations stratégiques de la Région en matière d'export aux opérateurs de l'export en région,

Organiser la concertation régionale sur le programme annuel de participation à des salons,

Structurer l'offre de produits régionaux,

Optimiser les dispositifs de soutien export (financier et opérationnel), et proposer des adaptations aux besoins exprimés par les entreprises.

CIBLES :

Comité stratégique Export Occitanie : Composition (53 membres) :

- **Région** : Présidence : VP Economie, et autres élus : VP agroalimentaire et VP Relations internationales, et ses **agences**,
- **Etats** : Préfet (Direccte et Douanes), et ses **agences** : Bpifrance / Coface, Business France
- **Réseaux consulaires** : CCIR, CRMA, CRA,
- **Patronat** : MEDEF, CGPME, UPA
- **Pôles de compétitivité** (11),
- **Clusters et interprofessions** à vocation internationale (17),
- **Métropoles** : Toulouse Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole.
- Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF),

ACTION REGIONALE

La Région préside le comité stratégique export, dont les **Missions** sont les suivantes :

- Alimenter la stratégie export de la Région (dispositifs, actions),
- Proposer un plan d'actions annuel sur les salons internationaux et les missions,
- Coordonner les actions retenues,
- Contribuer à la structuration régionale des produits,
- Périodicité : 2 réunions par an :
 - o Juin : bilan des actions et appel à idées pour les actions de l'année n+1,
 - o Novembre : annonce du Programme d'action unique pour l'année n+1 et remise des Trophées export Occitanie (nouvel événement).

Afin de s'adapter au nouveau contexte régional, un Comité Technique Export aura pour mission de préparer les comités stratégiques en s'appuyant sur 5 groupes de travail orientés par filières : « Agroalimentaire », « Santé / cosmétique », « écotecnologie / mobilité », « Economie numérique », « filière aérospatiale ». Ces groupes présidés par la Région, et animés par ses agences, seraient composés de Business France, de Bpifrance, des 2 métropoles, des Pôles de compétitivité, des clusters significatifs à vocation internationale et des réseaux consulaires.

PARTENARIATS

Agences régionales, CCI, CRMA, Pôles, clusters, interprofessions, agences de l'Etat, ...

CONDITIONS DE REUSSITE : mobilisation de tous les acteurs autour des plans d'action annuels

PRIORITE AGRI 1 : le renouvellement des agriculteurs en Occitanie

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le renouvellement des générations en agriculture reste un enjeu majeur de la région Occitanie, que ce soit sur le plan économique, social, humain, territorial ou encore environnemental.

Sur la période 2000-2010, le nombre d'exploitations agricoles en Occitanie a diminué en moyenne de 2,3 % par an. Cette diminution est moins importante qu'au niveau national notamment grâce à une dynamique d'installation soutenue.

Néanmoins, le vieillissement de la population des chefs d'exploitation en Occitanie renforce l'enjeu du renouvellement. En 2010, 57 % des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans. Près de 13 % d'entre eux répondaient en 2010 à la question de la succession que leurs exploitations allaient disparaître. L'enjeu de la transmission est donc central pour répondre au renouvellement des générations.

Le territoire régional est aussi marqué par une déprise agricole qui freine le dynamisme de l'activité agricole régionale. Ceci constitue également un enjeu important pour certains territoires ruraux où l'agriculture demeure l'activité principale.

En Région Occitanie, grâce à la mobilisation des fonds européens et la mise en place d'une véritable politique régionale à l'installation/transmission, de nombreuses actions ont été mises en place afin de répondre à la diversité des installations régionales.

Suite aux ateliers thématiques, territoriaux et aux contributions écrites, plusieurs constats ont été partagés :

- Renforcer l'attractivité du dispositif principal "Dotation Jeune Agriculteur" (car 2/3 des installations aujourd'hui se font hors DJA), et proposer une alternative aux porteurs de projet qui en sont exclus
- Développer un parcours d'accompagnement à l'installation répondant à la diversité des projets, notamment pour les installations hors cadre familial
- Doter le territoire d'outils efficaces pour faciliter la transmission des exploitations agricoles du territoire
- Conforter et développer les solutions en matière d'accès au foncier
- Améliorer l'attractivité du métier d'agriculteurs et de l'emploi agricole (charge de travail importante, travail insuffisamment rémunérateur)

ACTEURS ET PARTENARIAT

L'action de la Région se fait en partenariat étroit avec les acteurs de l'installation-transmission, réunis en Comité Régional Installation Transmission (CRIT), l'instance de concertation de la profession agricole, animée par la Région et l'Etat : Chambre Régionale d'Agriculture, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, syndicats agricoles (JA, FRSEA, MODEF, Coordination Rurale, Confédération Paysanne), banques, Airdie et Midi Pyrénées Active, les représentants régionaux des filières agricoles... mais également les Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

Intercommunale (EPCI), leurs groupements et l'ensemble des acteurs de l'enseignement général et agricole.

Les instruments d'ingénierie financière sont par définition mis en œuvre par des organismes financiers professionnels, sélectionnés par la Région, et quand cela est possible via la mobilisation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

La création d'activité en agriculture vise également les demandeurs d'emplois.

INTERVENTION DE LA REGION

Renforcer l'attractivité de la création d'activités en agriculture

Afin de compléter cette action, se reporter à la priorité du SRDEII suivante :

→ Actions de la priorité *Création : de l'entrepreneur à l'entreprise*

Afin de compléter cette action, se reporter aux priorités du CPRDFOP⁶ suivantes :

→ Priorité 4 *Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région*

▪ Actions 10, 11 et 12

→ Priorité 8 *Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région*

▪ Actions 25 et 26

Développer un parcours d'accompagnement d'installation pour tous

Afin de compléter cette action, se reporter aux priorités du SRDEII suivantes :

→ Actions de la priorité *Création : de l'entrepreneur à l'entreprise*

→ Actions de la priorité *Transmission-Reprise : d'une cession anticipée et préparée à une reprise réussie*

Afin de compléter cette action, se reporter à la priorité du CPRDFOP suivante :

→ Priorité 7 *Organiser et harmoniser le service public régional*

▪ Action 7

Faciliter la transmission des exploitations agricoles

Afin de compléter cette action, se reporter à la priorité du SRDEII suivante :

→ Actions de la priorité *Transmission-Reprise : d'une cession anticipée et préparée à une reprise réussie*

⁶ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), l'un des trois piliers de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance avec le SRDEII et le SRESRI

ACTION 1 : Renforcer l'attractivité de la création d'activités en agriculture

OBJECTIFS :

- Susciter des vocations pour les métiers de l'agriculture
- Améliorer les conditions de vie des agriculteurs
- Améliorer la pérennité des installations
- Encourager l'installation vers une agriculture durable et sur l'ensemble du territoire

CIBLES

Candidats à la création d'activité en agriculture, exploitants agricoles, élèves des lycées et lycées agricoles, personnel éducatif, conseillers d'orientation, personnes en recherche d'emplois, personnes en situation de reconversion professionnelle, grand public

ACTION REGIONALE

Susciter des vocations pour les métiers de l'agriculture

- Développer une communication positive valorisant les métiers de l'agriculture à travers des actions de communication, des actions collectives et des actions innovantes
 - auprès des futurs installés afin de susciter des vocations vers l'emploi salarié et la création d'activité en agriculture [en lien avec les actions de la priorité *Création : de l'entrepreneur à l'entreprise* du SREDII]
 - auprès des citoyens

Soutenir l'apprentissage et la formation

- Informer sur les formations agricoles conduisant aux métiers de l'agriculture [en lien avec les actions 25 et 26 de la priorité 8 *Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région* du CPRDFOP⁷]
- Développer l'apprentissage, en facilitant son accès [en lien avec l'action 2 *Développer un parcours d'accompagnement à l'installation pour tous* de la priorité agricole 1 du SRDEII et avec les actions 10 et 11 de la priorité 4 *Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région* du CPRDFOP]
- Adapter l'offre de formation, en nature et en quantité, aux besoins des publics ciblés sur les différents territoires [en lien avec l'action 12 de la priorité 4 *Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région* du CPRDFOP]
- Adapter l'enseignement agricole aux besoins des exploitations, des entreprises et des territoires [en lien avec l'action 12 de la priorité 4 *Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région* du CPRDFOP]

Améliorer les conditions de vie des agriculteurs

- Encourager les actions facilitant les conditions de vie et de travail des agriculteurs : travail en commun, formes d'installation collectives, services de remplacement, groupements d'employeurs, CUMA...

Améliorer la pérennité des installations

⁷ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), l'un des trois piliers de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance avec le SRDEII et le SRESRI

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

- Encourager les installations en renforçant l'attractivité du dispositif de financement Dotation Jeune Agriculteur (DJA) sur l'ensemble du territoire régional
- Soutenir les installations s'inscrivant dans un parcours hors DJA, notamment par l'installation progressive
- Proposer des outils d'ingénierie financière spécifiques à la création d'activité [en lien avec les actions de la priorité *Création : de l'entrepreneur à l'entreprise* du SRDEII]
- Soutenir les investissements indispensables à la création d'activité : développement, mise aux normes, innovation, modernisation par les dispositifs d'aides régionales
- Anticiper, par l'accompagnement et le suivi, les situations de risques, notamment économiques, organisationnelles, afin d'assurer la pérennité des exploitations

Encourager l'installation vers une agriculture durable et sur l'ensemble du territoire

- Soutenir les projets d'installation en zone de contraintes pour l'activité agricole
- Soutenir les projets d'installation qui s'engagent dans des pratiques limitant l'impact de leur activité sur l'environnement (HVE, Bio...)

PARTENARIATS

Acteurs du Comité Régional Installation Transmission (CRIT), l'instance de concertation de la profession agricole, animée par la Région et l'Etat : Chambre Régionale d'Agriculture, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, syndicats agricoles (JA, FRSEA, MODEF, Coordination Rurale, Confédération Paysanne), banques, Airdie et Midi Pyrénées Active, les représentants régionaux des filières agricoles... mais aussi l'ensemble des acteurs de l'enseignement général et agricole

Collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements

CONDITIONS DE REUSSITE

Capacité des différents acteurs à travailler ensemble et à coordonner leurs actions

Lisibilité, visibilité, bonne compréhension des dispositifs de financement

Relais locaux assurant une couverture du territoire régional pour promouvoir, présenter et orienter sur les dispositifs de financement

INDICATEURS

Nombre d'inscrits dans les formations agricoles (initiales et continues)

Nombre de candidats à l'installation, nombre de candidats engagés dans des pratiques d'agriculture durable

Nombre d'actions en faveur du salariat agricole (comme vecteur d'installation et aussi comme promotion des métiers de l'agriculture)

ACTION 2 : Développer un parcours d'accompagnement à l'installation pour tous

OBJECTIFS

- Améliorer la visibilité du parcours régional d'installation
- Adapter le parcours d'installation pour tous les candidats

CIBLES

Candidats à l'installation, acteurs de l'accompagnement de l'installation

ACTION REGIONALE

- Promouvoir et développer un parcours à l'installation régional avec un point d'entrée unique garantissant la proximité avec les porteurs de projet sur le territoire régional [en lien avec l'action 24 de la priorité 7 *Organiser et harmoniser le service public régional* du CPRDFOP]
- Promouvoir et développer les dispositifs innovants permettant aux porteurs de projet d'acquérir de l'expérience avant la création d'activité : apprentissage, parrainage, stages, test d'activité agricole...
- Faciliter l'accès à un accompagnement individualisé ou collectif pour l'ensemble des candidats à l'installation et dans les premières années suivant l'installation [lien avec les actions de la priorité *Création : de l'entrepreneur à l'entreprise* du SRDEII]
- Adapter l'accompagnement à la diversité des profils et des projets d'installation (reconversion professionnelle, installation progressive, installation hors cadre familial...)
- Soutenir la création/reprise pour les activités agri-rurales [en lien avec les actions des priorités *Création : de l'entrepreneur à l'entreprise* et *Transmission-Reprise : d'une cession anticipée et préparée à une reprise réussie* du SRDEII]

PARTENARIATS

Acteurs du Comité Régional Installation Transmission (CRIT), l'instance de concertation de la profession agricole, animée par la Région et l'Etat : Chambre Régionale d'Agriculture, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, syndicats agricoles (JA, FRSEA, MODEF, Coordination Rurale, Confédération Paysanne), banques, Airdie et Midi Pyrénées Active, les représentants régionaux des filières agricoles...Collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs groupements

CONDITIONS DE REUSSITE

Co-construction avec les acteurs de l'installation ; Lisibilité du parcours régional d'accompagnement à l'installation et de ses acteurs ; Articulation du projet régional d'accompagnement avec le dispositif national financé par l'Etat (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture (AITA)) ; Définition de publics prioritaires et de leurs difficultés spécifiques et favoriser un renouvellement durable des générations ; Animation d'un observatoire régional de l'installation et de la transmission

INDICATEURS

Evaluation quantitative des nouveaux projets, Evaluation qualitative de l'accompagnement réalisé

ACTION 3 : Faciliter la transmission des exploitations agricoles

OBJECTIFS

- Assurer le potentiel de reprise des exploitations
- Inciter les agriculteurs à transmettre et à anticiper leur cessation d'activité
- Préparer la transmission des exploitations

CIBLES

Exploitants agricoles, Futurs cédants, Candidats à l'installation sur le territoire régional

ACTION REGIONALE

- Favoriser l'anticipation des transmissions et développer des outils et méthodes d'accompagnement
- Soutenir les investissements pour permettre une modernisation des moyens de production (bâtiment, matériel...)
- Conforter et développer les solutions en matière d'accès au foncier pour les installation/transmission (achat, location...)
- Encourager le maintien des surfaces en bio lors de la transmission
- Promouvoir et développer un parcours à la transmission régional avec un point d'entrée unique garantissant la proximité avec les cédants potentiels sur le territoire régional [en lien avec les actions de la priorité *Transmission-Reprise : d'une cession anticipée et préparée à une reprise réussie* du SRDEII]
- Améliorer la mise en relation cédants et candidats à la reprise [en lien avec l'action 1 et l'action 2 de la priorité agricole 1 du SRDEII]
- Mobiliser les acteurs locaux des territoires (collectivités, structures économiques) pour encourager les animations locales en faveur de l'installation-transmission et permettre le repérage de situation de transmission/reprise

PARTENARIATS

Acteurs du Comité Régional Installation Transmission (CRIT), l'instance de concertation de la profession agricole, animée par la Région et l'Etat : Chambre Régionale d'Agriculture, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, syndicats agricoles (JA, FRSEA, MODEF, Coordination Rurale, Confédération Paysanne), banques, Airdie et Midi Pyrénées Active, les représentants régionaux des filières agricoles...Collectivités territoriales, EPCI et leurs groupements

CONDITIONS DE REUSSITE

Lisibilité du parcours régional d'accompagnement à la transmission et de ses acteurs ; Passerelle entre parcours à l'installation et parcours à la transmission ; Articulation du projet régional d'accompagnement avec le dispositif national financé par l'Etat (AITA) ; Animation d'un observatoire régional de l'installation et de la transmission

INDICATEURS : Nombre d'installations par association ou transmission

Priorité *Gouvernance* : fédérer les dynamiques dans un partenariat renouvelé

1) DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Les multiples et récentes évolutions réglementaires ; Loi MAPTAM et Loi NOTRe, Loi du 16 janvier 2015 ont en quelques années seulement considérablement bouleversé le paysage des acteurs territoriaux du développement économique.

Dans ce contexte la Région est confrontée à trois enjeux :

Tout d'abord assumer son rôle de coordination en matière de développement économique d'innovation et d'internationalisation des entreprises qui est très largement renforcé par ces évolutions. La Région est « dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition sur son territoire des orientations en matière de développement économique ».

Forte de ces responsabilités, la région doit mettre en place une gouvernance qui associe pleinement ses partenaires (Etat, collectivités locales, organismes consulaires) et opérateurs dans la mise en œuvre quotidienne des orientations du SRDEII.

- En matière de création, reprise et transmission d'entreprise, pour favoriser l'émergence des projets, le développement des transmissions d'entreprises à la fois en quantité et en qualité, rendre lisible en région et à l'extérieur le système d'appui régional aux créateurs et repreneurs, au-delà de sa mise en œuvre par différents opérateurs, professionnaliser le système d'appui régional à la création et à la reprise et organiser un processus d'accompagnement qui soit le garant d'une qualité homogène sur l'ensemble du territoire régional.
- En matière d'innovation, pour faire émerger de nouvelles dynamiques, contribuer à l'émergence de projets fédérer et encourager les collaborations entre les acteurs du monde l'entreprise, de la recherche et du monde institutionnel.
- En matière d'internationalisation des entreprises, pour décliner la stratégie régionale auprès des opérateurs et bâtir un plan d'action régional concerté.
- En matière d'animation des filières pour identifier les problématiques propres à chacune d'entre elle et élaborer des plans d'actions concertés avec l'ensemble des acteurs.

La Région doit ensuite reconstruire un nouveau partenariat local qui permettra de décliner le plus efficacement possible les orientations de sa politique sur les territoires et garantir la prise en compte de la relation de proximité que ce soit avec les entreprises ou avec ses partenaires. En effet, les Départements qui avaient jusqu'alors un rôle non négligeable dans le développement économique local, notamment en tant que partenaires privilégiés de la Région perdent la compétence économique tandis que les EPCI ont été dotés de la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises et conservent « la capacité d'intervenir même sans intervention préalable de la région pour octroyer des aides spécifiques ». Dans le même temps, la fusion des deux Régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon ont conduit à la constitution d'une nouvelle région forte de 5,7 millions d'habitants et de plus 72 000 km², soit l'équivalent d'un pays de la taille de l'Irlande. On peut

légitimement, dans ce contexte, s'interroger sur la question de la proximité de l'action régionale.

Par conséquent la Région devra assurer un niveau de présence territoriale près des entreprises, principales destinataires de l'action économiques mais également de ses partenaires, en particulier les EPCI.

En matière d'attractivité la Région devra une stratégie régionale pour organiser la chaine d'accompagnement, fidéliser les acteurs existants et susciter l'intérêt de prospects. Il s'agira également d'assurer une irrigation équilibrée du territoire, grâce à des relais locaux (métropoles, agglomérations, autres EPCI...). Pour cela la Région coordonnera son action avec les métropoles dont les compétences sont renforcées et les EPCI dans le cadre de son offre d'accueil, de la prospection et de l'accueil de projets.

Enfin, la réussite de la politique régionale et son adaptations aux évolutions de la société et du contexte économique nécessite de mettre en place un système d'évaluation continue qui permette d'adapter les dispositifs au fil de l'eau tout en garantissant une certaine stabilité avec les bénéficiaires

2) PARTENARIATS :

- **Des Comités Stratégiques Régionaux pour piloter les grands domaines de la politique économique régionale**
 - **Comité Stratégique Export (voir priorité Export –Attractivité)**
 - **Comité Stratégique Attractivité (voir priorité Export –Attractivité)**
 - **Gouvernance de la Stratégie Régionale de l'Innovation (Voir priorité innovation)**
 - **Comités stratégiques de filières industrielles (voir priorité Développement des filières)**
 - **Un comité du Plan Entreprendre pour la création transmission et reprise d'entreprise (voir priorité Création d'entreprise)**
 - **Le Comité Régional d'Orientation de bpiFrance, présidé par la Présidente de Région**

- **Des Comités de coordination locaux avec l'ensemble des partenaires**

- **Plan Littoral 21 : L'élaboration du "Plan Racine II" en concertation avec tous les acteurs du littoral (Voir Priorité Plan Littoral 21)**
La Région s'appuiera sur l'ensemble de ces comités pour partager avec ses partenaires l'évaluation de la politique régionale et pourra faire le lien avec le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.

3) INTERVENTION DE LA REGION

Pour assurer la gouvernance de sa stratégie la Région engagera les actions suivantes :

- **Coordonner l'action économique à l'échelon local**
Présence locale de la Région, les Maisons, les agences régionales, les réseaux consulaires.

Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance

En local : accueil, orientation, premiers diagnostics thématiques, aide au montage de dossier, sollicitation d'expertise disponible au niveau régional, préparation des dossiers de demande de soutien public régional, national ou européen.

Mise en place au sein des maisons de la Région de comités de coordination avec les acteurs locaux du développement économique et de la formation professionnelle.

Deux Parlements qui peuvent créer des synergies pour le développement économique et l'innovation :

- Parlement de la Mer
- Parlement de la Montagne

- **Evaluer la mise en œuvre et bilan à mi-parcours**

La mise en place d'indicateurs permettra d'alimenter la réflexion des instances d'évaluation de la politique régionale.

Par ailleurs la Région établira un Bilan à mi-parcours des dispositifs de soutien afin de garantir leur pertinence dans un contexte économique changeant rapidement et leur adéquation continue avec les besoins des entreprises, clusters et l'ensemble des partenaires.

- **Simplifier les dispositifs d'intervention**

Les nouveaux dispositifs d'intervention s'efforceront de répondre aux impératifs de lisibilité, de simplicité et d'accessibilité pour les bénéficiaires et de réactivité.

Par ailleurs la Région orientera sa communication de façon à faciliter au maximum l'accès des bénéficiaires, en particulier les TPE, à l'information sur l'ensemble des dispositifs d'aide.

ACTION *Coordonner l'action économique à l'échelon local*

OBJECTIFS :

- *Garantir sur les territoires des relais de proximité de l'action régionale en matière de développement économique, d'innovation, d'emploi et de formation professionnelle*
- *Accompagner la montée en compétence des acteurs locaux sur le champ du développement économique et de l'innovation.*

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires : Acteurs locaux du développement économique, de l'innovation et de la formation professionnelle

- Projets :
- Coordination des acteurs territoriaux du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle
 - Opérations de montée en compétences de l'ingénierie de projet locale (mise en réseau, formation, information)

ACTION REGIONALE

Mise en place des Maisons de la Région sur l'ensemble des bassins d'emplois de la région. Organisation au sein de ces futures maisons de la Région de comités locaux réguliers de coordination, associant les opérateurs locaux du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mise en réseau des acteurs du développement économique local

Organisation sur les territoires de séances de formations/informations/ diffusion de bonnes pratiques.

PARTENARIATS

Agences régionales de développement, EPCI, Consulaires, services des préfetures, BPI

CONDITIONS DE REUSSITE

Construire des relations de confiance réciproques entre les acteurs locaux entre eux et entre les acteurs locaux et la Région

INDICATEURS : nombre de comités locaux organisés

DEMARRAGE RAPIDE

Mise en place et animation des premiers comités dès le 1^{er} Trimestre 2017.

ACTION *Evaluer la mise en œuvre et bilan à mi-parcours*

OBJECTIFS :

- *Garantir l'adéquation des dispositifs de soutien de la Région avec la conjoncture économique, les besoins des entreprises du territoire et les spécificités locales,*
- *Analyser et adapter au besoin les dispositifs de la Région après un bilan à mi-parcours.*

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires : ensemble des structures soutenues par la Région : des entreprises aux clusters, des chambres consulaires aux pépinières, etc.

Projets : - Analyser, évaluer et adapter les dispositifs de la Région

ACTION REGIONALE

- Mise en place et suivi d'indicateurs de réalisation et de résultats pour l'ensemble des actions engagées,
- Etudes au fil de l'eau d'évaluation des dispositifs mis en œuvre,
- Bilan à mi-parcours des dispositifs de soutien afin de garantir leur pertinence dans un contexte économique changeant rapidement et leur adéquation continue avec les besoins des entreprises, clusters et l'ensemble des partenaires. Cette analyse s'appuiera notamment sur la méthodologie de contrôles des aides de la Région découlant de la mise en œuvre du SRDEII.

PARTENARIATS

Filières, Consulaires, Services des préfetures, EPCI, Bpifrance, Agences régionales de développement, Banque de France.

DEMARRAGE

Bilan à mi-parcours prévu en 2020, pouvant se décliner par typologie de dispositifs

ACTION *Simplifier les dispositifs d'intervention*

OBJECTIFS :

- *Garantir un soutien simple et réactif des dispositifs régionaux, notamment pour les TPE et les PME*
- *Mettre en adéquation les instructions « poussées », l'accompagnement et les expertises régionales en fonction de la complexité des projets et de leurs enjeux stratégiques*

CIBLES - bénéficiaires et projets

Bénéficiaires : ensemble des structures soutenues par la Région

Projets :

- simplifier au maximum les dispositifs d'aides en se basant sur les éléments strictement nécessaires à l'instruction et au conventionnement, et notamment pour les TPE-PME et les aides de faibles montants en mettant en place toutes les souplesses administratives possibles.
- avoir recours le cas échéant aux outils d'ingénierie financière, apportant également réactivité voire effet de levier
- garantir une visibilité globale des dispositifs de la Région

ACTION REGIONALE

Mise en place de dossiers de demande, de procédures simples et réactives

Mise en place le cas échéant de partenariat d'outils financiers

Mise en place d'outils de communication, formation et pédagogie pour la diffusion la plus large possible des dispositifs

PARTENARIATS

Agences régionales de développement

CONDITION DE REUSSITE

Mise à niveau des outils numériques d'information, d'orientation et de dépôt de demande d'aide

Mobilisation du réseau régional des développeurs économiques

STRATEGIE REGIONALE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

VOLET METROPOLITAIN

En France, les Métropoles regroupent près de 25 millions d'habitants, soit 39 % de la population française, elles réalisent la moitié du PIB (51 %), rassemblent 43 % de l'emploi, déposent 70 % des demandes de brevets et connaissent une dynamique économique forte. Elles bénéficient de la concentration spatiale des grandes plateformes de recherche, d'enseignement supérieur, assortie à celle de services publics, d'infrastructures performantes, d'entreprises dynamiques et innovantes. Le regroupement de ces activités et de ces capacités d'innovation, constituent le cœur de la croissance économique du pays et *in fine* sa richesse.

Elles contribuent par ailleurs à diffuser la richesse sur le territoire par l'intermédiaire de mécanismes distributifs puissants.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforce le rôle de la Région en matière de développement économique et confirme ainsi son rôle de chef de file. Nouveau document de programmation à valeur prescriptive, établi en concertation avec les métropoles et les EPCI, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) est l'expression de la politique de développement économique régionale. Appliqué au territoire des deux métropoles, ses orientations font l'objet d'une élaboration conjointe.

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est une des 4 régions françaises à compter deux Métropoles en son sein, Toulouse et Montpellier, lesquelles concentrent plus de 30% de la population régionale, 29% des emplois, 20% des établissements. Les deux métropoles concentrent également l'essentiel des organismes de recherche de la région et disposent chacune d'un pôle universitaire majeur. Au vu de ces enjeux et de leurs compétences, les deux métropoles de Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole ont signé un accord cadre de partenariat.

La contribution des métropoles à la compétitivité économique de la région Occitanie est donc essentielle. La croissance qu'elles impulsent doit cependant profiter à l'ensemble du territoire. L'enjeu est donc qu'elles exploitent à plein leur potentiel de croissance, et en même temps que celle-ci se diffuse vers l'ensemble des territoires.

Le volet métropolitain du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation a donc pour objet de définir les grandes orientations, concertées entre chaque métropole et la Région, qui doivent permettre de parvenir collectivement à cet objectif.

Pour ce faire, la Région et les Métropoles ont choisi de définir un cadre de convergence de leurs interventions respectives autour de thématiques telles que l'attractivité, l'innovation et le développement des marchés d'intérêt national.

STRATEGIE REGIONALE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Toulouse Métropole

Toulouse Métropole regroupe 37 communes et concentre plus de 730 000 habitants. Capitale de la nouvelle région Occitanie, cinquième métropole française par sa population, elle est également la première en termes de croissance démographique (+ 10 000 habitants par an en moyenne sur les 10 dernières années) et de croissance du PIB (50 864€/habitant).

Toulouse Métropole compte sur son territoire plus de 435 000 emplois¹, soit 76 % des emplois du département et 20 % de ceux de l'Occitanie. Ce fort dynamisme économique se traduit par une hausse de 30% du nombre d'emplois créés sur le territoire métropolitain en 10 ans (+100 000 nouveaux emplois).

Le taux annuel moyen de variation de l'emploi total entre 2008 et 2013 est de 1,8 % contre 0,7 % en région et 1 % en France. En outre, la métropole toulousaine compte 133,4 emplois pour 100 actifs résidant, soit un taux de concentration de l'emploi supérieur à celui observé sur l'ensemble du territoire régional (98,4).

Les trois quarts des habitants âgés de 15 à 64 ans de la métropole toulousaine sont actifs (74 % contre 72 % en Occitanie), et parmi eux, 58 % des 55-64 ans contre 48 % en Occitanie.

Sur le territoire de Toulouse Métropole, près de neuf actifs sur dix sont salariés (contre 83 % en Occitanie et 87 % en France métropolitaine). La part des emplois stables (titulaires de la fonction publique et CDI) est elle aussi supérieure à la moyenne régionale (74 %, contre 70 %) et similaire à celle du niveau national.

L'économie² de Toulouse Métropole est portée, de manière plus marquée qu'en Occitanie, par le secteur du commerce, transports et services divers (52 % contre 44 %), alors que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, deuxième secteur pourvoyeur d'emplois, est en retrait (29 % contre 34 %).

La répartition sectorielle de l'emploi au sein de la métropole met en évidence le poids important du secteur industriel. Ainsi, 13 % des emplois relèvent de ce secteur contre 11 % en région, ce qui situe la métropole toulousaine à un niveau similaire à la moyenne nationale.

Toulouse Métropole compte 80 014 établissements actifs³, dont 29 % d'établissements employeurs (27 % en Occitanie). Son tissu économique est plutôt atypique par rapport à celui de la région. En effet, sur ce territoire, les établissements employeurs de plus de 10 salariés sont plus nombreux (23 % contre 18 %), et 64 % des salariés sont dans des établissements de 50 salariés ou plus contre seulement 48 % en Occitanie.

¹ Insee, Recensement de la population, exploitation principale, 2008-2013

² Insee, Recensement de la population 2013, emploi au lieu de travail, exploitation complémentaire

³ Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), 2013 ; Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, 2013-2014

La métropole de Toulouse se distingue également par les remarquables forces de son appareil d'enseignement supérieur et de recherche. 3e ville étudiante après Paris et Lyon, elle regroupe presque 47% des étudiants de la région académique (103 000 étudiants sur les 220 850 inscrits en 2012), plus de 7 000 chercheurs, 163 unités de recherche et 3 pôles de compétitivité. En 2015, près de 14 000 élèves en formation professionnelle, voie scolaire, ont été formés sur le territoire Toulouse Métropole, ce qui représente 20 % des élèves de la région Occitanie⁴.

Les effectifs se répartissent sur 42 établissements (lycées publics ou privés sous contrat).

Au sein de la métropole toulousaine, 56 % des élèves ont bénéficié de formations de niveau IV et 10 % de niveau V. Ces deux parts sont inférieures à la moyenne d'Occitanie (respectivement 62 % et 13 %). En revanche, la part des élèves formés en niveau III est plus élevée que celle d'Occitanie (34 % contre 25 %).

Plus d'un apprenti de la région sur cinq est formé sur le territoire de Toulouse Métropole pour l'année 2015 (22 %). On compte 28 Centres de formation d'apprentis (CFA) ou Sections d'apprentissage (SA) sur le territoire, concentrant donc 7 359 jeunes en 2015. La répartition par niveau diffère significativement de celle observée sur l'ensemble de la région. En effet, les apprentis se concentrent sur les niveaux III, II et I (42 % contre 32 % en Occitanie) alors qu'au niveau régional le niveau V est le niveau prédominant (46 % contre 32 % en métropole toulousaine). Un quart des apprentis sont formés sur le niveau IV (26 % contre 22 % en région).

Plus de 9 850 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation financée par la Région en 2015 sur le territoire de la métropole dont 77 % dans le cadre d'une formation qualifiante (contre 68 % en région). La métropole toulousaine totalise 126 organismes de formation. La répartition des effectifs formés par niveau de formation est similaire à celle d'Occitanie. Plus de sept formations dispensées sur dix relèvent du niveau V, tout comme au niveau régional. La part des demandeurs d'emplois formés en niveau IV s'élève à 18 % contre 21 % en Occitanie et celle des niveaux III et plus (9 %) est conforme à la moyenne régionale.

La métropole toulousaine constitue un important centre de décision, à l'échelle de la région comme à l'échelle du pays puisqu'elle est la 1ère métropole française pour les fonctions supérieures stratégiques après Paris. Elle se définit donc comme la principale ville capable d'attirer à elles les flux d'emplois stratégiques.

Pour renforcer son positionnement international, Toulouse mise sur l'innovation, en mettant à contribution l'offre d'enseignement supérieur de haut niveau de la région ainsi que l'excellence des forces de recherche et développement situées sur son territoire. Toulouse Métropole entend par ailleurs capitaliser sur ses atouts pour renforcer son attractivité internationale. Par le biais d'une stratégie co-construite avec la Région, l'attractivité de la Métropole doit bénéficier aux environnants et,

⁴ Education Nationale et DRAAF, 2015. Champ : formations professionnelles (hors enseignement technologique) jusqu'au niveau III (BTS et assimilés uniquement)

inversement l'attractivité de la région Occitanie – Pyrénées / Méditerranée bénéficie à l'aire toulousaine.

La région et la métropole souhaitent renforcer la coordination de leurs démarches au titre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI). Dans un contexte de mondialisation, les politiques européennes sont de nature à renforcer l'excellence du territoire métropolitain contribuant à une économie régionale compétitive. Dans la perspective du cadre financier actuel Europe 2020 et pour la prochaine période, cette convergence constitue un facteur clé de succès pour stimuler une croissance intelligente visant à investir efficacement dans la recherche et l'innovation.

Dans le cadre des compétences conférées par la loi MAPTAM, Toulouse Métropole a produit, en juin 2015, son Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain, présentant ses 20 projets prioritaires de développement. Ceux-ci sont regroupés au sein de 4 programmes : les pactes stratégiques, la qualité de l'accueil, l'attractivité et la proximité.

Dans le cadre de l'articulation des interventions de Toulouse Métropole et de la région, ces trois axes stratégiques sont privilégiés : attractivité et rayonnement, innovation et Dynamique de création d'entreprise.

1. Une métropole et une région offensives à l'international pour une attractivité renforcée

La métropole toulousaine connaît une croissance démographique et économique soutenue et continue depuis plus de 20 ans (record national en termes de créations d'emplois et de progression démographique). Cette attractivité remarquable s'appuie principalement sur l'exceptionnel développement des industries aéronautiques et spatiales (siège mondial d'Airbus Group, + de 75.000 emplois dans la filière aéronautique, 25% des emplois européens du spatial). Elle se caractérise également par un haut potentiel dans l'économie de la santé (140 000 emplois publics et privés) et la forte croissance du secteur des industries numériques (plus de 38 000 emplois sur la métropole).

Cette dynamique constitue une réelle opportunité pour le territoire régional, particulièrement dans un contexte de croissance économique européenne atone. Pour maintenir et renforcer l'attractivité économique de la capitale mondiale de l'aéronautique et de l'espace, décisive pour la région et le pays, et face à une concurrence internationale toujours plus vive, il est essentiel que les politiques, stratégies et actions participant au rayonnement à l'international et à l'attractivité des territoires soient conduites en association étroite entre la Région et la métropole toulousaine.

Dans le champ du rayonnement à l'international, une telle coordination, par l'information réciproque, le partage des visions et la co-construction de feuilles de route doit notamment s'exprimer sur trois thématiques spécifiques :

- la promotion et l'attractivité économique internationale
- Le tourisme d'affaire
- la relation à l'Europe
- la coopération internationale au service de l'internationalisation du territoire
- L'Offre foncière et immobilière

1.1 Promotion et attractivité économique internationale

L'attractivité d'un territoire ne se décrète pas. La cohérence dans les politiques de promotion à l'international est essentielle pour entraîner la dynamique attendue de l'ensemble des territoires.

La Région Occitanie est la quatrième région d'accueil des projets d'IDE en France en 2015, et la première région pour le nombre d'emplois dans la fonction de R&D pour les IDE en France. 900 entreprises étrangères sont implantées en région, et emploient 44 000 salariés (fin 2015). La spécificité de la région est d'attirer proportionnellement plus de projets d'implantation de centres de R&D, ce qui constitue un avantage comparatif de long terme.

En 2015 les agences de développement de la Région ont accompagné l'implantation de plus de 70 projets en Occitanie dont une trentaine générée grâce au partenariat avec Business France ce qui a permis au total la création de plus de 2 100 emplois

L'articulation fine des politiques nationales, régionales et métropolitaines en termes de promotion économique, de prospection des entreprises et d'accueil des investisseurs nationaux et internationaux est, dans ce cadre, décisive.

Dans cet objectif, l'Etat a décidé de la mise en place d'une **conférence annuelle sur l'attractivité économique et touristique de la France**, réunissant les exécutifs régionaux et métropolitains afin de définir les voies communes de travail sur le développement à l'international de la France.

Une telle démarche de coordination peut utilement se décliner à l'échelle régionale, dès 2017, au sein d'un **comité régional de l'Attractivité**.

Ces actions communes pourront également s'exprimer dans le cadre de la **politique régionale engagée en appui à l'internationalisation des entreprises** (cf. Fiche action 1). A cet égard, la Région fédère autour d'elle tous les acteurs du soutien à l'export en région à travers un **Comité Stratégique Export** dont l'objectif est de bâtir un plan d'actions annuel sur les manifestations et conventions d'affaires de grande envergure et organiser l'offre régionale par grandes filières industrielles.

La métropole et son agence de développement seront associés à la définition de la stratégie, du programme régional de présence sur les **grands salons et évènements de dimension internationale** et de sa mise en œuvre en liaison avec le réseau consulaire (cf. fiche action 2).

Cette coordination politique et stratégique entre la Région et la métropole doit se traduire par un travail commun d'une part entre leurs services, et entre leurs agences et organisation de développement d'autre part.

A cet égard, la métropole toulousaine et la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée conviennent de l'importance d'une coordination renforcée entre leurs agences de développement.

En l'état actuel de l'organisation régionale, ce rapprochement fera l'objet, dès le 1er trimestre 2017, d'une convention de **partenariat entre l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole et Madeeli** (cf. fiche action 3).

1.2 Tourisme d'affaires et de loisirs

Cette interaction entre les politiques métropolitaine et régionale doit également fortement s'exprimer dans le secteur du **développement et de l'attractivité touristique**, de loisirs comme d'affaires, vecteur à part entière du développement économique et de l'emploi. Le tourisme est sans conteste un des atouts majeurs de la Région Occitanie, qui est la 1ère région de France en terme de capacité d'accueil touristique avec plus de 30 millions de touristes accueillis par an (dont 5 à 6 millions pour la seule métropole toulousaine), la 1ère région pour la fréquentation de touristes français (154 millions de nuitées) (source : SDT/Sofres) et la 3ème région pour la fréquentation de touristes étrangers (67 millions de nuitées - source : DGE).

La dynamique métropolitaine actuelle sur ce secteur reste en deçà des potentialités surtout si l'on associe Toulouse et Montpellier. Toulouse Métropole s'est ainsi doté d'un nouveau schéma directeur du développement touristique, feuille de route cohérente et offensive de sa stratégie et de ses objectifs en matière touristique : +10% de nouvelles manifestations et une progression de 25% des nuitées en 5 ans.

Ces objectifs seront atteints si les forces des deux institutions, régionales et métropolitaines, cumulées à celles de l'ensemble des professionnels du secteur, se mobilisent de manière concertée et coordonnée, notamment en termes de communication à l'international et de gestion de l'intermédiation. Ces politiques (cf. fiche action 4) pourront notamment s'exprimer par la participation conjointe des deux institutions (et de leurs services associés) à des workshops, salons spécialisés...en étroite collaboration avec Atout France, tels que pratiqués déjà amplement dans le passé.

Cette dynamique partagée nécessite un échange permanent entre les acteurs et de la région, qui de son côté, saura profiter du positionnement de Toulouse au cœur d'une région leader dans ce domaine. A cet égard, l'ensemble des orientations et actions communes seront plus précisément définies lors de l'élaboration par la Région, de son Schéma régional de développement touristique. Celui-ci devrait être mis en œuvre au second semestre 2017 à l'issue d'une large concertation. Elles nourriront également une coopération dynamique entre l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole, l'office de tourisme de Toulouse et le Comité régional du

tourisme. Elles nourriront également **l'élaboration d'une convention spécifique entre l'agence d'attractivité métropolitaine et le CRT Occitanie.**

En matière de **tourisme d'affaires**, la place toulousaine est résolument à renforcer. Si l'engagement par la métropole de Toulouse pour le **nouveau Parc des expositions** (320 M€) avec un appui financier important de la région (45M€), participe à positionner Toulouse dans le concert des destinations référencées au niveau européen et mondial, sa réussite est notamment liée à un investissement concomitant en termes de communication. L'ensemble de ces ambitions partagées appelle ainsi l'engagement d'une politique active et ambitieuse d'accueil et de soutien commun des grands salons et événements, de rang international, créés ou attirés à Toulouse.

C'est essentiel pour les salons récurrents et déjà présents (Aéromart, Toulouse Space Show...). C'est décisif pour accueillir de nouveaux grands événements, congrès ou salons de niveau international. Un certain nombre d'actions communes peuvent rapidement être engagées à cette fin (cf. fiche action 4).

En tout état de cause, de telles démarches de coopération institutionnelle ne prendront tous leurs effets que dans le cadre **d'une large mobilisation des acteurs économiques** eux-mêmes, et en particulier, les acteurs consulaires et les organisations professionnelles.

1. 3 Ensemble dans la relation à l'Europe

En référence aux politiques de l'Union européenne, ou aux initiatives nationales ou régionales associées, la métropole toulousaine et la région souhaitent partager, porter collectivement ou coordonner leurs actions en matière réglementaire, et de projets financés ou cofinancés à leur profit ou en soutien aux acteurs économiques du territoire.

Il s'agira en l'espèce de rechercher et de mettre en œuvre les actions collectives visant à maximiser les retours européens au profit des parties et de leurs acteurs économiques, universitaires (ex IDEX), de formation, santé, pôles, etc.

Au titre de la politique européenne de cohésion économique et sociale, la Région, autorité de gestion, coordonne et pilote la stratégie et la mise en œuvre des PO régionaux FEDER-FSE-IEJ en associant étroitement les partenaires institutionnels et socio-économiques, dont Toulouse Métropole. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux problématiques de développement spécifiques à la Métropole toulousaine et à son aire urbaine dans le cadre d'une feuille de route partagée prenant notamment en compte les enjeux d'aménagement du territoire métropolitain en termes d'innovation, de compétitivité et d'équipements structurants. La Région, Toulouse Métropole et l'ensemble des partenaires veilleront à coordonner ou mutualiser leurs actions d'accompagnement des porteurs de projets en vue d'optimiser la mobilisation efficace des ressources communautaires en cohérence avec les interventions publiques nationales, notamment leurs propres interventions. Une attention toute particulière sera portée d'une part à l'articulation entre le PO

régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 et la subvention globale FSE dont bénéficie Toulouse Métropole dans le cadre du PO national FSE 2014-2020, et d'autre part à la programmation et la consommation optimisée des crédits « réservés » pour Toulouse Métropole dans le cadre de l'axe urbain du PO régional, en particulier dans la perspective de la revue de performance des programmes en 2018. Dans la perspective de la prochaine génération de programmes, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée s'attachera à développer une stratégie de positionnement et de négociation partenariale prenant en compte de manière équilibrée la diversité des territoires régionaux et leur complémentarité, avec une attention particulière pour les problématiques métropolitaines en lien avec l'Agenda urbain.

Au-delà, la Région et Toulouse Métropole poursuivront l'information, l'orientation et la mobilisation des acteurs du territoire permettant un positionnement offensif et compétitif dans les appels à projets (AAP) européens issus des programmes sectoriels et réseaux européens, en s'appuyant notamment sur la représentation régionale commune auprès des Institutions européennes Occitanie Europe. A titre d'exemple, Horizon 2020 soutient toutes les étapes de la chaîne de la recherche et de l'innovation, y compris l'innovation sociale et non technologique et les activités plus proches du marché. Ce programme de recherche et d'innovation vise également à développer des synergies avec d'autres programmes et politiques de l'Union Européenne, dont les fonds structurels et d'investissement européens, la politique agricole commune (PAC), le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME), le programme Erasmus + et le programme LIFE.

Dans ce cadre, le Groupement européen de Coopération territoriale (GECT) de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui réunit la Région Occitanie, la Catalogne et les Baléares, peut constituer un outil pertinent de mise en réseau des acteurs, en particulier dans les domaines prioritaires de la Stratégie eurorégionale de l'innovation (e-santé, eau, agroalimentaire), et d'appui au positionnement sur les programmes européens.

Dans le même esprit, la Région et Toulouse Métropole optimiseront la mobilisation d'instruments financiers FEDER et H2020 en transversalité et s'attacheront à maximiser le bénéfice des programmes européens en région, au bénéfice de tous les territoires et en particulier de l'aire métropolitaine toulousaine.

La démarche vise à anticiper, coordonner et mettre œuvre les actions nécessaires à un accompagnement optimal de la part de l'Union européenne des politiques partagées entre la Métropole et la Région, y compris dans la perspective du futur Cadre Financier Pluriannuel 2021-2028. L'accompagnement portera sur l'ensemble des sujets que les institutions de Bruxelles sont susceptibles d'accompagner : innovation et recherche, qualité de l'air, mobilité urbaine et raccordement aux RTE-T,

économie circulaire, intégration des migrants et réfugiés, adaptation au changement climatique, emploi, formation, jeunesse, lutte contre la pauvreté, transition numérique, logement, culture, sport, santé, énergie, développement international marchés publics innovants et responsables,...

Enfin, la Région et Toulouse Métropole conviennent d'agir de concert, en lien avec les autres collectivités de la région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée pour renforcer l'implantation d'agences ou d'équipements européens ou communautaires susceptibles de renforcer la place de la région et de ses Métropoles en Europe.

1.4 La coopération internationale au service de l'internationalisation du territoire :

En matière de coopération internationale, la Région et la Métropole assureront chacune dans leurs domaines un rôle de coordination de l'ensemble des acteurs institutionnels, universitaires et socio-économiques du territoire, afin d'asseoir un réel rayonnement du territoire régional à l'international. Il en sera ainsi à titre d'exemple, des assises de la coopération décentralisée franco-chinoise organisées par la région en 2018 ou des Assises France-Vietnam organisées par Toulouse Métropole en 2019. Dans ce cadre, la métropole et de la Région seront soucieuses d'une bonne coordination de leurs actions pour en amplifier l'impact et pour renforcer :

- l'attractivité et le rayonnement du territoire au bénéfice de tous les acteurs ;
- une plus grande visibilité sur le plan international, tant auprès des acteurs institutionnels que des acteurs privés ;
- la valorisation des politiques développées sur le territoire et des filières d'excellence ;
- des échanges d'expériences utiles en lien avec les nombreuses innovations qui naissent dans les territoires.

1.5. Offre Foncière et Immobilière

L'attractivité du territoire métropolitain passe par une offre foncière et immobilière performante. Les deux Collectivités souhaitent renforcer l'investissement d'immobilier collectif et rééquilibrer l'économie du territoire en développant des activités productives.

Le schéma d'organisation des territoires de l'économie, élaboré dans le cadre du schéma métropolitain de développement économique, propose une vision prospective à 15 ans de l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises sur le territoire métropolitain. Le diagnostic fait apparaître un déficit en matière d'offre

de locaux à usage productif. Or, les activités productives sont nécessaires à l'équilibre économique du territoire :

La Région et Toulouse Métropole souhaitent élaborer un parcours d'accueil des entreprises, articulé avec le SCOT métropolitain, permettant d'optimiser l'offre foncière et immobilière tout en garantissant une réponse aux différents types de besoins d'implantation. La définition de ce parcours d'accueil sera basé sur un état des lieux qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil réalisé à l'échelle du territoire et portant aussi bien sur l'offre publique que privée.

Il s'agira de renforcer et rééquilibrer l'économie du territoire en développant des activités productives avec l'aide et la mobilisation de tous les acteurs du territoire, car celles-ci :

- Structurent et irriguent l'ensemble du tissu économique local et des territoires voisins : 1 emploi industriel génère 3,5 emplois indirects ou induits.

- Augmentent le pouvoir d'achat des salariés et la consommation locale : dans l'industrie les salaires sont supérieurs de 30 % que dans les services à la personne.

- Permettent la transformation et l'industrialisation des filières d'excellence et du potentiel d'innovation.

L'ensemble de cette stratégie immobilière et foncière commune s'articule à trois niveaux :

- l'offre foncière et l'aménagement de zones : la Métropole et la Région joindront leurs efforts sur les projets différenciant et structurants à l'échelle régionale en termes d'activités économiques et d'emplois,

- l'immobilier collectif : construction ou requalification d'infrastructures existantes, telles que les incubateurs, pépinières ou hôtel d'entreprises. Les deux Collectivités mobiliseront leurs dispositifs d'intervention conjointement d'une manière adaptée à leurs stratégies.

- l'immobilier individuel d'entreprise : la Métropole sollicitera le soutien de la Région sur les projets les plus structurants et différenciant en termes d'activités et d'emplois s'installant ou se développant sur le territoire, parmi ceux qui lui seront soumis par les entreprises. Le Programme Opérationnel FEDER de l'ancienne Région reste en application.

ACTION 1 - Internationalisation des entreprises

OBJECTIFS :

Favoriser la construction au sein des entreprises régionales d'une stratégie de long terme de développement à l'international.

CIBLES

Projets :

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale export,
- Identification dès le 1^{er} trimestre 2017, du programme annuel des salons et destinations internationales clés (notamment dans les secteurs cibles de la French Tech et de la santé) et définition d'un plan d'actions partagées.

ACTION CONJOINTE

- une bonne information et coordination des actions dans le cadre de l'organisation des délégations pour les salons (filieres stratégiques, French Tech)

ACTION REGIONALE

- Coordination des opérateurs régionaux et définition de la stratégie régionale au sein du comité stratégique *Export*,
- Détection, sensibilisation et préparation des entreprises à l'export, en mettant à disposition des outils pour la connaissance et la prospection des marchés et le soutien aux démarches collectives de sensibilisation des PME.
- Soutien financier au développement export des entreprises
- Accompagnement individualisé à l'international des entreprises à travers les agences de développement, et les antennes à l'étranger
- Promotion collective des produits et des savoir-faire des entreprises, à travers des vitrines numériques et de la French Tech, la participation collective à des manifestations internationales en France et à l'étranger, l'accueil de délégations étrangères,
- Développement du réseau régional à l'international sur des pays stratégiques

ACTION METROPOLITAINE

- Participer au comité stratégique *Export*
- Prescrire les actions, outils et dispositifs déployés par la Région et ses agences,
- Participer à certaines missions organisées par la Région à l'étranger en fonction de ses objectifs et ses priorités sectorielles,,
- Collaborer avec la Région dans le cadre de coopérations internationales avec d'autres régions étrangères,
- Collaborer pour l'organisation de grands événements internationaux en région et pour l'accueil de délégations étrangères,
- Collaborer sur les événements clés de la French Tech,
- Développer des actions communes entre les deux métropoles et la Région..

PARTENARIATS

L'Etat et ses agences, pôles de compétitivité et clusters, réseaux consulaires, M3M, syndicats patronaux, CCEF, les agences régionales, interprofessions viticoles

DEMARRAGE RAPIDE : *Coordination au sein du Comité stratégique Export dès le 1^{er} semestre 2017*

ACTION 2 - Grands salons et évènements

OBJECTIFS :

Agir pour la conquête de manifestations majeures, génératrices de visibilité européenne et/ou internationale, dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport

CIBLES

Bénéficiaires :

Projets :

- manifestations majeures, génératrices de visibilité européenne et/ou internationale, dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport
- de communication et de médiatisation associées

ACTION CONJOINTE

- établir les atouts du territoire,
- établir les besoins pour répondre à l'enjeu,
- définir les moyens disponibles et les partenariats médias nécessaires,
- définir une stratégie concertée et une cellule projet dédiée

ACTION METROPOLITAINE

- **actions de prospection, d'accompagnement et de communication pour capter des évènements de visibilité internationale à travers l'agence d'attractivité**

PARTENARIATS

- Agence d'attractivité, Madeeli

ACTION 3 - Coopération entre les agences régionales et métropolitaines sur l'attractivité

OBJECTIFS :

Assurer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions conduites à l'international par une coordination renforcée avec la Métropole, notamment dans les actions de promotion, de prospection et d'accueil d'investisseurs extérieurs.

CIBLES.

Projets : actions concertées entre l'agence régionale de développement économique et l'agence métropolitaine d'attractivité en matière de promotion, prospection et accueil d'investisseurs.

ACTION COINJOINTE :

- Solliciter les agences en vue d'élaborer une stratégie partagée et des plans d'action annuels coordonnés pour la promotion de Toulouse Métropole et de son économie, la prospection de projets exogènes et un accueil professionnalisé des investisseurs extérieurs.
- Solliciter l'agence régionale de développement économique et l'agence métropolitaine d'attractivité afin qu'elles concluent une Convention de partenariat amenant une coopération la plus étroite possible dans ce domaine.
- Soutenir les deux agences dans la mise en œuvre de leurs programmes annuels de promotion du territoire métropolitain, de prospection et d'accueil des investisseurs extérieurs.

PARTENARIATS

Le réseau régional d'attractivité, les agences régionale et métropolitaine en charge de l'attractivité, le réseau consulaire, les acteurs du développement..

DEMARRAGE RAPIDE :

Sollicitation des agences par la Région et la Métropole dès l'adoption du volet métropolitain du schéma des deux assemblées délibérantes.

Signature de la Convention de partenariat au Premier trimestre 2017.

ACTION 4 – Développement touristique

OBJECTIFS :

Favoriser et soutenir la notoriété et l'image du territoire pour développer la fréquentation touristique loisirs ou d'affaires.

Mettre en place les outils d'observation pour mieux accompagner à la mise en tourisme et apporter le soutien à l'implantation de congrès emblématiques pour le territoire

CIBLES

Projets :

- promotion touristique, de loisirs comme d'affaires dans le cadre de la définition du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL)
- Etablir les besoins en matière d'observation pour rendre les outils adaptés,
- congrès et grands événements emblématiques pour le territoire,
- Partenariat entre le CRT et l'Office métropolitain de tourisme
- démarches de professionnalisation qui œuvrent pour la qualité de l'accueil touristique (apprentissage des langues, connaissance du patrimoine...)

ACTION CONJOINTE

- Organiser des échanges réguliers sur les plans d'actions et les grands événements,
- Partager des données statistiques visant à alimenter l'observatoire et fédérer les outils
- Organiser et conventionner le partenariat entre le CRT et l'Office de tourisme de Toulouse, notamment en matière de promotion touristique

ACTION REGIONALE

- Positionner le tourisme d'affaire dans les filières prioritaires du futur schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,
- Mettre en œuvre une politique d'observation touristique partagée et coordonnée avec les territoires.

ACTION METROPOLITAINE

- Mettre en œuvre les orientations du schéma métropolitain de développement touristique en coordination avec les orientations du futur SRDTL
- Participer aux instances régionales du tourisme,
- Représenter la part « tourisme urbain » dans le futur SRDTL en concertation avec Montpellier.

PARTENARIATS

Vers un partenariat renforcé entre le CRT et l'Office de Tourisme de Toulouse

(agence d'attractivité de la métropole de Toulouse)

Cette action fera l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs.

2. Innovation, filières industrielles et de recherche : une région et une métropole engagées dans une dynamique partagée

La dynamique de la métropole toulousaine s'appuie, de manière spécifique au niveau national et de par la présence remarquable des industries aérospatiales, sur une économie productive importante (plus du 1/3 de son activité économique globale contre moins du quart dans la majorité des autres métropoles).

Toulouse est aussi reconnue pour la force et la qualité exceptionnelle de son potentiel de recherche, en nombre et en qualité des chercheurs comme en reconnaissance nationale et internationale des plates-formes et laboratoires publics.

Ces deux particularités ont permis un important développement de la recherche collaborative, associant la recherche publique et les entreprises ; une « marque de fabrique » toulousaine, illustrée par la création, il y a près d'un demi-siècle, du LAAS (1er laboratoire mixte créé en France) et par le déploiement actuel de l'Institut de Recherche Technologique Antoine de Saint-Exupéry.

Ces collaborations s'expriment dans les principaux secteurs d'activités qui fondent l'économie métropolitaine. Elles croisent les filières de développement stratégiques, actuelles ou d'avenir, de la métropole :

- l'aéronautique, l'espace
- les systèmes embarqués : les drones, la robotique et les transports intelligents,
- la santé, les biotechnologies, l'oncologie
- le numérique et l'économie des données,
- les industries créatives et culturelles
- l'agroalimentaire autour d'une plate-forme structurante, le MIN et une agriculture péri-urbaine.

Ces axes stratégiques de développement nécessitent la mise en œuvre d'actions concertées entre la métropole et la région. Ces politiques communes peuvent ainsi utilement s'exprimer :

- dans une animation, coordonnée entre les deux institutions, des écosystèmes concernés, et tout particulièrement au titre de leur responsabilité au sein des pôles de compétitivité et de leur soutien aux organisations et clusters existants (cf. fiche action 5)
- par une association de Toulouse Métropole aux dispositifs régionaux favorisant la collaboration entre les acteurs de la recherche et les entreprises (cf. fiches action 6 et 7).

- Par une collaboration renforcée permettant des réponses territoriales coordonnées aux appels à projets nationaux (notamment au titre du PIA 3) ou européens.

En termes de territoires, TM vise en particulier pour ses actions Toulouse Aérospatiale, Francazal, Oncopole, Creative district, Toulouse Euro Sud Ouest.

En termes d'innovation et en tant qu'acheteurs publics, la Région et la Métropole se proposent de renforcer la coordination de leurs actions pour encourager et stimuler l'accès des PME et start-ups innovantes à la commande publique notamment dans ces filières. Sur ce point, la Région entend mettre à profit la convention qu'elle a conclue avec l'UGAP et la Métropole poursuivra son impulsion dans le cadre de son « Small Business Act », charte des marchés publics, signée en décembre 2014.

2.1 Des actions coordonnées autour de six filières prioritaires

La performance économique de la Région prend appui sur deux piliers de qualité :

- un appareil d'enseignement supérieur et de recherche de très haut niveau, qui place l'Occitanie parmi les premières régions françaises pour de nombreux indicateurs en ce domaine ;
- un certain nombre de filières industrielles, émergentes ou structurées, porteuses de perspectives de développement, ayant par ailleurs d'ores et déjà intégré une culture d'innovation forte et dotées d'un bon niveau de Valeur Ajoutée

La collaboration entre la Métropole toulousaine et le Conseil Régional d'Occitanie – Pyrénées / Méditerranée portera en priorité sur les filières prioritaires que sont l'aéronautique et le spatial et systèmes embarqués, le numérique et la santé qui constituent les domaines d'excellence du territoire. Elle portera également sur des filières à fort enjeu pour le territoire métropolitain : les industries créatives et culturelles, les filières de l'agriculture péri-urbaine et de l'agroalimentaire qui constituent des filières régionales stratégiques.

2.1.1 Aéronautique, spatial :

En matière de spatial, la Région se positionne comme leader en Europe pour la conception, le développement, l'intégration, la mise et le maintien à poste de satellites, les télécommunications par satellites et l'observation de la Terre (océanographie, météorologie et climatologie) et les technologies radar (citer TAS et ATS). Elle est également leader mondial en altimétrie spatiale, télédétection, collecte de données, localisation et navigation.

Le positionnement de Toulouse, comme Capitale de l'espace (hors lanceurs) a encore été conforté par le rapport remis le 26 juillet 2016 par Geneviève FIORASO au Premier Ministre sur « les enjeux et la prospective de la stratégie de la France dans le secteur spatial au sein de l'Europe et dans un contexte mondial ». La filière réclame d'être « fédérée au sein d'une équipe de France organisée autour de Toulouse, identifiée comme ville totem du spatial, à la fois pour optimiser l'investissement public et pour conquérir de nouveaux marchés ».

Dans sa lignée, Toulouse Métropole compte 12 000 emplois et 50 entreprises travaillant uniquement pour le spatial. Elle se dote donc d'une concentration de compétences unique en Europe puisqu'elle est le premier bassin d'emploi européen en aéronautique et spatial. Ceci représente la moitié des effectifs nationaux et le quart des effectifs européens. 18 000 étudiants sont, par ailleurs, formés aux métiers de l'aéronautique et du spatial et on dénombre 6 500 chercheurs dans ces domaines.

La Région contribue au rayonnement de la filière spatiale en soutenant fortement l'organisation du Toulouse Space Show, manifestation européenne consacrée à l'espace et aux applications spatiales réunissant tous les acteurs.

En matière d'aéronautique, la région Occitanie concentre près de 800 entreprises et 60 000 emplois salariés soit $\frac{1}{4}$ des effectifs français, les 3 constructeurs Airbus, Thales et ATR représentent près de 80 000 emplois. Le seul secteur de la sous-traitance aéronautique représente quant à lui un Chiffre d'affaire annuel de plus 6 milliards d'euros. La Région avec l'Etat a engagé depuis 2000 un plan d'aides aux entreprises sous-traitantes du secteur: le Plan Ader. Celui-ci a permis au total de soutenir plus de 1 300 actions collectives ou individuelles à travers les dispositifs d'Appels à projets sectoriels, le financement de projets collaboratifs en complément du Fonds unique interministériel (FUI) l'accompagnement des projets de développement des PME, et le soutien à la formation.

La filière sera soutenue par des synergies renforcées entre la Région et la métropole : la signature d'un Pacte entre Airbus et la métropole, la poursuite des efforts de la Région en faveur des entreprises sur tout la chaîne de sous-traitance dans le cadre du nouveau plan ADER 4 qui sera lancé dès 2010., le soutien financier conjoint des deux collectivités en faveur de l'IRT sur le Campus stratégique de Toulouse Aerospace et du pôle de compétitivité mondial Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués., la participation conjointe au salon du Bourget.

2.1.2 Systèmes embarqués : drones, robotique et transports intelligents

La concentration toulousaine d'expertises en matière de systèmes embarqués, née essentiellement des besoins des filières aérospatiale, automobile et ferroviaire, est unique en Europe. Elle se densifie aujourd'hui avec une branche des systèmes embarqués pour lesquels l'importance est moins la sûreté de fonctionnement que la connectivité et l'exploitation fiable et rapide de la masse des données rendues disponibles. Cette branche travaille par exemple pour les drones, les robots ou encore la voiture autonome qui ne pourront se développer qu'avec des systèmes embarqués aussi sûrs que ceux de l'aéronautique, et aussi peu coûteux que ceux de l'automobile classique.

Pour la région et la métropole, il s'agit de favoriser très rapidement le transfert de l'excellence toulousaine spécifique en systèmes embarqués critiques vers ces nouveaux secteurs.

2.1.3 Numérique et économie des données :

Les start-up de l'écosystème numérique de Toulouse sont en pointe sur des technologies telles que les capteurs, la sûreté, la cybersécurité, l'énergie, la géolocalisation, la donnée, la robotique, l'imagerie, la réalité virtuelle et augmentée afin de conquérir les marchés de l'internet des objets et développer les nouveaux usages de la santé, du nautisme, de l'agriculture, de la mobilité et les Transports Intelligents ou de l'environnement et de l'énergie.

Ajouté à cela, le territoire de Toulouse Métropole présente deux atouts majeurs en matière de numérique.

Tout d'abord, il concentre une part significative d'entreprises de la filière numérique d'Occitanie / Pyrénées – Méditerranée. Au-delà d'un phénomène de concentration, il s'agit d'un écosystème riche et dynamique, reconnu au travers de sa labellisation French Tech. Il a pour vocation d'irriguer et de dynamiser la filière numérique jusque dans les territoires les plus ruraux, mais plus largement à accélérer les innovations dans les différentes filières sur de nouveaux marchés (Biotech, Greentech, Fintech, Big Data notamment dans une perspective de développement des technologies de valorisation de la donnée...). Par ailleurs, ce potentiel fort d'innovation doit également servir de support à la transition numérique de l'ensemble des autres filières sur le territoire.

Par ailleurs, ce territoire urbain bénéficie d'une dynamique entrepreneuriale nouvelle. Une part significative d'entreprises et notamment de start-up recherchent une localisation en centre-ville pour plus de facilités de déplacement et de recrutement de développeurs aux modes de vie urbains et pour développer des solutions innovantes en proximité immédiate avec les usagers, facilitant l'hybridation naturelle du numérique dans tous les métiers. Afin d'accompagner ce développement, la région et la métropole se proposent de s'appuyer notamment sur deux quartiers dédiés aux start-ups : la Cité des start-ups et le Creative district localisés en centre-ville.

La région et la métropole travailleront à la convergence de leurs actions, notamment leur soutien au cluster DigitalPlace en lien avec le cluster French South Digital, la démarche French Tech (cf fiche-action **Animation des filières et des écosystèmes**) et la co-construction d'appels à projets. (cf fiche-action **Collaboration en innovation collaborative**).

2.1.4 Santé, biotechnologies, oncologie :

En matière de Santé-Biotech, la Région s'appuie sur une filière structurée sur l'ensemble du territoire d'Occitanie. Le tissu industriel est fortement concentré sur la Métropole toulousaine, mettant en avant les thématiques que sont l'oncologie, l'immunologie, le diagnostic et la microbiologie et s'appuyant sur l'Oncopole, un Campus emblématique pour Toulouse, mais également pour la Recherche et l'innovation au niveau régional, autour de grands enjeux portés par la communauté scientifique, les cliniciens et industriels (protonthérapie, Bioparc autour

d'EVOTEC...). En plus de favoriser l'expérimentation, le territoire métropolitain offre une opportunité de test à grande échelle ainsi que des essais cliniques.

Dans ce domaine, le territoire peut compter sur des compétences scientifiques, cliniques et industrielles clés et sur une tradition de la pluridisciplinarité, du défi technologique et de l'international. La région et la métropole souhaitent accompagner la fédération des forces et des acteurs autour de l'innovation en santé sur le territoire.

2.1.5 Industries créatives et culturelles

Le secteur des industries créatives recouvre différents segments d'activités (arts et spectacles vivants, édition de livres et de presse, audiovisuel, édition multimédia, design, architecture...). Sur le territoire métropolitain, ce secteur se caractérise par une dynamique particulière qui place Toulouse dans le peloton des métropoles en termes d'emplois après Paris, Lyon et Lille avec 10 400 emplois salarié privés (hors fonction publique et intermittents) et 5 300 indépendants.

Ce secteur est identifié par la région et la métropole comme un secteur en croissance incarné par des entreprises à fort potentiel notamment dans le domaine multimédia et audiovisuel.

A l'image des grandes métropoles, Toulouse souhaite « flécher » un quartier à destination des industries créatives et culturelles : le Créative District.

2.1.6 Agroalimentaire autour d'une plate-forme structurante, le MIN et d'une agriculture péri-urbaine

Le secteur agricole et agro-alimentaire représente 164 000 emplois en Occitanie, plus que le tourisme ou l'aéronautique. La région est la 2ème région française employeuse de main d'œuvre agricole (4 % de l'emploi régional contre 3 % au niveau national). Elle est également le leader incontesté de l'Agriculture Biologique. Par ailleurs, en Occitanie un producteur sur cinq commercialise déjà en circuits courts. La région bénéficie donc d'un important potentiel pour répondre à la demande sociétale croissante de « consommer local », demande qui pourrait se révéler un important levier de croissance (et de valeur ajoutée) pour l'agriculture et la filière agroalimentaire régionales confrontée à la compétition internationale. L'agriculture régionale a donc des atouts vis-à-vis du consommateur mais le défi d'une alimentation de proximité, saine et durable reste permanent.

Le MIN de Toulouse Métropole est le 2ème MIN après Rungis. C'est un marché de gros qui vise à organiser, structurer et réguler les flux de produits frais, à destination notamment des commerces de proximité, des restaurants ou encore des marchés de plein vent. Il est à destination de Toulouse, mais aussi de l'ensemble des départements de l'ex-territoire Midi-Pyrénéen et au-delà, comme par exemple, dans l'ancienne région Limousin.

La stratégie de développement du MIN Toulouse Métropole se caractérise par une place croissante faite à la production locale et aux filières biologiques. A titre d'exemple, l'ouverture d'un « carreau des producteurs » au profit des maraichers et des horticulteurs locaux a été instaurée en apportant une garantie sanitaire et de

qualité que ne permettent pas les circuits courts. La professionnalisation des acteurs est aussi un axe de sa stratégie grâce à l'ouverture, début 2016, du seul centre de formation de l'IFOPCA en province qui couvre l'ensemble du Sud-Ouest.

Aujourd'hui, se pose la nécessité d'adopter une nouvelle stratégie de développement à l'échelle de la Région en articulant le MIN de Toulouse Métropole avec ceux de Montpellier et Perpignan. Cette stratégie serait susceptible de soutenir le commerce de détail et de proximité fortement concurrencé actuellement par la stratégie offensive de reconquête des centres ville par les grandes et moyennes surfaces. L'articulation des trois MIN régionaux doit permettre au MIN de Toulouse Métropole de devenir un outil au service de la structuration des filières de production de qualité régionales.

Dans ce contexte et compte tenu des fonctions logistiques essentielles que remplit le Marché d'Intérêt National de Toulouse Métropole en matière de logistique pour la filière et d'approvisionnement des marchés par les produits locaux, la Région et la Métropole conviennent :

- de renforcer les actions qui font du MIN de Toulouse un vecteur de production locale filière bio et de qualité
- de la nécessité d'une stratégie de développement à l'échelle régionale en articulant le MIN de Toulouse avec celui de Montpellier et la plate-forme Saint Charles à Perpignan,
- de la nécessité de mettre en place des leviers d'action pour le développement d'une agriculture périurbaine, dans des projets innovants qui répondent à la fonction nourricière de proximité
- plus largement de la nécessité de penser de nouvelles approches agroenvironnementales dans le périurbain qui nécessiteraient une déclinaison spécifique - prévenir les inondations, lutter contre les îlots de chaleur et repenser le meilleur usage de l'espace urbain- périurbain

Ces six filières stratégiques en termes d'emplois pour Toulouse et la Région, s'appuient sur des territoires dédiés et des lieux « totem », mis en évidence dans le Schéma d'organisation des territoires de l'économie métropolitains, en cohérence avec les territoires et intercommunalités de l'aire métropolitaine :

- la plate-forme aéronautique et aéroportuaire et les ZAC associées (Aéroconstellation Andromède, nouveau Parc des expositions - PEX), Toulouse Aérospatial dans le domaine de l'aéronautique et du spatial,
- Francazal, pour les systèmes embarqués, les drones, la robotique et les transports intelligents
- l'Oncopole dans le domaine de la santé,
- le Creative District et son articulation avec la cité des start-up et la french tech dans le domaine du numérique et des industries créatives et culturelles,

- Le MIN dans le domaine de l'agroalimentaire
- Toulouse Euro Sud Ouest, dans une autre mesure, quartier d'affaires pour des fonctions tertiaires supérieures.

La Région et Toulouse Métropole, chacune dans ses compétences et selon ses dispositifs d'intervention, entendent renforcer ces écosystèmes.

2.2 Innovation collaborative

La Région Occitanie est la 1ère région de France pour les dépenses de R&D rapportées au PIB (3,74 % en 2012), Elle compte près de 33 559 chercheurs, dont 12 855 dans le secteur public en 2013 (INSEE), se positionnant au 3ème rang des régions françaises. En volume de dépenses de R&D, elle est la 3ème région de France (5 649 M€, INSEE-SIES), et 6ème région au plan européen. La région compte plus de 230 000 étudiants inscrits en 2013-2014, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est d'ailleurs légèrement supérieure à la moyenne nationale avec 27,3% en Occitanie Pyrénées Méditerranée contre 27,1% en France métropolitaine en 2013.

A l'échelle régionale la stratégie d'innovation consiste principalement :

- aider les PME dans une montée en gamme venant en soutien de leurs conquêtes des marchés. L'innovation reste en effet le meilleur facteur de différenciation. Pour ce faire, la collaboration inter-entreprises, PME-Grands groupes, ou encore entre les PME et les laboratoires publics d'excellence métropolitains constitue un levier privilégié,
- ces mêmes collaborations favorisent l'ancrage sur le territoire de l'activité et de l'emploi, car les partenariats noués au cours de projets de R&D collaborative soutenus par la Région sont pérennes le plus souvent et donnent lieu à des coopérations durables,
- ces projets collaboratifs contribuent à resserrer les liens entre entreprises et universités, et contribuent notamment à l'insertion dans le monde professionnel de jeunes diplômés et doctorants au sein du tissu régional,
- de la même façon, l'action de la SATT TTT stimulation exploitation et l'essaimage de projets de la recherche publique, après maturation,
- enfin, de telles collaborations permettent de faire participer à l'écosystème régional de l'innovation des TPE-PME éloignés des métropoles et parfois peu familiarisées à la gestion d'un programme de R&D. Les réseaux de diffusion de l'innovation servant de relais à cette action régionale, favorisent en effet l'émergence de projets sur tout le territoire.

A cet effet, la Région met en œuvre des appels à projets collaboratifs rattachés aux thèmes de spécialisation intelligente qui couvrent notamment les 4 filières industrielles prioritaires définies conjointement par la Région et la Métropole. Cet outil permet à la Région de financer les projets de R&D d'acteurs métropolitains, par exemple en cofinancement du Fonds Unique Interministériel (projets labellisés par les Pôles de Compétitivité) ou encore sur ses propres appels à projets.

La Métropole pourra solliciter la Région pour co-construire et participer à la mise en œuvre d'appels à projets régionaux, au bénéfice des acteurs métropolitains (cf. fiche action «Coopération en innovation collaborative »)

Afin de renforcer les synergies pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des entreprises du territoire et à l'impératif d'innovation et de compétitivité, la région et la métropole se proposent de **renforcer l'articulation de leurs dispositifs** et de leurs moyens d'action (Agences, ingénierie d'accompagnement, offres de services..).

En ce sens, la métropole s'est organisée autour **d'une plate-forme d'accueil et d'accompagnement** des entreprises et prendra part au réseau Régional de Développement Technologique et d'Innovation (RDTI), à l'appui d'une équipe ressource pour suivre, activer et promouvoir les dispositifs de financement existants (financements régionaux, offres territoriales, appels à projets..).

En cohérence avec la stratégie régionale de l'Innovation, la métropole représente un **territoire catalyseur d'innovation**. A l'appui d'un Schéma directeur de la Smart City et d'une stratégie définie en 2015, l'Open Métropole se positionne comme un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes à l'appui d'une démarche d'open innovation, de co-construction avec les entreprises autour d'expérimentations, de démonstrateurs mais également de programmes d'investissements. La démarche s'appuie très largement sur l'ensemble de l'écosystème (PME, start-up, grands comptes), sur toutes les filières pour bâtir la « ville intelligente » et les usages de demain autour de trois principes clés : le citoyen au cœur de la démarche, associé dans le cadre d'Appels à projets, de e-consultations, d'interactions renforcées sur les projets urbains ; la co-construction sur un mode public-privé, tant dans la définition des projets que dans leur mise en œuvre ; la Data et l'Open Data comme facteurs clé de succès.

La démarche adresse toutes les composantes de la ville autour de cinq ambitions qui impactent les entreprises des différentes filières :

- une ville adaptable, efficiente et durable,
- une métropole dotée d'une mobilité simple et fluide,
- une métropole internationale et ancrée dans ses racines,
- une métropole du bien-vivre, chaleureuse et intergénérationnelle,
- une métropole belle, propre et sûre.

Par ailleurs, le territoire régional dispose d'une **offre soutenue en matière d'aides financières aux entreprises innovantes** engageant des programmes de recherche et d'innovation. Toutefois, ces aides, conformément à la réglementation européenne, ne financent les projets que jusqu'à la réalisation d'un prototype ou d'un démonstrateur.

2.3 Financement et haut de bilan

En appui des dispositifs existants en matière d'aides aux entreprises, le relais doit être assuré par les structures de haut de bilan, qui font défaut sur le marché pour les projets fortement risqués. Les entreprises innovantes se trouvent donc pour la plupart dans des impasses pour financer les dépenses post R&D leur permettant d'accéder au marché (industrialisation et développement commercial). Dans cette optique, la métropole pourra se mobiliser aux côtés de la Région afin de renforcer les ressources disponibles en faveur du capital-innovation : participation à de nouveaux véhicules d'amorçage ou de capital-innovation mais également sur des leviers de capital-développement tournés vers l'industrialisation et l'accès au marché ou sur le renforcement des structures existantes.

Enfin, la diffusion de l'innovation et des usages nécessite une articulation constante de celle-ci avec la société et les usagers. La diffusion d'une culture scientifique technique et industrielle large et accessible à tous est une orientation forte de la Métropole. Toulouse métropole siège dans le pôle territorial de référence « Science et Société » lancé en 2013 pour l'académie de Toulouse. La loi de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a transféré la compétence aux Régions au 1er janvier 2014.

L'innovation sur un territoire présuppose l'accès au savoir. Cet élément est primordial pour accélérer l'entrée dans l'innovation des PME et PMI ne disposant pas en interne de département de RDI ou d'un portefeuille de brevets dédiés. Toulouse Métropole intervient dans les phases d'acquisition des savoirs et de ressourcement scientifique par l'accompagnement des infrastructures immobilières et scientifiques de recherche et d'enseignement supérieur dans le cadre du CPER 2015-2020.

Dans cet esprit, la SATT Toulouse Tech Transfert assure un rôle stratégique dans la valorisation de la recherche publique et complémentaire des actions de transfert technologique réalisées par les établissements et organismes de recherche.

2.4 Innovation sociale

La région s'est fixée pour ambition de « conforter et d'affirmer sa position de leader en matière d'économie sociale et solidaire » (ESS), s'appuyant sur la dynamique des acteurs de l'innovation sociale présents sur le territoire, mais également sur les initiatives impulsées par la région et la métropole en matière d'accompagnement des entreprises sociales et solidaires et de soutien de cette économie locale qui valorise le lien social.

Ces dix dernières années, l'ESS a connu une croissance nette de +26% en termes de créations d'emplois, soit une progression supérieure de 4 points à l'économie dite « classique ». Sur le territoire métropolitain, cette économie représente 10,9% des établissements privés et 11,3% des effectifs salariés. A l'échelle régionale, 15,5%

des salariés et 13,4% des établissements de l'ESS sont présents sur le territoire métropolitain.

L'ESS occupe une place importante dans trois secteurs d'activité : l'action sociale (67% des effectifs), les activités financières et assurances (39,6%), les arts spectacles sport et loisirs (41,5%).

Au-delà de la croissance économique générée, les entreprises sociales répondent aux défis sociétaux auxquels ni le marché, ni les pouvoirs publics ne peuvent répondre seuls : accompagner le vieillissement de la population, lutter contre le changement climatique, préserver la diversité culturelle, répondre aux défis du logement, etc...

La Région et Toulouse Métropole se donnent pour objectif de mener des actions coordonnées et conjointes pour renforcer les capacités de création et de développement de ces entreprises, à travers des dispositifs de type incubateur : Catalis et Alter'Incub en cours de fusion pour la région, Première Brique au niveau métropolitain. Les problématiques urbaines et rurales posent des besoins d'innovation, des modalités d'accompagnement et des modèles économiques adaptés.

Pour amplifier la création d'activités, la région et la métropole souhaitent unir leurs efforts, renforcer la coopération et la complémentarité de chaque dispositif, enrichir les modalités d'accompagnement et de financement pour des effets démultiplicateurs. L'objectif est d'amplifier l'essaimage de ces innovations sur tout le territoire régional, de mieux articuler les dispositifs existants et de définir de nouveaux outils partagés comme un « fond de dotation » dédié.

2.5 Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confie aux Régions la mise en œuvre du Service Public de l'Orientation en Région et la coordination de ses acteurs. Qui s'est traduit par la signature en 2015 dans les deux régions d'une convention relative à la coordination du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (Préfet/Recteur/Région).

A ce stade des travaux conduits par la région et ses partenaires, le développement des services dématérialisés (portail unique du SPRO, numéro vert notamment pour les salariés) est en cours.

Un projet « Cité des Métiers », lieu multi-partenarial, ouvert à tous les publics, vise à assurer la délivrance du service public de l'orientation professionnelle dans une dimension présenteielle par un « accueil physique » dans les conditions de délivrance du SPRO : anonymat, gratuité et libre accès.

Il s'agit notamment de développer une offre de service pilotée régionalement autour de la promotion des filières, des métiers et de la formation (forums, semaines sectorielles...). Ce projet incarne aussi l'ambition de promouvoir une culture commune des professionnels et acteurs du SPRO.

Les Cités des métiers sont le lieu où se travaille sur le court terme et le long terme l'orientation de différents publics. Il s'agit d'espaces d'élaboration des projets professionnels à différents temps de la vie active.

(=> cf. fiche Cité des métiers)

Les salons d'orientation s'inscrivent dans le programme Accueil Information Orientation (AIO) inhérent à la politique du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO – loi du 5 mars 2014). Pour la Région, les salons sont un des outils au service des politiques régionales de la formation initiale et professionnelle, de l'apprentissage, de l'emploi et de la communication institutionnelle.

Ces salons, avec un accueil adapté aux publics, permettront l'information et l'orientation professionnelle, la promotion des métiers, la valorisation de la formation par la voie professionnelle, l'accompagnement personnalisé et l'information sur le financement des parcours de formation, l'offre de formation professionnelle continue et par alternance ouverte dans tous les secteurs d'activité, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), ainsi que l'information et l'accompagnement pour la recherche d'emploi et la mise en relation avec des entreprises/organismes qui recrutent.

(=> cf. fiche Salons Emploi – Formation – Recrutement)

ACTION 5- Animation des filières et des écosystèmes

OBJECTIFS : coordination de la Région et de Toulouse Métropole dans leur dialogue vis-à-vis des acteurs de l'écosystème des filières industrielles d'intérêt commun, notamment les pôles de compétitivité et clusters en charge du domaine de l'Espace, de la Santé et du Numérique.

CIBLES

Bénéficiaires : pôles et clusters du territoire métropolitain

Projets : points/réunions réguliers sur les positions coordonnées à prendre vis-à-vis des acteurs de l'écosystème, notamment des Pôles de Compétitivité.

ACTION REGIONALE

- co-pilotage de la gouvernance des pôles aux côtés de l'Etat
- soutien financier aux pôles et clusters
- co pilotage des CSFR (comité stratégique de filière régional) aux côtés de l'Etat

ACTION METROPOLITAINE

- participation aux instances de gouvernance des pôles et clusters
- soutien financier aux pôles et cluster
- participation aux CSFR, Comités stratégiques de filière régionaux

PARTENARIATS

L'Agence Régionale de développement économique, les Pôles de compétitivité, notamment Aerospace Valley et Cancer Bio Santé, le cluster Digital Place

ACTION 6 - Coopération en innovation collaborative

OBJECTIFS : participation de Toulouse Métropole aux appels à projets collaboratifs régionaux dans les filières industrielles d'intérêt commun : l'espace, la santé et le numérique.

CIBLES

Bénéficiaires : TPE, PME, ETI, laboratoires publics

Projets : de R&D collaborative entre plusieurs entreprises ou entre des entreprises et des laboratoires publics. En fonction des filières et des thématiques, ces Appels à Projets adresseront des solutions proches du marché.

ACTION REGIONALE

- Définition des thématiques des appels à projets
- Rédaction du cahier des charges
- Lancement des appels à projets
- Instruction des projets
- Sélection des projets / organisation des comités
- Financement des entreprises et/ou des laboratoires impliqués dans les projets

ACTION METROPOLITAINE

- Contribution à la définition de thématiques et de cahiers des charges pour des appels à projets dans les trois filières (espace, santé, numérique) et dans les domaines de la Smart City
- Participation à la sélection des projets du comité technique
- Contribution au financement des projets ayant des partenaires situés sur le territoire métropolitain

PARTENARIATS

L'Agence Régionale de développement économique, les Pôles de compétitivité, notamment Aerospace Valley et Cancer Bio Santé, le cluster Digital Place

DEMARRAGE RAPIDE : lancement des appels à projets collaboratifs début 2017

ACTION 7 - appui au territoire catalyseur d'innovation

OBJECTIFS :

Soutenir les dynamiques d'innovation, de croissance et d'emploi à l'échelle d'un territoire

- Tester à l'échelle de territoires pilotes le déploiement, en lien avec les usages attendus, d'une technologie innovante ou d'un service innovant, de démonstrateurs de grande échelle.
- Mettre les territoires en capacité de répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés

CIBLES

Bénéficiaires :

- consortium d'entreprises
- entreprises
- collectivité territoriale

Projets :

- démonstrateurs en co-investissement public-privé
- expérimentations avec des start-up
- projets d'investissement relatifs à des aménagements nécessaires et préalables au déploiement de solutions innovantes en milieu urbain

ACTION REGIONALE

- Financements des dépenses de R&D des entreprises liées au développement d'une technologie innovante ou d'un service innovant et à son expérimentation sur un territoire pilote permettant de tester, à l'échelle du territoire, le déploiement, en lien avec les usages attendus.
- Appui aux investissements publics nécessaires au bon déploiement de l'expérimentation sur le territoire.

ACTION METROPOLITAINE

- animation de la démarche Open Métropole en co-construction avec les acteurs publics et privés
- définition et mise en œuvre du schéma directeur de l'Open Métropole autour de plans d'actions, de projets

PARTENARIATS

Pôles de compétitivité, Etat, ADEME, CDC...

ACTION 8 - structuration des territoires dédiés aux filières aéronautique et spatial, numérique et santé

OBJECTIFS : organiser des espaces économiques dédiés à partir d'une co-production d'objectifs autour de thématiques ciblées

CIBLES

Bénéficiaires : entreprises, acteurs de la Recherche et du transfert technologiques, groupements

Projets :

- Cité des start-up et articulation avec le Créative District
- Village Drones et Robotique

ACTION REGIONALE

- soutenir les structures fédératives (Pôles, clusters..)
- soutenir les entreprises dans leurs projets d'investissement et d'innovation
- définition de dispositifs dédiés (Appels à projets..)
- soutenir l'immobilier collectif d'entreprises par la mobilisation du FEDER
- participer aux démarches d'observatoires et d'analyses des besoins en compétences

ACTION METROPOLITAINE

- soutenir les structures fédératives (Pôles, clusters...)
- porter et accompagner les aménagements de zones
- contribuer à la définition et au fonctionnement d'outils dédiés (type pépinières d'entreprises, ingénierie d'accompagnement...)
- porter des actions de marketing territorial dédiées

PARTENARIATS

Europe, Etat, Région, Métropole, CDC

ACTION 9 – Cité régionale des startups

OBJECTIFS : création d'une Cité régionale des startups sur le territoire de Toulouse Métropole

CIBLES

Bénéficiaires : créateurs d'entreprises, startups

Projet : créer une Cité régionale des startups qui s'inscrit dans les réseaux métropolitain et régional de l'écosystème de la filière numérique

ACTION CONJOINTE

- définir avec la Métropole le projet de Cité régionale des startups en articulation avec le créative district et en cohérence avec la FrenchTech

ACTION REGIONALE

- bâtir un réseau régional des lieux d'innovation
- identifier les thématiques
- définir le contenu du projet et la nature des offres de services aux startups
- préciser le modèle économique
-

PARTENARIATS

Europe, Etat, Région, Métropole, CDC

ACTION 10 – Soutien aux structures d'accompagnement en matière d'innovation sociale

OBJECTIFS : coordination de la Région et de Toulouse Métropole dans leurs actions et leurs dispositifs d'innovation sociale.

CIBLES

Bénéficiaires : entreprises et porteurs de projets d'innovation sociale

Projets : structures d'accompagnement sur le territoire métropolitain

ACTIONS CONJOINTES

- définir un partenariat entre Catalis et Première Brique
- définir un cadre collaboratif pour une bonne coordination territoriale des actions,
- définir une feuille de route partagée en matière d'innovation sociale sur le territoire métropolitain (événements, actions communes, soutiens financiers..)

ACTION REGIONALE

- soutien financier aux entreprises et structures d'accompagnement en matière d'innovation sociale sur le territoire régional
- actions de sensibilisation, promotion en faveur de l'innovation sociale
- Soutien à l'incubateur social Catalis,

ACTION METROPOLITAINE

- actions de sensibilisation, promotion en faveur de l'innovation sociale
- accompagnement des porteurs de projets et entreprises d'innovation sociale à travers un parcours d'accompagnement et une offre portée par Première Brique (labellisée Fabrique à Initiatives), le parcours ADRESS, Imaginations fertiles

PARTENARIATS

Région, Métropole, structures d'appui à l'innovation sociale

ACTION 11 - Campus universitaires aux standards internationaux

OBJECTIFS : participation de Toulouse Métropole à la mise aux standards internationaux des campus universitaires dans le cadre du Contrat de plan Etat Région et du Plan Campus

CIBLES

Bénéficiaires : Universités et établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche / Etablissement public à caractère scientifique et technique (INRA, Inserm, CNRS, IRD) / Etablissement public à caractère industriel et commercial (CEA, CNES, ONERA, EFS, BRGM) / Ecoles d'ingénieur de statut public

Partenaires : DRRT, Rectorat d'academie, Rectorat de région académique, DRAC, Ministères de tutelle, CD31, SICOVAL

Projets : programmes d'investissement immobilier ou en équipements scientifiques

ACTION REGIONALE

- Co-présidence avec l'Etat du comité de pilotage technique et financier du CPER 2015-2020 « enseignement supérieur, recherche et innovation »
- En lien avec les autres cofinanceurs : audition des porteurs de projets et Instruction des projets, y compris en qualité d'autorité de gestion FEDER (OS1)
- Financement des maîtres d'ouvrage des opérations (collectivités ou établissements)
- Maîtrise d'ouvrage sur des opérations d'enseignement supérieur par délégation de l'Etat.
- Participation aux comités techniques, aux jurys et aux validations d'étape des programmes financés
- Participation au Comité Inter-administratif de Suivi Local du plan Campus (CISL) animé par le Rectorat d'academie

ACTION METROPOLITAINE

- Participation aux comités de pilotage technique et financier du CPER 2015-2020 « enseignement supérieur, recherche et innovation »
- Contribution à l'analyse des projets et à la sélection des projets
- Contribution au financement des projets situés sur le territoire métropolitain
- Participation aux comités techniques, aux jurys et aux validations d'étape des programmes financés
- Participation au Comité Inter-administratif de Suivi Local du plan Campus (CISL) animé par le Rectorat d'academie

Dispositifs CPER et plan Campus déjà opérationnels.

ACTION 12 Economie de la connaissance et ressourcement scientifique

OBJECTIFS : participation de Toulouse Métropole au financement d'allocations doctorales sur les thématiques « espace, santé, numérique » et aux programmes de maturation ou de transferts technologiques (plateformes mutualisées, post-doctorants en lien avec la spécialisation intelligente, SATT TTT)

CIBLES

Bénéficiaires : Universités et établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche / Etablissement public à caractère scientifique et technique (INRA, Inserm, CNRS, IRD) / Etablissement public à caractère industriel et commercial (CEA, CNES, ONERA, EFS, BRGM) / Ecoles d'ingénieur de statut public ou privé sous convention avec l'Etat, SATT Toulouse Tech Transfert

Partenaires : TPE, PME, ETI, GE,

Projets : investissement matériel et immatériel sur des programmes de recherche en collaboration mobilisés pour l'innovation par l'acquisition de connaissances et le ressourcement scientifique. Les dossiers sont transmis dans le cadre d'appels à projets régionaux ou au fil de l'eau, notamment au titre des actions de maturation, transfert technologique et valorisation de la recherche publique.

ACTION REGIONALE

- Rédaction du cahier des charges des appels à projets régionaux
- Rédaction du guide des critères du programme opérationnel des fonds européens « Midi-Pyrénées Garonne »
- Lancement des appels à projets régionaux
- Instruction des projets, y compris en qualité d'autorité de gestion FEDER (OS1,OS3)
- Sélection des projets et organisation des comités d'expertise
- Financement des établissements mobilisés dans les programmes

ACTION METROPOLITAINE

- Contribution à l'analyse des projets dans les trois filières (espace, santé, numérique)
- Participation à la sélection des projets
- Contribution au financement des projets ayant des partenaires situés sur le territoire métropolitain

Dispositifs dédiés au transfert technologique, à la maturation, aux allocations postdoctorales (SRI-SI) déjà opérationnels. Lancement de l'appel à projets « allocations doctorales » début 2017,

ACTION 13 Sciences et Sociétés

OBJECTIFS : participation de Toulouse Métropole au Pôle Territorial de Référence et aux appels à projets CSTI ou Manifestations internationales

CIBLES

Bénéficiaires : associations de culture scientifique & établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ou établissements privés privé sous convention avec l'Etat

Projets : opérations de culture scientifique et manifestations internationales participant au rayonnement international et régional de la Métropole

ACTION REGIONALE

- Pilotage du PTR
- Définition des thématiques des appels à projets régionaux
- Rédaction du guide des critères du programme opérationnel des fonds européens « Midi-Pyrénées Garonne »
- Rédaction du cahier des charges des appels à projets
- Lancement des appels à projets régionaux
- Instruction des projets, y compris en qualité d'autorité de gestion FEDER (OS1,OS3)
- Sélection des projets et organisation des comités d'expertise
- Financement des associations et/ou des établissements impliqués dans les projets

ACTION METROPOLITAINE

- Participation à l'analyse des projets positionnés sur le territoire métropolitain
- Contribution au financement des projets ayant des partenaires situés sur le territoire métropolitain
- Participation au PTR

Pôle Territorial de référence et dispositif « manifestations internationales » déjà opérationnels.

Lancement de l'appel à projets CSTI début 2017.

Elargissement du PTR à l'Occitanie en 2017

ACTION 14 Cité des Métiers

OBJECTIFS :

Offrir un espace d'information et de conseil sur la vie professionnelle, les métiers et la formation dans un lieu multi partenarial, ouvert à tous les publics

CIBLES

Bénéficiaires : Tous les publics

Projet : Mise en place d'une Cité des Métiers sur le territoire de Toulouse Métropole

ACTION REGIONALE

- Structurer la délivrance du premier niveau de services du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) autour du concept de Cité des métiers et de ses déclinaisons territoriales en centres associés et points relais.
- Proposer aux citoyens de la Région des services d'orientation tout au long de la vie de qualité (label « Cité des métiers »), ouverts à tous publics.
- Construire une contribution partenariale à la délivrance du service dans le cadre d'un projet commun
- Expertiser la faisabilité du projet sur le périmètre de la nouvelle Région : une « Cité Régionale des métiers » avec un site central à Toulouse et un à Montpellier

ACTION CONJOINTE

- Recueillir l'accord des partenaires membres du SPRO
- Formaliser le projet Cité des Métiers dans une charte partenariale au périmètre de la nouvelle Région ;
- Expertiser la faisabilité d'un site toulousain : localisation, modalités de fonctionnement, contribution en nature des partenaires pour la délivrance du service....

PARTENARIATS

Région, Métropole, Services de l'État (Direccte, UT), Éducation Nationale / académies, Pôle Emploi, missions locales, collectivités, partenaires économiques (consulaires, branches), partenaires sociaux

ACTION 15 Salons Emploi – Formation - Orientation

OBJECTIFS :

Organiser des salons métropolitains sur le thème de l'emploi, de la formation et de l'orientation de manière coordonnée entre Toulouse Métropole et la Région Occitanie

CIBLES

Bénéficiaires : Tous les publics

Demandeurs d'emplois, salariés, collégiens, lycéens, étudiants, employeurs, créateurs d'entreprise

Projets :

Salon Carrefour Emploi

Salon TAF (Travail Avenir Formation)

Autres salons de l'emploi, de la formation et de l'orientation

ACTION REGIONALE

- Organiser le salon TAF

ACTION METROPOLITAINE

- Organiser le Salon Carrefour Emploi

ACTION CONJOINTE

- Appréhender une vision stratégique globale sur ces salons de l'emploi, de la formation et de l'orientation
- Favoriser la coordination et la coopération sur l'organisation des différents salons
- Mettre en place un comité de pilotage d'animation de ce type de salons sur le territoire

PARTENARIATS

Pôle emploi, Missions locales, collectivités, partenaires économiques (consulaires, branches), les acteurs de l'accueil, information et orientation, centres de formations

DEMARRAGE RAPIDE :

Coordination des différentes éditions dès le printemps 2017

3. Une région et une métropole mobilisées en faveur de la dynamique de création d'entreprise

3.1 Un parcours d'accompagnement co-construit

De nombreux outils, publics ou privés, à destination des créateurs d'entreprises et des start-up existent sur le territoire métropolitain : incubateur régional, pépinières et hôtels d'entreprises, incubateurs ou accélérateurs privés, espaces de co-working...

Afin de rendre lisible les offres et de favoriser l'entrepreneuriat, la métropole et la région s'entendent pour co-construire, sur la base de l'analyse conduite dans le cadre du schéma de développement économique métropolitain et en concertation avec les opérateurs régionaux partenaires du Plan « Entreprendre » mis en œuvre par la Région, un parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat. Sur la base d'un diagnostic partagé de l'existant, un parcours résidentiel, incluant aussi bien l'offre publique que l'offre privée, sera établi. La région et la métropole se réservent la possibilité de co-soutenir les initiatives qui feraient défaut.

3.3 Insuffler la dynamique de création d'entreprise dans le milieu étudiant

La métropole toulousaine est riche de sa jeunesse estudiantine (+ de 120 000 étudiants), du spectre très large et de la qualité des formations dispensées et d'écosystèmes particulièrement dynamiques. Paradoxalement, le taux de la création d'entreprises issue des étudiants semble relativement modeste et, en tout état de cause, n'est manifestement pas à la hauteur des atouts de la métropole et de la région.

En référence aux directives ministérielles (loi Fioraso notamment), et en traduction du dispositif national « Pépite » qui vise notamment à dynamiser les études en mode « start-up », l'université fédérale de Toulouse a mis en place des actions et des outils favorisant la dynamique de l'entrepreneuriat étudiant.

Les deux partenaires conviennent de l'importance du développement de l'esprit d'initiative et de l'entrepreneuriat étudiant, vecteurs de création de richesses et d'emplois. La métropole entend, dans ce cadre, renforcer ses actions en complément et support des dynamiques académiques. Un plan d'actions métropolitain sera établi en 2017 dans le cadre du schéma stratégique de développement économique de Toulouse Métropole, en liaison étroite avec les communautés universitaires, les acteurs économiques et la région.

3.4 La dynamique de création d'entreprise dans les quartiers prioritaires

La Région et Toulouse métropole se sont engagées, au travers du contrat de ville qu'elles ont signé en juillet 2015, à soutenir les initiatives économiques et à développer l'activité dans les quartiers prioritaires. Le constat est en effet partagé :

- à la fois d'une forte vitalité économique, la croissance du nombre d'implantation d'entreprises dans les quartiers prioritaires étant plus importante qu'ailleurs dans la métropole, du fait en particulier des dispositifs incitatifs existants,
- mais également d'une plus grande fragilité des entreprises créées, le taux de survie étant moindre que par ailleurs. Cette situation, bien que contrastée selon les territoires et secteurs d'activité, dénote un besoin d'accompagnement adapté.

S'agissant de la dynamique de création d'entreprise, l'ambition que portent la Région et Toulouse métropole au titre du contrat de ville s'organise ainsi autour de deux orientations prioritaires.

- mieux accompagner les porteurs de projets économiques, pérenniser les projets de création, implantation ou développement d'activité,
- maintenir et développer l'activité dans les quartiers en renforçant leur attractivité, en diversifiant les activités et services, en offrant des solutions d'implantation adaptées.

Cette stratégie s'appuiera sur les politiques publiques et instruments portés par la Région et Toulouse métropole au titre de leurs compétences respectives et pourra donner lieu à la mise en place de dispositifs communs ou partagés.

Une gouvernance efficace au niveau politique et technique autour d'un Comité de Pilotage et d'un Comité technique doit être instaurée pour assurer une mise en œuvre bipartite et un suivi détaillé de toutes les actions du volet métropolitain toulousain de la SREC. Cette instance de suivi politique et technique pourrait de réunir 2 à 3 fois par an avec pour objectif, la présentation des actions respectives et conjointes.

La gouvernance bilatérale doit être accompagnée d'un dispositif trilatéral permettant d'inclure les deux Métropoles et la Région dans l'application d'une stratégie globale.

Volet métropolitain du SRDEII

Montpellier Méditerranée Métropole

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforce le rôle de la Région en matière de développement économique. Nouveau document de programmation à valeur prescriptive, établi en concertation avec les métropoles et les EPCI, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) est l'expression de la politique de développement économique régionale. Appliqué au territoire de la métropole montpelliéraine, ses orientations font l'objet d'une élaboration conjointe.

Le présent document, dénommé « volet métropolitain du SRDEII, Montpellier Méditerranée Métropole » est la traduction de ces orientations stratégiques partagées.

Sur le territoire de ses 31 communes, Montpellier Méditerranée Métropole compte 450 000 habitants en 2014 et connaît en moyenne 1,6 % de croissance par an entre 2008 et 2013. En 2015, la zone d'emploi de Montpellier a enregistré le plus fort taux de création d'emplois par rapport aux treize métropoles de France (+2,4%) représentant 25 000 emplois au cours des cinq dernières années, avec un taux annuel moyen entre 2008 et 2013 évalué à 1.3%

Avec 208 260 emplois recensés en 2013¹, la Métropole concentre la moitié des emplois du département et 10 % de l'emploi régional. Le territoire est dynamique, le taux de variation annuel moyen de l'emploi total entre 2008 et 2013 s'élevant à 1,3 % contre 0,7 % en moyenne en région et à 1 % en France. En 2015, la zone d'emploi de Montpellier a enregistré le plus fort taux de création d'emplois par rapport aux treize métropoles de France (+2,4%) représentant 25 000 emplois au cours des 5 dernières années.

La métropole montpelliéraine compte 120,8 emplois pour 100 actifs résidants, ce taux de concentration de l'emploi est supérieur à celui observé sur l'ensemble du territoire régional (98,4 emplois). Près de 7 habitants sur 10 (soit 68 %) âgés de 15 à 64 ans sont actifs (72 % en Occitanie). Parmi eux, la part des 15 à 24 ans en activité est inférieure à celle constatée sur l'ensemble de la région (34 % contre 41 %), celle des 55 à 64 ans est par contre plus élevée (54 % contre 48 %). Concernant le statut professionnel, 86 % des actifs de la métropole montpelliéraine sont salariés contre 83 % en Occitanie (87 % en France métropolitaine).

Les emplois du secteur commerce, transport et services divers représentent 51 % de l'emploi total de la métropole montpelliéraine contre 44 % au niveau régional². La part des emplois liés aux activités administratives, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale est elle-aussi légèrement plus forte (36 %) qu'en région Occitanie (34 %). A l'inverse, l'industrie et la construction ne totalisent que 12 % des emplois contre 18 % au niveau régional. Montpellier Méditerranée Métropole compte 55 901 établissements actifs, dont 26 % d'établissements employeurs (27 % en Occitanie). Un établissement employeur sur cinq compte plus de 10 salariés contre 18 % en Occitanie et 57 % des salariés travaillent dans des établissements de 50 salariés ou plus contre seulement 48 % en Occitanie³.

¹ Insee, Recensement de la population, exploitation principale, 2008-2013

² Insee, Recensement de la population 2013, emploi au lieu de travail, exploitation complémentaire

³ Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), 2013 ; Répertoire des entreprises et des établissements, 2013-2014

Le territoire de la Métropole regroupe 13 % des effectifs en formation professionnelle par voie scolaire⁴ de la région Occitanie, soit plus de 10 700 élèves formés en 2015. Plus de la moitié d'entre eux ont bénéficié d'une formation de niveau IV (57 % contre 62 % en Occitanie). La part des élèves formés en niveau III est plus importante sur la métropole qu'au niveau régional (33 % contre 24 %). 19 % des apprentis⁵ de la région sont formés dans les établissements localisés sur le territoire de la métropole montpelliéraine, soit 6 195 jeunes en 2015. La répartition par niveau diffère significativement de celle observée sur l'ensemble de la région. En effet, les apprentis se concentrent sur les formations de niveaux III, II et I (58 %) et ne sont que 24 % à préparer des formations de niveau V (CAP, BEP) alors qu'en région le niveau V est le niveau prédominant (46 %).

Près de 5 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'actions de formation financées par la Région en 2015 sur le territoire de la métropole, dont 64 % dans le cadre d'une formation qualifiante. Plus de la moitié des formations qualifiantes dispensées relèvent du niveau V (53 %), soit un taux inférieur à celui de la région (70 %)⁶.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage dans une politique volontariste pour soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et la création d'emplois pour **développer l'économie et l'emploi durablement pour tous**.

Le passage en Métropole au 1er janvier 2015 a amorcé une nouvelle ambition de la collectivité pour le territoire. La Métropole impulse aujourd'hui son projet de territoire autour de sept piliers : **santé ; numérique ; transports et mobilités ; développement économique, tourisme et industrie ; agro-écologie et alimentation ; culture, patrimoine et université commerce et artisanat**.

Ces sept piliers correspondent aux axes politiques que la Métropole s'engage à structurer, développer et valoriser. C'est la base commune d'une coopération métropolitaine souple pour activer les leviers dont elle dispose pour l'intérêt général et notamment des territoires voisins qui bénéficient du dynamisme métropolitain.

La stratégie économique métropolitaine s'inscrit autour de quatre lettres F.A.I.R pour mener une politique économique juste et pour agir :

- **F**édérer en mettant les écosystèmes en mouvement
- **A**ccélérer en levant les freins et en boostant la création et la croissance des acteurs économiques
- **I**mplanter en développant une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises
- **R**esponsabiliser en soutenant une économie solidaire

Le développement de liens et de projets communs entre les territoires doit permettre d'amplifier une véritable dynamique métropolitaine pouvant se matérialiser sous de multiples formes de partenariat. Cette politique dessine les projets territoriaux d'avenir pour renforcer l'attractivité du territoire au sein de la région Occitanie, avec l'objectif prioritaire partagé par la Région et la Métropole du meilleur écosystème possible en termes entrepreneurial, universitaire et d'infrastructures de transport afin de développer les échanges des hommes,

⁴ Education Nationale et DRAAF, 2015. Champ : formations professionnelles (hors enseignement technologique) jusqu'au niveau III (BTS et assimilés uniquement)

⁵ Région Occitanie, Effectifs apprentis au 31.12.2015

⁶ Région Occitanie, 2015

des savoirs, de la culture, des innovations, comme des biens et services. Elles œuvrent ainsi de concert pour le rayonnement mondial, européen et méditerranéen du territoire.

Les coopérations entre la Métropole et les Communautés d'Agglomération de Nîmes, Alès, du Bassin de Thau permettent de créer des synergies renforçant la compétitivité et le rayonnement européen de cet écosystème, urbain et péri-urbain, de plus d'un million d'habitants.

Le **Pacte Etat-Métropole** signé le 6 juillet dernier entre l'Etat et les 15 métropoles créées à l'issue de la loi Maptam rappelle la nécessité d'approfondir les relations déjà existantes et de mettre en place une véritable « **alliance des territoires** » fondée sur une logique de partenariat « gagnant-gagnant » à différentes échelles de ce grand bassin d'emploi et de vie qui structure l'est de la nouvelle région.

La Région et Montpellier Méditerranée Métropole œuvrent au développement de l'écosystème local mais aussi régional en insufflant, par des schémas et des coopérations pertinents, une dynamique profitant à l'ensemble des territoires péri-urbains et ruraux.

I. Une Région offensive à l'international avec une Métropole méditerranéenne attractive

1. L'attractivité et internationalisation des entreprises

Montpellier Méditerranée Métropole jouit d'une attractivité hors du commun. Sa situation géographique lui vaut d'être une porte d'entrée vers l'Europe du Sud et la Méditerranée, avec des partenariats internationaux construits et performants. Les nombreux laboratoires, centres de recherche, universités et entreprises, dont l'activité s'étend à tous les secteurs stratégiques des hautes technologies, font de la Métropole la quatrième concentration de matière grise en France. Montpellier Méditerranée Métropole s'engage ainsi pour promouvoir la « Destination Montpellier » auprès de multiples cibles de professionnels : aussi bien auprès de talents, investisseurs, presse, acteurs économiques, immobiliers ou financeurs, nationaux comme internationaux.

La Région et la Métropole partagent l'objectif de la création de richesses et d'emplois, et identifient **l'attractivité territoriale** comme un enjeu majeur et prioritaire répondant à cet objectif. Il est essentiel que les stratégies et les actions participant au rayonnement à l'international et l'attractivité des territoires soient conduites en association étroite entre la Région et la Métropole montpelliéraine. Ainsi les modalités de la gouvernance régionale de l'attractivité, dans laquelle la Métropole a toute sa place, se déclineront notamment au travers du Comité Régional Attractivité qui établira une stratégie concertée sur les filières économiques prioritaires dans le but d'implantation d'entreprises sur le territoire.

La Région et la Métropole conviennent notamment d'agir de concert, pour renforcer l'implantation d'agences ou d'équipements nationaux (ex R&D) : du stade de la candidature à l'implantation effective, avec un accompagnement global coordonné.

➤ **cf. fiche action** « Gouvernance partagée pour l'attractivité »

Concernant l'internationalisation des entreprises, la Région Occitanie représente la 1^{ère} région française en termes de balance commerciale (9,4 milliards d'euros en 2015), tirée par les secteurs agricoles, agro-alimentaires, viti-vinicoles et aéronautique.

Pour un grand nombre d'entreprises, le développement export constitue un relai de croissance nécessaire et indispensable qui se construit dans la durée avec pour finalité une meilleure compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.

C'est pourquoi la Région et la Métropole accompagnent les entreprises dans la construction d'une stratégie de long terme qui leur permette de se déployer durablement à l'international pour y trouver des vecteurs de croissance.

A cet effet, la Région fédère autour d'elle tous les acteurs du soutien à l'export en région à travers un Comité Stratégique Export dont l'objectif est de bâtir un plan d'actions annuel sur les manifestations et conventions d'affaires de grande envergure et organiser l'offre régionale par grandes filières industrielles.

Dans le cadre de la participation au Comité stratégique Export régional, la Métropole est associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et du programme annuel régional de soutien collectif aux entreprises régionales à l'international.

- **cf. fiche action** « Internationalisation des Entreprises »

2. Le Tourisme d'affaires et de loisirs

Par son patrimoine culturel et naturel d'exception, sa localisation privilégiée, la richesse de son histoire et l'existence d'événements et d'équipements culturels, ludiques et sportifs de niveau national et international, Montpellier est une destination de premier choix. Avec plus de 5 millions de touristes par an et 4 millions de nuitées, la Métropole montpelliéraine participe au positionnement de l'Occitanie comme la 4^{ème} région touristique de France. L'exception des sites touristiques régionaux participe en synergie à l'attractivité de la Métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole se positionne 6^{ème} territoire de congrès en France, avec 500 événements accueillis dont 250 congrès par an, répartis sur 4 équipements d'accueil (palais des congrès et Opéra Berlioz au Corum au cœur de la ville ; Parc des expositions ; Zénith ; Arena), un bureau des congrès et un aéroport en fort développement, stratégique pour le territoire. Par ailleurs, Le projet de labellisation « Métropole, territoire d'art et d'histoire » s'inscrit dans une politique du patrimoine ambitieuse avec pour objectifs de préserver pour transmettre, de gérer et de valoriser par l'animation et la diffusion des savoirs, afin de répondre à des enjeux d'ordre culturel, économique, touristique, pédagogique et social.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage avec la Région pour faire du territoire une terre d'accueil pour les congressistes, cible à fort potentiel aussi bien en termes de retombées économiques que comme touriste potentiel et prescripteur du territoire.

La Région et la Métropole travailleront de concert pour que le territoire développe son attractivité en Europe et sur le bassin méditerranéen, en vue d'accueillir les événements ou manifestations économiques, sportives, culturelles, scientifiques à partir d'équipements performants...

Les politiques métropolitaines et régionales vont donc agir en interaction dans le secteur du développement et de l'attractivité touristique, de loisirs comme d'affaires.

L'objectif d'accroissement de la notoriété et de l'image de la destination métropolitaine comme destination touristique ainsi que le développement des flux touristiques de loisirs toutes saisons confondues seront atteints si les forces des deux institutions, régionale et métropolitaine, cumulées à celles de l'ensemble des professionnels du secteur, se mobilisent de manière concertée et coordonnée, notamment en termes de visibilité à l'international et de gestion de l'intermédiation.

Les axes de coopération s'articuleront autour de la poursuite de la structuration de la compétence tourisme pour construire le tourisme métropolitain au sein de la région Occitanie et ancrer définitivement Montpellier comme destination culturelle et patrimoniale. Une politique touristique plus ciblée et diversifiée permettra par ailleurs d'étendre la saisonnalité de cette activité.

Dans cette optique, Montpellier Méditerranée Métropole a mis en place un **office de tourisme métropolitain**, regroupant des professionnels du secteur, mais associant aussi certains territoires comme Sète, Saint-Guilhem-le-Désert, le Grau-du-Roi ou encore Pézenas, afin de favoriser le tourisme de rebond à partir de Montpellier, sur la métropole voire au-delà.

➤ **cf. fiche action** : Développement touristique métropolitain

3.Coopération européenne et internationale au service de l'internationalisation du territoire

En référence aux politiques de l'Union européenne, ou aux initiatives nationales ou régionales associées, la Région et la Métropole souhaitent partager, porter collectivement ou coordonner leurs actions en matière de projets financés ou cofinancés à leur profit ou en soutien aux acteurs économiques du territoire.

Il s'agira en l'espèce de rechercher et de mettre en œuvre les actions collectives visant à maximiser les retours européens au profit des parties et de leurs acteurs économiques, universitaires, de formation, santé, pôles, etc.

- Au titre des politiques européennes de cohésion économique et sociale et agricole communes, la Région, autorité de gestion des PO régionaux FEDER-FSE-IEJ et PDR FEADER, et la métropole veilleront à coordonner ou mutualiser leurs actions d'accompagnement des porteurs de projets en vue d'optimiser la mobilisation efficace des ressources communautaires en cohérence avec les interventions publiques nationales, notamment celles de la Région et de la métropole. Une attention toute particulière sera portée à la délégation de tâche dont bénéficie la métropole dans le cadre de l'Approche territoriale Intégrée urbaine.

- Au-delà, la Région et la Métropole poursuivront l'information, l'orientation et la mobilisation des acteurs du territoire permettant un positionnement offensif et compétitif sur les programmes de coopération territoriale européenne et de voisinage (IEV Méditerranée) et dans les appels à projets (AAP) européens issus des programmes sectoriels, et en lien, le cas échéant, avec la représentation régionale commune auprès des Institutions européennes Occitanie Europe. A titre d'exemple, Horizon 2020 soutient toutes les étapes de la chaîne de la recherche et de l'innovation, y compris l'innovation sociale et non technologique et les activités plus proches du marché. Ce programme de recherche et d'innovation vise également à développer des synergies avec d'autres programmes et politiques de l'Union Européenne,

dont les fonds structurels et d'investissement européens, la politique agricole commune (PAC), le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME), le programme Erasmus + et le programme LIFE. Dans ce cadre, le Groupement européen de Coopération territoriale (GECT) de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui réunit la Région Occitanie, la Catalogne et les Baléares, peut constituer un outil pertinent de mise en réseau des acteurs, en particulier dans les domaines prioritaires de la Stratégie eurorégionale de l'innovation (e-santé, eau, agroalimentaire), et d'appui au positionnement sur les programmes européens.

La démarche vise à anticiper, coordonner et mettre œuvre les actions nécessaires à un accompagnement optimal de la part de l'Union européenne des politiques partagées entre la Métropole et la Région, y compris dans la perspective du futur Cadre Financier Pluriannuel 2021-2028. L'accompagnement portera sur l'ensemble des sujets que les institutions de Bruxelles sont susceptibles d'accompagner : innovation et recherche, qualité de l'air, mobilité urbaine et raccordement aux RTE-T, économie circulaire, intégration des migrants et réfugiés, adaptation au changement climatique, emploi, formation, jeunesse, lutte contre la pauvreté, transition numérique, logement, culture, sport, santé, énergie, développement international marchés publics innovants et responsables,... La Région et la Métropole travailleront également à un positionnement fort sur l'espace euro-méditerranéen, notamment en créant les conditions permettant aux acteurs du territoire de développer une politique d'ouverture sur la Méditerranée, et en s'appuyant sur les réseaux européens dédiés.

Enfin, la Région et la Métropole conviennent d'agir de concert, en lien avec les autres collectivités de la région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée pour renforcer l'implantation d'agences ou d'équipements européens ou communautaires susceptibles de renforcer la place de la région et de ses Métropoles en Europe, du stade de la candidature à l'implantation effective. Les deux collectivités apporteront un accompagnement global coordonné.

4. Une offre foncière et immobilière complète et adaptée

L'attractivité du territoire métropolitain passe par **une offre foncière et immobilière performante.**

Montpellier Méditerranée Métropole s'attache à soutenir les entreprises à toutes les étapes de leur développement dans le cadre de sa stratégie FAIR.

Un des axes majeurs de la stratégie de développement économique métropolitaine est de permettre l'implantation et le développement d'entreprises en déployant une chaîne complète de solutions foncières et immobilières.

La volonté dans ce cadre est de soutenir la création de richesses et d'emplois, en consolidant le tissu des entreprises installées sur le territoire et par son « enrichissement » via l'accueil de nouvelles entreprises.

Montpellier Méditerranée Métropole a donc développé une gamme d'outils qui permet de proposer des solutions foncières et immobilières aux entreprises à tous les stades de leur développement :

- **des incubateurs**, avec les pépinières Cap Alpha et Cap Omega, et le Mibi, destiné aux entreprises internationales. Le BIC de Montpellier Méditerranée Métropole met à disposition des jeunes entreprises innovantes une capacité d'accueil de 13 000 m². Ces trois bâtiments hébergent 120 entreprises totalisant près de 800 emplois.
- **des hôtels d'entreprises et des ateliers-relais**, cette offre immobilière totalise 25 000 m² de surfaces louables. Elle regroupe 80 entreprises et près de 600 emplois.

- **des parcs d'activités**, répartis sur les cinq polarités économiques du territoire (Santé Agro Green ; Urbaine Numérique Tertiaire ; Artisanat productif ; Négoce et logistique ; industrie et Logistique), une vingtaine de parcs existants et une douzaine en commercialisation.
- **de nouvelles polarités économiques urbaines d'exception** immergées dans la ville et bénéficiant de localisations privilégiées (au sein des grandes opérations d'aménagement urbain que sont notamment : le quartier « Nouveau St Roch » –en hyper-centre de Montpellier et en appui sur la gare St Roch et sur 4 lignes de tramway–, le réinvestissement du « Quartier de l'EAI » dédié à l'économie créative – le quartier « Eureka ! » –sur la nouvelle entrée de Montpellier à Castelnau-le-Lez bénéficiant d'une plateforme spécifique smart-city de dernière génération–.... .

Plus globalement, Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un « Schéma d'Accueil des Entreprises » métropolitain qui doit permettre d'anticiper, de programmer (qualitativement et quantitativement) et de gérer (spatialement) l'offre d'accueil des entreprises adaptée à la diversité de leurs besoins.

Les trois grands enjeux structurants de ce Schéma s'articulent autour :

- du développement de l'accueil d'activités économiques à fort potentiel d'emploi, adaptées aux ressources et aux compétences du territoire.
- du renforcement de l'offre foncière d'« activités », en particulier celles de type économie productive, vecteur de « richesse » et d'emploi.
- de la diversification de l'offre de surfaces tertiaires.

Dans la dynamique de ce Schéma, la Région et la Métropole souhaitent renforcer l'investissement d'immobilier collectif et rééquilibrer l'économie du territoire en développant des activités productives et industrielles.

La Région et Montpellier Méditerranée Métropole souhaitent ainsi proposer un parcours d'accueil des entreprises, permettant d'optimiser l'offre foncière et immobilière tout en garantissant une réponse aux différents types de besoins d'implantation.

La définition de ce parcours d'accueil sera basé sur un état des lieux qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil réalisé à l'échelle du territoire et portant aussi bien sur l'offre publique que privée.

Il s'agira de **renforcer et rééquilibrer l'économie du territoire en développant des activités productives et industrielles** avec l'aide et la mobilisation de tous les acteurs du territoire, car celles-ci :

- structurent et irriguent l'ensemble du tissu économique local et des territoires voisins : 1 emploi industriel génère 3,5 emplois indirects ou induits,
- développent le pouvoir d'achat des salariés et amplifient la consommation locale : dans l'industrie, les salaires sont supérieurs de 30 % à ceux des services à la personne,
- permettent la transformation et l'industrialisation des filières d'excellence et du potentiel d'innovation.

L'ensemble de cette stratégie immobilière et foncière commune s'articule à trois niveaux :

- **l'offre foncière et l'aménagement de zones** : la Métropole et la Région joindront leurs efforts sur les projets différenciants et structurants à l'échelle régionale en termes d'activités économiques et d'emplois,

- **l'immobilier collectif** : construction ou requalification d'infrastructures existantes, telles que les incubateurs, pépinières ou hôtel d'entreprises. Les deux Collectivités mobiliseront leurs dispositifs d'intervention conjointement d'une manière adaptée à leurs stratégies.

- **l'immobilier individuel d'entreprise** : la Métropole sollicitera, conformément à la Loi, le soutien de la Région sur les projets les plus structurants et différenciants en termes d'activités et d'emplois s'installant ou se développant sur le territoire, parmi ceux qui lui seront soumis par les entreprises.

Le Programme Opérationnel FEDER LR reste en application ainsi que les opérations décrites dans le Contrat de Plan Etat Région 2015/2020 et le contrat triennal Région/Métropole 2015/2017.

5. Développement économique des quartiers de la politique de la ville

Dans le cadre du Contrat de Ville métropolitain 2015-2020, Montpellier Méditerranée Métropole et la Région ont décidé de s'engager en faveur du développement économique et de l'emploi, qui constitue le premier pilier du Contrat.

Les grands enjeux, en matière de développement économique visent, notamment, à soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers, ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat.

Ce développement économique des quartiers s'inscrit pleinement dans le plan d'actions partenarial du PODEM (PrOjet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain), co-animé par la Métropole et l'Etat, qui constitue un dispositif innovant de coordination et d'animation des politiques publiques territorialisées d'emploi, d'insertion, de développement économique, de formation et d'orientation.

L'ambition majeure du PODEM est de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique autour de cette politique, en s'appuyant sur les besoins des entreprises et en les mobilisant autour de projets d'emploi et d'insertion.

Cet engagement s'est d'ores et déjà traduit en 2015 par la signature de la Charte Entreprises et quartiers par 160 entreprises avec Montpellier Méditerranée Métropole et l'Etat pour développer des actions économiques en faveur des quartiers prioritaires.

Concrètement en matière de développement économique et d'emploi, la Métropole et la Région ont décidé de s'engager conjointement autour de projets tels que :

- La mise en place d'une observation économique de l'emploi et des discriminations visant à améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants.
- Le développement d'actions spécifiques d'accompagnement à l'émergence et la création d'activités et d'entreprises, dans les secteurs traditionnels, de l'innovation et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
- La mobilisation des outils de financement et d'accompagnement à la création d'activité au bénéfice des territoires de la Politique de la Ville.
- La valorisation des entrepreneurs des quartiers via le développement de concours dédiés ou d'initiatives en direction des porteurs de projet issus des quartiers.
- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée (GPEC-T) visant notamment à faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi, etc.

La métropole s'engage à poursuivre sa stratégie d'emploi et d'insertion par l'économie dans le cadre du PODEM, véritable vecteur d'inclusion qui prend appui la mobilisation des entreprises, la co-construction de parcours vers l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat.

En perspective et plus globalement à l'échelle du territoire métropolitain, un des enjeux partagés entre la Métropole et la Région sera de promouvoir le développement d'actions liées à l'emploi et l'insertion en lien avec les filières économiques stratégiques.

SRDEII 2016-2021
REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
ACTION « Gouvernance partagée pour l'attractivité »

OBJECTIFS :

Bâtir la Stratégie Régionale d'Attractivité

Assurer une cohérence et une coordination des acteurs publics de l'attractivité régionale (Etat, Métropoles, EPCI, Business-France)

➤ **CIBLES**

- **Bénéficiaires** : Entreprises stratégiques exogènes au territoire
- **Projets** : Sur le modèle du Conseil national stratégique de l'attractivité lancé en 2014 par l'Etat, création du Comité régional d'attractivité co-présidé par le Préfet et la Présidente de Région.
 - **Composition** : Région (Présidente, VP Economie, VP attractivité, VP Tourisme) et ses agences, l'Etat (Préfet) et son agence Business France, collectivités locales représentant les 18 bassins d'emplois (2 métropoles, agglomérations, autres EPCI), 10 à 15 dirigeants d'entreprises à capitaux étrangers
 - **Animation opérationnelle** : un comité technique animé par l'agence régionale pour l'attractivité et les agences territoriales (métropoles, EPCI) se réunit pour préparer le programme d'actions et faire le suivi

➤ **ACTION REGIONALE**

- Faire l'inventaire des freins et des facteurs clefs de décision d'investissements en région,
- S'appuyer sur les agences régionales pour réaliser la prospection et l'accueil d'investisseurs, et bâtir une offre packagée de tous les services permettant l'implantation des projets sur le territoire
- Ancrer durablement et renforcer les atouts d'attractivité (R&D, infrastructures, qualité de vie, formation...)
- Prescrire les actions, outils et dispositifs déployés par la Métropole

➤ **ACTION METROPOLITAINE**

- Participer au comité régional attractivité et au comité technique
- Coordonner les actions avec celles de la Région et y participer : sur son offre (infrastructures d'accueil), sa prospection et son accueil de projets, mais aussi avec l'ensemble des acteurs impliqués : Etat, Business France, collectivités locales...
- Prescrire les actions, outils et dispositifs déployés par la Région et ses agences

➤ **PARTENARIATS**

Agences régionales, Etat, EPCI, Business France,

DEMARRAGE RAPIDE :

- Mise en place du Comité stratégique début 2017
- Organisation, au premier semestre 2017, d'un forum Attractivité en Occitanie ciblant les entreprises étrangères implantées sur la région et leurs centres de décision à l'étranger

SRDEII 2016-2021

REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

ACTION « *Internationalisation des entreprises* »

OBJECTIFS :

Inscrire les entreprises régionales à potentiel dans une stratégie de développement à l'international sur le long terme

➤ CIBLES

Bénéficiaires : TPE / PME

Projets :

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie export et des outils ad hoc
- Implantation commerciale sur l'un des 7 pays du grand export
- **ACTION REGIONALE**
 - Coordination des opérateurs régionaux et définition de la stratégie régionale au sein du comité stratégique Export Occitanie
 - Détection, sensibilisation et préparation des entreprises à l'export, en mettant à disposition des outils pour la connaissance et la prospection des marchés (plateforme numérique d'information) et le soutien aux démarches collectives de sensibilisation des PME.
 - Soutien financier au développement export des entreprises
 - Prescrire les actions, outils et dispositifs déployés par la Métropole et ses agences,
 - Accompagnement individualisé à l'international des entreprises à travers les agences de développement, et les antennes à l'étranger
 - Promotion collective des produits et des savoir-faire des entreprises, à travers des vitrines numériques, la participation collective à des manifestations internationales en France et à l'étranger, l'accueil de délégations étrangères,
 - Développement du réseau régional à l'international sur des pays stratégiques
 - Accompagner les besoins en ressources humaines et compétences des entreprises en développement à l'international
- **ACTION METROPOLITAINE**
 - Participer au comité stratégique Export Occitanie
 - Prescrire les actions, outils et dispositifs déployés par la Région et ses agences,
 - Participer à des missions organisées par la Région à l'étranger en fonction de ses objectifs et ses priorités sectorielles (ex : smart city, économie numérique...),
 - Collaborer avec la Région dans le cadre de coopérations internationales avec d'autres régions étrangères, en cohérence avec la stratégie métropolitaine,
 - Collaborer pour l'organisation de grands événements internationaux sur la métropole et pour l'accueil de délégations étrangères.

➤ PARTENARIATS

L'Etat et ses agences, Pôles et clusters, réseaux consulaires, la métropole, les 3 syndicats patronaux, CCEF, les agences régionales

DEMARRAGE RAPIDE : mise en place du comité stratégique Export dès le 1^{er} semestre 2017

SRDEII 2016-2021

REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ACTION « Développement touristique métropolitain »

OBJECTIFS :

- Favoriser la notoriété et l'image du territoire en termes de destination touristique et développer les flux touristiques notamment autour du tourisme d'affaire et des évènementiels
- Apporter le soutien à l'implantation de congrès emblématiques pour le territoire

➤ **CIBLES**

Bénéficiaires : acteurs de l'industrie touristique et maîtres d'ouvrages publics

Projets :

- S'appuyer sur le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs pour appuyer la stratégie de développement touristique de la Métropole
- Structurer un partenariat technique entre le CRT et l'Office de Tourisme de Montpellier

➤ **ACTION REGIONALE**

- Organiser des échanges réguliers sur les plans d'actions et les grands évènements
- Mettre en œuvre une politique d'observation touristique partagée et coordonnée avec les territoires
- Organiser avec la métropole le partenariat technique entre le CRT et l'Office de Tourisme de Montpellier Méditerranée Métropole notamment en matière de soutien à la promotion touristique
- Travailler conjointement sur la filière tourisme d'affaires (observation économique, prospection, structuration de l'offre, actions collectives) dans le cadre du SRDTL
- Soutenir les démarches de professionnalisation qui visent à améliorer la qualité de l'accueil touristique (apprentissage des langues, connaissance du patrimoine...)

➤ **ACTION METROPOLITAINE**

- Définir une stratégie touristique métropolitaine en lien avec le SRDTL
- Engager une démarche marketing transversale à destination de la cible tourisme
- Soutenir et renforcer au sein de la métropole le tourisme d'affaires et de loisirs dans le cadre du SDAT (grands évènements nationaux et internationaux, scientifiques ou culturels et sportifs,...)

➤ **PARTENARIATS**

CRT, OTM, acteurs de la filière

DEMARRAGE RAPIDE : Mise en place de réunions techniques dès le 1er semestre 2017
Région / Métropole et CRT/Office du Tourisme Montpellier Méditerranée Métropole

Cette fiche fera l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs qui fera l'objet d'une large concertation et dont la restitution est prévue à la fin du 1er semestre 2017

II. Innovation, Filières et Recherche : les priorités partagées de la Région et de la Métropole

1. Des stratégies associées autour de six filières prioritaires

Montpellier Méditerranée Métropole est riche d'une forte tradition universitaire, (première faculté de médecine d'Europe toujours en activité) et constitue le 5ème site de recherche en France.

Elle a toujours été au cœur de la culture de l'innovation et de l'excellence scientifique, aussi bien dans le domaine de la santé, du numérique, des industries culturelles et créatives, de l'agroalimentaire, des technologies de l'environnement ou de l'eau.

La Région et Montpellier Méditerranée Métropole se sont donc engagées de manière volontariste en faveur du soutien à l'innovation. Ce qui a permis de mettre en place une chaîne de l'innovation complète proposant aux acteurs économiques un dispositif d'accompagnement qui va de l'idée ou du projet de recherche - passant par une phase de maturation d'incubation, puis d'accélération - jusqu'à l'implantation et le développement de l'entreprise sur le territoire et à l'international.

Montpellier Méditerranée Métropole joue un véritable rôle de partenaire à chaque étape de la vie de l'entreprise, de sa création à son développement.

Parce que la compétitivité se joue au cœur des territoires, la Métropole et la Région souhaitent actionner l'ensemble des leviers de structuration des filières (concentration spatiale des acteurs, des ressources et développement des interactions) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance : soutien financier aux pôles de compétitivité, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises (dont les clusters), articulation et soutien aux projets structurants sur la filière, organisation ou soutien aux événements structurants, marketing territorial.

Cet engagement de longue date s'est traduit par un dynamisme local fort au sein de ces filières, une implication forte des acteurs locaux et l'émergence de projets ambitieux, qui sont source d'attractivité pour la région.

La collaboration entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée portera en priorité sur six filières prioritaires, industrielles ou à fort enjeu identitaire, émergentes ou structurées, porteuses de perspectives de développement, ayant par ailleurs d'ores et déjà intégré une culture d'innovation forte et dotées d'un niveau de Valeur Ajoutée élevé :

- la santé,
- le numérique,
- les industries créatives et culturelles,
- l'agroalimentaire, l'économie agricole et l'agroécologie,
- les technologies environnementales, «vertes» et les éco-industries,
- l'eau.

2.1.1. La santé

La santé est un secteur économique prioritaire que les deux Collectivités soutiennent activement pour le porter à un niveau international et afin que toutes les innovations puissent profiter à la santé des citoyens, notamment dans le cadre du projet **Montpellier Capital Santé, initié par la Métropole et soutenu par la Région.**

Avec plus de 1350 chercheurs, plus de 7500 emplois dans quelques 200 entreprises dont plusieurs grands comptes, une offre de soin particulièrement riche avec en son cœur le CHRU de Montpellier comptant 12 000 emplois, cette filière voit l'émergence de nombreuses pépites d'envergure internationale : Medtech, Intrasense, Sensorion, Abivax ou encore 1001 pharmacies, I2A ou Dedienne Santé.

L'histoire médicale de Montpellier (plus ancienne faculté de médecine encore en exercice d'Europe) a donné naissance à un terreau favorable et à une culture propice aujourd'hui aux innovations autour de la santé.

La filière concentre une large diversité d'acteurs : scientifiques et universitaires (l'Université de Montpellier, le pôle Biologie Santé Rabelais, le CHRU de Montpellier...), des grands comptes (Sanofi, Bausch&Lomb, Horiba Medical, Bio-Rad), de nombreuses pépites (Medtech, Intrasense, Sensorion, Abivax, 1001 Pharmacies, I2A, Sensorion et Dedienne Santé, Carelabs, Phost'in, Histalim, Oxeltis), mais aussi le pôle de compétitivité Eurobiomed, soutenu par la Métropole, et le cluster Biomed Alliance qui animent la filière.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage avec la communauté French Tech dans la création d'un réseau thématique sur le thème de la santé.

La Métropole a développé aussi un ensemble immobilier dédié aux entreprises de la filière santé, le biopôle Euromédecine qui comprend 10 500 m² de bureaux et laboratoires pré-équipés et modulables.

La pépinière Cap Alpha, une des trois pépinières du BIC, est dédiée aux sciences du vivant.

Enfin Montpellier Méditerranée Métropole se positionne comme catalyseur d'un projet de territoire, « Montpellier Capital Santé » (MCS), visant à faire de Montpellier une métropole d'excellence en santé à l'échelle nationale et européenne.

A travers ce projet, Montpellier Méditerranée Métropole mobilise et engage les acteurs de l'écosystème autour d'un Conseil Santé lancé en novembre 2016, dans une approche complète de la Santé, depuis le développement économique jusqu'à la mise en place de politique de santé. Cette politique couvre différents champs tels que l'innovation, le numérique, la prévention, la ville intelligente, la politique alimentaire, le sport, l'inclusion sociale, etc. La Région sera attentive aux projets découlant de Montpellier Capital Santé.

Au niveau économique, les objectifs majeurs sont d'une part, d'identifier les besoins spécifiques (services, infrastructures ...) et proposer des actions afin de faciliter la création, le développement et la croissance des entreprises de santé, et d'autre part de favoriser le rayonnement et la visibilité du territoire.

2.1.2. Le numérique

Le numérique, dont la performance a été reconnue au niveau national en novembre 2014, lors de la **labellisation French Tech**, et confirmée pour trois ans en juillet 2016 mobilise tout l'écosystème entrepreneurial.

L'obtention de sept réseaux thématiques dans le cadre du Label French Tech démontre la capacité du territoire à développer l'innovation sur des domaines différents notamment sur l'IOT.

Cette filière, qui représente plus de 11 000 emplois localement, se caractérise par une recherche de pointe, des clusters particulièrement dynamiques (dont FrenchSouth.digital), des événements phares comme le Digiworld Summit ou la Digiworld week et de nombreuses

entreprises de pointe : l'entreprise emblématique Teads, mais aussi Bime / Zendesk entre autres.

Ce dynamisme de la filière Numérique est historique sur le territoire depuis l'implantation d'IBM à Montpellier dans les années 60. Depuis, cette mutation du territoire montpelliérain n'a eu de cesse de se consolider au fil des années avec les implantations successives de DELL dans les années 90, d'Ubisoft, ou encore récemment d'Alstom Grid ou de Computacenter. La Région et la Métropole, en partenariat étroit avec le Département de l'Hérault, renforceront leur collaboration étroite en matière de couverture numérique performante et équitable du territoire au bénéfice des habitants et des acteurs économiques.

La qualité et le dynamisme des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche contribuent à l'effervescence intellectuelle et digitale de la ville avec plus de 2 500 étudiants en informatique, multimédia, réseaux, télécoms encadrés par 600 scientifiques de haut niveau.

Les entreprises s'investissent au sein de plusieurs clusters, soutenus par la Métropole, comme FrenchSouth.digital (groupement des entreprises du numérique), ou encore Push Start (groupement dans le domaine de la création numérique) qui animent le territoire.

Evènement d'envergure internationale, le Digiworld Summit organisé depuis plus de 30 ans par l'Idate à Montpellier est le point d'orgue d'une vie événementielle particulièrement riche. La Digiworld week coorganisée par la Région et la Métropole de Montpellier ponctue elle aussi l'année. Le MIG, organisé par Montpellier Méditerranée Métropole permet de faire rayonner le territoire dans le domaine des jeux vidéo.

La French Tech a été catalyseur de l'émergence de nombreuses initiatives collectives au bénéfice des startups : BigUp4Startup, Opencité, XtremUp, StartupXChange à Austin (USA) en sont quelques exemples.

La Métropole porte globalement un projet ambitieux de création d'un pôle économique dédié au numérique et à l'innovation, autour d'un **bâtiment Totem**, à l'horizon 2020. Ce pôle a pour ambitions principales de :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises du numérique et de l'innovation et proposer une offre immobilière d'accueil et de développement adaptée.
- Conforter la visibilité et le rayonnement de l'écosystème numérique montpelliérain.
- Développer l'animation de l'écosystème pour favoriser « l'effervescence » de la filière.

Un bâtiment préfigurateur de ce futur pôle répond d'ores et déjà aux attentes des entreprises du secteur en plein cœur de ville de Montpellier.

Afin d'accompagner le développement de la filière, la Région et la Métropole se proposent de s'appuyer sur ce futur pôle au sein duquel pourra s'insérer le **projet régional de cité des start-ups**.

2.1.3. La filière des industries créatives et culturelles

Montpellier Méditerranée Métropole est, après Paris, le territoire qui héberge le plus grand nombre d'entreprises de jeux vidéo (avec notamment les studios Ubisoft mais aussi Feerik games, Scimob, etc.) mais aussi des entreprises liées au cinéma que ce soit dans le domaine de l'animation ou des effets spéciaux avec Isotropix ou Dwarf labs ou encore dans le domaine des arts vivants. Une offre de formation importante et reconnue internationalement se concentre sur le territoire avec l'ESMA, ArtFx ou encore Studio M.

Le développement sur le territoire de la Métropole de cette filière innovante à fort potentiel soulève l'intérêt des acteurs publics et privés à se mobiliser et favoriser la création d'un pôle

dédié à l'économie culturelle et créative. L'identification d'un site dédié est en cours d'étude et permettra à terme d'accueillir en son sein les différentes composantes d'un cluster créatif offrant entre autres : une formation de qualité et d'excellence , levier dans la structuration et le développement de cette nouvelle économie ; des tiers lieux, espaces de travail et d'évènementiel adaptés et innovants, vitrine de l'identité créative de la métropole, levier du développement touristique et donc du rayonnement du territoire ; des entreprises phares, artisans et startups créateurs de richesse culturelle, productive, exportable, responsable, rentable formant un écosystème qui bénéficie au développement économique, aux entrepreneurs, aux étudiants, aux quartiers, aux citoyens.

2.1.4. L'agroalimentaire, l'économie agricole et l'agro-écologie

Le secteur agricole et agro-alimentaire représente 164 000 emplois en Occitanie, plus que le tourisme ou l'aéronautique. La région est la 2^{ème} région française employeuse de main d'œuvre agricole (4 % de l'emploi régional contre 3 % au niveau national). Elle est également le leader incontesté de l'Agriculture Biologique. Par ailleurs, en Occitanie un producteur sur cinq commercialise déjà en circuits courts. La région bénéficie donc d'un important potentiel pour répondre à la demande sociétale croissante de « consommer local », demande qui pourrait se révéler un important levier de croissance (et de valeur ajoutée) pour l'agriculture et la filière agroalimentaire régionales confrontées à la compétition internationale. L'agriculture régionale a donc des atouts vis-à-vis du consommateur mais le défi d'une alimentation de proximité, saine et durable reste permanent.

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole, ci-dessous appelé MERCADIS, est situé au centre de plusieurs riches zones de production et d'élevage (Roussillon, Languedoc, Provence, Causses, Cévennes, Haut-Cantons de l'Hérault, Tarn...) et son bassin de consommation est de 900 000 habitants sur quatre départements (Hérault, Gard Ouest, Lozère, Sud Aveyron). La diversité des produits qui y sont proposés est la plus importante que l'on puisse trouver à l'échelle des MIN de France. Comme tous les marchés de gros, MERCADIS est une plateforme logistique qui vise à organiser, structurer et réguler les flux de produits alimentaires, à destination notamment des commerces de proximité, des grandes surfaces, des restaurants ou encore des marchés de plein vent.

Aujourd'hui, se pose la nécessité d'adopter une nouvelle stratégie de développement à l'échelle de la Région en articulant les trois MIN régionaux. Cette stratégie serait susceptible de soutenir à la fois la production agricole locale (produits bruts et transformés) et le commerce de détail et de proximité fortement concurrencé actuellement par la stratégie offensive de reconquête des centres ville par les grandes et moyennes surfaces.

Dans ce contexte, la Région et la Métropole conviennent :

- de renforcer le rôle du MIN Mercadis en tant que vecteur de production locale et de qualité et en tant qu'outil d'optimisation logistique pour les filières alimentaires notamment dans une démarche prioritaire de développement des circuits courts de proximité;
- de la nécessité d'étudier la possibilité de faire du MIN un Centre de Distribution Urbain, toutes filières confondues, compte-tenu de son embranchement trimodal actuel (route, tram, fer) ;
- de la nécessité d'élaborer le schéma directeur du MIN Mercadis, pilotée par la Métropole, en l'articulant avec l'étude de positionnement des trois MIN régionaux conduite par la Région.

L'économie agricole montpelliéraine comprend également l'amont de la filière, vivier d'innovation et d'emplois. Montpellier accueille en effet au sein d'Agropolis International la plus grande communauté scientifique mondiale en agriculture / alimentation / biodiversité / environnement, avec 2 700 chercheurs et enseignants, 15 organismes de recherche internationaux, 1000 scientifiques étrangers accueillis par an et plus de 2 000 étudiants. L'accueil du siège du GCRAI (Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale) à Montpellier depuis octobre 2010 conforte son positionnement de capitale mondiale de la recherche agronomique internationale. La dynamique de transfert de technologie et de R&D collaborative entre cette communauté scientifique et le tissu d'entreprises innovantes est particulièrement active. Sur le territoire, cette dynamique s'appuie sur une offre remarquable d'accompagnement d'entreprises agro-innovantes, en complément des acteurs multisectoriels que sont Transferts LR, la SATT Ax LR ou le BIC de 3M : le pôle de compétitivité Qualiméditerranée et les sites d'incubation agro-techs de l'INRA- Sup Agro-INRIA ou de l'IRSTEA.

Les projets structurants en matière d'innovation agricole sont nombreux et d'envergure nationale : le projet « Agriculture urbaine » porté par Néodis InVivo, la Chaire Agriculture Numérique créé par Montpellier SupAgro, le projet de Mas Numérique alliant Sup Agro les entreprises SMAG et Vivelys, le projet @gritech de Montpellier SupAgro, l'Institut de convergence en Agriculture Numérique DigitAg, porté par l'IRSTEA, l'INRA, l'INRIA, le CIRAD et l'ACTA, des établissements d'enseignement supérieur et des acteurs économiques, le projet Agro Vallée, porté par Agropolis International, un dispositif innovant en réflexion autour des « Systèmes alimentaires urbains durables » par l'INRA, ou encore le pôle de transformation alimentaire situé sur le MIN.

C'est forte de ces atouts que Montpellier Méditerranée Métropole s'engage avec la communauté French Tech, comme pour la filière santé, dans l'émergence d'un réseau thématique French Tech sur le thème des #AgroFoodtechs, animé par Montpellier Sup Agro.

Dans ce contexte, la Région et la Métropole conviennent de conduire les actions décrites dans la fiche action intitulée « *Accompagnement à la structuration des filières d'excellence* ». Elles conviennent également, plus largement, de la multifonctionnalité de l'agriculture (nourricière, paysagère, sociale, pédagogique...) ainsi que de la nécessité de prendre en compte les apports de la recherche agro-environnementale. Elles souhaitent favoriser la prise en compte de ces éléments dans les documents cadres de développement territorial et mettre en œuvre sur le terrain des démarches spécifiques adaptées au contexte périurbain de la Métropole (aménités agricoles en matière de lutte contre les inondations ou les îlots de chaleur, cohésion sociale...) et aux besoins des agriculteurs locaux (notamment sur la question clé de l'approvisionnement en eau brute).

cf. Fiche action « Définition d'un schéma directeur du Marché d'Intérêt National (MIN) »

2.1.5. Les technologies environnementales, « vertes » et les éco-industries

Les technologies environnementales, « vertes » et les éco-industries (efficacité énergétique, énergies renouvelables, valorisation industrielle des déchets, cleantech,...) regroupent sur le territoire de la métropole des scientifiques, des universités et des entreprises, reconnues nationalement et internationalement, offrant un échantillon représentatif de la vitalité de

l'entrepreneuriat vert en France, avec un enjeu partagé par la Région et la Métropole autour de la qualité de vie des habitants.

Secteur dynamique pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive, les écotecnologies se caractérisent par une moindre empreinte sur la nature des activités humaines, du fait de leur performance environnementale.

Cette valeur ajoutée environnementale doit, sous peine d'être vite obsolète, être constamment renouvelée dans un processus d'amélioration continue, alimenté par la recherche et l'innovation. Les écotecnologies permettent à la fois :

- une optimisation de l'emploi des ressources (énergie et matière) : réduction de la consommation, meilleure utilisation (rendement de transformation), possibilité de récupération (chaleur) ou utilisation de nouveaux « gisements » (énergies renouvelables, matières premières secondaires),
- une réduction de l'impact environnemental : actions préventives (réduction des rejets, des déchets et des nuisances) ou curatives (traitement, dépollution), et surveillance et mesure (métrologie, observation) des milieux (eau, air, sols, biodiversité) et des sites.

La Région et Montpellier Méditerranée Métropole mènent ainsi depuis plusieurs années une politique de soutien à la création, au développement, à l'implantation et à l'internationalisation d'entreprises issues du secteur du développement durable et en particulier des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des bâtiments et favorise les synergies entre les entreprises, les laboratoires académiques et les centres de formation. La métropole accueille également de grandes manifestations dans ce domaine comme le Forum Energaia. Cette ambition est renforcée par la volonté de la Région de devenir **première région européenne à énergie positive**.

Un des points forts de la région est la présence du pôle de compétitivité DERBI, soutenu par la Région et la Métropole, installé à Perpignan qui permet de labelliser des projets de recherche et développement portés par les entreprises membres. Le soutien de, Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de trois objectifs :

- Accroître l'expertise et la taille critique des compétences sectorielles sur le territoire régional ;
- Contribuer à l'émergence et la structuration de la filière des énergies renouvelables et région ;
- Permettre aux entreprises, et notamment aux PME, d'accéder à la compétence scientifique et technologique régionale.

Le bâtiment est l'un des secteurs économiques dynamiques du territoire et dans ce cadre l'écoconstruction constitue une forte opportunité en matière de développement économique et de création d'emplois pérennes, à fort ancrage local, s'inscrivant dans un bassin économique de proximité. La Région soutient par exemple ces projets dans le cadre de son appel à projet permanent "Bâtiments exemplaires" pour la réalisation de bâtiments durable adaptés au climat méditerranéen et réalisés selon le référentiel Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM).

Ces activités sont fortement liées à l'innovation (processus, matériaux, circuits de distribution) et trouvent un écho bénéfique sur le territoire métropolitain, avec, notamment, le pôle de compétitivité Eau (à vocation mondiale), Qualiméditerranée (agro), Derbi (énergies renouvelables) mais aussi des grands projets de développement du territoire intégrant ces aspects environnementaux et sociétaux ainsi qu'une nouvelle conception de la production de la ville (EcoCité).

Ainsi, la Métropole soutient le développement d'une filière locale dédiée à l'écoconstruction, avec comme objectif premier de développer et fédérer les entreprises du territoire.

Montpellier Méditerranée Métropole œuvre aussi au développement durable via notamment un projet commun d'aménagement pour les 20 ans à venir, Montpellier Métropole Territoires. Ce projet pour une métropole durable, solidaire et innovante a pour ambition de faire référence au plan national en matière de développement durable. Il est le socle spatial de l'ensemble des démarches de planification et de programmation urbaine pour les fondations d'une Métropole où priment qualité de vie, de services et de projets à venir. Pour y parvenir, la Métropole doit intégrer les enjeux fondamentaux que sont la valorisation de l'exceptionnelle richesse environnementale de notre aire urbaine, les évolutions démographiques prévisibles, le développement économique et les adaptations nécessaires face à la vulnérabilité du territoire, notamment aux aléas climatiques (hydraulique, caniculaire, etc.). Elle doit aussi accompagner le développement économique pour qu'il soit créateur de richesses et d'emplois et, pour ce faire, intégrer et valoriser les principaux atouts portés par les sept piliers stratégiques de Montpellier Méditerranée Métropole.

La présentation des champs d'actions pour développer un territoire ambitieux et durable s'effectue suivant les finalités du développement durable définies par le Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique (Programme EcoCité Ville de Demain, projet « Villes respirables en 5 ans », projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte », services écomobiles ...)
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les actions et la prise en compte des enjeux autour de la question du développement durable illustrent la volonté politique de la Métropole de répondre aux besoins du présent et de préparer en même temps ceux des générations futures.

L'innovation dans les technologies vertes est donc indispensable pour apporter des réponses pertinentes aux défis que pose l'engagement de la Région Occitanie et de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur d'un développement durable en termes de croissance économique, de préservation de l'environnement et de progrès social.

La Région et Montpellier Méditerranée Métropole souhaitent valoriser les projets d'économie circulaire, favorisant de nouveaux savoir-faire pour de nouveaux modes de production et de consommation sobres en ressources.

2.1.6. La filière Eau

La filière Eau est historiquement ancrée sur le territoire de la métropole et s'est structurée avec ambition et en transversalité sur toute la chaîne de valeur. Elle compte aujourd'hui le siège du pôle de compétitivité à vocation mondiale Eau, chef de file au niveau national, le groupement d'entreprises Swélia, ainsi que le salon international Hydrogaia organisé à Montpellier.

L'intérêt de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole pour la filière eau est historique s'explique par une situation géographique exemplaire, au cœur du bassin méditerranéen, où les questions liées à la ressource en eau sont particulièrement aiguës.

Aujourd'hui, la métropole et la région offrent des compétences variées et complémentaires dans le domaine des sciences de l'eau et des recherches associées d'envergure mondiale :

- une puissante capacité de recherche dont la multidisciplinarité des approches, la qualité et la visibilité sont internationalement reconnues ;

- un tissu industriel associant les grands groupes à un nombre significatif de petites et moyennes entreprises organisées en réseau ;
- de jeunes entreprises innovantes et les principales sociétés françaises d'ingénierie ;
- une offre complète de formation dans les filières professionnelles, comme dans l'enseignement supérieur.

Principal acteur de la politique de l'eau sur son territoire Montpellier Méditerranée Métropole avec sa Régie des eaux développe une stratégie globale et volontaire permettant une gestion équilibrée des ressources et la protection des milieux naturels, son champs d'action portant désormais sur l'ensemble du cycle de l'eau depuis l'approvisionnement en eau potable et en eau brute, jusqu'au traitement des eaux usées, en passant par la lutte contre les inondations. Par ailleurs la Régie des eaux participe à la politique de concertation du Grand Cycle de l'Eau à l'échelle du bassin de vie.

La Métropole met ainsi en synergie ce domaine d'activités avec celui du développement économique, ainsi qu'avec le potentiel de recherche et développement du territoire. Cela constitue en effet un véritable levier de développement en permettant aux entreprises et habitants de Montpellier Méditerranée Métropole de bénéficier des innovations nécessaires pour offrir un service de qualité, qu'il faut savoir gérer et adapter compte tenu des mutations et enjeux liés à l'eau.

La Région, dans le cadre du **Service Public Régional de l'eau**, encourage les innovations techniques industrielles permettant de répondre aux grands défis de l'eau, qualitatifs et quantitatifs et pour tous les usages. La gestion de l'eau figure notamment parmi les piliers de la Stratégie Régionale de Spécialisation Intelligente – Stratégie d'Innovation.

Montpellier est ainsi un pôle de référence dans le domaine de l'eau, tant au niveau scientifique qu'économique, il s'agit donc pour la Région et la Métropole de conforter et développer cette filière qui représente un enjeu essentiel pour le territoire.

- **cf. Fiche action** « Accompagnement à la structuration des filières d'excellence »

2. Innovation collaborative

La performance économique de la Région prend appui notamment sur un appareil d'enseignement supérieur et de recherche de très haut niveau, qui place l'Occitanie parmi les premières régions françaises pour de nombreux indicateurs en ce domaine. Elle est la 1^{ère} région de France pour les dépenses de R&D rapportées au PIB (3,74 % en 2012) et compte près de 33 559 chercheurs, dont 12 855 dans le secteur public en 2013 (INSEE), se positionnant au 3^{ème} rang des régions françaises.

En volume de dépenses de R&D, elle est la 3^{ème} région de France (5 649 M€, INSEE-SIES), et 6^{ème} région au plan européen. La région compte plus de 230 000 étudiants inscrits en 2013-2014, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est d'ailleurs légèrement supérieure à la moyenne nationale avec 27,3% en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée contre 27,1% en France métropolitaine en 2013.

A l'échelle régionale la stratégie d'innovation consiste principalement :

- aider les PME dans une montée en gamme venant en soutien de leurs conquêtes des marchés. L'innovation reste en effet le meilleur facteur de différenciation. Pour ce faire, la collaboration inter-entreprises, PME-Grands groupes, ou encore entre les PME et les laboratoires publics d'excellence métropolitains constitue un levier privilégié,

- ces mêmes collaborations favorisent l'ancrage sur le territoire de l'activité et de l'emploi, car les partenariats noués au cours de projets de R&D collaborative soutenus par la Région sont pérennes le plus souvent et donnent lieu à des coopérations durables,
- ces projets collaboratifs contribuent à resserrer les liens entre entreprises et universités, et notamment à l'insertion dans le monde professionnel de jeunes diplômés et doctorants au sein du tissu régional,
- de la même façon, l'action de la SATT AxLR favorise la stimulation l'exploitation et l'essaimage de projets de la recherche publique, après maturation,
- enfin, de telles collaborations permettent de faire participer à l'écosystème régional de l'innovation des TPE-PME éloignées des métropoles et parfois peu familiarisées à la gestion d'un programme de R&D. Les réseaux de diffusion de l'innovation servant de relais à cette action régionale, favorisent en effet l'émergence de projets sur tout le territoire.

A cet effet, la Région met en œuvre des appels à projets collaboratifs rattachés aux thèmes de spécialisation intelligente qui couvrent notamment les six filières industrielles prioritaires, structurées ou émergentes définies conjointement par la Région et la Métropole.

Cet outil permet à la Région de financer les projets de R&D d'acteurs métropolitains, par exemple en cofinancement du Fonds Unique Interministériel (projets labellisés par les Pôles de Compétitivité) ou encore sur ses propres appels à projets.

La Métropole étudiera en lien avec la Région sa participation à la mise en œuvre d'appels à projets d'innovation collaborative.

Montpellier Méditerranée Métropole a placé l'innovation au cœur de sa stratégie de développement économique qui se concrétise par la mise en place d'une chaîne de l'innovation complète pour un accompagnement adapté et performant des acteurs économiques.

Figure de proue de cette stratégie métropolitaine, le BIC de Montpellier Méditerranée Métropole fait rayonner dans le monde entier l'expertise montpelliéraine en matière d'accompagnement de l'innovation et favorise la création d'entreprises innovantes en parfaite intégration avec les acteurs locaux de l'innovation et de la recherche. La Métropole concentre ainsi autour des start-up, une offre de services et d'outils intégrée pour permettre aux jeunes pousses d'accélérer le décollage de leur activité dans les meilleures conditions. Notamment avec ses trois pépinières (Cap Omega, Cap Alpha, MIBI), qui proposent des hauts-lieux d'effervescence de l'innovation et de la réussite de l'écosystème sur le territoire pour développer une économie durable pour tous.

En amont de son engagement en faveur de la création d'entreprises innovantes, Montpellier Méditerranée Métropole soutient les acteurs locaux accompagnant les entreprises dans leur démarche d'innovation.

Des partenariats ont été élaborés avec le fablab LABSud, Transferts LR, la SATT AxLR, ainsi que les pôles de compétitivité pour leur rôle clef auprès des entreprises.

En parallèle, la métropole soutient plusieurs pôles de compétitivité (Eurobiomed, Qualimediterranée, Derbi, Optitec, Pole eau) qui mettent en place des actions et des services dédiés aux acteurs régionaux et particulièrement aux PME tels des animations, des rencontres thématiques, des outils mutualisés, des actions collectives (notamment à l'international). De plus, dans le cadre de la labellisation de projets Recherche et Développement (R&D), les pôles ont une mission d'accompagnement au montage de projets R&D, depuis l'identification de

partenaires académiques ou industriels, jusqu'à l'aide à la mise en place des dossiers de réponses aux appels d'offres. Les pôles de compétitivité aident ainsi les porteurs de projets à soumettre leurs projets afin d'obtenir la labellisation par le pôle de compétitivité.

En outre, la métropole pilote la démarche globale de « cité intelligente » engagée sur le territoire Montpellierain depuis 5 ans, avec une grande variété d'acteurs : les grands comptes fournisseurs d'infrastructures, les acteurs traditionnels de la ville (aménageurs, promoteurs, architectes, collectivités...), les fournisseurs de solutions, la recherche et enfin les citoyens

Construite selon un processus itératif, la démarche montpelliéraine place l'open innovation en son cœur : l'ensemble de ces acteurs sont amenés à collaborer, selon des méthodes qui ont été inventées collectivement et doivent l'être encore, pour construire ensemble la ville de demain tout en étant source de développement économique.

Les éléments clefs de la démarche :

- Une politique publique de structuration de la donnée urbaine, garantissant la mise à disposition des données pour accélérer le déploiement des solutions urbaines par les startups ;
- Une plateforme ouverte et normalisée permettant la centralisation, l'optimisation et la mise à disposition des données ;
- Le développement d'applications et de services urbains innovants à la croisée des champs de la gestion urbaine : mobilité, énergie, gestion des risques, santé et impliquant les acteurs métiers locaux ;
- L'expérimentation sur le territoire de l'EcoCité, lieu dédié à l'expérimentation à ciel ouvert. C'est l'ensemble de l'espace urbain de l'EcoCité qui est conçu comme banc d'essai pour des prototypes technologiques mais aussi démonstrateurs et enfin lieu d'échanges entre entreprises et usagers.
- Des outils d'innovation : les appels à idées, Challenges Big Data, convention de recherches, booster nova... et également en partenariat avec la Région pour les programmes de R&D et projet d'innovation
- Montpellier Méditerranée Métropole, dans le respect des réglementations en vigueur et de la stratégie régionale d'innovation, souhaite mettre en œuvre des appels à projets avec des dotations visant à financer des projets d'expérimentations dans le cadre de la démarche de "cité intelligente".

En cohérence avec la stratégie régionale de l'Innovation, la métropole représente un **territoire catalyseur d'innovation**. La Métropole se positionne comme un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes à l'appui d'une démarche d'open innovation, de co-construction avec les entreprises autour d'expérimentations, de démonstrateurs mais également de programmes d'investissements. La démarche s'appuie très largement sur l'ensemble de l'écosystème (PME, start-up, grands comptes), sur toutes les filières pour bâtir la « ville intelligente » et les usages de demain autour de trois principes clés : le citoyen au cœur de la démarche, associé dans le cadre d'Appels à projets, d'interactions renforcées sur les projets urbains ; la co-construction sur un mode public-privé, tant dans la définition des projets que dans leur mise en œuvre.

Montpellier Méditerranée Métropole et la Région s'engagent dans une démarche de renforcement de la compétitivité du territoire en s'appuyant sur les filières d'excellence. Elles axent leur engagement auprès des filières santé, numérique, ICC, agroalimentaire,

technologies de l'environnement et eau, tout en se laissant la possibilité d'accompagner d'autres filières d'excellence, notamment le viti-vinicole, le design ou encore l'artisanat d'art.

- **cf. fiches action** « Coopération en innovation collaborative », « Campus universitaires aux standards internationaux », « Economie de la connaissance et ressourcement scientifique », « Sciences et Sociétés ».

3. Innovation sociale

La Région s'est fixée pour ambition de « conforter et d'affirmer sa position de leader en matière d'économie sociale et solidaire » (ESS), s'appuyant sur la dynamique des acteurs de l'innovation sociale présents sur le territoire, mais également sur les initiatives impulsées par la région et la métropole en matière d'accompagnement des entreprises sociales et solidaires et de soutien de cette économie locale qui valorise le lien social.

Ces dix dernières années, l'ESS a connu une croissance nette de +26% en termes de créations d'emplois, soit une progression supérieure de 4 points à l'économie dite « classique ». Sur le territoire métropolitain, cette économie représente 10,9% des établissements privés et 11,3% des effectifs salariés. A l'échelle régionale, 15,5% des salariés et 13,4% des établissements de l'ESS sont présents sur le territoire métropolitain.

L'ESS occupe une place importante dans trois secteurs d'activité : l'action sociale (67% des effectifs), les activités financières et assurances (39,6%), les arts spectacles sport et loisirs (41,5%).

Au-delà de la croissance économique générée, les entreprises sociales répondent aux défis sociétaux auxquels ni le marché, ni les pouvoirs publics ne peuvent répondre seuls : accompagner le vieillissement de la population, lutter contre le changement climatique, préserver la diversité culturelle, répondre aux défis du logement.

La Région et la Métropole se donnent pour objectif de mener des actions coordonnées pour renforcer les capacités de création et de développement de ces entreprises, à travers des dispositifs de type incubateur : Realis, Alter'Incub... Les problématiques urbaines et rurales posent des besoins d'innovation, des modalités d'accompagnement et des modèles économiques adaptés.

Pour amplifier la création d'activités, la Région et la Métropole souhaitent unir leurs efforts, renforcer la coopération et la complémentarité de chaque dispositif, enrichir les modalités d'accompagnement et de financement pour des effets démultiplicateurs. L'objectif est d'amplifier l'essaimage de ces innovations sur tout le territoire régional, de mieux articuler les dispositifs existants et de définir de nouveaux outils partagés.

La Métropole étudiera, en lien étroit avec la Région, sa participation à la mise en œuvre d'appels à projets sur l'innovation sociale.

4. Le Commerce, l'artisanat et le design

Les activités du Commerce et de l'Artisanat, un des piliers de développement de la Métropole, constituent un facteur d'équilibre économique et social et contribuent à la répartition harmonieuse des activités sur le territoire métropolitain.

Porteuses d'emplois stables et non délocalisables, productrices de richesses redistribuées sur le territoire elles apportent des réponses pérennes aux questions de l'emploi.

La volonté de la Métropole est de promouvoir l'attractivité urbaine et commerciale de la métropole et l'innovation qui y gravite autour, facteur essentiel de son développement et de son rayonnement.

Montpellier Méditerranée Métropole, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, accompagne l'adaptation de l'appareil commercial métropolitain (comme par exemple dans le cadre du projet Ode à la mer) à l'évolution des modes de vie et de consommation (avec le développement du e.commerce) en promouvant la qualité environnementale, la transition énergétique, la gestion des déchets et de l'eau.

La Métropole entend aussi accorder la priorité au commerce de proximité, facteur d'animation urbaine, de mobilité durable et d'emploi.

Le développement de l'artisanat, secteur clé du territoire métropolitain, constitue une priorité de Montpellier Méditerranée Métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole propose ainsi des opportunités foncières et immobilières dans les zones d'activités du territoire pour l'artisanat (autour notamment d'une Polarité Artisanat Productif à l'ouest de la Métropole) et développe un maillage de Villages d'entreprises artisanales et de services (VEAS) sur le territoire, afin de faciliter la création ou la croissance d'entreprises artisanales locales.

L'accompagnement des entreprises artisanales dans la transition numérique ainsi que l'organisation de relais de croissance (à l'international notamment) pour certaines activités artisanales, dont celles reposant sur des savoir-faire d'excellence, constituent des enjeux majeurs pour la Métropole.

Cette stratégie métropolitaine en faveur du commerce et de l'artisanat est menée en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs, dont les Chambres consulaires, les organisations professionnelles et la Région.

Dans cette dynamique, la Région et la Métropole pourront soutenir plus spécifiquement ensemble des actions visant à :

- Promouvoir l'attractivité commerciale et touristique de la métropole, et la valorisation du secteur de l'artisanat et de ses savoir-faire.
- Développer des initiatives et actions d'appui aux entreprises artisanales et commerciales dans la transition numérique et l'innovation.
- Accompagner et soutenir en particulier le secteur de l'artisanat d'art.

Le design représente pour sa part une filière d'avenir que la Métropole entend développer. L'écosystème émergent propre aux acteurs du Design constitue pour la Métropole un chaînon essentiel pour favoriser des réussites économiques qui se nourrissent des liens entre la valorisation des savoir-faire locaux notamment en matière artisanale, commerciale, architecturale, urbanistique, culturelle et les secteurs de l'innovation et de la recherche.

Ainsi, en 2016, Montpellier Méditerranée Métropole, a élaboré, avec la Chambre de Commerce et d'industrie de Montpellier et les acteurs du Design du territoire, une démarche commune facilitant et multipliant les rencontres entre Designers et Entrepreneurs au travers de salons, groupes de travail et workshop. Ces événements, dispositifs autour du Design ont également permis de tisser des ponts avec les milieux étudiants, de l'enseignement et de la recherche.

Ce succès conforte la Métropole dans sa stratégie de soutien à l'émergence d'une véritable filière Design, dans une démarche ouverte et collaborative avec les institutions et acteurs économiques qui souhaitent participer à cette dynamique nouvelle. L'ambition est de faire du Design sur notre territoire un atout incontournable pour le développement économique et la création des emplois de demain.

Les deux collectivités accordent une attention particulière à ces filières et portent l'ambition de leur développement avec l'innovation comme principal levier économique.

5. Coopération sur les problématiques de Haut de Bilan des entreprises

En appui des dispositifs existants en matière d'aides aux entreprises, le relais doit être assuré par les structures de haut de bilan, qui font défaut sur le marché pour les projets fortement risqués. Les entreprises innovantes se trouvent donc pour la plupart dans des impasses pour financer les dépenses post R&D leur permettant d'accéder au marché (industrialisation et développement commercial). Dans cette optique, la métropole pourra se mobiliser aux côtés de la Région afin de renforcer les ressources disponibles en faveur du capital-innovation : participation à de nouveaux véhicules d'amorçage ou de capital-innovation mais également sur des leviers de capital Développement tournés vers l'industrialisation et l'accès au marché ou sur le renforcement des structures existantes.

La Région et la Métropole favoriseront toutes actions pour l'accompagnement des entreprises et notamment les startups dans la recherche de capitaux.

6. Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confie aux Régions la mise en œuvre du Service Public de l'Orientation en Région et la coordination de ses acteurs. Cette prise de compétence s'est traduite par la signature en 2015 sur les deux anciens territoires de la Région d'une convention relative à la coordination du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (Préfet/Recteur/Région). A ce stade des travaux conduits par la région et ses partenaires, le développement des services dématérialisés (portail unique du SPRO, numéro vert notamment pour les salariés) est en cours.

Dans cette dynamique, le ProJect pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM), dont la Région est partenaire, prévoit dans ces objectifs de développer et améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants en vue de favoriser l'orientation tout au long de la vie.

Les programmes d'actions partagés sur le territoire métropolitain, en particulier à l'échelle des quartiers de la Politique de la Ville, s'inscriront pleinement dans le cadre du Service Public Régional de l'Orienteation.

Un projet régional de « Cité des Métiers » est envisagé, comme un lieu multipartenarial, ouvert à tous les publics, visant à assurer la délivrance du service public de l'orientation professionnelle dans une dimension présentielle par un « accueil physique » dans les conditions de délivrance du SPRO : anonymat, gratuité et libre accès.

Il s'agit notamment de développer une offre de service pilotée régionalement autour de la promotion des filières, des métiers et de la formation (forums, semaines sectorielles...). Ce projet incarne aussi l'ambition de promouvoir une culture commune des professionnels et acteurs du SPRO.

Les Cités des métiers sont le lieu où se travaille sur le court terme et le long terme l'orientation de différents publics. Il s'agit d'espaces d'élaboration des projets professionnels à différents temps de la vie active.

Montpellier Méditerranée Métropole étudiera les modalités qu'elle pourrait mettre en œuvre sur le territoire afin d'accompagner ce projet régional de Cité des Métiers.

- cf. fiche action « Cité des métiers »

Les salons emploi/formation/orientation, visant à faciliter l'orientation des publics, s'inscrivent dans le cadre du Service Public Régional de l'Orienteation (SPRO – loi du 5 mars 2014). Pour la Région, les salons sont un des outils au service des politiques régionales de la formation initiale et professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi.

Ces salons, par le biais d'un accueil adapté aux publics, permettent l'information et l'orientation professionnelle, la promotion des métiers, la valorisation de la formation par la voie professionnelle, l'accompagnement personnalisé et l'information sur le financement des parcours de formation, l'offre de formation professionnelle continue et par alternance ouverte dans tous les secteurs d'activité, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), ainsi que l'information et l'accompagnement pour la recherche d'emploi et la mise en relation avec des entreprises/organismes qui recrutent.

Afin de permettre un lien direct entre demandeurs d'emploi et recruteurs, Montpellier Méditerranée Métropole organise régulièrement des « Rencontres pour l'emploi » sur son territoire, à la fois dans les communes péri-urbaines ainsi que dans les quartiers de la Politique de la Ville à Montpellier.

La Région et la Métropole, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires, se proposent de coordonner leurs interventions autour des événementiels liés à l'emploi, la formation et le recrutement sur le territoire métropolitain

- cf. fiche action « Salons Emploi – Formation – Recrutement »

SRDEII 2016-2021
REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
ACTION « Accompagnement à la structuration des filières d'excellence »

OBJECTIFS :

Montpellier Méditerranée Métropole et la Région s'engagent dans une démarche de renforcement de la compétitivité du territoire en s'appuyant sur les filières d'excellence. Elles axent leur engagement auprès des filières santé, numérique, ICC, agroalimentaire, technologies de l'environnement et eau, tout en se laissant la possibilité d'accompagner d'autres filières d'excellence, notamment le viti-vinicole, le design ou encore l'artisanat d'art. Parce que la compétitivité se joue au cœur des territoires, la Métropole et la Région actionnent l'ensemble des leviers de structuration des filières (concentration spatiale des acteurs, des ressources et développement des interactions) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance : soutien financier aux pôles de compétitivité, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises, articulation et soutien aux projets structurants sur la filière, organisation ou soutien aux événements structurants et marketing territorial.

Cet engagement de longue date se traduit par un dynamisme local fort au sein de ces filières, un engagement des acteurs locaux, l'émergence de projets ambitieux, qui sont source d'attractivité pour la grande région.

➤ **CIBLES**

Bénéficiaires : associations des filières et pôles de compétitivité

Projets : Participation de la Région et de la Métropole aux plans d'actions des filières d'excellence qui entrent dans leurs stratégies de développement économique

➤ **ACTION REGIONALE**

- Mise en place de la stratégie globale des filières d'excellence et des outils régionaux, afin d'en assurer un développement a minima national voire international
- Dialogue de coordination avec la Métropole pour une meilleure adéquation des plans d'actions
- Soutien financier aux filières d'excellence
- Prescrire les actions, outils et dispositifs déployés par la Métropole et ses agences,
- Promotion des filières d'excellence notamment dans la stratégie régionale d'attractivité
- Intégration aux actions régionales des filières d'excellence, notamment dans les relations internationales de la Région
- Engagement spécifique auprès de la filière Artisanat d'art

➤ **ACTION METROPOLITAINE**

- Pilotage de grands projets stratégiques : French Tech, Montpellier Capital Santé,...
- Dialogue de coordination avec la Métropole pour une meilleure adéquation des plans d'actions
- Prescrire les actions, outils et dispositifs déployés par la Région et ses agences,
- Soutien financier aux filières d'excellence
- Promotion des filières d'excellence et intégration aux actions métropolitaines, notamment dans ses relations internationales
- Engagement spécifique auprès de la filière Artisanat d'art

➤ **PARTENARIATS**

L'Etat dans le cadre des Comités Stratégiques de Filières Régionales

DEMARRAGE RAPIDE : 2017

SRDEII 2016-2021

REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

ACTION : « Définition d'un schéma directeur du Marché d'Intérêt National (MIN) de Montpellier : vers un Pôle « Alimentation méditerranéenne durable »

OBJECTIFS :

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Montpellier est adhérent de la fédération nationale des marchés de gros.

Il est situé au centre de plusieurs riches zones de production et d'élevage (Roussillon, Languedoc, Provence, Causses, Cévennes, Haut-Cantons de l'Hérault, Tarn...) et son bassin de consommation est de 900 000 habitants sur quatre départements (Hérault, Gard Ouest, Lozère, Sud Aveyron).

La Métropole a inscrit le MIN comme un acteur moteur de sa politique agro-écologique et alimentaire qui se décline autour de six grands axes stratégiques :

Dans ce cadre, le MIN de Montpellier constitue un des outils majeurs pour une action publique volontariste de développement durable de la Métropole au niveau du développement économique mais également social, environnemental, sociétal et de la santé.

Afin de renforcer le MIN et engager son évolution vers la création d'un Pôle « Alimentation méditerranéenne durable » et notamment d'un Centre de Distribution Urbain dans le cadre du projet « Ville respirable en 5 ans », il est proposé de conduire une étude de définition d'un schéma stratégique du Marché d'Intérêt National (MIN) de Montpellier et de la création d'un centre de distribution urbain sur le MIN.

1) CIBLES - bénéficiaires et projets

MIN / Acteurs des filières agricole et alimentaire

2) MODALITES - d'intervention

1. Etude de positionnement du MIN au niveau local, régional et national

Il s'agira d'analyser le positionnement actuel du MIN par rapport aux acteurs de la distribution alimentaire de produits frais au stade de gros, aux acteurs de la logistique, aux producteurs locaux ainsi qu'aux acteurs de la transformation agroalimentaire locale (opérateurs, plateformes de transformation).

2. Rapport de préconisations autour d'un schéma stratégique du Marché d'Intérêt National (MIN) de Montpellier incluant différentes hypothèses de développement.

Le rapport déclinera des propositions d'orientations stratégiques et un volet spécifique sera rédigé autour du rôle du MIN dans la mise en œuvre de la politique agro écologique et alimentaire métropolitaine. Il conviendra d'élaborer des scénarii en termes de diversification maîtrisée des activités du MIN, de développement des activités actuelles, en tenant compte des enjeux immobiliers et financiers.

Chacun des scénarii possibles abondera aux quatre grands objectifs du Pôle « Alimentation méditerranéenne durable » :

Objectif 1 : contribuer au développement économique et à l'emploi local

Objectif 2 : favoriser une alimentation saine et durable pour tous :

Objectif 3 : implémenter des mesures de durabilité environnementale permettant de réduire l'empreinte écologique de la distribution alimentaire

Objectif 4 : donner un écho national et international à la ville et à l'alimentation méditerranéenne.

3. Etude sur la création d'un Centre de Distribution Urbain sur le MIN

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet « Ville respirable en 5 ans » pour laquelle la Métropole a été labélisée par le Ministère de l'Ecologie. L'objectif du projet est la mise en place d'une logistique urbaine privilégiant les modes doux, les véhicules électriques, hybrides et au GNV ainsi que la mutualisation des flux logistiques depuis des Espaces Logistiques Urbains et un Centre de distribution Urbain situé au Marché d'Intérêt National de Montpellier. Il s'agit notamment de restreindre l'accès du cœur de la Métropole aux véhicules les plus polluants, notamment les véhicules utilitaires légers et les camions en y créant une zone à circulation restreinte (ZCR).

- Etude de marché : répertorier les filières et quantifier les volumes et les circuits de distribution associés
- Etude de faisabilité opérationnelle, les facteurs clefs de succès et le plan d'actions opérationnel pour une montée en charge progressive
- Etude technique (programmation immobilière et système d'information)
- Etude d'accessibilité trimodale

4. Etude économique, juridique et financière

En fonction de l'hypothèse retenue, un plan stratégique sera proposé, incluant les facteurs clés de succès ainsi qu'une évaluation de la faisabilité opérationnelle : élaboration d'un business plan, évolution du périmètre juridique d'intervention de la structure porteuse du MIN, implications foncières et immobilières.

3) PARTENARIATS ENVISAGES

Région Occitanie, Ville de Montpellier, Etat, Conseil départemental de l'Hérault, Caisse des Dépôts et Consignations

DEMARRAGE RAPIDE :

Date d'engagement de l'opération : 2017

Date de fin de réalisation de l'opération : 2020

SRDEII 2016-2021
REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
ACTION « *Coopération en innovation collaborative* »

OBJECTIFS : coordonner les interventions autour des appels à projets collaboratifs lancés par la Région dans les filières industrielles d'intérêt commun : santé, numérique, ICC, agroalimentaire, technologies de l'environnement et eau

CIBLES

Bénéficiaires : TPE, PME, ETI, laboratoires publics

Projets : de R&D collaborative entre plusieurs entreprises ou entre des entreprises et des laboratoires publics. En fonction des filières et des thématiques, ces Appels à Projets adresseront des solutions proches du marché.

ACTION REGIONALE

- Définition des thématiques des appels à projets
- Rédaction du cahier des charges
- Lancement des appels à projets
- Instruction des projets
- Sélection des projets / organisation des comités
- Financement des entreprises et/ou des laboratoires impliqués dans les projets
- Intégration dans les appels à projets régionaux en matière de Recherche-Développement-Innovation (RDI) des besoins de la Métropole

ACTION METROPOLITAINE

- Contribution à la définition de thématiques et de cahiers des charges pour des appels à projets dans les six filières (numérique, ICC, santé, agroalimentaire, technologies de l'environnement, eau) et dans les domaines de la Smart City
- Participation à la sélection des projets du comité technique
- Etudier la contribution au financement des projets ayant des partenaires situés sur le territoire métropolitain
- Mobilisation de financement soit dans le cadre de dispositifs définis par la Région,

PARTENARIATS

L'Agence Régionale de développement économique les Pôles de compétitivité, notamment Eau, Derbi, Eurobiomed, les clusters du domaine de l'innovation

DEMARRAGE RAPIDE : lancement des appels à projets collaboratifs début 2017

SRDEII 2016-2021
REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
ACTION « *Elever les infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche*
***à un niveau international* »**

OBJECTIFS : Coordonner les interventions visant à l'amélioration de la qualité des infrastructures et équipements de recherche et d'enseignement supérieur dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et du Plan Campus

CIBLES

Bénéficiaires : Universités et établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche / Etablissement public à caractère scientifique et technique (INRA, Inserm, CNRS, IRD, IRSTEA, INRIA) / Etablissement public à caractère industriel et commercial (CEA, BRGM, CIRAD, IFREMER)

Partenaires : DRRT, Rectorat d'académie, Rectorat de région académique, , Ministères de tutelle, Collectivités

Projets : programmes d'investissement immobilier ou en équipements scientifiques

ACTION REGIONALE

- Co-présidence avec l'Etat du comité de pilotage technique et financier du CPER 2015-2020 « enseignement supérieur, recherche et innovation »
- Participation aux Comités de pilotage du plan campus
- En lien avec les autres cofinanceurs : audition des porteurs de projets et Instruction des projets, y compris en qualité d'autorité de gestion FEDER (OT1)
- Financement des maîtres d'ouvrage des opérations (collectivités ou établissements)
- Maîtrise d'ouvrage sur des opérations d'enseignement supérieur par délégation de l'Etat.
- Participation aux comités techniques, aux jurys et aux validations d'étape des programmes financés
- Participation au Comité Interadministratif de Suivi Local du plan Campus (CISL) animé par le Rectorat d'académie

ACTION METROPOLITAINE

- Participation aux comités de pilotage technique et financier du CPER 2015-2020 « enseignement supérieur, recherche et innovation »
- Participation aux Comités de pilotage du plan campus
- Contribution à l'analyse des projets et à la sélection des projets
- Contribution au financement des projets situés sur le territoire métropolitain
- Participation aux comités techniques, aux jurys et aux validations d'étape des programmes financés
- Participation au Comité Interadministratif de Suivi Local du plan Campus (CISL) animé par le Rectorat d'académie

Dispositifs CPER et plan Campus déjà opérationnels.

SRDEII 2016-2021
REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
ACTION « Economie de la connaissance et ressourcement scientifique »

OBJECTIFS : Contribuer autour des piliers de développement structurants aux programmes de maturation ou de transferts technologiques (plateformes mutualisées, post-doctorants en lien avec la spécialisation intelligente, SATT AxLR)

CIBLES

Bénéficiaires : Universités et établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche / Etablissement public à caractère scientifique et technique (INRA, Inserm, CNRS, IRD, IRSTEA, INRIA) / Etablissement public à caractère industriel et commercial (CEA, BRGM, CIRAD, IFREMER) / Ecoles d'ingénieur de statut public ou privé sous convention avec l'Etat, SATT AxLR

Partenaires : TPE, PME, ETI, GE, CDCProjets : investissement matériel et immatériel sur des programmes de recherche en collaboration mobilisés pour l'innovation par l'acquisition de connaissances et le ressourcement scientifique. Les dossiers sont transmis dans le cadre d'appels à projets régionaux ou au fil de l'eau, notamment au titre des actions de maturation, transfert technologique et valorisation de la recherche publique.

ACTION REGIONALE

- Rédaction du cahier des charges des appels à projets régionaux
- Lancement des appels à projets par la Région
- Instruction des projets, y compris en qualité d'autorité de gestion FEDER (OT1)
- Sélection des projets et organisation des comités d'expertise
- Financement des établissements mobilisés dans les programmes
- Financement de projets de maturation proposés par la SATT AxLR
- Entrée au capital de la SATT (à l'étude)
- Fusion LRI – SATT AxLR

ACTION METROPOLITAINE

- Contribution à l'analyse des projets dans les piliers de développement de 3M et sur son territoire (dont santé, numérique, agroécologie-environnement,...)
- Participation à la sélection des projets co-financés
- Etude de la contribution au financement des projets ayant des partenaires situés sur le territoire métropolitain
- Financement de projets de maturation proposés par la SATT AxLR
- Entrée au capital de la SATT (à l'étude)
- Partenariat SATT avec le BIC de la métropole

Dispositifs dédiés au transfert technologique, à la maturation, aux allocations postdoctorales (SRI-SI) déjà opérationnels.

SRDEII 2016-2021
REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
ACTION « Sciences et Sociétés »

OBJECTIFS : Développement du Pôle Territorial de Référence (PTR) et des appels à projets Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) ou Manifestations internationales

CIBLES

Bénéficiaires : associations de culture scientifique & établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ou établissements privés privé sous convention avec l'Etat

Projets : opérations de culture scientifique et manifestations internationales participant au rayonnement international et régional de la Métropole

ACTION REGIONALE

- Pilotage du PTR
- Définition des thématiques des appels à projets régionaux
- Rédaction du cahier des charges des appels à projets
- Lancement des appels à projets régionaux
- Instruction des projets, y compris en qualité d'autorité de gestion FEDER (OT1)
- Sélection des projets et organisation des comités d'expertise
- Financement des associations et/ou des établissements impliqués dans les projets

ACTION METROPOLITAINE

- Participation à l'analyse des projets positionnés sur le territoire métropolitain
- Etude de la contribution au financement des projets ayant des partenaires situés sur le territoire métropolitain
- Participation au PTR

Pôle Territorial de référence et dispositif « manifestations internationales » déjà opérationnels.

Lancement de l'appel à projets CSTI début 2017.

Elargissement du PTR à l'Occitanie en 2017

REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

ACTION « Cité régionale des Métiers »

OBJECTIFS :

Offrir un espace d'information et de conseil sur la vie professionnelle, les métiers et la formation dans un lieu multi partenarial, ouvert à tous les publics

CIBLES

Bénéficiaires : Tous les publics

Projet : Mise en place d'un lieu dédié de la Cité régionale des Métiers sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole

ACTION REGIONALE

- **Structurer la délivrance du premier niveau de services du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** autour du concept de Cité des métiers et de ses déclinaisons territoriales en **centres associés et points relais**.
- **Proposer aux citoyens de la Région des services d'orientation tout au long de la vie de qualité** (label « Cité des métiers »), ouverts à tous publics.
- **Construire une contribution partenariale à la délivrance du service** dans le cadre d'un projet commun
- **Expertiser la faisabilité du projet sur le périmètre de la nouvelle Région** : une « Cité Régionale des métiers » avec un site central à Montpellier et un à Toulouse

ACTIONS PARTENARIALES

- **Recueillir l'accord des partenaires membres du SPRO**
- **Formaliser le projet Cité des Métiers dans une charte partenariale** au périmètre de la nouvelle Région ;
- **Expertiser la faisabilité d'un site montpelliérain** : localisation, modalités de fonctionnement, contribution en nature des partenaires pour la délivrance du service....

PARTENARIATS

L'ensemble des membres du SPRO, Services de l'État (Direccte, UT), Éducation Nationale / académies, Pôle Emploi, missions locales, collectivités, partenaires économiques (consulaires, branches), OPACIF, Cap Emploi, APEC, Conseil départemental, partenaires sociaux ...

DEMARRAGE RAPIDE : 2017

REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

ACTION Salons Emploi – Formation – Orientation

OBJECTIFS :

Organiser des salons métropolitains sur le thème de l'emploi, de la formation et de l'orientation de manière coordonnée entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Région Occitanie

CIBLES

Bénéficiaires : Tous les publics

Demandeurs d'emplois, salariés, collégiens, lycéens, étudiants, employeurs, créateurs d'entreprise

Projets :

- Salon TAF (Travail Avenir Formation)
- Rencontres pour l'Emploi métropolitaines et autres salons de l'emploi, de la formation et de l'orientation

ACTION REGIONALE

- Organiser le salon TAF à Montpellier, en complémentarité des Rencontres pour l'Emploi métropolitaines.

ACTION METROPOLITAINE

- Organisation de Rencontres pour l'Emploi, en complémentarité du salon TAF

ACTION PARTENARIALES

- Appréhender une vision stratégique globale sur les salons de l'emploi, de la formation et de l'orientation
- Favoriser la coordination et la coopération sur l'organisation des différents salons
- Mettre en place un comité de pilotage d'animation de ce type de salons sur le territoire

PARTENARIATS

Pôle emploi, Missions locales, collectivités, partenaires économiques (consulaires, branches), les acteurs du SPRO, centres de formations...

DEMARRAGE RAPIDE :

Coordination des différentes éditions dès le printemps 2017

III. Une Région et une Métropole mobilisées sur la création d'entreprises

Afin de conforter les dynamiques économiques sur le territoire, qui présente un des plus forts taux de création d'entreprise de France, la Métropole et la Région s'engagent à renforcer conjointement la **promotion et l'accompagnement de l'entrepreneuriat local**.

Les actions porteront notamment sur le développement d'aides et de dispositifs visant à accélérer le processus de **création d'entreprises** et favoriser leur montée en puissance, ainsi que le soutien aux acteurs de l'émergence et de l'accompagnement à la création d'entreprise et d'activité.

Une attention particulière sera portée à la création d'entreprises innovantes, dont les startups et les entreprises sociales et solidaires, la création d'entreprise dans les quartiers de la Politique de la Ville ou les entreprises émanant des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont l'entrepreneuriat étudiant.

La Métropole et la Région étudieront aussi le développement des outils de financement et de « haut de bilan » évoqués en paragraphe 2.5 seront mobilisés pour la création d'entreprises.

1. un parcours d'accompagnement global des entreprises co-construit

De nombreux outils, publics ou privés, à destination des créateurs d'entreprises existent sur le territoire métropolitain : dispositifs d'appui à l'émergence et d'accompagnement, incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, accélérateurs, espaces de co-working, etc.... L'objectif partagé de la Métropole et de la Région, en partenariat avec l'ensemble des acteurs dont les Chambres consulaires, sera de rendre plus lisible sur le territoire l'offre de service permettant la mise en œuvre de parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat.

Sur la base d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs, la Région et la Métropole étudieront la possibilité de co-soutenir des initiatives qui feraient défaut sur le territoire.

D'ores et déjà, la région et la Métropole se sont engagées, dans le cadre du PrOjet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM), à développer des actions spécifiques d'accompagnement à l'émergence et la création d'activité et d'entreprises au sein des quartiers de la Politique de la Ville.

2. un engagement consolidé en faveur de la création d'entreprises

La performance de l'écosystème de l'entrepreneuriat innovant montpelliérain a été reconnue au niveau national en novembre 2014, lors de la **labellisation French Tech**, et confirmé pour trois ans en juillet 2016 mobilisant tout l'écosystème entrepreneurial.

Partenaires économiques et institutionnels, incubateurs, investisseurs et business angels, universités et recherche ainsi que grands comptes et pôles de compétitivité constituent un réseau de confiance, tissé au fil des années, et contribuent à la chaîne de valeur locale de l'entrepreneuriat innovant. Preuve en est le grand nombre de pépites d'envergure internationale issues du territoire, ainsi que leur capacité à lever des fonds.

De nombreux outils, publics ou privés, à destination des créateurs de startups existent sur le territoire avec au cœur de la dynamique le BIC de Montpellier Méditerranée Métropole, pionnier des incubateurs technologiques en France et en Europe, reconnu tard meilleur incubateur mondial par la INBIA (réseau de 2000 incubateurs dans le monde, basé aux USA)

20 ans après sa création, puis en 2015, comme 4^{ème} meilleur incubateur mondial par UBI Index.

L'ambition du territoire n'en reste pas moins grande. La réalisation d'un **Bâtiment totem des startups au cœur du futur quartier numérique et innovant de la métropole** constitue un enjeu fort d'attractivité auprès des entreprises innovantes et du numérique. Il est un élément fort de visibilité de l'ensemble de l'écosystème local et est moteur de l'animation de cet écosystème pour favoriser l'effervescence locale.

Ce bâtiment Totem s'inscrit dans la stratégie des deux collectivités à soutenir le développement des startups et de l'écosystème innovant métropolitain en phase avec le projet de la Cité des Startups impulsé par la Région sur les deux grandes métropoles.

Au-delà de la création d'entreprises à potentiel, pérennes et créatrices d'emploi localement, il s'agit ainsi de renforcer l'image du territoire comme territoire d'innovation, moteur de l'attractivité aussi bien de talents, d'entreprises que d'investisseurs.

La région et la métropole s'engagent de manière conjointe pour renforcer les dispositifs d'accompagnement des entreprises innovantes, tels que le Totem et le BIC, sur le territoire de la Métropole. La région Occitanie et la Métropole souhaitent aussi promouvoir le soutien à des entreprises développant des projets autour de l'innovation sociale. La volonté partagée est d'accompagner des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (cf. paragraphe 2.3) ou des entreprises classiques qui apportent des réponses à des besoins sociaux et sociétaux.